



**Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
du 16 octobre 2023
et son prolongement le 17 octobre 2023**

PROCÈS VERBAL

in extenso

ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 13 NOVEMBRE 2023



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**CONSEIL RÉGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2023

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 16 OCTOBRE 2023

**Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire**

La Secrétaire de séance désignée

Le Président du Conseil régional

Isabelle TARIS

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance plénière du 16 octobre 2023 et son prolongement le 17 octobre 2023

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,

Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Isabelle TARIS

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.....	7
INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES.....	9
INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES.....	10
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	33
01 – RAPPORT NÉO TERRA 2023 PORTANT SUR L'ANNÉE 2022, VALANT RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	33
02 – CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES "RÉGIE DU CINÉMA" ET "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"	55
03a – DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL	56
03b – DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS" POITOU-CHARENTES PO 2014-2020	76
03c – DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA"	77
04 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024.....	78
05 – TICPE GRENELLE : FIXATION DES TARIFS 2024 POUR LA FRACTION PERÇUE EN MÉTROPOLE SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES AUTRES QUE LES GAZ NATURELS ET LES CHARBONS	105
06 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER	108
07 – ACTUALISATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS DANS LE CADRE DU PASSAGE À LA M57 ..	111
08 – RAPPORTS ANNUELS DES ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES LIQUIDATION POUR INSUFFISANCE D'ACTIFS DE LA SEM MELUSAYEN DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SAEM FELLETIN ÉNERGIES	112
09 – CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES 2023-2028	113
10 – LABEL "ESPACE RÉGIONAL D'INFORMATION DE PROXIMITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE"	120
11 – PROROGATION ET NOUVEAUX SIGNATAIRES DU CONTRAT RÉGIONAL DE FILIÈRE "MÉTIER DE LA FORMATION"	122
12 – PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET D'INCLUSION DE GIRONDE ET PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DE HAUTE-VIENNE	123
13 – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR : AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CONCLUE ENTRE LA RÉGION ET LA CAISSE DES DÉPÔTS POUR L'ÉDIFICATION D'AÉROCAMPUS	125

14 – CONTRAT CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CAMPUS TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE 2024-2026 - AEROCAMPUS.....	125
15 – ACCORD DE CONSORTIUM POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DU NUMÉRIQUE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE 4.0 EXCELLENCE EN NOUVELLE-AQUITAINE.....	129
16 – CRÉATION DU RÉSEAU DES TIERS DE CONFIANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORIENTATION DANS LES TERRITOIRES.....	131
17 – LYCÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS : MODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT 2023 - DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT 2024.....	133
18 – AGRICULTURE ET EAU : RÈGLEMENT D'INTERVENTION RÉGIONAL EN FAVEUR DE L'HYDRAULIQUE AGRICOLE	138
19 – TABLEAU DES EMPLOIS.....	172
20b – RÈGLEMENT D'APPLICATION DU TEMPS DE TRAVAIL AMENDÉ	175
21 – INDEMNITÉS DE FONCTION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX.....	176
22 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL : DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL RÉGIONAL À SON PRÉSIDENT CONCERNANT LES DÉCISIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES	177
23 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE : COMMISSIONS ET COMMISSIONS "GIA"	178
24 - COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET ACCEPTER LES INDEMNITÉS D'ASSURANCE	179
25 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPECTACLE VIVANT, PRINCIPES, MODALITÉS ET DISPOSITIFS	180
26 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	193
27 – SERVICE PUBLIC TÉLÉVISUEL RÉGIONAL : PROLONGATION D'UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE (2024) DES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021-2023	194
28 – ACCOMPAGNEMENT DES OPAH-RU DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE, LOT ET TOLZAC, BASTIDES EN HAUT-AGENAIS PÉRIGORD, RÉOLAIS EN SUD GIRONDE, CHARENTE LIMOUSINE, LAVALETTE TUDE DRONNE.....	196
PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE MARKETING DU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME.....	199
29 – CONVENTION CADRE ENTRE LA RÉGION ET LES COLLECTIVITÉS PORTEUSES NATURA 2000	204
30 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CRC RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE – ENQUÊTE SUR LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE	206
31 – APPROBATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT POUR LE LITTORAL À SEIGNOSSE (LANDES).....	208

32 – CONVENTIONS-CADRES DE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES CONSULAIRES : CRMA-NA ET CCI-NA.....	210
33 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D’INTERVENTION RÉGIONAL SUR L’AMÉNAGEMENT ET L’ÉQUIPEMENT DES POINTS D’ARRÊTS DE TRANSPORTS COLLECTIFS RÉGIONAUX	211
34 – MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE ET D'UTILISATION SUR LES LIGNES D'AUTOCARS INTERURBAINES.....	213
35 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES.....	217
36 – COMPTE SAISINE DE L’AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TRANSPORTS (ART) À PROPOS D’UN DIFFÉREND AVEC SNCF RÉSEAU	221
MOTIONS ET VŒUX.....	223
QUESTIONS ORALES	240
20 – PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE POUR CERTAINS AGENTS PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	245

ANNEXES :

P. 250

- Liste des Conseillers Régionaux
- Convocation et ordre du jour
- Amendements, Vœux, Motions
- Avis CESER
- Lien du site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine – accès délibération

Etaient présents :

Le Président

Alain ROUSSET (PS),

Les Vice-Présidents

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS), Guillaume RIOU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 17 octobre à Martine PINVILLE, PS), Françoise JEANSON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 17 octobre à Alain ROUSSET, PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUËDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS, excusé le 17 octobre), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS).

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre et le 17 octobre à Marie-Laure CUVELIER, PS), Jean-Luc ARMAND (PRG, ayant donné en cours de séance le 17 octobre à Jean-Philippe PLEZ, PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 17 octobre à Mathieu HAZOUARD, PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLETT-BLU (RE), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 17 octobre à Didier DAMESTOY, ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Andde SAINTE-MARIE et le 17 octobre à Sandrine DERVILLE, PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à le 17 octobre à Renaud LAGRAVE, PS), Gilles BOEUF (PS), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre et le 17 octobre à Elodie BOURREL, CI), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO), Elodie BOURREL (CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIÈRE (ECOLO Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Françoise SERRE, PS et le 17 octobre en cours de séance à Andréa BROUILLE, PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Emmanuel CHARRÉ, PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Christelle CHASSAGNE (PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Sandrine DERVILLE, PS), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Daniel DARTIGOLLES (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Christian DEVEZE, CI), Sébastien DELBOSQ (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance le 17 octobre à Bruno PALUTEAU, RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 17 octobre à Christophe CATHUS, PS), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORSTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance le 17 octobre à Nicolas FLORIAN, LR), Émilie DUTOYA (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Mathieu BERGÉ, PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS, ayant donné pouvoir le 16 octobre à Margarita SOLA, PS), Frédérique ESPAGNAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre et le 17 octobre à Charline CLAVEAU, PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS), Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Fabien ROBERT, CI et le 17 octobre à Jean DIONIS DU SEJOUR, CI), Nicolas FLORIAN (LR), Marilynne FORGENEUF (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 17 octobre à Nicolas GAMACHE, ECOLO), Yves FOULON (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Nicolas FLORIAN, LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Nicolas GAMACHE, ECOLO, et le 17 octobre en cours de séance à Laurence MOTOMAN, ECOLO), Guillaume GUERIN (LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (RE), Mathieu HAZOUARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Jérôme GUILLEM, PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS, ayant

donné pouvoir en cours de séance le 17 octobre à Lydia HERAUD, PS), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN), Rémi JUSTINIEN (PS), Delphine LABAILS (PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 17 octobre à Eric SARGIACOMO, PS), Sandrine LAFFORE (PS), Colette LANGLADE (PS, ayant donné pouvoir le 16 octobre à Christophe CATHUS, PS), Nathalie LANZI (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Sandrine LAFFORE, PS), Christelle LAPOUGE (CI), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS, ayant donné pouvoir le 16 octobre à Philippe LAFRIQUE, PS), Virginie LENOIR (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 17 octobre à Jérôme GUILLEM, PS), Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Laurence ROUEDE, PS), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC), Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre et le 17 octobre à Rémi JUSTINIEN, PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre et le 17 octobre à Thierry PERREAU, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jérôme PEYRAT (RE, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre et le 17 octobre à Françoise BALLEET-BLU, RE), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS, excusé le 17 octobre), Mélanie PLAZANET (PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à JEAN DIONIS DU SEJOUR, CI et le 17 octobre à Fabien ROBERT, CI), Anabelle REYDY (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Alain BACHÉ, CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Émilie SARRAZIN (ECOLO), Christine SEGUINAU (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Maryse COMBRES, ECOLO), Françoise SERRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 17 octobre à Mélanie PLAZANET, PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Mathieu HAZOUARD, PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 octobre à Pierre CHERET, PS et en cours de séance le 17 octobre à Emilie DUTOYA, PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), Francois VERRIERE (RN), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG)

Elus représentés :

Philippe NAUCHE (PS, ayant donné à Andréa BROUILLE, PS le 16 octobre et le 17 octobre à Philippe LAFRIQUE, PS),
Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir le 16 octobre à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO et le 17 octobre à Vital BAUDE, ECOLO),
Florent BOUDIÉ (RE, ayant donné pouvoir à Marie-Ange MAGNE, RE),
Thomas CHEVALERIAS (LR, ayant donné pouvoir à Marie COSTES, LR),
Isabelle BOUDINEAU (PS, ayant donné pouvoir à Yasmina BOULTAM, PS),
Michel DURRIEU (PS, ayant donné pouvoir à Dominique ASTIER, PS le 16 octobre et à le 17 octobre à Gilles BŒUF, PS),
Marie JARRY (CI, ayant donné pouvoir à Christelle LAPOUGE, CI),
Florent LACARRERE (PS, ayant donné pouvoir à Emilie ALONSO, PS),
Laurent LAMARA (RN, ayant donné pouvoir à Edwige DIAZ, RN),
Marion LATUS (RN, ayant donné pouvoir à Eric SOULAT, RN),

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET,
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL**

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, alors que nous prenons place dans cet hémicycle, un effroi national nous saisit, tandis qu'un effroi international nous glace le sang. En effet, si nos Assemblées plénières ne sont jamais hors sol, indépendantes de l'actualité, peut-être plus encore qu'à l'accoutumée, nous est-il impossible de nous affranchir aujourd'hui et demain du contexte dramatique dans lequel elle s'inscrit. Un effroi national, d'abord, avec un nouvel acte odieux, qui a coûté la vie au professeur Dominique BERNARD à Arras, des mains d'un terroriste islamiste blessant trois autres personnes, dont un agent régional. Trois années après le traumatisme de Samuel PATY dont le message de tolérance et de laïcité résonne avec émotion et acuité dans nos esprits, l'école est à nouveau la cible d'un acte d'une indicible barbarie. Je tiens à exprimer en notre nom notre totale solidarité avec la communauté éducative, enseignants, chefs d'établissements, agents régionaux, plus que jamais, l'école demeure le ciment de notre pacte républicain et démocratique. Et je présente nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Dominique BERNARD. Parce que le lycée doit demeurer un lieu de paix, de transmission, d'éducation, d'esprit critique, nous poursuivrons sans relâche nos actions pour sécuriser les établissements scolaires sous notre responsabilité, en lien avec nos agents des lycées.

Un effroi international, aussi, des rives orientales de la Méditerranée. Comment ne pas penser ce matin aux victimes de l'attaque terroriste ignoble qui a frappé durement la population civile d'Israël, ainsi qu'à celle de la guerre quasi inévitable qui s'est déclarée ensuite entre l'État hébreu et le Hamas sur la bande surpeuplée de Gaza, dans la perspective inquiétante d'une régionalisation du conflit. Loin de toute surenchère ou polémique inutile, j'aimerais simplement invoquer Romain GARY qui s'indignait ainsi dans *Chien blanc* : « Je refuse de céder à l'escalade moderne de la désensibilisation. Je refuse de dévaluer face à l'inflation, d'admettre que 100 francs de souffrance ne valent plus qu'un franc, autrement dit qu'il faut aujourd'hui 100 morts où un seul nous aurait suffi, hier. » Alors que les victimes civiles se comptent par milliers, touchant des familles et des enfants de part et d'autre de la frontière, alors que résonnent le feu, l'acier et la mort, nous ne pouvons que souscrire à cette sourde indignation. Pendant ce temps, comment ne pas penser, encore et toujours, aux victimes de la guerre en Ukraine qui fait preuve d'un courage inouï face à l'agression russe, résistant dans des conditions de plus en plus difficiles et incertaines, aux portes mêmes de l'Europe ? La scène géopolitique s'embrase à un rythme sidérant. De

l'Arménie au Haut-Karabagh, au Kosovo, de l'Afrique à l'Asie, nous ramenons 50 ans en arrière.

Mais à cette analogie inquiétante s'ajoute aussi le défi climatique, évidemment, ainsi que la menace pandémique, entre autres, densifiant et complexifiant encore plus une donne mondiale terriblement incertaine. Comment ne pas penser, enfin, aux victimes des tremblements de terre, au Maroc et en Afghanistan, ainsi qu'aux inondations en Libye, meurtrissant des peuples déjà soumis à des conditions de vie rudes, pour certaines et certains déjà privés des libertés les plus fondamentales. Partout, la dignité humaine nécessite toutes nos forces, toutes nos intelligences, toutes nos capacités d'action et, si possible, notre exemplarité en repoussant la haine. Pour Dominique BERNARD, pour l'ensemble de la communauté éducative dont nos agents techniques à qui je veux redire tout mon soutien, mais aussi pour les victimes du terrorisme et de la guerre, je propose que nous fassions une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

M. LE PRÉSIDENT. - Parce que cette journée est singulière dans notre espace démocratique, nous aurons aussi, tout à l'heure, comme dans tous les lycées et les écoles et les collèges de France, un rassemblement dans le hall de la Région à 14h, avec les collaborateurs et les collaboratrices de la Région. Et cela se passera dans les trois halls de nos hôtels de région, à Poitiers, à Limoges et à Bordeaux. J'aurai l'occasion, aussi, à la reprise, de dire un mot d'hommage à Jacques VALADE qui nous a quittés la semaine dernière. Jacques VALADE a été Président de cette Assemblée et je vous proposerai de nous recueillir un temps à sa mémoire.

Après un tel préambule, que pouvons-nous, me direz-vous ? Rien de plus, me semble-t-il, que de tracer notre chemin, faire œuvre de pédagogie, porter et partager nos valeurs démocratiques et républicaines. Colibri dans la mêlée mondiale, la Nouvelle-Aquitaine n'abandonnera jamais l'espoir d'éteindre les incendies en prenant toute sa part, aussi modeste puisse-t-elle être au regard des enjeux planétaires, et d'essayer d'être un exemple. « La sagesse est un chemin de crête », écrit Amin MAALOUF, devenu nouveau secrétaire perpétuel de l'Académie française. La voix est étroite entre deux précipices, entre deux conceptions extrêmes. Ce chemin a toujours été celui de la Nouvelle-Aquitaine. D'autant que les motifs d'espoir existent, même sur la scène internationale. Comment ne pas applaudir de toutes nos forces à l'attribution du prix Nobel de la paix à l'Iranienne Narges MOHAMMADI ? Militante et journaliste, l'un des principaux visages de la société civile iranienne, toujours emprisonnée pour s'être battue pour le droit des femmes et la liberté. Comment ne pas nous réjouir de l'attribution du prix Nobel d'économie à l'américaine Claudia GOLDIN, dont les

travaux ont révolutionné l'approche des inégalités de travail entre les femmes et les hommes, détruisant les barrières entre homo et femino economicus. Ou encore du prix Nobel de physique attribué à trois chercheurs, dont une Française. Comment ne pas saluer la nouvelle exhortation apostolique du pape François, présentée comme une suite à son encyclique sur l'écologie intégrale ? Signe que les consciences évoluent, y compris au sein d'institutions multiséculaires.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

C'est donc dans un contexte particulier, chères et chers collègues, que s'inscrit notre plénière. Une plénière qui sera marquée par les traditionnelles discussions financières où nous ne masquerons rien avec Sandrine DERVILLE des difficultés que nous traversons, au même titre que toutes les collectivités. L'inflation et le prix des matières premières qui concernent l'ensemble des Néo-Aquitaines et des Néo-Aquitains nous touchent au premier plan, même si les incertitudes pèsent sur nous. C'est pourquoi, plus que jamais, nos choix politiques seront déterminants. La priorisation et les recherches des effets de levier constituent les clés. C'est l'enjeu de nos débats. Dans cet esprit, les délibérations concernant l'éducation, la formation et l'orientation illustrent justement la capacité de la Région à nous projeter en dépit d'un contexte incertain, à rechercher l'efficacité au plus près des territoires, à considérer les lycées comme des universités de proximité., comme des lieux de vie active d'une transmission du savoir et de la démocratie. Le rapport de développement durable sera une entrée en matière annonciatrice de Néo Terra 2 dont la réactualisation mobilise tous nos efforts et qui sera débattue ici en plénière, Guillaume, dans un mois à peine.

Avant d'entrer dans le cœur de ces débats, quelques remarques et même quelques motifs de réjouissance qui sont, parmi les temps qui courent, plus précieux que jamais. D'abord, me réjouir de l'action régionale sur un sujet aussi décisif et encore trop tabou et méconnu que le congé menstruel. En effet, lors de notre dernière commission permanente, nous avons adopté cette expérimentation précurseuse et même unique en France. On est la seule Région à l'avoir fait. Puisse une telle initiative émerger et essaimer à travers tous les territoires, y compris hors de notre Région. Vous trouverez aussi sur vos pupitres l'ouvrage du dernier prix Mauriac Attribué à Claire BAGELIN pour *En salle*, qui est une expérience vécue, romancée, certes, d'une vie dans les fast-foods. Et que j'ai eu l'honneur de lui remettre avec Jean-Noël Jeanneney vendredi dernier. Claire BAGELIN a 25 ans. C'est son premier roman. Le prix Jean LACOUTURE a été attribué il y a quelques jours à la journaliste Florence AUBENAS et lui sera remis lors de la soirée inaugurale des tribunes de la presse, le 15 novembre.

En outre, avant de pénétrer dans l'hémicycle, les six chefs d'œuvres réalisés dans le cadre du projet de résidence Villa Médicis, dans notre hall, ne vous auront certainement pas échappé. C'est un projet multi partenarial superbe, mobilisant 15 de nos lycées. Et ce dans le contexte du fameux congrès Woodrise qui a lieu dans la métropole bordelaise où la filière bois et donc notre identité régionale est une nouvelle fois mise en lumière. Je vous exhorte donc à admirer le travail sur bois réalisé. J'aimerais aussi saluer nos collègues sénateurs et sénatrices qui ont été élus ou réélus dans trois départements, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et les Landes. Je leur souhaite de défendre nos expériences territoriales au cœur de notre État central. Je vous souhaite la bienvenue aussi à Émilie SARRAZIN. Bienvenue au sein de notre Assemblée régionale. Elle remplace Nicolas THIERRY. Et puis, un dernier mot, quand même, sur les Bleus. Après un parcours sans faute, trébucher en quart de finale, avec un point, s'incliner face aux Springboks n'a rien d'humiliant. Et le premier essai qui a été marqué était d'anthologie. Et je pense que la Nouvelle-Aquitaine, qui est terre de rugby, même si on se tire la bourre avec Occitanie, est un bel exemple de courage, de pugnacité, mon cher Philippe, et aussi de grandeur. Donc, je salue aussi le parcours des Bleus, dans cette enceinte. Mes chers collègues, sauf s'il y a des déclarations liminaires avant cette plénière, j'ouvre les débats. Monsieur PLEZ m'a demandé la parole.

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

Groupe PRG – Centre Gauche

M. PLEZ. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, Madame, Monsieur, avec vous, Monsieur le Président et avec l'ensemble de notre Assemblée, nous nous associerons à l'hommage que nous rendrons à la mémoire de Jacques VALADE, au nom du fait régional et d'un investissement politique au long cours qui a considérablement marqué notre collectivité. Mais mon propos, ce matin, sera concentré, avant toute autre chose, avec mes premiers mots, pour les victimes des drames humains que nous vivons en cascade depuis le 7 octobre. Nos pensées vont à toutes les personnes innocentes qui souffrent. C'est aux familles des victimes que je pense d'abord, qu'ils soient juifs, palestiniens ou français. Pour ces milliers de familles endeuillées dans l'horreur, le chaos, aucune consolation possible et un risque probable, pour celles et ceux qui restent, de quelque camp qu'ils soient, un risque probable d'une haine immortelle et son cortège de violence, de toutes ces victimes, indirectement touchées par les mêmes lames, bombes et balles qui ont enlevé la vie de leurs

proches, brisant leur propre vie. Mes pensées, inquiètes et sidérées, accompagnent également le souvenir de ceux qui ne sont plus. À toutes ces vies arrachées. Les marches, hommages et minutes de silence se succèdent. C'est le signe de temps graves qui appellent à faire bloc et retrouver du commun, et qui appellent également à la fermeté, à l'unité et à la paix. Unité, fermeté, paix. Dans cette continuité de pensée, nous voudrions associer les peuples arménien et ukrainien qui pleurent également leurs morts.

Les conflits dans le monde sont nombreux, qu'il s'agisse de guerres ou de guérillas. Nous regardons cela le plus souvent de loin. Or, les conflits se rapprochent. La guerre en Europe, en Ukraine, ses conséquences économiques, énergétiques, diplomatiques et l'attentat d'Arras, directement importée du Moyen-Orient. L'attentat à Arras est une importation de ce conflit suite à l'appel d'un vendredi 13 sanglant. Un autre attentat a été simultanément déjoué et les deux enquêtes montrent clairement le lien entre les actes terroristes du Hamas et notamment celui qui n'a pas pu être évité à Arras. Avec l'acte terroriste perpétré sur notre sol, à l'intérieur d'un lycée, l'horreur est bien chez nous, dans nos murs et nos symboles. Trois ans après Samuel PATY, le terrorisme islamiste vient à nouveau de frapper la France dans ce qu'elle a de plus sacré, son École républicaine. Ce n'est pas un hasard de frapper l'école, comme ce n'est pas un hasard non plus que ce soit un enseignant en histoire qui en ait été la cible. Avec cet acte terroriste perpétré par un Tchétchène fiché S, qui cherchait à assassiner un professeur d'histoire, donc, vous avez en résumé tous les ingrédients pour davantage de division, davantage de discrimination et davantage de xénophobie. Dans ce contexte, il importe de prendre des distances avec les jeux politiques classiques, traditionnels, avec les postures, faciles, avec les petites phrases et les petits tweets. Afin de, comme, le disait Camus, « nommer les choses pour ne pas ajouter au malheur du monde ». Alors, disons-le, disons-le à gauche, oui, le Hamas est une organisation terroriste, c'est aussi une dictature politicoreligieuse pour pratiquement 3 millions d'individus. C'est un fait, c'est indéniable. Disons-le. Ces actes barbares sont inqualifiables et celles et ceux dont le verbe tremble pour dire et dénoncer ce qui, de fait, est, ne sont plus fréquentables. Disons-le aussi, à droite, non, non et non, l'acte terroriste d'Arras n'est pas lié à une immigration incontrôlée comme le disent d'une même voix le RN et LR. La seule voie qui compte aujourd'hui, c'est celle de la paix. On ne peut pas se prétendre humaniste et souffler sur les braises de charniers pour réchauffer son électorat. C'est à vomir.

J'aimerais partager avec vous un rêve d'un monde de fraternité où les peuples ne sont pas captifs de la guerre, otages sans espoir. Parler de paix aujourd'hui est une parole étouffée par les désirs de vengeance et les opportunités de récupération politique. C'est le cas de l'indécence, c'est odieux. Pendant que nous parlons, combien meurent sous les bombes, sous les balles ? Combien de femmes violées, combien d'enfants victimes des horreurs de la

guerre ? Combien serviront de boucliers humains ? Combien vont encore mourir de part et d'autre des frontières israéliennes avec un grand risque d'embrasement comme vous l'avez signalé, Monsieur le Président ? Bientôt, nous devons ajouter des victimes syriennes et libanaises au funeste calcul. C'est à ces victimes d'hier et de demain que je pense en ce moment, avec vous. C'est aux populations civiles que je voudrais apporter notre soutien. À ces femmes, ces hommes, ces enfants qui ont perdu la vie, un membre de leur famille, un membre de leur corps. En ce moment même, à l'instant, combien auront souffert pendant que nous réunissons notre Assemblée pour parler d'avenir ? Combien d'enfants en pleurs, combien meurent, combien crient l'horreur depuis ce matin 10h ? C'est en ce moment, c'est sous nos yeux. Comme vous, sûrement, les images de ces enfants ne me quittent plus. Ils sont les symboles de l'innocent qui périt sous l'aveuglement de la haine. Ils sont notre motivation à laisser un monde meilleur. Nous ne réussissons rien si nous les oublions dans nos querelles. Nous ne ferons rien dont nous serons fiers si nous n'arrivons pas à faire bloc pour eux. Le droit des enfants est un intérêt supérieur, c'est notre devoir. Il nous oblige à être du côté des victimes, des innocents, quels qu'ils soient. Pas du côté de ceux qui font ou entretiennent ce climat belliqueux, ici ou là-bas. Là-bas, c'est ne pas baisser les armes de la diplomatie, envoyer tous les moyens de la justice internationale et y croire. Mais ce n'est pas ici que nous réglerons ce conflit. Ici, nos armes, c'est la République, c'est l'école, c'est la laïcité. C'est tout à la fois ce que nous devons défendre et ce qui nous permettra de nous attaquer aux conséquences intérieures de ce conflit international. Ce sera notre honneur d'agir ainsi par la paix, pour la paix et rien que la paix. C'est notre lutte pacifiste, armée de nos valeurs, dressée sur un rêve de fraternité. À la façon de Martin Luther King, je rêve de marches où tout le monde est rassemblé pour la paix. Si nous voulons la paix et la sécurité sur notre sol, cela passera par l'apaisement au Moyen-Orient et, dans un même effort, l'affirmation ferme et sans équivoque de l'unité derrière l'école, la République, la laïcité qui, comme 3 mousquetaires, luttent pour la liberté et le vivre ensemble. Notre combat intérieur, chers collègues, c'est le vivre ensemble, grâce à la laïcité. Car il ne fait pas bon, aujourd'hui en France, chers collègues, Monsieur le Président, être ni juif ni musulman. Il faut immédiatement cesser d'opposer, de stigmatiser. Si nous ne le faisons pas, nous serons complices de futures agressions sur les personnes qu'ils soient juifs ou musulmans, et c'est toute la communauté nationale qui est ébranlée. Pire, c'est, sans doute, nous ferions le jeu des terroristes.

Tout cela étant, Monsieur le Président, chers collègues, nous avons trois brèves propositions à vous faire, et j'en terminerai par là. La première consiste à semer à travers l'école, plus exactement à planter dans les cours des lycées. Nous pourrions planter un arbre de la laïcité chaque mois d'octobre en mémoire de Dominique BERNARD, assassiné un 13 octobre, et

de Samuel PATY, assassiné un 16 octobre. Planter et semer la laïcité, sans cesse l'expliquer, pour que chacun puisse, individuellement, se l'approprier, dans le respect de tous. La deuxième proposition est d'afficher leur portrait sur le fronton de l'hôtel de Région. Et la troisième, enfin, en concertation avec la famille de ces enseignants et en discussion avec les établissements, consiste à dénommer des lycées de leur nom. Monsieur le Président, chers collègues, merci pour votre attention, Shalom Salam.

Groupe Communiste, Ecologique et Citoyen

M. BACHÉ. - Au regard de la situation, je vous fais une demande, Monsieur le Président, que nous puissions intervenir à deux voix sur les propos liminaires, incluant la situation au Proche-Orient, et je proposerai que ce soit notre collègue Brahim JLALJI qui intervienne sur cette question, et ensuite j'interviendrai sur les propos liminaires comme de tradition, si vous le permettez.

M. LE PRÉSIDENT. - À titre exceptionnel.

M. BACHÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. JLALJI. - Monsieur le Président, mes chers collègues, l'horreur devant le massacre de centaines de civils israéliens par les forces du Hamas, devant des actes terroristes qui, en visant des hommes, des femmes et des enfants, ont ensanglanté la société israélienne mais aussi toute l'humanité, nous devons les condamner avec la plus grande fermeté, sans ambiguïté. Rien ne peut les justifier. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple israélien et exigeons la libération immédiate des otages détenus par le Hamas. Ce n'est pas un acte de résistance qu'a commis le Hamas, c'est un acte de barbarie. Jamais nous ne confondrons la résistance avec un carnage aussi contraire aux valeurs de la dignité humaine et du droit international. Nous appelons à ne pas ajouter plus de malheur, de drame, de catastrophe humanitaire. Mettre hors d'état de nuire ceux qui ont perpétré les massacres du 7 octobre et qui menacent de récidiver, envoyer les chefs du Hamas devant la Cour pénale internationale, ce n'est pas viser aveuglément la population palestinienne de Gaza. La riposte du gouvernement israélien d'extrême droite, dont la responsabilité dans le drame que vient de subir son peuple est de plus en plus dénoncée au sein même du pays est de ce point de vue extrêmement grave, faisant le choix de s'attaquer à des civils, à des familles palestiniennes de Gaza au nom d'une vengeance aveugle qui détruit tout sur son passage. Heure après heure, les destructions de bâtiments civils à Gaza viennent endeuiller de nouvelles familles dans une escalade mortifère et en dépit de toutes les conventions internationales. Le gouvernement israélien essaye ainsi de masquer son incapacité à

protéger le peuple israélien.

Depuis 75 ans, les droits des Palestiniens, leur droit à l'existence et à un État sont niés. Ils vivent la colonisation et l'annexion de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Leurs conditions de vie sont insupportables. Les gouvernements de tant d'États, à commencer par le nôtre, la France, les ont abandonnés à leur sort, victimes d'humiliations quotidiennes, de discriminations, de privations, par le gouvernement israélien. Il faut d'urgence arrêter la spirale de la haine, de la violence et des massacres comme viennent d'y appeler le secrétaire général des Nations unies et le pape. Les morts se comptent par milliers, essentiellement des civils, dont de nombreux enfants israéliens et palestiniens. 1 300 Israéliens, plus de 2 000 Palestiniens, dont plus de 700 enfants ont été tués. Nous dénonçons ici avec force le siège total de Gaza qui prive d'eau, de nourriture, d'électricité, plus de 2 millions de personnes, dont un million d'enfants. Et nous condamnons les propos immondes du ministre de la Défense israélien niant leur humanité en comparant ces femmes, ces hommes et ces enfants à des animaux. Quelle honte ! Ce siège de Gaza et l'appel récent du gouvernement israélien à l'évacuation de la population vers le sud du territoire est en train de créer une catastrophe humanitaire sans précédent. Ces gouvernements d'extrême droite, fanatisés, aujourd'hui à la tête d'Israël devront eux aussi répondre de leurs actes devant les juridictions internationales. Nous appelons la France à peser de toutes ses forces pour faire respecter le droit international, pour protéger les otages et agir pour leur libération. Nous refusons que des innocents payent l'affrontement entre un pouvoir d'extrême droite discrédité auprès de ses citoyens et une organisation islamiste terroriste qui n'offre aucun avenir aux Palestiniens. Seule une perspective de paix dans la justice entre Israéliens et Palestiniens, ouvrant à ces derniers l'espoir d'une vie digne, peut arrêter l'effusion de sang. Il faut en finir avec la guerre, il faut lever ce blocus inhumain contre Gaza. Il faut donner les moyens aux Palestiniens de vivre. Honte à ceux qui veulent couper l'aide au développement.

La France et l'Union européenne doivent agir avec résolution pour une solution de paix juste et durable, en application des résolutions de l'ONU qui sont toutes restées lettre morte, avec en premier lieu la reconnaissance d'un État palestinien aux côtés d'un État israélien. Et nous lançons un appel aux Françaises et aux Français, un appel à l'unité de la nation. Avec les progressistes palestiniens et israéliens, avec toutes les forces démocratiques dans le monde, avec toutes celles et tous ceux qui sont attachés dans notre pays, au droit et à la justice, faisons grandir le mouvement populaire pour la paix et la justice. Oui, la paix et la justice, voilà ce qui doit nous rassembler toutes et tous. Ensemble, mettons fin à cette guerre. Ensemble, construisons la paix et faisons grandir l'exigence de deux États viables pour qu'enfin les peuples palestiniens et israéliens vivent côte à côte dans la sécurité et la

fraternité. Je vous remercie.

M. BACHÉ. - Malgré cette situation, nous nous devons, puisque nous avons une plénière aujourd'hui, d'aborder les questions qui nous sont proposées et j'ai envie de nous poser une question collective à laquelle on aura certainement des réponses différentes, mais à laquelle nous aurons certainement difficulté à répondre les uns et les autres. Aussi, aurons-nous les moyens de nos ambitions dans les politiques que nous voulons développer ? En effet, face aux enjeux humains, aux enjeux environnementaux, aux enjeux économiques plus simplement, aux enjeux de vie, au regard de toutes les urgences et pas simplement climatiques ou environnementales, quels sont les chemins à emprunter ? Nous le mesurerons tous les jours, les difficultés sont énormes car souvent, trop souvent, nous sommes réduits au rôle de spectateurs. Les acteurs que nous devrions être sont souvent les victimes de décisions incomprises qui obéissent à des règles mécaniques où l'humain, dans toute sa dimension, est ignoré. De ce point de vue, le rapport du CESER sur la pauvreté illustre bien, à sa façon, toutes les problématiques et surtout les enjeux qui sont devant nous. Certes, la Région Nouvelle-Aquitaine ne se distingue pas des autres Régions mais, quelque part, nous montre à quel point nous sommes loin de l'idéal et surtout nous interroge sur la portée et la perception de nos choix, pour le plus grand nombre.

Je veux ici attirer notre attention sur cela, sans faire obstruction à ce qui nous entoure. Il en a été question il y a quelques instants. Le monde, un monde qui vacille, un monde de guerre, un monde prédateur, une France injuste, une France égoïste, une France qui, par exemple, a volé, il y a quelques mois, deux ans de vie aux forces vives que sont les travailleurs, avec cette foutue retraite à 64 ans. Une France qui étouffe et écrase, réprime celles et ceux qui ont osé se rebeller et manifester. Nous sommes donc loin du monde apaisé qui devrait être le modèle de fonctionnement. Nous, élus locaux, départementaux, régionaux, sommes souvent interpellés par cette vie sur nos territoires, sommes souvent à essayer de trouver des solutions pour le mieux, le meilleur, sommes souvent, c'est notre cas, du côté de celles et ceux qui luttent et se font entendre. Nous sommes, nous pouvons le dire, à l'écoute de nos territoires, des populations qui y vivent. Et c'est vrai, dans notre diversité, nous essayons de répondre à l'ensemble de ces défis. Et, de ce point de vue, le rapport du CESER nous interpelle. Loin de vouloir tout cerner ou traiter, quelques interrogations sur les politiques que nous voulons mettre en œuvre sans en rabaisser sur nos priorités que sont l'emploi, le développement économique, l'éducation, la formation, le transport, la santé, le service public en général. Et nul, ici, ne peut dire que cela ne va pas dans le bon sens. Reste pour autant que cela ne suffit pas, ou plutôt n'est pas à la hauteur des enjeux.

Nos ambitions partagées sont claires : pas de fermeture de lycée, des efforts conséquents sur l'environnement et la vie, la végétalisation des lycées, plus d'ambition pour développer et

moderniser le réseau ferré, des attentions particulières pour l'accès à la formation, une écoute pour notre jeunesse avec des institutions alliées, des ambitions pour produire et manger sain et bon, une valorisation pour utiliser une production locale. Malgré tous ces efforts, nous pouvons mesurer que cela ne règle pas tout. Et, surtout, nous observons, et c'est là où je veux attirer notre attention, des cassures et des décrochages sur l'ensemble de nos territoires. Le CESER parle du silence des sans voix. C'est là, je crois, que nous nous devons de répondre. Pas par de la démagogie, pas par des réponses qui n'auraient pas de suite ou nous comporter en marchands d'illusions. C'est là que nous devons avoir un langage de vérité. Vous le savez, Monsieur le Président et chers collègues, nous partageons l'essentiel des choix qui sont faits. Notre apport, même modeste, avec notre ambition, est entendu. Et nous voulons poursuivre avec cette ambition d'être utile aux populations et territoires et d'être en même temps des points d'appui pour les mises en œuvre nécessaires pour changer les vies. Nous le verrons tout à l'heure, avec les orientations budgétaires, nous sommes devant des choix compliqués. Il y a besoin, aujourd'hui, à la fois de mesurer la portée de nos choix et aussi, peut-être, de prendre en compte, plus, les urgences sociales avec, notamment, l'égalité territoriale, en lien avec les urgences immédiates de vie. Saurons-nous, avec les moyens dont nous disposons, répondre à tout ? Je crains, si nous ne trouvons pas de ressources supplémentaires, que nous serons confrontés à un exercice compliqué, et ce dès 2024.

Chacune et chacun s'accorde à reconnaître que notre approche, notre travail avec les collectivités qui nous entourent et les élus qui les animent vont dans le bon sens. Cela est plutôt reconnu et positif. C'est vrai, aussi, avec les acteurs de la vie privée dans bon nombre de domaines. Reste que nous avons une épineuse question à régler : les moyens pour y répondre. Si nous avons un service public régional performant, des agents disponibles et efficaces, des élus que nous sommes volontaires, force est de constater qu'il nous manque souvent des moyens financiers pour y répondre. Ce constat, il a été fait au Congrès des régions de France il y a quelques jours. Il est fait également dans tous les divers congrès qu'il y a, que ce soit des Départements ou des Maires. Bref, tout le monde constate que, pour les collectivités locales, il est de plus en plus difficile de trouver des solutions. Au congrès des Régions, la Première ministre a fait des propositions avec la perspective de créer des COP, Conférences régionales pour la transition écologique qui seront chargées d'élaborer plus d'actions partagées avec la perspective de faire converger travaux nationaux et remontées des territoires. Les Régions devraient en être des chefs de file de l'aménagement du territoire, l'Échelon pour la réflexion stratégique et la planification qu'il nous faut, avec l'objectif d'aboutir à un plan d'action partagé par tous, et ce d'ici l'été prochain, avec pour visée une baisse des émissions de gaz à effet de serre, le déploiement

des énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité, avec co-animateurs les Présidents de Région et les préfets de région. Comme triptyque : concertation, confiance, différenciation. Il nous faudra avoir, selon nous, une vision globale des territoires que l'on bâtit, des territoires que l'on diversifie, des territoires que l'on renature. Et, surtout, comment allons-nous nous inscrire, nous, institution régionale, dans cette démarche et ambition, avec notre volonté de développer, comme nous allons le traiter d'exister quelques minutes, les questions environnementales en répondant aux enjeux de vie. Surtout, et c'est là où je vous interroge, on y reviendra certainement dans les orientations budgétaires, si nous n'avons aucun moyen financier supplémentaire. Merci de votre écoute.

Groupe Centre et Indépendants

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, dans un monde redevenu dangereux, où toutes les amarres sont lâchées pour reprendre les mots de Jean-Louis BOURLANGES, le président de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, nos mots paraissent à la fois insignifiants et indispensables. Insignifiants, car le fort du monde ne dépend pas vraiment de nos débats ici et l'horreur invite plutôt à la sobriété. Mais indispensables car partout où ces tragédies meurtrières surviennent au nom d'une justification fallacieuse, les assaillants sont différents, régimes autoritaires ou groupes terroristes, mais ils s'en prennent toujours au même idéal, notre liberté. Et face à cela, évidemment, nous ne pouvons pas nous résigner au silence. Au nom du groupe Centre et indépendants, je tiens à exprimer notre condamnation ferme, sans appel, sans équivoque envers les attentats du Hamas en Israël. Nos pensées vont vers les victimes de ces actes de violence aveugle, perpétrés contre des civils innocents. Nous pensons aux morts. Aux blessés, aux familles endeuillées, aux déplacées, aux peuples déchirés. Nos pensées vont également vers toutes les victimes de la guerre et des conflits armés, dont le regain n'a d'égal que la cruauté en Ukraine, au Haut-Karabagh ou bien encore en Afrique, car bien évidemment tous ces drames ont un lien. En envahissant l'Ukraine, Poutine n'a pas fait que remettre en cause le principe sur lequel nous avons bâti la paix en 1945, c'est-à-dire on ne touche pas aux frontières. Il a aussi plongé le monde dans l'instabilité la plus totale. Et les dominos commencent à tomber : nettoyage ethnique, Haut-Karabagh, regain de tension entre la Chine et Taïwan, intensification des ingérences étrangères en Afrique et, enfin, ce que nous redoutions toutes et tous, une nouvelle guerre au Proche-Orient. Aujourd'hui, une partie de notre destin est entre les mains d'Israël. L'État hébreu a le droit de se défendre et le devoir de respecter le droit international.

Ce conflit, et plus généralement le terrorisme islamique, a des conséquences ici, en France. D'abord, des conséquences tragiques. Nous allons commémorer la disparition de Samuel PATY et nous pleurons aujourd'hui, en plus, la mort de Dominique BERNARD, lui aussi assassiné à cause de son métier. Nous pensons à lui et, au nom du groupe, nous présentons aussi nos condoléances à sa famille, à ses proches. Mais aussi à tous les enseignants qui, à cet instant, à l'heure où nous parlons, face à leur classe, sont le visage de la République. Dominique BERNARD, agrégé de lettres modernes, le savait bien, ubi spiritus ibi libertas, où est l'esprit est la liberté. Il enseignait donc qu'il rendait libre. Et cela, je crois que les tenants du totalitarisme ne peuvent le supporter.

Ensuite, des conséquences à ces événements internationaux ont lieu en France. Je ne vais pas m'attarder très longuement parce que, quand il s'agit de lutter contre la barbarie, je crois qu'aucune voix ne devrait manquer. Mais je voudrais saluer l'impeccable réaction de Fabien ROUSSEL et des communistes. On a des différences, vous les avez exprimées à l'instant sur la réforme des retraites. J'aurais aimé vous répondre, mais l'heure n'est pas à la polémique. De nombreux désaccords nous séparent mais quand il s'agit de la République, j'observe que les communistes ne tremblent pas, eux. Tous ces déchaînements de haine et de violence sont perpétrés par des autocrates qui menacent nos libertés et je crois que nous avons le devoir de bâtir tous ensemble une réponse forte. Elle doit venir, d'abord, de l'Europe. Cette nuit, l'espoir est venu de la Pologne où le bloc pro-européen aurait battu l'extrême droite. Cette même extrême droite dont la démagogie en matière migratoire est révélée au grand jour avec l'échec de Giorgia MELONI en Italie. L'an prochain viendra le temps de la clarification entre ceux qui veulent faire l'Europe pour que nous conservions notre destin entre nos mains et ceux qui préféreront la soumission les uns à Poutine, d'autres à Erdoğan, aux Chinois ou aux Américains dont les tensions internes menacent le soutien militaire à l'Ukraine, donc menacent la France et l'Europe.

Je voudrais revenir à notre actualité régionale, évidemment, sans aucun amalgame. Cette réponse, elle doit aussi venir de la France. Notre démocratie est malade. Le Président de la République, que l'on soit d'accord ou pas, l'a exprimé devant le Conseil constitutionnel en voulant redonner de l'intérêt au référendum, en élargissant le champ d'application et en facilitant le référendum d'initiative citoyenne. Alors, je le répète, on peut être d'accord ou ne pas être d'accord. Mais que faisons-nous, quelle part prenons-nous, aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, pour participer, pour soigner notre démocratie. Le diagnostic est quand même complexe. Vous savez ce que nous pensons des commissions. Nous aurions aimé que les GIA se déroulent différemment. Et puis, il y a eu cette délibération 23 qui, Président, a été retirée. Nous vous en remercions. Nous allons y réfléchir et travailler tous ensemble sur le sujet. Nous attendons beaucoup de cette commission, de ce groupe de travail. Parce

que si le pouvoir vient d'en haut, la confiance vient d'en bas, disait l'abbé Sieyès, et nous pensons que ce choc de confiance doit intervenir à tous les niveaux. Nous pensons que nous avons notre part à prendre. Vous parliez du colibri tout à l'heure, Président, c'est amusant, ce n'est pas coordonné mais c'est exactement cette idée-là. Nous avons notre part à prendre dans la reconstruction de la confiance envers la démocratie. Nous vous ferons des propositions dans ce domaine-là. Celles que nous avons déjà faites, mais aussi des nouvelles. Je n'en prendrai qu'une seule. Nous avons eu, pendant six ans, dans notre règlement intérieur, une plateforme d'interpellation citoyenne qui n'a pas fonctionné. Elle y est encore aujourd'hui. Elle ne fonctionne pas, elle ne fonctionnera pas. Nous sommes, je crois, trop éloignés encore du terrain et je le dis avec d'autant plus de certitude que ces mesures ne coûtent pas d'argent. Nous allons examiner les orientations budgétaires. Nous verrons que nos marges de manœuvre se réduisent. Eh bien, ces mesures démocratiques, ce choc de confiance, il ne coûte pas 1 euro. Avec vous, Président, qui demandez toujours plus de pouvoir aux Régions, je pense que vous devez également comprendre que les contre-pouvoirs sont indissociables de ce pouvoir.

Alors je vous entends répondre « vous n'aviez qu'à gagner les élections ». C'est vrai, mais ce n'est pas tout à fait le sujet. Personne ne remet en cause ici votre légitimité, mais je crois que nous devons aller vers plus de participation citoyenne, d'autant plus que nous nous apprêtons, et cela a été souligné, à mettre en œuvre des COP régionales, aux côtés de l'État, c'est-à-dire à appliquer des décisions difficiles, des efforts que nous allons demander à nos concitoyens. Toute cette planification écologique, je crains que si nous la mettons en œuvre avec la participation citoyenne que nous avons ici, ce serait une catastrophe. Nos concitoyens n'accepteront pas les efforts qui viennent de loin, les maires n'accepteront pas de porter le chapeau et nous aurons un antagonisme que nous ne pourrons pas dépasser. Pour nous, l'écologie doit rimer avec la démocratie et Pascal REQUENNA et Laurence PARRAIN y reviendront d'ores et déjà dans cette séance au travers des rapports sur l'eau d'une part et Néo Terra d'autre part.

Pour conclure, Monsieur le Président. Je voudrais revenir à Mendès France. « La démocratie, c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité, c'est un type de mœurs, de vertu, de scrupules et de sens civique, de respect de l'adversaire. C'est un code moral ». Nous vous proposons de bâtir, de rebâtir, de reconstruire ce code moral régional qui nous appartient totalement pour bâtir aujourd'hui une part, celle du colibri régional de la confiance en la démocratie qu'il nous faut retrouver. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Fabien. Deux points, quand même. Nous avons tous une part de responsabilité à prendre sur le bon fonctionnement de cette Assemblée. Il y en a un tout bête

qui est la présence dans les commissions et dans les GIA des élus. Ça s'adresse à tout le monde. Premièrement. Deuxièmement, si la démocratie est malade, compte tenu de l'État centralisé dans lequel nous vivons, cela revient aussi à respecter les corps intermédiaires que nous représentons. De la part du Président de la République, l'ignorance, notamment des Régions et des autres collectivités, la volonté de pouvoir disperser pour pouvoir mieux régner sont des éléments importants. Sur la COP, moi, je veux bien qu'on lance, encore, des grands forums. J'observe quand même que, depuis 12 ans, ici, nous avons lancé, avec plus de 400 scientifiques, que nous n'avons pas écoutés en France et en Europe et dans le monde depuis de longues années, une petite révolution de nos politiques, qui va mettre du temps parce qu'il ne s'agit pas d'être punitif et qu'il s'agit d'embarquer, de convaincre et d'inciter. Et nous jouerons d'ailleurs, on est en train de le faire parce que le secrétariat national de la transition écologique observe beaucoup ce que nous faisons ici, qui est un élément extrêmement exemplaire de tout cela. Donc, moi je suis prêt à analyser bien sûr, et à voir tout cela, mais commençons, et je parle à nous tous et toutes, à être présents dans les lieux où le débat démocratique a lieu. Jérôme PERRIN.

Groupe Renaissance

M. PERRIN. - Monsieur le Président, en l'absence de Florent BOUDIÉ, je parle au nom du groupe Renaissance pour vous remercier pour vos mots introductifs dans lesquels nous nous retrouvons tous évidemment et qui résonnent après ceux du Président de la République il y a quelques jours qui appelaient à l'union nationale et politique la plus forte. Conseillers régionaux, nous sommes touchés par les conséquences du conflit au Proche-Orient, puisque c'est dans nos murs que ça se passe et que ça peut malheureusement encore se passer. Singulièrement, les profs sont visés. Pourquoi ? Parce que les profs possèdent l'arme absolue contre la barbarie et l'ignorance : ils sont porteurs de l'éveil des consciences et ceux qui n'ont pas envie de ça savent très bien que c'est là qu'il faut frapper. Et je crois que notre réaction nationale et elle est encore là ce matin et je m'en réjouis, fera que le barrage de la culture, de la conscience, de l'éveil des consciences fonctionnera.

Pour autant, Monsieur le Président, cela a été dit, il ne s'agit ni de baisser les baisser les yeux, ni de baisser les bras, que chacun soit à son poste et la meilleure réponse à la barbarie, c'est effectivement de travailler, manière d'honorer sa responsabilité, manière certainement de garder son poste et de tenir son rang. C'est ce que nous ferons aujourd'hui avec l'ambition qui doit nous caractériser. Je voudrais citer simplement deux dossiers. Celui que nous allons examiner, Néo Terra, les contraintes budgétaires aussi, qui nous amènent à

un certain nombre de décisions. Sur ces deux sujets comme sur d'autres, ne baissons pas les bras, continuons l'ambition, ne nous résignons pas. Ne pas se résigner, là aussi, c'est la meilleure réponse et nous vous proposerons un certain nombre de propositions pour relever l'ambition collective de notre Assemblée.

Monsieur le Président, rappelons-nous que ceux qui vivent ce sont « ceux qui luttent, ceux qui marchent, pensifs, épris d'un but sublime, ceux qui d'un haut destin gravissent l'âpre cime ayant toujours devant les yeux, sans cesse, nuit et jour, ou quelque saint labeur ou quelque grand amour ». Après, Gary après Camus, après Mendès-France, vous aurez reconnu Victor Hugo. Mais n'oublions pas que c'est dans *Les châtiments*.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Jérôme. Je suis allé ce matin dans un lycée pour saluer les enseignants. J'y ai trouvé beaucoup d'émotion. Beaucoup de tristesse et de chagrin. Mais une sérénité et une forme d'engagement assez extraordinaire. Donc je crois qu'on peut avoir une grande confiance dans notre corps enseignant. Nicolas.

Groupe Les Républicains

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, d'abord, merci de nous donner l'occasion de nous exprimer après vos propos en début de séance, et la gravité que vous avez su donner à ce que vous avez exprimé. Dans mon intervention, il y aura sûrement des redondances avec ce qui a été dit jusqu'à maintenant que je partage dans l'essentiel. Mais ils ne seront pas superfétatoires parce que ce qui se passe est évidemment dramatique et je pense qu'on est à un tournant de notre histoire locale, domestique, mais aussi, plus généralement, et j'ose le mot, à l'échelle de l'humanité. La barbarie de ce que l'on a vu y a quelques jours en Israël nous laisse sans voix, avec le Hamas qui perpète des crimes horribles. Enfin, on ne pensait plus voir ça à une époque contemporaine. C'est choquant. On le condamne, bien évidemment, comme on doit condamner toutes les formes de barbarie. Souvenez-vous aussi du père Hamel, égorgé, il y a quelques années, dans son église. Souvenons-nous des attaques perpétrées ici ou là sur la carte du monde. La réalité, et c'est là-dessus que je voudrais vraiment insister, si on peut appeler les uns et les autres à la paix, au sens diplomatique, au sens militaire, il faut s'engager vers la conviction de la paix des âmes et des consciences. Cela a été dit par les uns et par les autres, je voudrais insister là-dessus, ce qui est dramatique et on le voit avec l'assassinat et l'attentat autour du professeur BERNARD, c'est que c'est la signature de l'obscurantisme. Et quand je parle de travailler à la paix des âmes et des consciences, comment peut-on imaginer et, moi, en tout cas, j'ai été choqué, ces images où on voit des témoignages, après l'attaque horrible du Hamas de jeunes, quelle

que soit leur nationalité, se réjouir appelant à la mort d'un être humain. Comment peut-on accepter que des jeunes et des moins jeunes souhaitent la mort d'autrui ? Ce n'est pas possible.

Et c'est en ce sens que je pense que l'une de nos grandes responsabilités collectives, nous, en particulier, en tant que responsables politiques, c'est de travailler à rétablir cette paix dans les âmes et les consciences. On a toujours le réflexe de parler de laïcité. Mais aujourd'hui, ça incarne quoi la laïcité ? Je ne suis pas persuadé que nos concitoyens, en tout cas les plus jeunes générations, imaginent ce qu'est la laïcité. On prend la laïcité toujours sous le prisme de la pratique. Comment on organise la pratique du culte et des croyances dans ce pays ? Il faut s'attaquer à une autre racine de la laïcité, même si c'est bien évidemment intégré, c'est le respect des croyants. Et, aujourd'hui, on dévie trop souvent, dans nos interventions, dans la conceptualisation de la laïcité, sur le respect de la pratique. D'abord, respectons les croyances. C'est ça de lutter contre l'obscurantisme, lutter contre l'islamisme, lutter contre tous les excès. Et, là, nous avons une responsabilité collective importante qui se signale notamment avec ce qui se passe à l'école. Et les premiers soldats de la paix des consciences et du respect du bien vivre ensemble, ce sont les professeurs. Et cela fait vraiment froid dans le dos quand on voit que, ostensiblement, de façon très organisée, on s'attaque aux professeurs. C'est, comme je le disais précédemment, désolé de me répéter, l'obscurantisme le plus total. Je ne parle même pas de dogmatisme ou d'excès. C'est même pire que ça. C'est effacer, effacer la personne et effacer ce qu'elle peut transmettre, ou en tout cas permettre auprès de nos jeunes enfants qui sont fragiles à l'heure du numérique, à l'heure des chaînes en continu, du choc de ces images. Qui sont fragiles. Pour leur permettre de transmettre le respect et de transmettre ce que sont le bien et le mal. Pardon de le dire comme ça, même si certains peuvent avoir des clivages là-dessus. Mais ce qui relève du bien et ce qui relève du mal, et c'est à l'école de le faire. Et nous ne devons pas laisser notre part dans ce combat qui sera long, fastidieux. Imaginez, on a tendance à l'oublier, que, en 2001, c'étaient les avions qui s'écrasaient sur des tours à New York. Encore plus tôt dans notre histoire contemporaine, ce sont les attentats à Paris, ciblés encore une fois sur des personnes en particulier. Et on voit bien que, à l'échelle du monde, aujourd'hui, cette humanité, cet humanisme disparaît petit à petit. Et c'est par une escalade qu'il faut à tout prix stopper que les choses se diffusent.

Qu'est-ce qu'il est possible de faire à notre niveau ? La politique, qu'elle soit locale ou nationale, elle est utile, elle est noble, mais elle est nécessaire. L'utilité, on la partage, la noblesse, je pense qu'on la partage tous, c'est sur la nécessité de telle ou telle politique publique. Bien évidemment qu'il y aura des oppositions, il ne faut pas les nier, il ne faut pas les cacher. Et, moi, j'entends bien qu'il y ait ces prospectives collectives, communes, autour

de la défense des ressources, la défense de la planète. Il y a la défense de l'homme et de la femme, aussi. Et ce n'est pas grave si l'on est opposés sur certains points. Et cela va m'amener à parler sans le détailler de ce qui nous va nous intéresser dans les heures qui viennent. Néo Terra, très bien. Des orientations budgétaires, formidable ! La participation des citoyens, extraordinaire. La réalité, c'est qu'il faut donner du sens, de la lisibilité à la politique publique. Monsieur le Président, vous avez eu la confiance des électeurs de notre Région Nouvelle-Aquitaine. N'hésitez pas à avancer. Pas toujours dans un schéma, même si la consultation, la participation est très noble. À un moment, il faut prendre ses responsabilités, donner du sens aux politiques publiques. Qu'on soit pour ou qu'on soit contre. Ne cherchez pas à avoir l'unanimité. Ne cherchez pas à avoir l'unanimité. Avoir l'unanimité, c'est des fois une forme d'abandon. Donc, prenons notre place dans ces débats avec, toujours, au fond de notre pensée, que l'image que l'on produit dans nos actes, dans nos déclarations, a nécessairement une incidence sur nos concitoyens et notamment les plus jeunes.

Je ne reviendrai pas sur le l'hommage que vous allez rendre à un moment ou un autre à Jacques VALADE et c'est à ce moment-là, si vous me le permettez, que je dirai quelques mots en mémoire de l'ancien Président de la Région, Jacques VALADE.

Groupe Rassemblement National et Apparentés

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, chers collègues, pour commencer, je tiens à exprimer au nom du groupe Rassemblement National, notre solidarité envers le peuple arménien victime d'une épuration ethnique et religieuse au Haut-Karabagh. S'il appartient au gouvernement de prendre des sanctions, à notre niveau, nous devons, comme nous l'avons fait pour l'Ukraine, accompagner le déploiement de l'aide humanitaire sur place. D'autres collectivités ont annoncé qu'elles allaient le faire. C'est pourquoi nous vous proposerons, demain, une motion pour que nous débloquions une aide financière exceptionnelle pour accompagner le déploiement de l'aide humanitaire sur place. Pour une fois, nous espérons que vous ne rejetterez pas cette proposition au simple motif qu'elle vient du Rassemblement National, car aider ce peuple ami n'est pas seulement une question d'humanité, c'est aussi une question d'honneur.

Cette actualité internationale tragique est aussi marquée par ce qui frappe le Proche-Orient. Nous avons assisté à ce que nous ne pensions plus jamais revoir : des pogroms sur la terre même d'Israël. Le peuple israélien a vécu son 11 septembre et, comme j'ai eu l'occasion de le dire, avec mes collègues députés du Rassemblement National présents à la marche de

soutien organisée lundi dernier à Paris, nous condamnons sans la moindre réserve cette attaque terroriste islamique. Le dire est un devoir au nom des liens d'amitié qui nous unissent avec nos compatriotes de confession juive, avec la communauté francophone d'Israël et avec les nombreux binationaux franco-israéliens. C'est un devoir également au nom de la mémoire de nos propres victimes du terrorisme islamiste. Comment ne pas faire le parallèle entre ces tueries et le meurtre d'enfants par Mohamed Merah dans une école juive de Toulouse en 2012 ? Comment ne pas repenser au Bataclan en voyant les terribles images de la Rave Party pour la paix où 250 jeunes ont été abattus ? Comment ne pas penser au Père Hamel ou aux victimes de la promenade des Anglais ?

Face au terrorisme islamiste, il n'y a pas de « oui mais », pas de justification, pas d'explication, pas d'atténuation possible. Il n'y a qu'une seule réponse, la condamnation totale. Pourtant, certains ont osé le faire. Oui, en France, en 2023, une partie de la population et une partie de la classe politique a décidé de ne pas condamner. Et même, pour certains, d'applaudir les terroristes du Hamas. Et, malheureusement, force est de constater, particulièrement en Nouvelle-Aquitaine, que les complices de l'islamisme ont un visage, celui de l'extrême gauche. C'est Philippe POUTOU qui déclare soutenir, je cite : « tous les moyens de lutte que les Palestiniens et Palestiniennes ont choisis pour résister ». Ce sont ces groupuscules étudiants qui, deux jours après l'attentat, déployaient des banderoles ou des stands de soutien à la résistance palestinienne dans nos universités, comme cela a été le cas à Bordeaux, Montaigne. Ce sont ces associations communautaristes qui crient dans des manifestations interdites que cette attaque barbare est un succès historique pour la Palestine, comme ce fut le cas place de la Victoire mercredi dernier. C'est enfin la France insoumise qui, je le rappelle, est toujours alliée au parti socialiste à l'Assemblée nationale, suite à l'accord électoraliste de juin 2022 qui a abouti à la création de la NUPES. C'est cette France insoumise ou plutôt incendiaire qui a rédigé ce fameux communiqué de la honte. Ce sont ceux qui refusent de participer à une minute d'applaudissement en hommage aux victimes israéliennes. Ce sont eux qui ont préféré critiquer les organisateurs d'une marche de solidarité plutôt que de se joindre à eux. Ce sont eux qui refusent de qualifier le Hamas d'organisation terroriste. Je le dis très clairement, l'extrême gauche a définitivement tourné le dos à la République et aux valeurs de l'humanité. J'espère que les partis qui se disent républicains en tireront les conséquences.

Sur un plan plus national, l'actualité est bien sûr marquée par l'assassinat de ce courageux professeur à Arras. Nous apportons bien évidemment notre soutien total aux membres de la communauté éducative, aux blessés, aux professeurs, aux élèves et aux proches de Dominique BERNARD. Un meurtre qui nous rappelle malheureusement celui de Samuel PATY, commis il y a trois ans jour pour jour. Mais nous le disons d'autant plus, notre réponse

ne doit pas s'arrêter à l'expression d'une émotion légitime. Les minutes de silence, les marches, les bougies, les nounours ne suffiront pas à faire reculer les ennemis de la République. L'émotion sans l'action, c'est s'assurer que l'histoire se répétera sans cesse. Et, pour cela, il faut commencer par avoir le courage de nommer le mal. Contrairement à ce que vous avez déclaré sur Twitter, Monsieur le Président, ce professeur n'est pas uniquement tombé sous les coups de la barbarie. Il est aussi tombé sous les coups d'une idéologie qui porte un nom : l'islamisme. Car, en effet, une fois de plus, le coupable est un étranger fiché S pour islamisme. Une fois de plus, c'est un individu qui aurait dû être expulsé en 2014 sous la présidence du socialiste François HOLLANDE, mais qui a été maintenu sur le territoire par les services de l'État sous la pression d'associations de défense des clandestins, de la France insoumise, des écologistes et du Parti communiste. J'espère que les moralisateurs habituels auront la décence de faire leur propre examen de conscience. Je vous le dis solennellement, tout doit être mis en œuvre pour éradiquer l'islamisme, ses soldats et ses relais sur notre sol. Il y a en France des milliers de personnes qui sont perméables au discours des djihadistes. Il faut urgemment fermer les mosquées fréristes, cesser de subventionner les associations communautaristes, expulser les étrangers radicalisés et arrêter l'immigration massive. Ce n'est qu'au prix d'actes forts que nous pourrons vaincre le séparatisme et offrir aux Français le droit de vivre en paix chez eux. Sur ces sujets, comme sur beaucoup d'autres, Monsieur DARMANIN a fait la démonstration de son incompetence.

À notre niveau, il est temps d'accélérer la sécurisation des lycées et il faut en urgence protéger nos enfants. Cette demande ne date pas d'hier. Vous pouvez interroger notre collègue Jacques COLOMBIER, c'est une demande constante de notre groupe depuis 1989. Enfin, pour terminer ce discours liminaire, je souhaiterais m'attarder sur les chiffres sidérants publiés par le CESER d'un côté et l'Insee de l'autre, sur l'explosion de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine. Plus de 2 millions de Néo-Aquitains ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie décent, dont 800 000 sous le seuil de pauvreté et près de 450 000 avec moins de 900 euros par mois. Et le pire, dans tout cela, c'est que ces chiffres se fondent sur l'année 2021. Je n'ose pas imaginer le niveau qu'ils atteindraient aujourd'hui. Une chose est certaine, la pauvreté est désormais une réalité partagée par de plus en plus de Néo-Aquitains et certains publics en sont particulièrement victimes : les moins de 30 ans, les demandeurs d'emploi, les seniors et les familles monoparentales. Mais, derrière cette fracture sociale, il y a aussi une fracture territoriale puisque l'ex-Limousin et la ruralité concentrent une grande partie de ces difficultés. Évidemment, la politique de casse sociale du gouvernement macroniste et son mépris pour la question du pouvoir d'achat en sont les premiers responsables.

Cependant, ce bilan est aussi le vôtre. Alors que la vie est de plus en plus chère pour les

familles, vous augmentez les tarifs de la restauration et des transports scolaires. Alors qu'avoir une voiture devient une charge financière insupportable, vous défendez la mise en place des ZFE et taxez le plein de carburant au maximum autorisé par la loi. Alors que payer sa facture d'électricité devient compliqué, vous encouragez le développement de l'éolien qui est l'énergie la plus chère. Alors que nos agriculteurs meurent face à la concurrence internationale, vous ajoutez des normes aux normes pour les étouffer davantage. Alors que le Limousin souffre de son enclavement, vous concentrez l'essentiel de vos investissements en Gironde et particulièrement dans la Métropole de Bordeaux, et je pourrais continuer encore cette liste bien longtemps, au lieu d'être un amortisseur des politiques désastreuses du gouvernement comme devrait l'être tout exécutif régional, prétendument d'opposition. Vous en êtes un agent accélérateur et, cela, les Néo-Aquitains s'en souviendront. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ignorais que le lycée de Felletin était dans Bordeaux. J'ignorais que notre seul effort sur les infrastructures routières n'était pas à Limoges. Nathalie MOTSCH.

Groupe UDI et Territoires

Mme MOTSCH. - Merci, Monsieur le Président, un propos pour le groupe UDI et Territoires. Mes chers collègues, une actualité lourde et dramatique. Un professeur qui tombe sous les coups de l'obscurantisme et du fanatisme. Un choc. Nos pensées l'accompagnent en ces heures noires et vont à ses proches, à ses élèves et à la communauté éducative. Nos pensées se tournent aussi intensément vers l'ensemble des jeunes élèves, collégiens, lycéens, à qui, une fois encore, une fois de trop, un lieu de savoir est piétiné, bafoué et perd à leurs yeux comme aux nôtres son caractère sacré et inviolable. Alors, après le deuil et le recueillement, il faudra, avec détermination, mettre en place de nouvelles organisations de faire. Des portiques de sécurité, probablement, des badges, des vigiles, des caméras et, j'imagine, un arsenal que l'on connaît mal car on ne s'est pas encore résolu à comprendre que nos enfants étaient en danger. Pourtant, plus que jamais, notre responsabilité est de rassurer une jeunesse inquiète et angoissée car leur environnement est lourd et l'urgence écologique sont autant d'injonctions nécessaires de leur quotidien, avec l'inflation qui creuse durement les inégalités, la guerre sur notre sol européen et la violation de la souveraineté ukrainienne. Et, depuis, samedi dernier, l'effroi d'une attaque terroriste barbare et sans limites. L'embrasement est à nos portes. Nul ne sait de quoi sera fait demain. Alors nous formons l'humble vœu, l'humble vœu de retrouver collectivement ces Lumières qui nous manquent tant et où les mots tolérance, connaissances, liberté étaient porteurs de sens et

d'accomplissement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je n'ai pas fait le tour des présidents de groupe. Oui.

Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

M. TRIFILETTI. - Merci, Président. Monsieur le Président, chers collègues, nous partageons l'émotion autour du drame qui s'est déroulé au lycée Gambetta à Arras. Trois ans après l'assassinat de Samuel PATY, c'est une nouvelle fois l'école, cœur de la République, qui est lâchement frappée. Nous apportons tout notre soutien à la famille et aux proches de Dominique BERNARD, martyr de la liberté de conscience. Aux blessés ainsi qu'aux élèves, enseignants et personnels. Il est plus que jamais nécessaire de former à la diversité du monde, aux échanges, pour cheviller la démocratie comme rempart à l'obscurantisme. Le fanatisme et la barbarie n'éteindront pas l'esprit critique, la liberté et la tolérance, creuset de notre République. Nous souhaitons également condamner fermement les attaques terroristes lancées sur Israël. Ces crimes ignobles sont injustifiables. Nous sommes solidaires des populations israéliennes et palestiniennes et refusons toute forme de punition collective en violation du droit international.

C'est dans ce contexte géopolitique particulièrement périlleux, couplé à un contexte climatique désormais catastrophique, que l'augmentation de la pauvreté dans nos territoires s'inscrit. Il est urgent d'enrayer la « fabrique de la pauvreté », pour paraphraser le rapport particulièrement inquiétant des CESER. 40 % de la population de Nouvelle-Aquitaine vit en dessous du revenu décent. Quand 2,3 millions de Néo-Aquitains n'ont pas un niveau de vie décent et que 13 ans d'espérance de vie séparent les 5 % les plus riches et les 5 % les plus pauvres, nous avons une immense responsabilité d'agir. Nous le savons, nous, élus locaux, bien que nos conseils municipaux augmentent significativement l'accompagnement aux Restaurants du cœur, par exemple, que cela ne suffit pas. Nous constatons que, face à la hausse des bénéficiaires et au manque de moyens, les Restos du cœur seront contraints de refuser du monde à partir du mois de novembre. Des solutions structurelles existent néanmoins pour sortir durablement de la pauvreté. Nous en avons proposé, telles que la sécurité sociale de l'alimentation, outil indispensable de lutte contre la pauvreté, dont le CESER demande d'ailleurs l'expérimentation. Nous appelons également à accompagner les entreprises vers un modèle où la production répond à des besoins soutenables et vitaux. Il est urgent de réencastrier l'économie dans les limites planétaires, au service des solidarités, pour soigner le virus des inégalités. C'est ça notre volonté.

À la veille d'une COP 28 mal engagée, le secrétaire général des Nations Unies qualifie le

dernier rapport du GIEC « d'alerte rouge pour l'humanité ». Ces mots sont percutants. Nous sommes sur une autoroute vers l'enfer climatique, avec le pied toujours sur l'accélérateur. Des milliards de personnes sont en danger immédiat. Nos sondes Copernicus s'affolent. L'été qui ne s'achève pas plonge les chercheurs du climat en état de sidération. Ce sera pourtant demain un été froid pour nos enfants. Au même moment, un Président de Région démagogue, aveuglé par son agenda électoral personnel, déclare qu'il n'appliquera pas le volet zéro artificialisation de la loi Climat et Résilience pourtant votée par les députés du groupe Les Républicains. Combien de fois devons-nous encore rappeler l'effondrement de la biodiversité ou de la destruction des zones humides ? L'artificialisation des sols tue. Les services écosystémiques sont nécessaires à notre survie. Cette démagogie s'inscrit dans une porosité idéologique avec l'extrême droite qui semble totalement indifférente aux enjeux vitaux de notre époque. Perdue dans un délire identitaire mortifère, elle défend en réalité les intérêts des plus riches et des climato-négationnistes contre les plus faibles. Le consensus scientifique est nié par leurs porte-paroles politiques, affirmant cet été que ces scientifiques, je cite, « ont parfois tendance à exagérer ». Discours faisant écho au « rien ne prouve que le réchauffement climatique soit d'origine anthropique » entendu dans cette Assemblée. D'autres préfèrent minimiser les signaux d'urgence pour se cacher derrière la com style « l'écologie à la française », c'est-à-dire, en fait, l'inaction et le renoncement. Comme si nous vivions déconnectés du reste du monde. « L'écologie à la française » est en fait un succédané du « qui aurait pu prédire la crise climatique ? » Le Président MACRON réitère les mêmes annonces qu'en 2017, modifiant juste les dates, sans précision ni aucun budget clair. Recyclage d'annonces. Sans doute le seul créneau écolo du Président de la République. Très explicite, sa déclaration « j'adore la bagnole ». Dommage qu'il n'ait pas témoigné la même passion pour les arbres, l'humain ou les trains du quotidien. Au moment où le modèle de financement des Régions se fragilise, l'État ne peut fuir éternellement ses responsabilités. Si la France veut tenir ses engagements européens pour le climat, cela impose un nouveau contrat avec les Régions, chefs de file et échelons essentiels de la transition. La coordination des élus écologiques présente lors du Congrès des Régions de France, a notamment réaffirmé sa proposition d'un nouveau contrat d'engagement pour les transports entre l'État et les Régions. Il est temps de passer aux actes et de considérer les Régions avec sérieux en leur donnant les moyens d'assumer pleinement des politiques écologiques ambitieuses. Nous le savons, moins les politiques d'atténuation seront ambitieuses, plus les politiques d'adaptation seront compliquées, voire impossibles à mettre en œuvre. Tous ces exemples montrent que la punition pour tous, et notamment les plus modestes, c'est en fait l'absence d'écologie. Et, oui, qu'il n'y a jamais, jamais d'écologie sans les écologistes.

Un dossier symbolique dont nous reparlerons aussi pendant cette plénière : l'eau. Dans une actualité particulière liée aux récentes décisions de justice, l'annulation de 15 bassines en Charente et dans la Vienne corrobore notre analyse, soulignant l'inadaptation. La décision de justice épingle, je cite, des « surdimensionnements, des inexactitudes, omissions et insuffisances », que les projets ne sont « pas associés à de réelles mesures d'économie d'eau et ne tiennent pas en compte les effets prévisibles du changement climatique » et conclut à une erreur manifeste d'appréciation de la préfecture dans la mise en œuvre du principe de gestion équilibrée et durable de la ressource. Soulignons que c'est grâce aux écologistes, ne vous en déplaise, qui agissent pour une gestion équilibrée de l'eau, que la Région ne finance pas ces bassines jusqu'à présent. Dans ce contexte, votre proposition de délibération sur l'hydraulique agricole paraît ou pourrait aller dans le bon sens. Et tant pis si vous n'avez jamais accepté notre proposition de moratoire pour sortir des guerres de l'eau. Nous serons force de proposition via nos amendements pour vous accompagner vers une vraie approche globale sur ce dossier. Il faudra néanmoins faire preuve de cohérence, Président, car si le Président de Région ne finance pas directement les réserves de substitution, il devra d'abord se mettre d'accord avec lui-même, c'est-à-dire avec le Président de l'Agence de l'eau, en ne finançant pas, non plus, par là, les projets aberrants de bassines non conformes au code de l'environnement. Sinon, Monsieur le Président, chers collègues, à quoi ça sert de ne pas financer les méga-bassines en Région Nouvelle-Aquitaine, si on préside une agence de l'eau qui finance lesdites bassines avec la facture d'eau des usagers ? Le vrai risque, nous ne sommes pas dupes, c'est que les agences financent les bassines et la Région les tuyaux, voire beaucoup plus. Mais nous en reparlerons sans doute cette après-midi.

Plus globalement, à quoi ça sert d'affirmer la nécessité de préserver, reconquérir la biodiversité avec le programme Natura 2 000 si, en même temps, on détruit 5 000 hectares inestimables dans notre ruralité, pour une LGV ? À quoi ça sert de déployer une politique tourisme durable si, en même temps, on finance des pistes de ski synthétiques en plastique ? À quoi ça sert de prôner la décentralisation au niveau national si, en même temps, on déménage les territoires en vidant Limoges et Poitiers de ses hauts fonctionnaires régionaux au profit de Bordeaux et qu'on centralise de plus de plus, d'ailleurs, le pouvoir régional ? Osez, Président, osez ! Faites sauter ces verrous qui vous enferment et nous serons à vos côtés. Osez renforcer la décentralisation et les politiques publiques de proximité dans le budget que nous aurons bientôt à voter. Dommage, aussi, de constater que des retards d'exécution se traduisant par des annulations budgétaires dans des secteurs importants, culture, formation professionnelle, lutte contre l'illettrisme, emploi associatif, aménagement du territoire ou encore secteur de la jeunesse, dont le logement des jeunes,

par exemple. Quant aux orientations budgétaires, elles méritent également mieux et d'être en phase avec nos territoires, moins descendantes, imaginées plus en concertation, notamment avec les collectivités locales et les associations.

Pour finir, nous vous proposerons deux motions pour faire gagner la vie. L'une réaffirmant la trajectoire de sortie des pesticides de synthèse, dont le glyphosate, au moment où la Région Bretagne se propose d'être territoire pilote pour l'expérimentation de sortie du glyphosate. L'autre pour enrayer la détresse psychologique de notre jeunesse malmenée. Hubert REEVES, grand astrophysicien et défenseur acharné de la biodiversité à qui nous rendons un hommage appuyé ce jour, restait optimiste quant à la prise de conscience et disait « peut-être qu'on va garder la terre habitable. Peut-être qu'on va même la garder agréable ». Président, cher collègue, l'écologie c'est la vie, c'est retrouver le goût, le goût de l'avenir pour toutes » les poussières d'étoiles » que nous sommes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Ce qui est dommage, c'est qu'une partie de ce que vous dites, je pense à l'affectation de nos collaborateurs et collaboratrices, est totalement contredite par les chiffres. Ce qui est dommage, c'est que vous ne vous rendiez pas compte qu'une des principales sources de réchauffement climatique, c'est la pollution de la nationale 10 et qu'il nous faut une deuxième voie ferroviaire et que cette voie ferroviaire n'imperméabilisera pas les sols. Ce que je vous reproche, c'est de ne pas arriver à trouver, parfois, ce qui est l'urgence. Et, ça, c'est un vrai problème que je n'arrive pas à comprendre. En tous cas, soyez sûr de ma propre santé mentale, je ne me sens pas schizophrène. Et, au contraire, entre le comité de bassin et le la présidence de la Région, il y a une coopération intéressante. D'ailleurs, on aura l'occasion de revenir, tout à l'heure, avec Jean-Pierre RAYNAUD et Guillaume RIOU sur l'expérience des réserves de substitution en Vendée qui est particulièrement intéressante pour l'évolution qui est indispensable, là aussi, du dossier dit « des bassines ». Si tout le monde, tous les groupes se sont exprimés, je vais donner la parole à Martine PINVILLE.

Groupe Socialiste – Place Publique et Apparentés

Mme PINVILLE. - Merci, Monsieur le Président, cher Alain, chers et chères collègues, Mesdames et Messieurs, c'est la tristesse, la colère, la peur, que de tels actes puissent encore arriver de nos jours. 3 ans après l'assassinat de Samuel PATY, comme vous l'avez si justement rappelé, Président, ce drame d'Arras nous rappelle ô combien la menace terroriste est présente sur notre territoire national. Nos pensées vont vers l'enseignant sauvagement assassiné au lycée Gambetta d'Arras et aux personnes gravement blessées ainsi qu'à leurs familles. Mais nous pensons très fortement solidairement aux enseignants, aux enfants, à

l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et à notre École républicaine. Aujourd'hui, les mots me manquent également pour décrire l'horreur survenue le 7 octobre dernier en Israël. « L'horreur », c'est bien le terme pour évoquer les massacres perpétrés par le Hamas dans le Sud d'Israël, avec un bilan qui s'alourdit de jour en jour. Des femmes, des hommes, des enfants, des personnes âgées qui ont été assassinées. Nos pensées vont aux victimes de cet effroyable acte terroriste perpétré par le Hamas. Nous exprimons toute notre solidarité envers la population israélienne. Mais rien, absolument rien, ne saurait justifier ces actes terroristes barbares que nous devons toutes et tous condamner. La reconnaissance de deux États souverains reste la seule solution pour une paix durable. Nos pensées vont évidemment vers ceux qui subissent directement les conséquences de ce conflit sans fin, Israéliens, et Palestiniens. Nos pensées vont également envers le peuple arménien. 135 000, plus de 135 000 Arméniens ont dû prendre la fuite depuis l'invasion par l'Azerbaïdjan, faisant craindre une véritable épuration ethnique. La situation est catastrophique. Cet exode forcé d'Arméniennes et Arméniens qui doivent quitter leurs terres, leurs foyers sous la menace militaire. Et, toujours, cette impression d'un éternel recommencement de l'histoire. Gardons-le en mémoire. Et l'actualité internationale nous rappelle encore une fois combien notre engagement pour la paix et la solidarité est crucial. Un mot et une pensée pour la militante iranienne Narges MOHAMMADI, actuellement incarcérée et qui a reçu le Nobel de la paix pour son courageux combat pour les femmes dans ce pays, l'Iran, où leurs droits sont bafoués.

Alors que les crises géopolitiques entraînent des crises économiques sans précédent, l'inflation frappe les plus précaires de nos concitoyens aux conditions de vie de plus en plus difficiles et insurmontables. La précarité ne cesse d'augmenter avec des files d'attente qui s'allongent dans les banques alimentaires où, déjà, 30 millions de repas avaient été distribués en 2021 en Nouvelle-Aquitaine. Et cela démontre l'impasse d'un libéralisme économique et la nécessité impérieuse de s'attaquer aux inégalités. Le très inspirant rapport du CESER « Enrayer, la fabrique de la pauvreté, nous rappelle toute l'importance et le caractère absolument essentiel de nos combats envers les populations les plus fragiles. Les familles monoparentales, les jeunes ménages, les non-salariés et les personnes au chômage sont particulièrement touchés. Plus inquiétant encore, les enfants sont les victimes invisibles de cette crise. 230 000 d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Le constat est édifiant. Loin d'être marginale, la pauvreté comprise dans ses multiples dimensions est un phénomène qui touche 35 à 40 %, soit un tiers de la population en Nouvelle-Aquitaine. Le pouvoir d'achat est en conséquence la première préoccupation des Français et nous ne l'oublions pas. Et je pense, plus largement encore, à notre soutien constant envers les entreprises qui œuvrent au quotidien contre cette précarité et envers les associations,

comme lorsque nous avons voté les aides pour les repas des étudiants. C'est au cœur de nos préoccupations et nous amène par exemple à verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour nos 7 710 agents. Ce constat nous encourage également à développer la tarification solidaire dans les cantines de nos lycées dans un objectif d'équité sociale et territoriale. Nous ne cesserons d'agir pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. Mais ce sont également les collectivités qui réalisent trois quarts des investissements publics et assurent les services publics de proximité essentiels. Nous l'avons démontré à vos côtés, Monsieur le Président, et au sein de notre majorité. C'est ce qui permet d'amortir les crises. Les politiques publiques que nous mettons en œuvre pour un aménagement différencié et durable du territoire, pour favoriser les mobilités de tous et lutter contre le réchauffement climatique, pour le progrès économique partagé et la justice sociale sont des solutions concrètes et efficaces.

C'est une vision équilibrée et ambitieuse que nous portons dans le cadre de nos compétences et de notre attachement à une République décentralisée. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors des orientations budgétaires. Non seulement les Régions ne bénéficient ni de recettes nouvelles ni de dispositifs de soutien face aux chocs inflationnistes, mais elles se trouvent bien souvent contraintes d'intervenir au-delà de leur champ de compétence à défaut d'intervention de l'État. Les transports étant l'exemple le plus criant. Si la Région veut relever les nombreux défis sociaux, économiques, environnementaux, il lui faudra déployer une stratégie sérieuse et ambitieuse, mais forte. La Nouvelle-Aquitaine, avec ses vastes terres agricoles, a toujours été à la pointe de l'innovation en matière d'agriculture. Nous discuterons tout à l'heure du règlement d'intervention régional en faveur de l'hydraulique agricole. Celui-ci vise à répondre aux défis majeurs de notre Région en matière d'agriculture et de gestion de l'eau et cible particulièrement les projets agroécologiques, ceux qui sont économes en intrants, ceux qui permettent un usage efficient de l'eau et qui intègrent le partage de l'eau, ceux qui concourent à la résilience des exploitations et à la souveraineté alimentaire. C'est dans cet esprit qu'a été élaboré ce règlement qui s'inscrit pleinement dans notre feuille de route Néo Terra. Face au défi du changement climatique et à la nécessité de préserver nos ressources en eau, il est impératif d'adopter des mesures adaptées et durables. La force de la Nouvelle-Aquitaine, c'est sa capacité à innover, à s'adapter et à préserver ses ressources tout en soutenant son agriculture. Restons déterminés, optimistes, convaincus que nous avons tous les atouts pour construire l'avenir durable, respectueux de l'environnement et inclusif pour toutes et tous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup Martine. Je crois que si l'on veut être à la hauteur de l'émotion et du drame, il faut essayer, effectivement, sans omettre le débat, d'élever notre niveau de jeu en fonction des compétences et des responsabilités de la Région. Je rappelle,

et on le fait dans tous les domaines, que chacune de nos politiques est coconstruite, coconstruite avec tous nos partenaires. Et que je pense que cela fait partie, peut-être, de la confiance qu'il y a, par-delà les sensibilités politiques des uns et des autres, avec nos concitoyens de Nouvelle-Aquitaine. Même si j'ai été, comme vous tous, sur cette réalité liée à la pauvreté, donc à l'injustice, ou à la justice, frappé par le rapport du CESER.

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous le voulez bien, je propose à votre assistance bienveillante la désignation d'Isabelle TARIS pour remplir la qualité de secrétaire de séance. Elle l'a accepté avec bienveillance. On a deux dossiers dans le cadre de la procédure d'urgence. Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle qui a déjà été décidée dans la fonction publique de l'État, mais pour laquelle le décret n'est pas encore paru, donc ça sera bien entendu sous réserve que ce décret paraisse. Et puis un rapport, dit 23B, sur le fonctionnement du Conseil régional. Commission et GIA. Je confirme donc, suite à la réunion des présidents de groupe de vendredi, le retrait de la délibération numéro 23. En rappelant que j'ai mis en place un groupe pour vérifier cela, entre les dossiers essentiels et les dossiers qui sont simplement de l'ajustement, comme par exemple, pour déplacer de 100 mètres un arrêt sur la circulation des bus scolaires. Pour essayer de distinguer l'accessoire de l'essentiel.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, sur le procès-verbal de la séance du 12 juin, pas de remarques particulières, pas d'observations ? S'il n'y en a pas, ce procès-verbal est approuvé.

01 – RAPPORT NÉO TERRA 2023 PORTANT SUR L'ANNÉE 2022, VALANT RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. - Nous pouvons maintenant rentrer dans le rapport annuel Néo Terra. Guillaume.

M. RIOU. - Président, chers collègues. Il est maintenant de tradition, pourrait-on dire, de vous présenter à l'automne, en amont de nos objectifs budgétaires 2024, c'est un devoir réglementaire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, vous le savez, un projet dit « développement durable », au sens onusien du terme, qui s'appelle projet Néo Terra en région Nouvelle-Aquitaine, avec la structuration que vous connaissez, autour des 11 ambitions. Tout cela structuré autour de l'objectivation scientifique des deux rapports que vous connaissez bien maintenant, Acclima Terra et Ecobiose, produits en 2018, 2019 et votés en juillet 2019, autour de la protection des ressources, qui implique leur usage sobre sur l'ensemble de nos activités anthropiques. Vous les avez sous les yeux et, maintenant, vous les connaissez. Je pense qu'il est inutile, et vous me le redirez s'il en est autrement, de vous les redécrire une par une.

Ce rapport Néo Terra marque un certain nombre d'illustrations que nous avons voulu rénover, comme nous le faisons tous les ans. Il projette un certain nombre de chiffres financiers. Vous le savez, autour de l'utilisation de 490 millions d'euros de subventions qui représentent environ 5 700 subventions délivrées à nos bénéficiaires, avec une part d'octroi, qui représente environ 40%. Nous avons voulu ce rapport plus court, plus simplifié, mais aussi avec de nombreuses illustrations, 3 ou 4 illustrations par ambition, et puis, le travailler avec des indicateurs plus affinés. Ils sont au nombre d'une dizaine par ambition pour vraiment aller chercher une forme d'objectivation sur le sujet. Je vous disais donc les grands chiffres. Nous avons eu un certain nombre de questions au niveau des commissions, sur ces 490 millions. Il s'agit bien des subventions allouées. C'est-à-dire que l'on a environ 1,2 milliard d'euros de subventions auprès de l'ensemble de nos bénéficiaires, qu'ils soient les collectivités locales, les entreprises, les associations et, donc, ces 490 millions représentent la part de subvention des 1,2 milliard d'euros. Et, par ailleurs, évidemment, et c'est plus difficile à affiner, et je sais qu'un certain nombre d'entre vous m'ont demandé de regarder ce que pouvaient représenter les 60 %. Mais on les retrouve, finalement, dans nos lycées, par exemple, quand nous intervenons sur nos lycées. Tout ça nous demandera encore, j'en conviens, des progrès, nous le savons, pour être encore plus précis. Et des travaux sont en cours, vous le savez, je vous ai rencontrés, vous les représentants de l'ensemble des groupes, pour aller vers plus de précision, aller vers peut-être des réponses sur les manquements dont nous avons entendu parler toute la matinée. Mais je répondrai, sans doute, dans ce cadre-là, à vos questions. Nous allons donc écouter vos questions, vos interrogations, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Allez-y, Madame BALLET-

BLU, et je prends les autres noms.

Mme BALLET-BLU. - Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, c'est avec beaucoup d'attention et d'attente que mes collègues et moi-même nous sommes penchés sur ce rapport. Néo Terra. Beaucoup d'attente car l'enjeu est majeur et les jeunes générations nous regardent. Nous avons envers eux une grande responsabilité. Beaucoup d'attente car nous sommes arrivés à un point de non-retour, cf. le cri d'alarme de 15 000 scientifiques qui vient s'ajouter aux experts mondiaux du GIEC, de Shift Project et d'Antonio GUTERRES qui déclare, je le cite, « le changement climatique est là, il est terrifiant, l'aire du réchauffement climatique est terminée. Place à l'aire de l'ébullition mondiale ». Cela étant dit, nous regrettons un document sous certains aspects lacunaire qui ne nous permet pas de réellement évaluer l'action. Pour pouvoir juger des progrès des différentes ambitions, il faudrait un point de départ et un point d'arrivée, ce qui permettrait une visibilité et une lisibilité dont pourraient s'emparer les habitants de la Nouvelle-Aquitaine.

Au lieu de cela, je m'excuse par avance pour la liste à la Prévert, nous observons des ambitions revues à la baisse, incomplètes ou peu représentatives. Comme par exemple l'ambition 1, Favoriser l'engagement citoyen. 99 projets financés, un podcast et 835 822 Néo-Aquitains sensibilisés, sur quand même plus de 6 millions d'habitants, cela me paraît assez peu. Ambition numéro 2, Accélérer et encourager la transition agroécologique. Le budget a été divisé par deux. Ambition 3, Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine, la baisse du nombre de projets innovants accompagnés et le nombre d'entreprises, par exemple, labellisées numériques responsables est de cinq. L'ambition numéro 4, Développer les mobilités propres pour tous, pareil, budget divisé par deux. C'est quand même un sujet central. Et, là aussi, les indicateurs incomplets. Par exemple, l'indicateur d'économies d'émissions de gaz à effet de serre n'est fait que sur les entreprises de transport. Ambition 6, Construire un nouveau mix énergétique, la part des dossiers consacrés à ces ambitions est de 1 %. L'ambition 7, Tendre vers le zéro déchet en 2030, ambition de taille mais, malheureusement, on constate une augmentation de la production de déchets en Nouvelle-Aquitaine avec 698 kilos de déchets par habitant. C'est quand même assez important. Et l'ambition 8, Préserver nos ressources naturelles en biodiversité, quand même aussi un sujet central, là aussi, baisse des budgets votés et là aussi des indicateurs qui manquent de lisibilité.

Faute de temps, je vais arrêter là, Monsieur le Président. Je préempte déjà votre réponse, « la faute ne vous incombe pas en totalité, vous n'avez pas la main sur tout... ». Et l'État n'est, non plus, pas exemplaire. Mais l'heure est grave et, vous l'avez dit vous-même, depuis 6 ans, le virage est amorcé. Nous considérons que le temps n'est plus à l'amorçage, mais à l'action. Vous le savez, Monsieur le Président, notre groupe cherchera toujours à être

constructif. Évidemment, vous pourrez compter sur nous pour vous faire des propositions lors de la plénière dédiée à Néo Terra, le mois prochain. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. La prochaine séance plénière sera dédiée à ce sujet. Je crois que chacun d'entre nous, chacun des groupes, aura à cœur, parce que ce problème concerne tout le monde, de faire un certain nombre de propositions et je pense que ce n'est pas le but aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est finalement le rapport de développement durable que vous avez baptisé Néo Terra 2023. Alors, je ne vais pas rentrer dans un inventaire à la Prévert, mais je vais intervenir sur deux sujets, qui sont généraux, sur Néo Terra, qui sont deux sujets d'alerte. Nous sommes des élus et nous parlons beaucoup avec des associations, des entreprises, des concitoyens. Et, quand on revient ici, dans cet hémicycle, on se doit d'être un peu leur porte-parole.

Premier sujet, bien évidemment, les gens se sentent extrêmement concernés par ces sujets. Là où il peut y avoir des différences, c'est le temps que l'on met pour arriver à une situation optimale. Et là, Monsieur le Président, je voulais vous faire deux alertes. La première, un certain nombre, souvent des petites, d'ailleurs, entreprises, ou des associations qui ne sont pas des associations nationales, nous remontent qu'ils ont de plus en plus de difficultés à remplir les dossiers de subvention avec toutes les éco-conditionnalités que nous avons votées ici, dans cet hémicycle. Cela devient, pour un certain nombre d'entreprises et pour un certain nombre d'associations, de vrais casse-têtes pour remplir ces dossiers. Ils sont sans doute peut-être même en avance, mais ils ont du mal à le verbaliser. Ils ont du mal à l'écrire, ils ont du mal à le mettre dans un dossier qui peut paraître pour certains complexes lorsqu'ils n'ont pas de service dédié. Et je pense que notre aide doit aller en premier vers ceux qui n'ont pas de possibilité d'aller taper à toutes les portes. Donc, une première alerte, Monsieur le Président, que ces éco-conditionnalités peuvent poser de réelles difficultés pour le développement de petites, de très petites associations.

Deuxième chose, il ne faudrait pas que, et c'est un métropolitain qui vous dit ça, il ne faudrait pas que Néo Terra soit un agrandissement du fossé entre les zones urbaines et les zones rurales. Parce que la façon de voir le développement durable, la façon de voir l'écologie n'est pas tout à fait la même quand on habite dans un centre urbain ou qu'on habite dans une zone rurale. Et cela demande une grande explication, une grande pédagogie, même, employons le terme, pour pouvoir expliquer à nos concitoyens que des mesures peuvent n'être pas forcément les mêmes sur tout le territoire de la région et peuvent être acceptées à certains endroits et refusées à d'autres et ne pas donner l'impression à la zone rurale que, pour faire plaisir à la zone urbaine, qui a peut-être plus consommé, qui a peut-être été moins

vigilante, on va sacrifier des territoires ruraux. Alors, puisqu'on va parler de Néo Terra 2, je ne sais pas si on pourra lancer le slogan « Vous avez aimé Néo Terra 1, vous aimerez Néo Terra 2 », mais il faut faire attention parce qu'il y a quelquefois des remakes qui font moins de succès que le premier. Mais ces alertes, Monsieur le Président, me semblent importantes. Mon collègue, Arnaud TAUZIN, aura une intervention sur l'agriculture parce que c'est aussi important. Je ne vais pas aller plus loin. J'avoue que je ne suis pas plus long que le Vice-président qui a présenté, mais je me dis que nous allons avoir une séance entière, dans un mois, où on aura tout à loisir, non pas de commenter, Monsieur le Président, mais de proposer.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Christophe. Juste, je mesure tout à fait, pour l'avoir dénoncé, l'avalanche de normes et de textes, on le voit par rapport à un dossier qui nous est cher, ici, dans le Blayais, par rapport, justement aux territoires ruraux, essentiel aussi car beaucoup de manifestants, des gilets jaunes venaient aussi du territoire du Blayais. Cette complexité pour installer une entreprise assez révolutionnaire. Cette complexité est infernale. Infernale, parce que, pour être franc, nous avons fait une réunion avec le préfet de région la semaine dernière. L'alerte des services auprès du préfet, c'est de dire « Monsieur le Préfet, vous allez être mis en risque pénal si vous franchissez ça ». Donc, ne confondons pas nos responsabilités, avec celles que Michel ROCARD avait dénoncé dès 1966 « pour être un État central qui garde le pouvoir, il faut multiplier les normes tous les jours ». Deuxième point, nous avons essayé d'assurer cette simplification et, par exemple, sur les écoconditionnalités que vous évoquez, le dossier est simplifié pour les TPE, les plus petites entreprises et en tout cas pour les dossiers de moins de 150 000 euros où il n'y a à signer qu'un engagement sur l'honneur. Et la signature d'une charte que nous avons élaborée ici. Donc, cette simplification, on y a bien. Mais je crois qu'on peut facilement démontrer que, au contraire, sur les territoires ruraux, il y a une action spécifique, d'abord parce que nous intervenons en dehors de la répartition des compétences sur les bâtiments et le foncier et l'aide à l'entreprise dévolue, à la Région, je le rappelle, à La Courtine, qui est un nom qui, pour certains d'entre nous, résonne particulièrement, 2,5 millions d'euros à la Communauté de communes pour lui permettre de refaire une usine de 123 emplois. C'est La Souterraine, la réhabilitation de la friche De Fursac, pour accueillir 350 emplois. On est en Creuse. On en a 150, déjà, aujourd'hui. Et je pourrais multiplier. J'ai parlé de Felletin tout à l'heure parce que Felletin, n'est-ce pas Jean-Louis, est un projet qui nous tient à tous les deux et à tous, je pense, à cœur. Ce lycée, si le Limousin était resté seul, aurait dû fermer. Fermer. Donc, je pense que cette attention au milieu rural est importante.

Je le dis aussi pour revenir d'un mot sur le Blayais, sur Flying Whales et sur le sentiment du Blayais d'être très éloigné de Bordeaux. J'avais été extrêmement frappé par cette réflexion

quand je les ai reçus, d'une secrétaire médicale qui doit prendre son travail à Bordeaux à 08h. Elle me dit « Je me lève à 05h du matin parce que si je ne suis pas avant 05h30 sur le pont d'Aquitaine, je ne prends pas mon boulot à l'heure ». Nous avons décidé de mettre en place un bus direct qui va d'ailleurs démarrer en janvier. Sauf que ce bus, il va prendre les voies existantes, les voies réservées, notamment sur l'autoroute. Il faut l'accord de Vinci, il faut l'accord de l'État, il faut peut-être quelques travaux. On est à 5 ans des gilets jaunes. C'est pour ça que, nous, nous mettons en place ce bus qui va réduire d'une demi-heure, je pense, je l'espère, le trajet. Nous avons renforcé, en direction de Saint-Mariens, Renaud n'est pas là, mais il pourra le confirmer, le cadencement des trains, de telle sorte que nous puissions faire un système covoiturage d'une part, train d'autre part. Et, donc, pour toutes ces personnes qui rentrent en ville, demain pour l'agglomération de Bayonne, nous avons lancé, bien en avance de phase par rapport à toutes les autres régions et collectivités, avec la Métropole d'ailleurs, Christophe le RER métropolitain.

M. TAUZIN. - S'il y a un sujet sur lequel nous avons une divergence, notre groupe avec votre politique, c'est bien celui de l'agriculture, Monsieur le Président. Vous n'avez de cesse que de parler de transformation agroécologique. À nos yeux, la première des politiques de soutien à l'écologie et à l'environnement serait d'assurer la souveraineté alimentaire, serait de faire que la ferme Aquitaine retrouve des parts de marché, qu'on puisse acheter plus de nos achats dans tous les secteurs de diffusion auprès des agriculteurs locaux. Et en ce sens, vos politiques ne visent pas cet objectif, à nos yeux. Il n'y a pas un mot, dans ce dossier, sur la crise du bio. Ah, ça, pendant le COVID, tout le monde voulait acheter local ! Qu'est-ce qui se passe depuis un an ? Tout le monde veut acheter le moins cher possible et on se retrouve avec des productions bios qui sont supérieures en production à leur marché, avec des prix qui s'effondrent. Vous n'en tenez pas compte dans ce rapport. Le deuxième élément qui n'est pas nommé là-dedans c'est qu'il y a toute une série de productions, de filières, où les cheptels où les productions en volume baissent. Où les reprises ne sont plus assurées. Il y a là une vraie crainte écologique. Parce que je préfère acheter du bœuf ou du porc produit en Nouvelle-Aquitaine qu'importé. Or, sur ces filières-là, la part des importations ne fait que grossir, mettant aussi en péril, bien souvent, l'équilibre économique de la filière en aval. Abattoir, transformation.

Dernier point, je suis dans un secteur de déprise agricole en Chalosse Tursan, où, en fait, la surface agricole, dans plein de villages, baisse. Ou des terres, il y a 30 ans, 40 ans, qui étaient cultivées, sont aujourd'hui des taillis. Et quelles sont les terres qui sont le plus reprises ? C'est celles qui ont l'accès à l'eau. Et, donc, la bataille des surfaces alimentées en irrigation est une bataille très importante qui participe au développement durable. Nous avons besoin d'irrigation pour assurer la souveraineté alimentaire et pour assurer le maintien

de la compétitivité de notre agriculture. Nous aurons à redébattre de ces sujets dans un mois, mais nous appelons à regarder le monde agricole et l'alimentation telle qu'elle est et pas telle qu'on souhaiterait qu'elle soit. En ce sens, j'ai posé une question en commission agriculture, la semaine dernière : « est-ce que le tonnage des pesticides a baissé depuis le début de Néo Terra ? » Et la réponse a été « on ne sait pas vous répondre puisque les statistiques, elles, sont entre cette année et 2013. Mais, au vu des chiffres, ça ne baisse pas. Mais, les agriculteurs n'utilisent pas les pesticides par plaisir, ils les utilisent par nécessité. La bataille, ce n'est pas d'afficher des chiffres, ce n'est pas d'afficher une sortie de pesticides, c'est de mettre le paquet sur la recherche et développement, sur la diffusion de ces innovations. Les agriculteurs ne sortiront des pesticides que quand il y aura des solutions alternatives qui assurent la même compétitivité parce que nous sommes sur un marché mondial et le consommateur, bien souvent, il va aussi au moins cher. On a besoin de toutes les agricultures.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je ne veux pas commencer le débat qu'on fera tout à l'heure, mais il est vrai que je ne suis pas un adepte des petites phrases et des grands discours de communication sur les plateaux de télé. C'est peut-être un tort, mais je ne me changerai pas à « 72 balais ». Par contre, mon cher, c'est nous qui avons créé la SENA, qui est la structure des lycées, des collèges, des maisons de retraite, etc. Avec l'appui des gestionnaires des lycées et qui adresse aujourd'hui, sur des circuits courts ou des circuits de proximité, y compris sur le bio, 73 millions de repas. 73 millions de repas. Ensuite, vous parlez de crise du bio. Il y a eu, et quelqu'un qui connaît bien le dossier, Guillaume RIOU, puisqu'il présidait la Fédération nationale de l'agriculture biologique, me le disait récemment, il y a eu, à un moment donné, fin des années 2010, une réaction de la grande distribution qui se voyait doublée par les Biocoop. Et, donc, ils se sont engagés à créer des racks bios. Et, donc, on a eu un bon, à deux chiffres, mais non seulement à deux chiffres, mais au-delà de 20 %, de l'agriculture biologique. Il est évident qu'aujourd'hui le problème du pouvoir d'achat joue plus sur l'achat de l'alimentation. Mais le l'agriculture biologique ne va pas disparaître. Il faut continuer à l'aider. L'erreur qui a été faite par le gouvernement a été de supprimer, alors que c'est ce que nous faisons avant, le maintien, l'aide au maintien des bios.

Et puis le poids, je pense que toutes les organisations agricoles le disent, de la grande distribution et des négociations difficiles qu'il y a avec les agriculteurs. Parce que ce que vous dites sur le bio est valable pour l'agriculture, aussi. Donc dire qu'on ne fait rien sur l'eau, sur l'irrigation, sur les importations, ne tient pas. Vous avez aussi, et on en aura le débat tout à l'heure, avec des positions qui seront sûrement opposées dans cet hémicycle, les réserves de substitution, en Vendée, qui, gérées par les pouvoirs publics, ont produit une augmentation du bio de 20 %. Et les nappes de ce secteur ont monté de 3 mètres pour

assurer l'hydraulique du marais poitevin. Donc, on a à lutter, de là où nous sommes, avec l'ingénierie qui est la nôtre, sur les fake news. Vous êtes landais. Je suppose que vous avez vu les annonces que nous avons faites avec l'Agence de l'eau, avec l'État, avec la profession agricole sur le travail autour de Mont-de-Marsan sur l'utilisation de l'eau usée pour assurer l'irrigation. A des coûts, peut-être, d'ailleurs, très importants. Et puis vous parlez des pesticides, oui, il y a une stabilisation, mais nous avons, en Nouvelle-Aquitaine, une augmentation de plus de 50 % de ce que l'on appelle les produits biosourcés et de bio contrôle. Et nous sommes la seule Région à avoir regroupé, accompagné, aidé, incité tous les produits alternatifs aux pesticides fossiles de synthèse. Difficulté de l'exercice, l'Anses attend 7 à 8 ans avant d'homologuer un certain nombre de produits. Ce qui fait que vous avez par exemple un produit que nous avons accompagné qui est une utilisation des microalgues pour lutter contre le mildiou et l'oïdium. Ce produit, on nous dit aujourd'hui qu'il faut attendre 2025 avant de l'analyser, 2030 avant de l'homologuer. Donc accompagnez-moi plutôt sur la facilité d'homologation des produits alternatifs. Nous avons plus de 50 entreprises qui travaillent dans tous les domaines, y compris sur la lutte contre le stress hydrique et qui sont particulièrement efficaces. Et, vous le savez, les décisions agricoles que nous prenons, elles sont co-construites avec les professionnels, tous les professionnels de l'agriculture.

Quant à l'installation des jeunes, moi, j'avais hésité, je m'étais interrogé sur la proposition de Jean-Pierre RAYNAUD et de la profession d'installer 1 000 agriculteurs par an, pour assurer le renouvellement. Aujourd'hui, on est, Jean-Pierre, à 900. Plus de 900. Si nous arrivons à ce niveau de remplacement, je crois qu'on aura battu effectivement cette espèce d'évolution naturelle qui veut qu'on n'installe pas les jeunes, mais qu'on agrandisse les exploitations. Et le risque, dans les Deux-Sèvres, si nous n'arrivons pas à atterrir communément dans une conviction réciproque avec une gestion publique de l'eau, avec un partage de l'eau, c'est que les exploitations céréalières vont s'agrandir en retournant les prairies et en aggravant le risque climatique. J'aurai l'occasion de le redire. Je l'ai fait devant l'agence de bassin.

M. ELOPHE. - Chers collègues, dans la même veine que les annonces fumeuses de planification écologique faites par le Président MACRON qui, comme d'habitude, brasse du vent en annonçant des mesurette sans définir de moyens financiers pour les réaliser, vous utilisez Néo Terra comme un prétexte pour vous attribuer des mérites pseudo-écologiques. Mais vous faites même pire en donnant cette feuille de route une dimension d'écologie punitive dès maintenant et pour tous les Néo-Aquitains. Ainsi, sur les 490 millions d'euros votés en 2022 sur l'ensemble de la feuille de route, les ambitions 1 et 11, qui représentent presque 10% de ce montant, relèvent d'un mélange d'actions de propagande et de communication grossière et inutile. Quand il est question d'un guide du numérique

responsable ou de faire des podcasts sur les transitions écologiques, permettez-nous de douter de l'intérêt de vos actions, à part celui de faire croire aux Néo-Aquitains que vous agissez pour protéger notre environnement alors que vous faites exactement le contraire. Avec NéoTerra, aucune profession, aucun Néo-Aquitain n'est et ne sera épargné. En premier lieu nos agriculteurs que vous voyez injustement à l'image de vos amis écolos radicaux comme d'affreux pollueurs. Prenez enfin conscience du danger mortel que vous faites peser sur eux et plus largement sur notre souveraineté alimentaire, avant d'imposer des normes sur des normes déjà existantes et nous pensons en particulier à vos éco-socio-conditionnalités. Vous devriez vous poser la question suivante, comment voulez-vous que nous mangions des produits locaux si vos normes empêchent nos agriculteurs d'en produire ? Car votre politique agricole favorise finalement les importations de productions venant de pays ne respectant pas les normes environnementales et sociales que vous leur imposez. Une véritable aberration.

Avec Néo Terra, vous voulez toujours plus de vert que vert alors que la France ne représente pourtant que 0,96 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, quand, dans le même temps, les USA et l'Inde représentent un tiers des émissions mondiales. Il est tellement plus simple de faire culpabiliser les Néo-Aquitains que de s'attaquer aux vrais responsables. En matière de transition énergétique, nos territoires ruraux déjà sinistrés vont devenir une cible prioritaire de vos politiques néfastes avec les implantations d'éoliennes et du photovoltaïque et de votre volonté assumée de restreindre l'usage de la voiture individuelle. À titre d'information, en Corrèze, nous n'avons pas la chance d'avoir un RER métropolitain ou un service public de transport suffisamment efficient pour ne pas utiliser notre voiture qui demeure indispensable dans la ruralité. Votre volonté de développer les mobilités propres à marche forcée va donc se heurter au mur de la réalité. Pire encore, vous assumez dans ce rapport que votre nouveau mix énergétique passera par l'implantation d'éoliennes, à l'image du premier parc éolien citoyen de Charente-Maritime dont vous vantez ici la création. Vous refusez obstinément d'admettre l'aberration écologique qu'elle constitue et le rejet des populations locales dont elles font l'objet. Ainsi, vos solutions visant à réduire l'impact environnemental par la contrainte en ayant recours à de mauvaises solutions, ne provoqueront que rejet et ne remporteront aucune adhésion.

Cependant, une écologie de bon sens et populaire est possible. Cela passe par le localisme que l'on peut résumer par cette simple phrase frappée du sceau du bon sens : produire, consommer et recycler localement. Un exemple avec la production d'énergie électrique, le nucléaire et l'hydroélectricité, qui sont non délocalisables, contrairement à vos éoliennes et panneaux photovoltaïques importés de Chine, destructeurs de l'environnement, par l'extraction de terres rares, sans oublier la géothermie qui constitue réellement une filière

d'avenir. Vous l'aurez compris, pour nous, Néo Terra et l'écologie punitive, c'est non. Nous ne voulons pas de cette pseudo-écologie idiote utile de la mondialisation et des traités de libre-échange dont elle ne remet jamais en cause le principe. Nous voulons une écologie du quotidien dans laquelle les Néo Aquitains pourront se retrouver. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Le problème, c'est que vous ne définissiez pas ce qu'est votre écologie du quotidien. Vous parlez de la géothermie en oubliant que nous sommes la première Région à massifier l'usage de la géothermie et de la pompe à chaleur dans les lycées, que nous développons, avec la difficulté parce qu'il faut qu'on forme les foreurs, qu'on crée des entreprises. Je ne sais pas, la caricature n'a plus de crédibilité.

M. ELOPHE. - Il n'y a pas de caricature, Monsieur le Président. Je peux vous envoyer notre programme écologique lors de l'élection présidentielle, cela vous permettra de voir les solutions.

Mme FARRENG. - En effet, en préambule, je vais rappeler l'engagement de notre groupe pour la transition écologique et les changements qui sont nécessaires parce que, on le voit, le climato-scepticisme gagne de ce côté droit de l'hémicycle donc. Ce que je voulais dire en préambule est combien nous prouvons l'engagement de notre famille politique tant au plan européen, gouvernemental et législatif que dans nos exécutifs locaux. Merci, Monsieur le Vice-président pour cette présentation très sommaire, quand même, de la feuille de route Néo Terra. Elle reprend les principaux éléments que vous nous aviez présentés en 2021, donc j'ai à peu près le même type de remarques que, cher Guillaume, vous connaissez déjà. C'est-à-dire que nous avons quelques points en effet, qui nous posent question sur cette feuille de route Néo Terra. Le problème de fond étant à notre avis la gouvernance. Parce qu'en effet vous avez reconstitué un budget, c'est un effort qui a été fait depuis 2 ans. Néanmoins, il n'y a pas de budget dédié et pas de pilotage. Et, comme le rappelle le document, ce n'est pas une évaluation climat, or c'est ce qu'il faudrait faire. Nous n'avons pas d'objectif quantifié. Or, en matière d'écologie, de réduction de gaz à effet de serre, de reconquête de la biodiversité, il y a besoin d'indicateurs et de pilotage des politiques publiques. Aujourd'hui, cette feuille de route ne fait pas partie du pilotage des politiques publiques. Il y a un autre point que j'ai souvent remis aussi quand nous en parlions en commission, c'est le manque de coordination suffisante avec les différents échelons. Les échelons amont, c'est à dire l'Union européenne qui est certes là pour apporter tous les crédits via les FEADER, FEDER, etc. Mais, en termes d'objectifs, nous n'avons pas de corrélation avec le gouvernement et avec les collectivités locales qui, en aval, appliquent les politiques et les déploient.

Nous sommes particulièrement interpellés par la question de la construction des nouveaux

mix énergétiques qui sont, de notre point de vue, une priorité absolue. Aujourd'hui, seuls 3 % des budgets sont fléchés. Il y a des actions mais qui relèvent davantage du saupoudrage ou de l'initiative de grandes entreprises, comme nous le voyons à Pau, avec l'entreprise Arverne, grand leader de la géothermie, qui vient d'être introduite en bourse et qui, donc, va déployer et va faire de notre région une zone leader sur cette question. Mais nous n'avons pas de coordination, nous sommes hors des grands schémas directeurs de la transition écologique en matière de batteries, en matière d'hydrogène, et nous devons recoller au train, si je puis me permettre cette expression, réellement. Moi, j'ai été particulièrement interpellée lors de la visite à Pau du secrétaire général pour l'innovation Bruno Bonnell, qui pilote le plan France 2030. Il nous a dit : « la Nouvelle-Aquitaine est la seule Région de France qui n'a pas adhéré au plan France 2030. Ça veut dire, pour nos entreprises innovantes, puisque ce plan France 2030 est très fortement fléché sur la transition écologique et l'innovation, que nous nous privons de dizaines de millions d'euros d'investissements. Monsieur le Président, moi, j'aimerais comprendre pourquoi. C'est une question que je vous pose. Je ne vais pas faire la litanie de tous les points qui pourraient être redits. Il y a eu des points sur l'agriculture, certains que je partage. Il faut rappeler que tous les agriculteurs sont assujettis maintenant aux éco-régimes dans le cadre de la PAC et qu'ils font tous des efforts pour la transition écologique et qu'il faut donc tous les inclure dans cette feuille de route Néo Terra.

Donc nous aurons une session en novembre et nous avons fait des sessions de travail très sérieuses sur Néo Terra 2 qu'on appellera peut-être autrement, de notre point de vue. Je voulais vous dire, Monsieur le Président, que nous étions totalement disposés à jouer le jeu parce que c'est une priorité pour nous. J'espère que la démocratie et que cette consultation des groupes politiques fonctionnera et que, comme pour la convention TER, quand vous avez eu besoin de compter sur nous, vous pourrez nous entendre et intégrer nos amendements. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Et intégrer vos idées. Je regarde ce que vous avez dit. Pas de budget dédié. L'objet c'est de se dire, avec toutes nos politiques, comment fait-on Néo Terra ? Sur les lycées, je l'évoquais à l'instant, comment est-on capable de changer le mode de chauffage, voire de rafraîchissement ? Ça s'appelle la géothermie. On a des problèmes en France sur le plan industriel. Je suis très heureux que cette entreprise soit rentrée au CAC 40 mais on a des problèmes, aujourd'hui, de fourniture, tout simplement, notamment sur les pompes à chaleur. Ce que j'évoquais tout à l'heure. Sur le plan des transports, on l'a évoqué ici, c'est à la fois de remotoriser les bus. Et il faut que vous sachiez que remotoriser un bus, je parle sous le contrôle de Renaud LAGRAVE, c'est 150 000 euros. On en a 5 000. Et on a commencé depuis longtemps. C'est dé-dieseliser nos trains. On a des problèmes, aujourd'hui, de choix des batteries, pour faire en sorte que les ateliers SNCF puissent

effectivement faire cette électrification. Vous parlez des autres collectivités, mais je ne sais pas dans quelle commission vous êtes mais on nous a reproché, dans cette même Assemblée, que l'on « néo-terraîsait » la politique contractuelle. C'est-à-dire qu'on fait en sorte, avec les moyens de la Région, sur les stratégies contractuelles, de faire que, sans oublier l'emploi, qu'on puisse non pas verdir mais réorienter la politique des autres collectivités avec l'appui de la Région et avec notamment la structure qui s'appelle la CTAP. C'est très compliqué de la faire fonctionner. Il y a tous les autres niveaux de collectivités. Et, donc, nous faisons en sorte d'embarquer, d'impulser cette stratégie où il y a effectivement urgence. Je ne sais pas si ce sont les Régions ou la Région Nouvelle-Aquitaine mais qui doit faire plus mais, moi, je n'ai pas attendu le fait qu'on me suggère une COP de l'eau pour la faire. Cela fait 12 ans qu'on l'a faite, Madame FARRENG, 12 ans qu'on l'a fait, et il y a beaucoup, beaucoup de critiques. « Tu vas trop loin. Ce n'est pas bien. » Je ne parle pas de ce que dit l'extrême droite. Mais on ne peut pas à la fois me reprocher une chose et son contraire. Vous parliez de batteries, mais savez-vous que la seule Région qui est structurée avec l'écosystème autour de la batterie, c'est la Nouvelle-Aquitaine. Avec d'abord un centre de recherche sur Pau et sur Lacq.

Ensuite, si vous ne savez pas la différence entre ce qui se passe dans les Hauts de France et ce qui se passe ici, je vous invite à vous renseigner, quand même. Deuxièmement, nous avons le centre de recherche européen à Bruges. Nous avons la première usine de batterie à Nersac, à côté d'Angoulême. Nous avons les chimistes qui sont en train de basculer vers la batterie durable et nous avons et nous avons aujourd'hui, je ne sais pas si nous pourrions les accueillir, des entreprises dites « méga industries » pour fabriquer ces batteries et surtout savoir les déconstruire parce que Andréa BROUILLE pourrait le dire mieux que moi, dans sa commune, il y a une entreprise comme à côté de La Rochelle qui est en train de mettre en place des systèmes de déconstruction des batteries.

C'est quoi ce fameux plan 2030 ? Est-ce que vous connaissez, Madame FARRENG, VitiREV ? ? Est-ce que vous avez entendu parler de VitiREV ? C'est un le seul projet en France qui embarque toute la viticulture, qu'elle soit du Cognac ou qu'elle choisisse du Bordelais, pour l'instant, sur la transition agroécologique, à l'image des vins de Buzet. Et je pourrais vous citer des dizaines, voire des centaines d'appuis de France 2030. Voulez que je vous dise ce qu'on nous reproche et ce qu'on me reproche singulièrement ? France 2030, sans texte législatif ni décret me dit, voilà « on vote, on vous propose 44 millions d'euros si vous mettez 44 millions d'euros à la BPI ». Est-ce que je peux vous présenter un dossier qui dise « je m'en bats l'œil, je remets à une banque, fût-elle publique, 44 millions d'euros d'argent régional, sinon, vous n'avez pas bon argent ». C'est ça avec France 2030 ce qui m'est reproché aujourd'hui. Si ! Je suis désolé. Il n'y a que nous. Allez demander à toutes les

Régions ce qu'elles pensent de cette politique de France 2030. Le dernier programme où on avait versé 20 millions d'euros, la BPI n'a pas été capable de tous les dépenser pour nos entreprises. J'ai proposé une situation alternative, c'est-à-dire que chacun garde son argent, parce que, moi, je n'aime pas trop confier mon argent à une banque, fût-elle publique. Je n'aime pas trop. Donc, qu'est-ce qu'on fait ? On a un comité de pilotage commun, on se met d'accord, on se partage les dossiers et les entreprises seront aidées. Je vois la Première ministre à la fin du mois et j'espère bien régler le problème. Donc je ne cède pas au chantage. Je ne cède pas au chantage. C'est inadmissible. Vous êtes des adeptes de la décentralisation et, là, c'est un modèle colonial qu'on me propose. Et en plus confié à une banque.

Mme TARIOL. - Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport annuel Néo Terra valant rapport de développement durable permet d'appréhender 40 % des actions régionales en matière de développement durable puisque, actuellement, seuls 40 % de ces actions sont marquées Néo Terra. Il nous semble normal et conforme aux objectifs que la plus grande partie des actions portent le sceau de Néo Terra. Plus de 486 millions d'euros sont concernés directement par Néo Terra, ce n'est pas rien, d'autant plus si l'on intègre l'ensemble des dossiers qui, bien que non fléchés Néo Terra, répondent pourtant à des ambitions annoncées. On parle alors de plus de 17 000 dossiers et un budget de plus d'un milliard d'euros. Ce rapport est plutôt agréable à lire. Toutefois, nous partageons l'avis formulé par le CESER d'intégrer la totalité des politiques régionales dans le rapport annuel de Néo Terra et d'augmenter le nombre d'indicateurs afin d'avoir une vision plus complète et concrète des conséquences de la politique régionale sur les enjeux liés au développement durable.

Comme le CESER, nous pensons que, dès 2024, il faudra intégrer dans le rapport de développement durable les résultats de la mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités. Un dossier qui nous est cher. Il est sans doute possible d'intégrer ces compléments l'année prochaine et de les annoncer dans l'écriture de la nouvelle version de Néo Terra qui est en cours et dont le vote aura lieu lors de la prochaine séance plénière. Dans cette nouvelle version de Néo Terra, le groupe communiste, écologique et citoyen sera vigilant sur l'intégration de la prise en compte du volet social dans tous les axes et ambitions de cette future feuille de route qui devrait couvrir l'intégralité de nos politiques régionales. Nous pensons que Néo Terra 2 devra ainsi permettre de rendre les transitions écologiques et sociales nécessaires pour la survie à la fois de la planète et de l'humanité, de les rendre accessibles à toutes et tous, sans contraintes financières, pour les plus petits budgets Néo - Aquitains. Nous appuierons donc toutes pistes de travail, d'axe ou d'ambition, qui permettent à toutes et tous d'accéder à une nourriture de qualité issue d'une agriculture durable produite

localement. Et c'est en ce sens que nous avons voté le principe de la tarification solidaire lors de la dernière commission permanente. Nous appuierons également tout ce qui permettra aussi à toutes et tous d'avoir un logement digne et qui ne soit pas une passoire énergétique qui coûte cher à l'habitant et qui est nocif pour l'environnement. Nous soutiendrons aussi la décarbonation de notre énergie, objectif central de la lutte contre le changement climatique. Pour nous, cette décarbonation passe par un soutien aux transports plus propre et, par exemple, le transport ferroviaire public, qu'il soit TGV, TER ou Intercités. Et enfin, nous espérons que le plan Réaliser l'égalité sera repris comme fil conducteur de Néo Terra, car il est essentiel que la politique ambitieuse pour faire de la Région Nouvelle-Aquitaine la Région la plus en pointe sur les questions de transition, le soit sur toutes les transitions.

Pour que toutes les ambitions de ce futur Néo Terra 2 soient réalistes, il faudra des moyens. Alain BACHÉ a déjà abordé le sujet et il y reviendra certainement lors du débat des orientations budgétaires. Pour nous, les budgets doivent permettre ces transitions écologiques et sociales. Une récente étude de l'IPSOS indique qu'une grande partie des Français est prête pour les transitions à venir. À nous d'aider à leur acceptation sociale et à leur réussite. C'est en ce sens que nous nous investissons dans le travail pour préparer Néo Terra 2 et par là même le rapport du développement durable de l'année prochaine. Ce rapport a une grande importance dans le rendu compte de notre action régionale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Ma chère collègue, la difficulté de l'exercice que porte Guillaume RIOU, c'est de ne pas faire du greenwashing. Vous voyez ce que je veux dire. C'est possible à tout démagogue. Par exemple, si je prends les ressources humaines, le budget des ressources humaines de la Région ou la politique de formation professionnelle. Est-ce que ce qui est Néo Terra, ce sont les formations qui sont liées à l'enjeu climatique ? Ou est-ce que c'est la réduction de l'eau et de l'électricité dans la maison ? Est-ce que c'est la baisse de la consommation numérique ? Vous voyez qu'il y a, à un moment donné, des difficultés. Par contre, il est vrai que quand on aide l'entreprise que l'on avait détectée qui s'appelle Calcia, qui a deux cimenteries, et quand on accompagne son changement de combustible, sortir du charbon et donc avoir un système de fabrication du ciment qui soit le plus neutre carbone possible, là, oui, on peut. Quand on aide une entreprise qui s'appelle Materrup, qui est dans les Landes, et qui fait du ciment et des moellons pour construire avec de l'argile qui est totalement neutre en matière de carbone, ça, oui, on peut l'inscrire. Mais, la difficulté, si on veut être honnête intellectuellement, c'est comment on inscrit, on cela. Prenez le cas, je l'évoquais tout à l'heure en réponse à Arnaud TAUZIN, de la grosse opération qu'on fait à côté de Mont-de-Marsan pour utiliser l'eau usée. Pour supprimer les

prélèvements, soit dans la nappe, soit dans les rivières, pour irriguer. Est-ce que c'est écologique ? On peut se poser la question. Donc ce que vous a présenté Guillaume, c'est aussi une action de transparence. Et, comme on me le proposait tout à l'heure, un certain nombre de réflexions.

Après, il y a des difficultés. Une des personnes que j'avais reçue provenant du Blayais était un représentant de commerce qui, pour des raisons tenant au coût du logement à Bordeaux, était allé habiter à Blaye. Il avait loué une maison qui était une passoire thermique. Il a demandé aux services de l'État de venir contrôler et imposer au propriétaire de faire les travaux. Mais les services de contrôle ne sont pas venus. Et il n'y a pas eu cette obligation. Nous-mêmes, nous ne pouvons pas créer des services de contrôle et nous substituer à l'État dans ce domaine-là. Je suis décentralisateur mais, à un moment donné, il faut que l'État assume son pouvoir de police. Ça n'a pas été fait. Il a un montant de dépenses considérable.

De la même manière, je parlais des solutions alternatives, toujours à Arnaud TAUZIN, aux pesticides. Oui, il faut qu'on lève les impasses. Là-dessus, il a raison. Et, en même temps, nous le faisons en accompagnant les entreprises, mais nous n'avons pas d'autorité sanitaire pour autoriser la massification, auprès des agriculteurs, de ce qui existe. Et je ne sais même pas si le gouvernement l'a. J'ai alerté les Premiers ministres successifs. Nous avons pris contact avec l'Anses, mais c'est extrêmement compliqué. Ce qui fait qu'aujourd'hui vous avez certaines entreprises qui vont se faire homologuer à Bruxelles pour avoir une possibilité d'utilisation en France. Donc, on est dans un système sur lequel il faut qu'on garde toute la modestie du monde. Nous n'avons pas de pouvoir réglementaire, nous n'avons pas de pouvoir réglementaire à la différence de la plupart des autres Régions. Nous avons, avec une longue discussion avec tous les partenaires socio-économiques, fait voter ces éco-socio-conditionnalités. Et, donc, on réoriente le bateau. On m'avait interrogé, moi, à un moment donné, et même Hervé LE TREUT qui a piloté le premier groupe de travail dans les années 2010, 2000 : « est-ce qu'il est pertinent d'avoir une réflexion sur le réchauffement climatique dans une région ? » On voit aujourd'hui, mais après 15 ans, que c'est effectivement sur le terrain que ça se passe. Donc, il faut qu'on accompagne ces initiatives, qu'on mette en place des démonstrateurs.

Ce que nous allons faire en Nouvelle-Aquitaine va être de prendre le fleuve Charente et de voir comment, autour du fleuve Charente qui est très impacté par la pollution, nous puissions essayer de faire de ce fleuve Charente, avec les agences de l'eau, un démonstrateur de la transition écologique et agroécologique. Ça prend du temps. Ça prend du temps parce que, l'effacement, la disparition, c'est là où je ne suis pas d'accord avec ce que dit Arnaud TAUZIN, l'utilisation des pesticides, CMR, dont nous voulons sortir, c'est une utilisation qui impacte le sous-sol, qui impacte le sol. Gilles BŒUF le dira à cette Assemblée plénière

mieux que moi. Et nos collectivités sont obligées d'upgrader, de chercher la bonne technologie, d'investir massivement, pour épurer l'eau qui a été préalablement pour des causes qui sont louables, mais qui posent aujourd'hui un problème majeur. Donc on ne peut pas payer deux fois. Vous voyez ce que je veux dire. Donc, l'usage de l'eau doit être conditionné et je pense que tout le monde est d'accord aujourd'hui là-dessus. Il y a des expériences d'autres systèmes d'irrigation avec du goutte à goutte, certains membres de cette Assemblée les utilisent, d'ailleurs, pour pouvoir réussir à sauver la planète. Mais ce n'est pas direct que cela.

Mme COUTANT. - Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport développement durable 2022 de la Région Nouvelle-Aquitaine est pour la seconde année intitulé Rapport Néo Terra. En établissant un rapport des actions de la Région selon les 11 ambitions de la feuille de route Néo Terra, ce rapport ne couvre pas l'ensemble des aspects du développement durable, notamment les volets sociaux et sociétaux qui relèvent pourtant en partie de nos compétences. Voyons justement, page 99 du rapport, on retrouve les 17 objectifs développement durable définis par l'ONU et ce tableau sous-entendrait que trois des ODD ne seraient pas du tout prises en compte dans les politiques régionales. Ce qui n'est pas tout à fait le cas d'ailleurs. Donc, comme l'an passé, sur les 5 engagements initiaux du rapport développement durable, il en manque 2, la cohésion sociale et les solidarités, l'épanouissement de tous les êtres humains. Donc, pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, puisque beaucoup parlaient de Néo Terra 2, on espère que Néo Terra 2 intégrera bien sûr notamment la feuille de route Néo sociétas proposée par le CESER.

On a aussi également parlé du budget, de ces 490 millions d'euros, qui représentent 40% des subventions versées par le Conseil régional. Donc, si on se réfère au budget total de la Région en 2022, celui-ci n'est que donc partiellement analysé dans le rapport. Il est quand même important de souligner que ce rapport est clair et lisible, qu'il est plutôt agréable à lire, riche d'illustrations et de données essentielles puisque, pour chacune des 11 ambitions, on a quand même une comparaison sur les trois dernières années d'un certain nombre de critères. On a le nombre de dossiers traités, les montants votés, notamment la part du FEDER ou du FEADER. On a les indicateurs retenus et un zoom sur trois actions menées et puis quelques pistes d'amélioration. Donc, on peut au moins se réjouir de cet aspect du rapport et nous réjouir également du fait que le réseau de référents Néo Terra développement durable se stabilise au sein de chacune des directions du Conseil régional. Néanmoins, on peut quand même remarquer, certains l'ont déjà souligné, une baisse parfois conséquente du nombre de dossiers financés et des montants distribués, pour 8 des 11 ambitions entre les années 2021 et 2022. Pour les trois autres, on a une stabilité ou une légère hausse.

Aussi, on peut noter également que les indicateurs sont parfois partiels et dégradés pour certains. Je vais donner quelques exemples. Alors, évidemment, revenir sur l'ambition 2 qui recoupe toutes les questions agricoles et politiques agricoles et agroalimentaires puisque nous manque, dans le zoom, en fait de cette ambition 2, la consommation de pesticides. C'est à la fin du rapport, évidemment. Et, quand j'ai posé la question en commission, on nous donne la vente des pesticides. Alors, est-ce que la vente des pesticides représente exactement l'utilisation des pesticides ? Pas forcément. Et puis, même si on note une diminution des pesticides totaux hors biocontrôle, de 1 500 entre les différentes années, on voit quand même une augmentation de la quantité des pesticides de CMR donc cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques. Donc, avec un effet important sur la santé, ce qui est quand même très ennuyeux. Et cela met aussi en perspective cette chute du bio, y compris dans notre région, et malheureusement au profit de HVE, dont on a longuement parlé à différentes reprises ici. Concernant l'ambition 3, il serait intéressant de connaître les économies d'énergie et de gaz à effet de serre réalisées par nos entreprises, notamment celles que nous accompagnons. Même si on sait que cet impact est réel, ce serait quand même intéressant d'avoir cet indicateur un petit peu plus précis. L'ambition 4 nous évoque la diminution des gaz à effet de serre dans les transports, ce qui est fort intéressant, mais ce serait intéressant, aussi, de l'avoir dans sa globalité. Je rappelle, et c'est une demande que nous avons faite à plusieurs reprises, qu'un bilan gaz à effet de serre a été lancé en 2021 par la Région et qu'il serait intéressant qu'on en ait enfin la restitution. Et puis, inquiétant, quand même, l'ambition faite sur les déchets, puisqu'on relève que la quantité de déchets produite par habitant dans notre région continue à augmenter malgré le plan régional de gestion des déchets. Ce qui est quand même regrettable et nous appelle à la vigilance par rapport à nos politiques liées aux déchets et ne pas continuer à financer des aspirateurs à matière déchets dans certains départements de cette région.

Enfin, le rapport annuel se doit de présenter des pistes d'amélioration. D'amélioration globale. C'est fait en zoom sur chacune des ambitions, mais nous en proposons quelques-unes. Je l'ai déjà dit, intégrer tous les volets du développement durable et les résultats de sa mise en place dans les éco-conditionnalités. Cela a été évoqué précédemment, également. Page 11 du rapport, on a une carte qui évoque les montants versés par territoire et tout ça est forcément intéressant, mais peut-être faut-il revoir l'indicateur parce que, quand on regarde cette carte, on a l'impression d'un différentiel important de traitement entre les régions, entre la partie Sud de la région avec le Nord et encore plus avec l'Est. Il serait aussi important de choisir des indicateurs partagés. Alors, pourquoi pas, au sein d'un groupe de travail ou au sein de chacune des commissions existantes, pourrions-nous réfléchir à des indicateurs pertinents pour Néo Terra 2. Et puis organiser le rapport de sorte qu'il soit

connecté aux orientations budgétaires puisque l'objectif initial de ces rapports de développement durable, obligatoires pour chacune des collectivités de plus de 50 000 habitants, est justement de préparer aux orientations budgétaires. Et donc ce serait parfaitement intéressant que ce rapport prépare réellement aux orientations budgétaires dont on va débattre prochainement, rapidement et puis qu'il y ait cette notion de budget vert dont on nous a également parlé.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Françoise. Vous connaissez bien ce genre de dossier puisque vous en avez été chargée à un moment donné dans l'exécutif et vous en savez et les limites et la difficulté d'objectiver l'évaluation. D'abord, on n'a pas d'autorité dans la loi française, dans la constitution, de la Région, sur les collectivités infrarégionales pour pouvoir avoir ces remontées sur les villes de plus de 50 000 habitants dont vous parliez tout à l'heure. On ne peut malheureusement qu'être incitatif. Et de démontrer sur nos compétences ce que nous faisons avec les transports, notamment, les lycées, cette transition écologique en étant conscient des limites. Je le disais tout à l'heure, comment, en dehors d'un effet de greenwashing on « Néo-terraïse » la politique de formation professionnelle ou la politique de RH ? Comment je suis capable de mesurer dans un festival de musique, même si on demande chaque fois d'être durable, d'être totalement synchrone avec la lutte contre le réchauffement climatique. D'abord parce que, avec des milliers de personnes qui arrivent dans un seul endroit, certains arrivent en voiture. Vous voyez que si l'on veut faire passer un message de confiance et si l'on veut embarquer tous nos concitoyens, on ne peut pas être trop caricatural. Je sais aussi, par exemple, sur le dossier dont je parlais tout à l'heure, Calcia, mesurer le chiffre de la baisse de consommation énergétique. Mais on ne sait pas le mesurer sur toutes les entreprises. Et, d'ailleurs, à cet égard, moi, j'appelle de mes vœux une vraie coopération avec les services de l'État qui ont, eux, sûrement, les moyens d'évaluation pour pouvoir mieux ajuster parce qu'une politique qui ne s'évalue pas est une politique qui est difficile à conduire. Ce que nous faisons, c'est un contact permanent avec tous les autres acteurs économiques, socioculturels, des collectivités locales de la région.

Prenez le cas des déchets. On n'a pas de compétence. On a la compétence d'un schéma, mais on n'a pas de compétence déchets. On va accompagner. Fabien ROBERT, arrêtez. Ecoutez-moi, après vous réagirez. Ce n'est pas possible ! Oui, ça vous ferait du bien de faire votre service militaire. Vous avez tort. Prenez les déchets. Qui est responsable ? C'est les syndicats mixtes, c'est les collectivités, etc. On travaille avec eux. Mais tu ne sais pas ce qu'on fait, pauvre ami. On va intervenir sur les recycleries. Ce qu'on nous a confié, c'est le schéma. On voit bien que si nous ne remettons pas en question notre schéma institutionnel, nos ressources, on en parlera cet après-midi, nous n'arriverons pas à régler le problème. Et je sais que vous en êtes convaincue, ma chère Françoise.

M. RIOU. - Merci, Président. Je vais essayer de faire court, sans faire trop court, quand même. On a vraiment un problème de rapport au temps et aux choses. Quand on veut faire de la transition, on en fait trop. Et certains autres considèrent que l'on n'en fait pas assez. Et, quand on en parle, on en parle trop longuement ou de manière trop courte. Le juste milieu n'est pas facile à trouver. Cela pose sans doute la question de notre rapport au temps, cette histoire. L'Organisation mondiale, il y a déjà 30 ans, était dans des projections à 2050. La réalité, vous l'avez compris, c'est que notre rapport au temps, ces dernières années, ces derniers mois, il a évolué très rapidement et que nous sommes dans des considérations plutôt vers 2030. En tout cas, c'est ce que le Président m'a demandé, nous a demandé d'instruire, pour regarder comment nous pouvions accélérer. Alors ce rapport, il est ce qu'il est, avec ses valeurs et ses carences. Avec ce qui est et ce qui manque. Et, lorsque, nous voulons faire court pour ne pas trop vous encombrer, et le Président a mis cette séance sous le signe de la bienveillance parce que, rassurez-vous, Néo Terra, nous allons en reparler beaucoup ces prochaines semaines. Ces prochains mois et sans doute ces prochaines années. Et on ne va pas s'arrêter aux 40 %. Et lorsque nous serons à 100 %, là, vous pourrez nous dire « vous en avez trop fait ».

Alors cette évolution, elle est quand même intéressante. Tournons-nous certes vers sur ce qui s'est passé en 2022 et un certain nombre de vos remarques faisaient l'objet des travaux 2023. Mais tournons-nous vers l'avenir, en tout cas, vous savez que nous allons réécrire ensemble cette feuille de route, que nous avons fait des réunions que j'ai trouvées, et je tiens à vous le dire, très productives avec Éric SARGIACOMO, avec Rémi JUSTINIEN. Moi, j'ai trouvé des choses extrêmement intéressantes. Il nous reste encore quelques jours pour que l'on puisse incorporer vos remarques dans la proposition de délibération de la séance plénière du 13 novembre. Et nous nous sommes engagés avec Sandrine DERVILLE à travailler sur les questions du budget vert. Vous avez évoqué la question de la relation au climat et nous menons ce travail au quotidien avec nos amis de la Bretagne, par exemple, qui ont un petit peu plus d'expérience sur la question. Nous travaillons avec la Caisse des dépôts et consignations et leur agence I4CE sur la méthodologie climatique. Tout ça prend du temps et tout ça est nécessaire. Et puis, surtout, et par-dessus tout, avec tout ce qu'on a pu dire, tout ce que vous avez pu dire ce matin en propos liminaires, c'est bien sûr la grande question de cet accompagnement de la transition climatique, de l'impact climatique sur le fait social. Et c'est ce que nous avons fortement considéré, vous le savez, et c'est ce que nous menons au quotidien.

J'aurais pu vous parler de la rénovation énergétique qui accompagne les offices HLM, j'aurais pu vous parler de la rénovation énergétique qui accompagne le logement des jeunes. J'aurais pu vous parler des 100 000 euros que nous mettons en plus auprès de la Banque

alimentaire. J'aurais pu vous parler du programme ressources qui s'inscrit dans un système préventif pour prévenir la protection de l'eau potable pour qu'elle reste à un prix ajusté pour les familles, pour les entreprises, pour les collectivités. J'aurais pu vous parler, avec Jean-Louis NEMBRINI, de l'installation, au mois de juin, du Conseil national des jeunes, mais nous en ferons le bilan l'année prochaine. J'aurais pu vous parler de la multiplication des instituts de formation des infirmières qui sont déjà un accompagnement de cette transition sociale avec le métier qui est en pleine évolution, n'est-ce pas, Françoise ? Nous referons le point de tout ça. En tout cas, sachez que nous sommes très sensibles à l'accélération du phénomène. Vous l'êtes aussi et nous avons pu le constater dans ces bilatérales. Nous allons accompagner cette transition de civilisation par cet accompagnement social, ne laisser personne au bord du chemin et nous allons nous préoccuper avec Françoise, avec Gilles BŒUF de cette grande question de l'impact de ce changement climatique sur nos santés, sur les santés de l'environnement, sur les santés géologiques, qui ne forment qu'un grand tout. En tout cas, c'est un grand programme qui est devant nous. Alors, après ces considérations de bilan, de bilan chiffré, tournons-nous vers l'avenir. Tournons-nous vers toutes ces questions intenses qui nous préoccupent. Et, moi, je vous donne rendez-vous l'année prochaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Guillaume. Écoutez, mes chers collègues, il s'agit d'une communication, donc nous n'avons pas de vote. Je vous propose, pour respecter les horaires de cet après-midi, comme nous nous retrouvons à 14 h dans le hall, d'aller déjeuner et de suspendre la séance.

N° 01

Vote sur «RAPPORT NÉO TERRA 2023 PORTANT SUR L'ANNÉE 2022, VALANT RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

PAUSE DÉJEUNER

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de votre participation à toutes et à tous à ce moment de recueillement avec les agents de la Région. Je voudrais que nous ayons, une fois n'est pas coutume, je l'espère, une pensée affectueuse à la famille de Jacques VALADE et une pensée émue à la personne de Jacques VALADE qui fut Président de du Conseil régional de

Nouvelle-Aquitaine de 1992 à 1998. J'ai toujours, à titre personnel, gardé une complicité qui s'est muée en amitié et un profond respect à son égard. D'abord à travers ses origines. N'oublions pas qu'il fut fils d'ouvrier forgeron devenu scientifique de renom par la suite, sa carrière de chimiste le menant jusqu'au poste de doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux. La création qu'il a portée, même si la structure n'existe plus, de l'institut du pin, de penser, de chercher s'il n'y a pas autour de cette essence des retombées qui peuvent venir aujourd'hui améliorer notre souveraineté, notamment à travers la résine et le terpène sur les principes actifs des médicaments. C'était un personnage curieux qui pouvait être, chacun le sait pour qui le connaît caustique, critique, mais dont le parcours politique, dans le sillon de Jacques CHABAN-DELMAS, a été un très beau parcours. Ministre, sénateur. Attentif aux aspects de recherche, passant de la science et de la recherche au politique. Ce qui n'est pas toujours simple. Mais en tout cas une personne, et j'avoue que, pour lui avoir succédé, je n'ai pas de souvenir, sauf un, peut-être, et encore, lorsqu'il est resté conseiller régional après 1998, d'échange aigre, vif. Il pouvait toujours s'interroger sur ce que nos choix faisaient pour la science. J'ai la faiblesse de penser qu'il aurait aimé avoir à sa main un budget scientifique comme on a su l'établir. En tout cas, tous les contacts que j'ai eus par la suite ont été des contacts fraternels. À sa famille et à ses proches, je souhaite manifester l'émotion particulière d'une Assemblée qu'il a présidée. Et je vous propose que nous procédions, en sa mémoire, en son honneur, à une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, cher Alain, d'abord, merci de ces paroles que vous avez eues à l'adresse du regretté Jacques VALADE. Comme vous l'avez dit, vous avez l'un et l'autre œuvré à une transition entre vous deux. À l'époque, j'étais moins au fait des choses mais quand Jacques VALADE en parlait, il le disait non pas avec du détachement, mais quelque part, vous assuriez une continuité et il avait toujours des paroles assez douces s'agissant de cette transmission de témoin en 1998. Jacques VALADE, c'est la personnalité locale pour laquelle j'ai pour la première fois collé une affiche électorale. C'est vous dire... C'était en 1992. Et donc c'est à mes yeux, et aux yeux de beaucoup ici, même si bon nombre d'entre nous d'entre vous n'ont pas côtoyé Jacques VALADE, une page qui se tourne. Il incarnait cette génération. Il était né en 1930. Cette génération d'élus qui œuvraient pour un territoire mais qui œuvraient aussi pour des valeurs, une conviction nationale. Il a été, vous l'avez dit, Président de la Région. Il aura été, aussi, Président du Département de la Gironde, député, quand Jacques CHABAN-DELMAS fait appel à lui, il est, comme vous le rappelez très justement, doyen de la faculté en chimie et son épouse, Tita, d'ailleurs, était elle-même chercheur en et professeur en chimie. Il a été Vice-président du Sénat et donc député, puisqu'il était suppléant de Jacques CHABAN-DELMAS en 1971 ou 72, je ne sais

plus exactement. Il a beaucoup œuvré pour Bordeaux. C'était sa ville. Vous avez rappelé ses origines. C'était l'incarnation de la méritocratie, Jacques VALADE, quelqu'un qui, étape par étape, a pu trouver sa place dans la société et dans des fonctions électives. Il aura été l'un des premiers Présidents après l'acte 2 de la décentralisation, d'être véritablement au fait régional, après André LABARRERE, Jacques CHABAN-DELMAS et Jean TAVERNIER. Et dans la période qu'il a eu à mener, dans l'exercice de son pouvoir, on peut avoir en souvenir, vous l'avez brièvement dit, mais c'est quelqu'un qui a su rapprocher l'université de notre collectivité. Quelqu'un qui était très attaché à la recherche, bien évidemment. Qui était aussi attaché aux infrastructures et à veiller, c'était l'ancienne Aquitaine à l'époque, pas la Nouvelle-Aquitaine, à l'époque, à un certain équilibre territorial entre les différents départements.

Et puis, côté personnel, c'est quelqu'un qui avait beaucoup d'humour, des fois, comme vous le disiez, assez caustique. Il pouvait lui arriver de mettre quelques coups de griffe ici ou là, mais toujours avec un sourire et une main dans sa mèche, légendaire, qu'il relevait. Chaque fois qu'il avait un bon mot, il passait sa main dans sa mèche argentée. Donc c'est quelqu'un qui va nous manquer. C'est peut-être un poncif de dire qu'il est parti trop vite, il est en tout cas parti trop vite dans l'accélération de sa disparition. Parce que, moi, je me souviens d'un Jacques VALADE il y a encore quelques mois qui avait un bon coup de fourchette, qui avait un avis sur beaucoup de sujets. Il était passionné d'Orient, d'Asie, il connaissait la vie en Chine et c'était un passionné de la Chine. Il avait beaucoup à nous apprendre là-dessus. Il avait un regard très pointu sur la géopolitique dans le monde, l'influence des civilisations. Enfin, c'était quelqu'un de très érudit et à la fois quelqu'un de très épicurien. Ce qui, quelque part, nous correspond à tous, à peu près. C'est ce qui fait qu'on est tous des Gascons. Il en était un en particulier et comme toi, comme vous, Monsieur le Président, je veux avoir une pensée pour Tita, son épouse et ses 3 filles, ses 16 ou 17 petits enfants auxquels il accordait beaucoup d'attention. Et c'était toujours une source, une motivation pour ses petits-enfants. Donc une pensée émue pour la personne qu'était Jacques VALADE et pour ce qu'il aura accompli dans ses différents mandats. Et puis aussi dans l'exercice de sa chaire à la fac en tant que doyen professeur de chimie. En tout cas, merci d'avoir pensé à lui et on s'associe, l'ensemble du groupe, et je pense l'ensemble des élus, à cet hommage.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, cher Nicolas, évidemment, je serai plus bref, mais, au nom des centristes, nous associons à ce que tu as pu dire. Jacques VALADE a gouverné ici la Région en Union. Moi, je ne l'ai pas connu aussi bien que Nicolas. Je l'ai croisé, pour être plus précis, quand il a quitté la Mairie de Bordeaux, j'entrais comme jeune élu et il devenait Président d'un conseil de développement, de réflexion sur le devenir de la Ville dans lequel il s'est beaucoup impliqué. Je l'ai découvert à ce moment-là et je crois que tout le monde

appréciait, au-delà de tout ce qui a déjà été dit, le charme, le sérieux, l'exigence, la grande exigence, qui l'amenait effectivement parfois à quelques critiques personnelles, parfois puissantes mais jamais méchantes. Et puis nous étions voisins, dans le même quartier, et donc j'étais toujours heureux de le rencontrer. Il venait me parler du problème de telle ou telle rue, de la difficulté de telle ou telle personne. Il était très attaché à Nansouty. Quelques mots complémentaires, simplement pour se joindre à vous toutes et tous pour lui rendre hommage, penser à sa famille et dire à quel point il va nous manquer.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Nous allons passer maintenant à nos chantiers. Sandrine, il y a un long parcours que vous devez faire, là, entre les budgets annexes, la décision modificative, les orientations budgétaires.

**02 – CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES "RÉGIE DU CINÉMA" ET "AGENCE
RÉGIONALE DE L'INNOVATION"**

M. LE PRÉSIDENT. - Donc, sur les budgets annexes est-ce qu'il y a beaucoup de choses à dire ?

Mme DERVILLE. - Non. Sur la clôture des budgets annexes, en fait, il s'agit de deux budgets, chers collègues, qui sont issus de la fusion, pour lesquels nous n'avons plus de dossiers actifs. Donc, l'ensemble des nouvelles opérations ou des nouveaux dispositifs depuis la fusion sont déjà intégrés et suivis dans le budget principal. Donc, on vous propose, concomitamment au passage à la M 57, de clôturer ces deux budgets et, désormais, d'intégrer les résultats de clôture au budget principal et de ne plus travailler pour ces deux budgets qu'avec le budget principal.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pas de commentaire particulier ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. On passe maintenant à la décision modificative, Sandrine.

N° 02

Vote sur «CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES "RÉGIE DU CINÉMA" ET "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION" »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

03a – DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL

Mme DERVILLE. - Oui, cher Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, effectivement, avant de passer au débat d'orientations budgétaires pour 2024, il me revient l'honneur de vous présenter la décision modificative pour 2023 et, au préalable, de partager avec vous quelques éléments de contexte macroéconomique. Tout d'abord, nous sommes dans un contexte où la croissance est relativement modérée, inférieure à 1 %, ce qui a des conséquences sur nos recettes. Nous en reparlerons très vite. L'inflation également à noter, dans ce contexte, qui, après avoir connu des pics importants jusqu'à 7,3 % cette année, semble se stabiliser autour des 5,7 %. Et, enfin, nous observons depuis quelques semaines quelques mois une normalisation des prix de l'énergie dont nous reparlerons peut-être aux orientations budgétaires. En tout cas que nous avons traduit dans nos orientations budgétaires. Voilà pourquoi cette décision modificative, qui s'inscrit bien sûr dans la continuité du budget primitif et du budget supplémentaire 2023, s'inscrit dans le même contexte incertain pour les Régions et répond aux mêmes objectifs pour notre collectivité : maintenir le cap sur les priorités de notre mandat ; faire face aux chocs exogènes et, vous le verrez, les principales inscriptions nouvelles dans cette décision modificative sont liées à l'inflation et aux chocs exogènes et, enfin procéder comme traditionnellement pour une décision modificative aux ajustements techniques en dépenses et en recettes inscrites au BP 2023.

Je vais peut-être commencer par les recettes dont nous disposons pour bâtir cette décision modificative. Les recettes nouvelles s'élèvent à 25 millions d'euros alors que les recettes annulées sont de près de 76 millions d'euros. Comme vous pouvez le constater, les 25 millions d'euros de recettes nouvelles correspondent pour l'essentiel à un ajustement de FCTVA à hauteur de 11,6 millions d'euros, ainsi que la notification qui est intervenue au mois de juin de la dotation pour perte des frais de gestion de la CVA qui s'élève, quant à elle, à 7,7 millions d'euros. Voilà pour l'essentiel de ces recettes nouvelles. Je vous indique également, tant que nous abordons ensemble le sujet des recettes, que, malgré notre stratégie budgétaire prudentielle concernant la TVA, les recettes vont être moins dynamiques que ce que nous avons prévu. Le gouvernement avait tablé, début 2023, enfin plutôt fin 2022, sur une dynamique de TVA à 5,3% pour l'année 2023. Nous avons fait le choix d'être un peu plus prudents dans notre budget primitif en partant sur la base d'une dynamique inférieure d'un point, avec 4,3%. Et, toutefois, nous venons d'apprendre, dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2024, que la dynamique de TVA sera en réalité encore moindre puisqu'elle ne s'élèvera qu'à 3,7%. Donc, nous procéderons aux correctifs nécessaires au compte administratif 2023, mais je peux d'ores et déjà vous indiquer, comme je l'ai fait en commission, que ceci devrait représenter, pour la Région, une baisse, par rapport à nos prévisions du BP 2023, de 5,5 millions d'euros concernant les

recettes de TVA.

Par ailleurs, je veux vous donner également quelques explications concernant nos annulations de recettes et notamment la principale d'entre elles, celle qui est liée à notre convention d'exécution financière du pacte de formation professionnelle, à hauteur de 57 millions, sur les plus de 75 millions d'euros de recettes que nous annulons lors de cette DM. En fait, cette annulation correspond au solde sans versement de la première convention qui ramène à 12,6 millions d'euros les recettes du pacte pour l'année 2023. On a eu l'occasion de détailler cela en commission, notamment les premières années d'exécution du pacte de formation professionnelle ont affiché un retard d'exécution entre la réalisation et les prévisions. On avait annulé les dépenses et il convient maintenant d'annuler les recettes pour ramener au réel l'exécution de la Convention. J'en profite également pour vous indiquer qu'à ce stade, nous ne disposons pas encore d'informations plus précises sur les intentions du gouvernement pour le prochain pacte qui devrait démarrer au 1^{er} janvier 2024, chère Carine. Donc j'espère que prochainement tu auras des bonnes nouvelles à nous annoncer sur ce nouveau pacte de formation professionnelle. En attendant, ceci nous amène à adopter une stratégie budgétaire prudentielle et, donc, concernant les dépenses sur cette décision modificative, chers collègues, à inscrire 50,9 millions d'euros de dépenses nouvelles tout en procédant à l'annulation de 178 millions d'euros de crédits. Concernant les annulations, il s'agit pour beaucoup de retards de projets. C'est assez usuel en fin d'année. Je souhaite vous préciser que, sur les 178 millions d'euros d'annulation, 113 millions d'euros concernent des annulations de crédits européens, respectivement 80 millions sur le programme opérationnel 2014-2020 et 33 millions sur le PO 2021-2027. Ces annulations trouvant leur explication principale dans les différentes crises qui ont entraîné d'importants retards de projets et donc des retards dans les travaux, d'où un allongement des délais de traitement des opérations, opérations que nous retrouverons et qui seront finalisées très probablement sur l'année budgétaire 2024 puisque nous approchons de la fin et de la clôture du PO 14-20. Autre annulation pour laquelle il me semble important de vous apporter une précision puisqu'elle fait l'objet, également, d'une délibération lors de cette séance plénière, la dotation globale de fonctionnement des lycées puisque, après avoir doublé le montant de la DGF des lycées en 2023 pour tenir compte de la crise énergétique. Nous procédons comme prévu, dans cette délibération, comme nous l'avions prévu dans la délibération prise à l'automne sur la DGF, à un ajustement de 6 millions d'euros pour effectuer une attribution de DGF au plus juste. Et, donc, cela ramène l'enveloppe globale de DGF pour l'année 2023 à 132 millions d'euros à comparer aux 70 millions que nous y dédions avant la crise.

Concernant les inscriptions de dépenses nouvelles, il s'agit pour l'essentiel d'inscriptions en crédits de paiement. Il y a très peu de nouvelles autorisations. L'essentiel de ces crédits de

paiement vise à accompagner des projets d'innovation et de recherche qui ont un impact fort sur le territoire. C'est le cas, notamment, des deux projets Prométhée avec l'université de Poitiers et Omega Health avec l'université de Limoges. Également des inscriptions nouvelles, comme je vous le disais en propos introductifs, liées à la crise énergétique et à l'inflation que nous connaissons avec notamment 18,3 millions d'euros de crédits supplémentaires pour les transports scolaires et interurbains au titre des révisions d'indices des contrats pour la seule année 2023 et également 15 millions d'euros de crédits de paiement complémentaires pour la jeunesse et en particulier pour les lycées liés à l'avancement de la réalisation de certaines opérations qui ont un rythme un petit peu plus soutenu en 2023. Voilà pourquoi nous vous proposons d'ajouter 15 millions d'euros de crédits supplémentaires. Et, donc, au global, l'ensemble de ces opérations, tant en dépenses qu'en recettes, participent à la réduction de la prévision d'emprunt de 76,8 millions d'euros et ramènent l'emprunt d'équilibre pour 2023 à 548 millions d'euros. Ce niveau d'emprunt est certes moins élevé que le niveau que nous avons prévu au BP, mais il reste malgré tout un record pour notre collectivité. Nous aurons l'occasion, je pense, d'en reparler dans notre débat d'orientations budgétaires, mais ce niveau record nous oblige à des choix politiques sur nos investissements et à un pilotage plus resserré de notre trajectoire. Voilà, cher Président, chers collègues, pour les grandes lignes de cette décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, allez-y.

M. DEVÈZE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le projet de décision modificative est très riche en enseignements. Nous l'avons lu en détail et, bien sûr, entre les lignes. Tout d'abord, je veux saluer le travail des services et celui de la vice-présidente aux finances, Sandrine DERVILLE, aussi bien d'ailleurs pour la préparation de ce document que celui des orientations budgétaires. Je redis ma satisfaction de constater, cette année, un vote du budget supplémentaire intervenu en cours d'exercice, comme je le sollicitais régulièrement et qui permet, par conséquent, aujourd'hui, d'avoir à examiner une DM essentiellement technique avec beaucoup plus de recul par rapport à la clôture de l'année 2023. Un autre élément est venu, me semble-t-il, précipiter certains ajustements avant ladite clôture. Je veux bien évidemment parler de l'avènement de la nouvelle nomenclature comptable. Un vaste chantier de dépoussiérage a été mené pour éviter une lourde gestion des reports dans la M 57. Preuve que le suivi précis des AP et l'annulation des queues de programmes doivent être réalisés au fil de l'eau. Nos amis de l'UDI et territoires proposeront à ce sujet, au nom de notre intergroupe, un amendement fort intéressant. Pour rentrer désormais sur le fond de cette DM, je souhaite souligner plusieurs points qui méritent attention, voire questionnement.

Tout d'abord, conformément au propos introductif de Madame la Vice-présidente, nous

retenons que, sur les 178 millions d'euros d'annulations, 113 millions correspondent à des crédits européens. Ce très faible taux d'engagement de ces crédits européens nous interroge car ces crédits sont là pour être injectés dans nos territoires. Pourriez-vous nous indiquer, en tout cas, les mesures prises ou à prendre sur 2024 pour permettre l'utilisation, dans les temps, de ces crédits ? Ensuite, par déduction, nous constatons donc une annulation de 65 millions d'euros de crédits d'investissement autre qu'europeens. Alors, vous écrivez, et vous venez de le dire pour les expliquer « des retards pris sur les chantiers ». Pouvez-vous nous indiquer dans le détail quels sont les grands projets qui sont repoussés, en particulier pour nos lycées ou nos investissements ferroviaires ? Monsieur le Président, il est de bonne gestion d'annuler des crédits d'investissement dont il est certain que l'opération ne sera pas menée au cas particulier en 2023, mais s'il doit être juste décalé de quelques mois, en tout cas dans nos collectivités locales, modestes certes, mais pourquoi ne pas laisser l'inscription budgétaire et procéder, en clôture d'année, à un report en reste à réaliser. Il faut dire la vérité aux Aquitains, leur inscription, puis leur annulation ne favorise-t-elle pas tout simplement un effet d'annonce ? Il en est ainsi chaque année, en tout cas depuis le début de la mandature, vous affichez de grandes ambitions en matière d'investissement, en budget primitif et puis, ensuite, il est procédé régulièrement à des annulations plus que significatives.

En matière d'emprunt certes, cette DM va ramener, vous venez de le préciser, le montant annuel à hauteur de quand même 548 millions d'euros pour 988 millions d'euros d'investissements projetés. Autrement dit, vous financez plus de 55 % de nos d'investissements réels par de l'emprunt. Vous le savez très bien, Monsieur le Président, 548 millions d'euros d'empruntés en 2023, ce sont à peu près 850 millions d'euros à rembourser avec les intérêts. Vous allez passer, en une mandature, et là je viens un petit peu sur les tableaux que vous avez bien voulu nous fournir dans l'étude des DOB, de 2,4 milliards d'euros de dette à près de 4 milliards, pour être précis, selon vos propres prévisions. Et je ne parle pas de l'impact des taux d'intérêt et d'emprunt qui sont effectivement à la hausse. Sachant cela, il est manifeste que vous n'avez aucune marge de recettes. Votre DM fait le constat qu'indépendamment du rajustement des recettes de TVA, je le concède, dû à un niveau d'activité pas totalement au rendez-vous, vous étiez juste à 99%. Ce qui veut dire que vous ne possédez aucune réserve ou cagnotte à attendre de ce côté. Aucune marge de manœuvre. Vous avez signalé très peu de nouveaux crédits de paiement. Je n'y reviendrai pas. En revanche, j'insisterai davantage sur votre demande d'annulation pour 224 millions d'euros d'opérations d'autorisations de programme et pour 325 millions d'euros d'autorisations d'engagement. L'annulation des 224 millions d'euros d'opérations d'investissement aux chapitres 900 à 909 ne manque pas de nous interroger

sur la capacité à conduire réellement un programme d'investissement régional maîtrisé. Si je résume mon propos, nous devons nous prononcer sur une DM qui, premièrement, affiche une sous-utilisation forte de nos crédits européens. Deuxièmement, qui valide l'abandon de près de 224 millions d'euros d'investissements. Troisièmement, qui finance près de 55 % de ces investissements de 2023 par emprunt. En somme, une DM qui conforte, vous l'avez dit aussi, budget primitif et supplémentaire, en avalisant une trajectoire régionale préoccupante. Vous l'avez aussi déploré.

Monsieur le Président, notre groupe regrette que les contraintes financières présentes dont il serait irresponsable de nier l'acuité, ne se traduisent pas par des objectifs politiquement assumés, clairement ciblés, « lisibles » disait-on ce matin, n'est-ce pas Nicolas FLORIAN ? Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Vous n'ignorez pas non plus que les Régions, la Vice-présidente, les services, dans les commissions, vous tiennent parfaitement informés de ce qu'est la réalité de gestion régionale. Vous n'ignorez pas non plus que la plupart des Régions, sauf deux ou trois, dont Rhône-Alpes sont dans la même situation que nous. Vous n'ignorez pas non plus, et je pourrais vous donner beaucoup de dossiers, que l'État nous demande, pas plus tard que ce matin, après que nous avons mis 20 millions d'euros, d'intervenir sur le territoire de Condat. Et on nous demande, après, de limiter les frais de fonctionnement et de limiter l'investissement. Tout à l'heure, quelqu'un me questionnait sur la demande du PIA sur le fait que, pour l'instant, nous n'ayons pas mis à la disposition de la BPI, millions d'euros gérés par la BPI, sur l'innovation des entreprises, alors même que nous sommes plus efficaces que la BPI sur le terrain, sur l'accompagnement des entreprises à l'innovation.

Deuxièmement, nous avons été, sur le plan des recettes, Sandrine DERVILLE vous l'a dit tout à l'heure, par rapport au diagnostic du gouvernement sur la TVA, en deçà. Même cela n'a pas été atteint. Nous avons découvert, aussi, que, dans la loi de finances, par un paradoxe qu'on ne peut pas comprendre, le gouvernement baissait nos dotations de 6 %. Sur les communes et les Départements, c'est moins 1 %, etc. Une espèce de « fatwa » à l'égard des Régions qu'on ne comprend nullement. D'autant que les Régions ont été continuent depuis la crise COVID, partenaires de l'État pour les entreprises, pour les associations, pour les collectivités. Vous nous dites « mais attention, il y a des crédits européens qui ne seront pas dépensés ». Nous sommes en train de clore, alors c'est vrai que c'est un peu technique, mais les commissions et les services sont là pour donner toute l'information du monde, et on a deux ans, en gros, et on a réclamé une année supplémentaire pour clore à la fois le programme qui se termine en 21, je crois, et ce qu'on appelle REACT Europe. L'urgence a été, parce que sinon cela aurait été terrible, de faire en

sorte que, sur REACT Europe et sur le programme qui se termine en 21, nous ayons utilisé tous les crédits. Quand on parle sur le programme suivant, on a 7 ans. Quel est ce programme ? Nous sommes la seule Région, la seule, mon cher collègue, à avoir proposé d'inscrire 197 millions d'euros à la main des territoires. Donc, quand j'entends qu'on me dit « vous ne vous occupez pas des territoires ruraux, vous ne décentralisez pas, on est la seule Région à le faire. Sauf qu'il appartient à ces territoires de présenter des dossiers acceptables pour l'Europe. Et on est même allé jusqu'à dire « c'est nous qui allons en faire l'horlogerie ». Nous gardons l'horlogerie pour ne pas mettre les territoires en difficulté.

Deuxièmement, oui à travers les GAL, tous les projets territoriaux, et vous êtes maire et vous savez très bien que, dans chaque commune, un certain nombre de projets ont été reportés, pour des raisons qui tiennent aux coûts de l'énergie pour la commune et aux écoles, pour des raisons qui tiennent au coût des matières premières. Pour des raisons qui tiennent aux différentes conséquences de la crise en Ukraine ou des crises énergétiques. Donc, pas de procès là-dessus. Ça ne tient pas. Et nous faisons en plus attention, pour celles et ceux qui représentent les communes, les intercommunalités, l'action territoriale, et j'ai donné comme instruction d'être le plus bienveillant possible pour accepter les reports. Mais vous dites, dans votre propos « il faut annuler ce qui ne se réalisera pas ». Vous l'avez dit. Et puis, dans une deuxième partie de votre propos, « mais vous annulez trop ». Je ne sais pas répondre à cela. C'est contradictoire. Laissez-moi terminer parce que vous avez eu tout le temps de faire votre intervention là-dessus. Mais, en tout cas, vous l'avez dit. Et, donc, c'est un peu paradoxal, dans ce domaine-là. Donc, si je prends la formation professionnelle, vous savez quelle est notre compétence ? Peut-être pas. Notre compétence, c'est de faire des appels d'offres, sur la base d'une stratégie coconstruite avec les filières professionnelles, quelles qu'elles soient, pour désigner. Des organismes de formation, y compris publics, qui font les actions de formation. Les acteurs de ces actions de formation, c'est d'abord Pôle emploi, qui flèche les chômeurs dans les formations, et pas nous. Il y a cette espèce de paradoxe incroyable : on est à la fois le financeur, mais on n'est pas l'opérateur. Ce peut être d'ailleurs ce qu'on leur demande, et c'est ce qu'on fait parfaitement avec un organisme pour qui j'ai beaucoup d'admiration, qui est l'AFPA. Il faut que les organismes de formation se remuent aussi, si j'ose dire, pour attirer des stagiaires. Nous avons par ailleurs augmenté les indemnités des stagiaires. Je crois que tout le monde l'a noté, pour permettre d'y arriver. Mais ce que nous faisons ici, ce que vous a décrit Sandrine DERVILLE est une action de transparence. De transparence absolue. Avec nos priorités. Parce que je ne vais pas laisser dire, alors que beaucoup dans cette Assemblée me disent qu'il faut faire des routes, des ronds-points, des salles des fêtes, des terrains synthétiques, il faut faire ceci et cela, je ne vais pas me laisser entraîner sur une espèce de contradiction où, à la fois on me reproche

d'avoir des priorités précises, notamment le fer, notamment l'entreprise, notamment l'agriculture et puis en me disant, « mais vous n'en faites pas assez ici ou là ». Excusez-moi, mais on ne peut pas me reprocher une chose et son contraire. Aussi, je suis très heureux de vous avoir entendu et de vous avoir répondu.

M. DEVÈZE. - Est-ce que vous permettez que j'intervienne sur votre observation quant aux annulations ? Vous me dites que c'est contradictoire, que je vous reprocherais effectivement d'annuler pour 224 millions d'euros d'opérations d'autorisations de programme et 325 en autorisations d'engagement. Ce que je vous dis, et je l'ai dit au début de mon propos, c'est qu'effectivement l'amendement qui va être proposé par l'UDI et Territoires au nom de notre intergroupe va totalement dans ce sens. Je dis qu'il faut qu'il y ait un suivi annuel de ces annulations et qu'on ne compacte pas pour nous amener des chiffres de cette importance.

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez. C'est la même chose que ce que je vous ai dit avant. Nous fonctionnons, alors peut-être pas votre commune, en AP, AE. Il y a aujourd'hui, quand je regarde, ne serait-ce que mon portable, des demandes tous azimuts pour qu'on s'engage sur un terrain synthétique, ici, sur la reconstruction d'un hôpital, alors que ce n'est pas notre compétence, etc.

Il est évident ensuite, alors que ce n'est pas du tout la même chose que, quand on inscrit des autorisations d'engagement ou des autorisations de programme, on rassure l'interlocuteur. On rassure l'interlocuteur parce qu'on dit « la Région sera au tour de table pour faire une maison de santé, pour faire tel ou tel projet d'entreprise ». Tout ce qu'on veut. Sauf que tous les projets n'aboutissent pas. Et nous sortons d'une période, dont vous n'avez peut-être pas complètement conscience, qui est la période du COVID où nous avons vu l'État procéder selon le fonctionnement des Régions. À savoir : nous n'intervenons que sur ce qui bouge, que sur les entreprises qui investissent. Que sur les collectivités qui investissent aussi. Sauf que cette action-là, elle a entraîné, comme nous le faisons en Nouvelle-Aquitaine depuis des dizaines d'années, un surgissement de projets. Et que ces projets ne se tiennent pas tous. Quand je regarde les notes dans mes week-ends studieux, je m'aperçois qu'il y a des projets. Par exemple, il y a telle entreprise qui avait 8 programmes, je crois que c'était en Charente-Maritime qui n'en fait qu'un. Donc, on est amené à annuler une partie de la subvention pour respecter les règles. Et de la même manière sur l'utilisation des crédits européens. Nous n'avons pas, pardon de faire briller les chromes de mes équipes dans ce domaine-là, remonté, dans tous les programmes que nous avons gérés un seul centime à Bruxelles, de l'argent européen mis sous notre gestion. Il nous faut aujourd'hui régler le problème de REACT Europe. On a bénéficié, Sandrine, deux années, deux années supplémentaires. Parce que, si nous ne réglons pas ça, d'abord, nous ne répondons pas aux besoins des bénéficiaires puis, en plus, Bruxelles va nous dire « c'est que tu n'en avais pas

besoin ». Donc il faut qu'on règle cela. Et, travailler sur les dossiers suivants est une autre étape. Je pense, comme dirait l'autre, que c'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses. Donc, je vous donne rendez-vous en 2017. Nicolas.

M. FLORIAN. - Merci. Monsieur le Président, vous avez répondu à beaucoup de nos interrogations et je dois dire que l'intervention de Christian DEVÈZE, j'aurais pu la faire avec peut-être quelques nuances, mais dans ses grandes lignes. Pourquoi ? Je comprends que vous détailliez des actions précises, on ne remet pas ça en cause. Mais, là, où je rejoins complètement Christian, c'est que, en tout cas dans notre esprit, avec les décisions modificatives, on parle de crédits de paiement. Les autorisations de programme, à la limite, qu'on en parle au moment du budget ou d'un compte administratif. Et je pense que ça je le dirai peut-être plus tard, au moment des orientations budgétaires, parmi les nouvelles pratiques ou les nouvelles méthodes, il s'agit de nous discipliner sur des séquences précises dans le calendrier budgétaire qui nous permettent de contourner les aléas conjoncturels. En allant sur quelque chose de plus structurel, même si, effectivement, la conjoncture impacte la structure. Mais, moi, je rejoins à 100 % ce que dit Christian.

Aujourd'hui, je serais tenté de dire que cette décision modificative est symbolique des difficultés qui sont devant nous, que nous avons traversées et dont on parlera au moment des orientations budgétaires et qui seront plus précisées au moment du vote du budget. Il y a des éléments conjoncturels qui impactent. C'est l'inflation, c'est le coût des matières premières, des décisions de l'État qui ne sont pas toujours au bon niveau ou en tout cas opportunes pour nos collectivités. Je pense que cela doit nous engager à revoir un certain nombre de choses. Et, justement, le calendrier des AP et des crédits de paiement ou des autorisations d'engagement doit être étudié. Je vous redis, même si je le redirai tout à l'heure qu'un PPI plus global aurait un mérite. C'est bien, on a un PPI sur les lycées mais, en termes de lisibilité, de prévision, de projection, peut être qu'un PPI plus global permettrait, une fois par an, une séquence dédiée à l'actualisation des AP, CP, quitte à en fermer, quitte à en ouvrir. Mais que ce soit, entre guillemets, « institutionnalisé ». Et je pense que ce cadre-là aurait du sens dans nos discussions budgétaires. Sur cette DM, pour le coup, Sandrine en a fait la présentation lucide et exhaustive. Un effet ciseau, des recettes qui baissent, des dépenses qui, elles, baissent moins que la baisse des recettes. Au final, en volume, ce n'est pas non plus un événement majeur, mais c'est annonciateur de craintes qui s'incarnent un peu plus. Alors, par sagesse, et c'est ce que j'ai dit l'autre jour en commission des finances, la dynamique de la TVA avait été anticipée un peu moins dynamique que ce que nous avait présenté l'État et c'est heureux et tant mieux que, dans nos services, parmi les élus en charge de ces questions, cela ait été anticipé. On voit bien que ce n'est pas propre qu'à la Région Nouvelle-Aquitaine, mais un certain nombre de chantiers qui ont du retard. C'est, je

pense, aussi, le fait de l'augmentation du coût des matières premières, des difficultés opérationnelles de nos entreprises. Cela impacte. Tout ça peut amener ce qui, facialement, serait une bonne nouvelle, la baisse de l'appel à l'emprunt. Mais, ce qui n'est pas emprunté aujourd'hui, pourrions-nous le faire plus tard ? Personne ne pourrait parier, en tout cas pas moi, sur l'évolution des taux dans ce pays. Alors, nous, on a la chance, entre guillemets, de pouvoir aller sur le marché obligataire mais, c'est pareil, cela va dans les deux sens.

On peut regretter que, sur cette décision modificative, effectivement, il y ait eu des crédits qui ne soient pas assez mobilisés comme ceux de l'Europe. Que ce soit de notre fait ou pas, peu importe, la réalité, et cela a été dit précédemment, c'est qu'ils sont mis en sursis.

Ce que je remarque et qui, pour moi, est un élément, vraiment, de réflexion pour les années qui viennent, c'est que je n'ai pas mémoire qu'à ce stade du calendrier budgétaire, en crédits de paiement, on ait autant de crédits de paiement en investissement qu'en fonctionnement. Mais je me trompe peut-être. Et, pour moi, c'est révélateur d'une situation conjoncturelle. Dans notre calendrier, qui est plutôt d'ailleurs vertueux, où on vote le budget en début d'année, on a un budget supplémentaire après une décision modificative, je n'ai pas en mémoire mais, encore une fois, je me trompe peut-être, que ça soit à parité le total des dépenses en crédits de paiement, tant en investissement qu'en fonctionnement. Je n'ai pas d'explication objective mais, moi, cela m'a marqué. Cela veut dire qu'on a quand même un problème dans la mécanique. Elle n'est pas que régionale, elle n'est pas due qu'à notre collectivité, je pense que c'est une mécanique globale, faite d'incertitudes. Vous le dites et je vous accompagne là-dessus, on n'a pas le compte sur un certain nombre de participations de l'État. L'État vient souvent demander. Alors, il y a une continuité républicaine là-dessus. Moi, j'ai toujours connu ça, depuis que je siége ici. Avec les différents transferts de charges, les abandons de participation, il y a une continuité républicaine. Pourquoi ? Parce que ce sont les mêmes qui gèrent les finances publiques. Et cela revient un peu à ce qu'on disait ce matin sur d'autres sujets, le volontarisme politique doit prendre toute sa place et vous devez faire des choix, Monsieur le Président. Si vous considérez à un moment ou à un autre que l'action de l'État est pénalisante, il faut en tirer les conséquences et ne pas contractualiser ou ne pas aller sur ces dispositifs. C'est quelque chose qui peut, entre guillemets, nous dépasser, mais je tenais à le rappeler. Dans le droit fil, et par cohérence intellectuelle, nous voterons contre cette décision modificative parce qu'elle vient dans la continuité de décisions budgétaires et notamment du budget primitif sur lequel nous avons émis de fortes réserves et nous avons voté contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah, Monsieur le Président de la commission des finances ! Cher Nicolas. D'abord, il y a un PPI, vous le savez fort bien. Il y a un PPI sur les lycées, sur le ferroviaire, il y a un PPI global. Mais ce PPI ne dépend pas que de nous. On enregistre un

certain nombre de demandes avec une pression que les uns et les autres relaient d'ailleurs auprès des Vice-présidents, de moi. Donc il y a PPI. C'est vrai que c'est un hasard s'il y a 25 en investissement, 25 en fonctionnement... Mais sur 25 en fonctionnement, il y en a 18 sur le ferroviaire. Sur le transport routier. Est-ce que c'est du fonctionnement, est-ce que c'est de l'investissement ? Ou plutôt est-ce que cela ne vient pas, aussi, du prix du carburant ? Et puis, en tout cas, c'est de l'action de service public. C'est imaginer aujourd'hui comment on fait pour amener les élèves dans les lycées à l'école. Vous dites « disciplinons-nous ». Vous dites « priorités ». Je suis désolé, mais je vais redire ce que je disais tout à l'heure. Mais, quand même, la principale critique que vous nous adressez souvent, c'est « vous avez trop de priorités et vous n'allez pas – pour énerver Jean DIONIS – sur le pont de Camélat, ce qui est un pur scandale » et que nous concentrons notre effort de désenclavement sur Limoges. Qui demande une espèce d'attrape-tout, là ? Pas nous. Alors, on peut nous reprocher de faire trop pour la recherche, le transfert de technologie, l'entreprise.

L'originalité de la Région, du Conseil régional, de la gestion du Conseil régional et je remercie les collègues qui soutiennent le budget, c'est tout le travail que l'on fait pour l'emploi, pour l'entreprise, pour la recherche. C'est ça l'originalité. Et, aujourd'hui, sur la santé, sur la transition agroécologique. Oui, ça, on l'assume. Mais vous me proposez de ne pas contractualiser avec l'État. D'abord, je ne pense pas que vous le proposiez aussi, mais, oui, j'ai bien compris, c'était une piste. Imaginons, quand je réunis ici les autres collectivités, Départements, intercommunalités, tout le monde attend ce qui va sortir entre l'État et la Région sur les Mobilités. Tout le monde. Et le reproche qui va nous être fait, notamment au niveau de la Région, et même au niveau du ministre Clément BEAUNE, c'est d'avoir priorisé le ferroviaire. Donc la démonstration qu'on fait, c'est l'inverse. Et qu'on ne fait pas assez de routes. Et j'assume. Nous assumons totalement. Totalement, avec le ramp up qu'il y a de la fréquentation des TER et des demandes des territoires. Je ne me vois pas ne pas contractualiser avec l'État, sauf pour ce débat que nous aurons dans une commission de développement économique de la Région. Parce que j'ai le « bouillie », comme on dit à Bordeaux sur le chantage qu'on nous fait. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants dans ce domaine-là ? Oui, Jérôme VEYRAT.

M. VEYRAT. - Monsieur le Président, j'espère que ces incitations venant des rangs Républicains à ne pas contractualiser avec l'État ne préudent pas d'activités dans un autre hémicycle. Mais, plus sérieusement, je voulais vous faire deux remarques sur ce qui nous a été exposé par Sandrine. La première porte sur la TVA et la deuxième, si j'ai bien compris, vous avez cité Condat, en Dordogne. La première remarque sur la TVA pour dire que si, certes, les résultats ne sont pas ceux que nous attendions et pas ceux que l'État avait

affichés n'oublions pas tout de même combien cette réforme du financement des Régions aura été productive dans les dernières années, au point que, et c'est un rapport de la Cour des comptes qui le disait en 2022, à ancienne taxe remplacée égale, je pense que l'ensemble des Régions de France s'y sont trouvées de plus 5 milliards d'euros de recettes avec ce système de financement par la TVA. Cela a ses limites, c'est une recentralisation rampante comme vous le dites régulièrement et, pour le coup, je le partage, mais saluons quand même l'efficacité du mécanisme, ces dernières années et, sait-on jamais, faisons le pari, ensemble, de la dynamique de la nation et du pays. C'est tout de même se lier, certes, mais dans le bon sens.

Sur Condat, il me semble que vous avez cité tout à l'heure Condat en disant qu'on vous demandait de remettre un peu au pot sur, je le précise pour tout le monde, ce site industriel de Dordogne, qui est une papeterie et le plus gros site industriel du Périgord noir. Saluons d'abord l'accord qui a été trouvé puisqu'un plan social de sauvegarde de l'emploi a été signé par l'ensemble des salariés qui ont bien négocié, notamment la CGT, je le dis, depuis le début. Et c'est vrai qu'il sera demandé à la Région de revenir autour de la table, dans l'esprit de ce qui a déjà été fait en 2019 avec un prêt de, je ne sais plus s'il est de 19 millions ou 14 millions, mais cela reste un prêt qui permet notamment de moderniser la ligne la plus performante de cette papeterie. Je n'en dirai pas plus, mais je voulais saluer ici le fait qu'une solution a été trouvée et le ministère de l'Industrie et l'ensemble des services de l'État et la CGT n'ont pas ménagé leur peine.

M. DUFAY. - Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier Sandrine DERVILLE et tous les services comptables et financiers qui nous ont fait une présentation très claire des dossiers. Je suis en grande partie d'accord avec les deux premiers intervenants sur ce qui s'est dit. Monsieur le Président, vous vous flattez d'une gestion prudentielle mais, malheureusement, cela ne change pas la réalité des chiffres finaux. Nous sommes à peine sortis de budget supplémentaire avec une kyrielle de nouvelles dépenses qui alourdissait déjà un budget primitif en déroute que vous nous proposez de nous mettre 50 millions de plus dans cette proposition de décision modificative. Vous semblez vous satisfaire de la réduction de votre déficit que vous avez appelé pudiquement « empreint d'équilibre » qui n'est pas dû à vos actions mais, comme vous le dites, qui est dû aux différentes crises que nous venons de passer et qui ont entraîné d'importants retards dans les travaux pour accomplir en grande partie aux 178 millions d'euros d'annulations. Sans ces crises, la réalité aurait été toute autre. Aux 549 millions de déficit, il aurait fallu ajouter au moins une centaine de millions d'annulations qui n'auraient pas dû avoir lieu, soit près de 700 millions d'euros de déficit. En fait, vous êtes amené à vous réjouir des crises qui ont fait votre travail. Si j'osais, je vous demanderais de ne plus compter

sur ces crises actuelles et futures qui risquent par vos idéologies de détruire la France, mais de faire confiance à vos oppositions qui vous remettent sur le droit chemin d'une gestion plus saine de vos finances.

N'attendons pas les promesses intenables pour 2028 qui n'engagent que vous. Faites ce qui se fait dans le privé quand on veut redresser la rentabilité d'une entreprise, et ce n'est pas un gros mot, en traitant les principalement les frais de fonctionnement. Prenez des risques, Monsieur le Président. Créez un comité restreint, appelé Task Force avec un ou deux représentants de chacun de vos groupes d'opposition raisonnables et il y en a plus dans 4 ou 5 têtes de groupes plutôt que dans un seul. Ce comité définira les besoins essentiels de la Région. Ce comité fera une revue des frais de fonctionnement au regard de ses priorités et ne sortira de la salle que lorsque 20 % des frais de fonctionnement réalisables et le plan d'action défini auront été identifiés. Il faudra avoir en +10 % optionnel pour tenir compte des incertitudes de la situation internationale actuelle. Nous verrons dans la présentation des orientations budgétaires, quelques exemples d'économies potentielles. Dans ces conditions, vous pouvez espérer atteindre 10 % de votre objectif, soit environ 200 millions d'euros. Car, d'expérience, il y aura des événements indépendants de votre volonté qui se mettront en travers de votre chemin. Compte tenu des contrats déjà signés, ce sera un programme sur au moins deux ans. Ne comptez pas à chaque fois sur 178 millions d'euros d'annulations. Malheureusement, vous ne pouvez pas faire le même travail sur les recettes qui ne relèvent principalement pas de vous. Juste quelques petites suggestions complémentaires.

Je suis d'accord sur le fait de pouvoir inscrire les opérations en temps réel au fur à mesure que vous en avez à la connaissance. Je reprendrai deux exemples qui ont eu lieu dans la dernière Commission. Vous annulez seulement maintenant les recettes de frais de formation qui n'ont pas pu avoir lieu alors que les dépenses ont été annulées précédemment. Cela aurait pu être fait concomitamment. Ensuite, vous avez annulé les soldes des chantiers après un examen détaillé des comptes. Pourquoi revenir a posteriori sur ces comptes et vous reposer la question de ce qui s'est passé. Quand vous payez le dernier centime du chantier, vous savez parfaitement le montant qu'il restera à annuler. Annulez-le tout de suite. Deuxième proposition, quand vous faites des prévisions budgétaires fortement incertaines, comme pour l'évolution de la facture du gaz, qui pourrait varier de plus ou moins 40 millions d'euros en quelques heures, prévoyez tout de suite un backup en ayant une économie potentielle équivalente en réserves. Ne vous contentez pas de faire un chèque comme certains pourraient le proposer pour payer le déplacement. J'espère que vous retiendrez de cette longue intervention quelque chose, avant qu'il ne soit trop tard. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux juste vous dire qu'il faut qu'il y ait une Assemblée compétente pour annuler tous ces crédits. S'il n'y a pas l'Assemblée, si ne je présente pas les dossiers à

l'Assemblée, je ne peux pas les annuler. C'est la règle de fonctionnement d'un Conseil régional. Si vous avez un rôle sur le budget de la Région, regardez d'abord comment ça se passe. Je ne peux pas annuler des opérations si je n'ai pas la certitude que ces opérations sont arrêtées par les communes, y compris par les communes rurales, y compris par les associations. Enfin, vous pensez bien que ce niveau d'emprunt ne me plaît pas, pas plus qu'il ne plaît à Sandrine DERVILLE. J'ai redressé la plupart des budgets des collectivités que j'ai redressées. 6, 7, 8 années de capacité de désendettement, ça me semble, pour moi, insupportable. Mais, en même temps, imaginons ce qui se passerait ici si tous vos collègues disaient « Mais, comment ça, tu as abandonné mon stade ? Tu as abandonné ma protection contre les inondations, tu as abandonné l'incubateur de l'entreprise ici ou là ? Tu as abandonné le fait de défendre la zone humide ? » Enfin, pardon de le dire, mais cela ne résiste pas à l'analyse.

M. DUFAY. - Vous me permettez éventuellement de dire que je n'ai pas dit qu'il fallait annuler les autorisations ou les investissements. Je dis seulement qu'il ne faudrait pas compter là-dessus pour avoir un budget on va dire raisonnable en fin d'année. Donc, en fait, je pense qu'il faut plus aller voir les frais de fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais c'est bien l'objet. On est dans la moyenne nationale.

M. DUFAY. - Mais on est dans une situation qui se dégrade fortement.

M. LE PRÉSIDENT. - Comment voulez-vous, avec vos positions, présenter des leçons ? Vous ne comprenez même pas le budget de la Région ?

M. DUFAY. - Et, vous, vous ne savez pas le faire.

M. LE PRÉSIDENT. - Mon cher, si je ne savais pas le faire, je ne serais pas là, depuis cinq mandats. Allez Sandrine.

M. COLOMBIER. - Avec un endettement croissant.

M. LE PRÉSIDENT. - Jacques ! Rappelons-nous comment j'ai pris cette Région. Et tu as été Vice-président. Qui souhaite parler ? Madame FORGENEUF. En essayant d'être...

Mme FORGENEUF. - Ah non. J'ai laissé le temps aux autres, je prends le temps qui m'est attribué, merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous demande pas de prendre le temps. Je vous demande d'essayer d'être dans le film.

Mme FORGENEUF. - Vous me mettez la pression, mais je n'ai pas la pression, pour tout vous dire. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, pour moi, aucun doute sur la transparence dans la présentation de cette décision modificative.

J'apprécie d'ailleurs comment on peut travailler en commission avec Sandrine DERVILLE et après avoir entendu les autres interventions, j'en suis désolée mais je ferai moi aussi quelques redites. De ce fait, j'espère que nous serons mieux entendus. Lors de la présentation de cette décision modificative que vous annoncez comme essentiellement technique, on ne peut néanmoins que ressentir un malaise et être très inquiet par la lecture que nous pouvons en faire et qui, elle, est loin d'être technique. Vous ne cessez de dire que nous sommes dans un contexte fragile et incertain et que nous devons adapter les politiques régionales. Nous ne pourrions vous contredire sur ce point. Cela fait maintenant plus de trois ans que nous en sommes tous conscients. Mais, concrètement, quelles politiques ont été adaptées ? Ces politiques sont-elles bien celles qui doivent répondre à la crise sociale et climatique à laquelle nous sommes confrontés ? Vous vous cachez derrière le fait que les autres Régions de France sont dans la même situation. Oui, il a été nécessaire de faire des choix d'endettement pour pallier les crises qui se sont succédé, mais maintenant, il est urgent de réagir. Vous annoncez une perte de l'épargne brute de 33,9 % et, en même temps, que nous sommes un peu en dessous de la moyenne de 35 % de celle de toutes les Régions de France. S'évaluer par rapport à l'immobilisme, à la gestion ou à la faiblesse des autres, n'a jamais été un gage de réussite. Juste peut-être une façon de se rassurer. Mais où cela va-t-il nous mener ? N'oublions pas que nous sommes la plus importante Région de France et que nous devons montrer l'exemple. Vous l'avez même dit ce matin.

Le constat est fait, mais maintenant, il est grand temps d'agir et de réorienter drastiquement les politiques régionales. Dans cette décision modificative, vous nous annoncez que celle-ci maintient le cap sur vos priorités et prend en compte les dépenses nouvelles pour faire face à l'inflation. Ce deuxième point est en effet incontournable mais, pour le premier point, les choix politiques que vous faites restent largement discutables. Vous nous annoncez des baisses de recettes notamment annoncées par les perspectives d'élaboration de la loi finances 2024 qui ne seront intégrées qu'au moment du compte administratif. Oui, la Région n'est pas responsable de ces baisses de recettes, mais il est de son devoir d'adapter ses budgets en fonction de ces critères. Vous parlez de renforcement temporaire de l'endettement, à défaut de recettes nouvelles. Nous n'avons pas la main sur la majorité des recettes de la Région. La seule réponse à ces difficultés ne peut pas rester l'endettement que vous estimez temporaire. La problématique des recettes régionales n'est quant à elle pas temporaire. Cela ressemble à un jeu d'équilibriste très dangereux. Après avoir fixé des emprunts, vous vous lancez dans les emprunts flexibles qui deviendront à long terme des emprunts à taux variables. Je ne me remets pas en doute que cette stratégie peut être gagnante, ou plutôt la moins pire, mais il est grand temps d'être raisonnable et d'adapter les politiques de la Région à ses ressources et aux priorités sociales et climatiques. Et, pourtant,

des leviers de baisse des dépenses, il en existe. Mais vous refusez de vous y résigner en continuant à mener aveuglément des politiques qui vont à l'encontre de ce que l'on attend de la plus grande Région de France, à savoir être exemplaire en termes de politique sociale et de développement durable. Vous continuez à subventionner des entreprises non vertueuses malgré la politique Néo Terra que vous n'hésitez pas à valoriser mais, dans les faits, l'image de la Région que vous tentez de verdir est encore loin d'être à la hauteur du verdissement urgent et incontournable attendu. Vous vous entêtez à vouloir financer un projet LGV démesuré et inadapté. Et, plus précisément, concernant cette décision modificative, il est regrettable de constater des retards d'exécution se traduisant par des annulations budgétaires dans des secteurs importants pour nos territoires ruraux et les habitants qui en ont le plus besoin : culture, formation professionnelle, lutte contre l'illettrisme, transport, emploi associatif, aménagement du territoire ou encore le secteur de la jeunesse.

Et, pour terminer, je ferai un focus sur la formation. Il est en effet plus que regrettable de constater le retard par rapport aux objectifs ambitieux qui avaient été fixés avec le gouvernement pour le pacte de formation professionnelle. Dans cette DM, vous nous annoncez une annulation de recettes de 57 millions d'euros, les dépenses ayant été annulées sur les budgets précédents. Je m'interroge sur ce point. En procédant à l'annulation des dépenses, comment est-ce possible d'avoir omis d'annuler les recettes correspondantes ? Afin d'éviter de vous faire perdre du temps, je tiens à vous assurer que j'ai bien entendu les réponses que vous venez d'apporter à mes différents collègues dont certains propos rejoignent les miens, mais je suis désolée, je n'ai pas été réellement convaincue. Nous voterons contre cette décision de modificative. Je vous remercie. Ma collègue Katia BOURDIN, si c'est possible, souhaiterait prendre la parole sur un point précis.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Il y a une personne par groupe. Ça va bien.

Mme FORGENEUF. - Le règlement précise que l'on peut être plusieurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Elle s'exprimera sur un autre dossier. Non, Christine, ce n'est pas « open bar ». Il y a une intervention sur la DM, point barre. Vous n'êtes pas à ma place. Je voudrais revenir sur un point.

Mme FORGENEUF. - Ce n'est pas normal.

M. LE PRÉSIDENT. - Tant pis.

Mme FORGENEUF. - Alors nous demandons une suspension de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Elle est acceptée. Elle va durer deux minutes. Ça suffit. On n'est pas dans une récréation ici.

Mme FORGENEUF. - Non, justement, on a un règlement intérieur, pour ça.

M. LE PRÉSIDENT. - On a deux minutes de suspension de séance.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Reprise des délibérations, Christine.

Mme FORGENEUF. – Non, ce sera Katia.

M. LE PRÉSIDENT. - Katia BOURDIN, une minute.

Mme BOURDIN. - Bonjour Monsieur le Président, bonjour Madame la Vice-présidente. Merci d'appliquer le règlement intérieur et de me laisser la parole. Puisque vous nous présentez cet après-midi les décisions modificatives au budget, je souhaiterais me faire le porte-parole de la filière aquacole qui s'inquiète à juste titre de l'épuisement de l'enveloppe du programme européen FEAMPA consacrée au soutien des projets structurants des entreprises aquacoles actuellement fermées, car l'ensemble des fonds a été déjà consommé. Les professionnels sont inquiets car c'est sur cette enveloppe qu'ils peuvent solliciter un soutien pour l'aide à l'installation, mais aussi pour l'aide à l'achat de matériel nécessaire à leur exploitation. Vous le rappelez dans la décision modificative, ce programme couvre la période 2021-2027 pour un budget total de 66,3 millions d'euros confié à la Région pour le développement harmonieux et vertueux de la filière. Conscient du problème et après plusieurs réunions de crise, vous avez, Monsieur le Président, décidé, semble-t-il, d'abonder l'enveloppe avec les fonds propres de la Région pour un montant de 1,5 million d'euros afin de répondre aux dossiers en cours et nous vous en félicitons. Qu'en sera-t-il, cependant, en 2024, en 2025, en 2026 et en 2027, lorsque de nouveaux dossiers vont arriver sur la table ? Y a-t-il une possibilité de fongibilité des lignes budgétaires consacrées aux trois chapitres du programme d'une aquaculture exemplaire. La filière aquacole structurante dans plusieurs départements comme en Charente maritime, peut-elle vivre et se développer sans pouvoir compter sur ce soutien de l'Europe ? Avez-vous envisagé de plafonner le montant des aides sur ce chapitre avec un seuil plus bas permettant d'en faire bénéficier un plus grand nombre de bénéficiaires. Si nous espérons du fond du cœur que la pénurie sur cette enveloppe dissuadera Pure Salmon de s'installer sur la pointe du Verdon ? Nous souhaitons que les artisans de la mer, mytiliculteurs, ostréiculteurs, pisciculteurs et saulniers, qui ont foncièrement besoin de ces aides pour s'installer et se développer, ne soient pas les victimes d'une consommation massive des plus grosses structures. Merci, Monsieur le Président, de faire le nécessaire, notamment auprès de la direction générale des affaires

maritimes, de la pêche et de l'aquaculture pour redonner de la visibilité à l'avenir de la filière.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'avenir de la filière, vous signalez que nous allons augmenter le budget, donc la Région fait le job, fait le « taf » si j'ose dire. Pour le reste, nous n'avons pas fixé, c'est l'État et l'Europe qui ont fixé ces différentes actions. Et, contrairement à ce que vous pensez, ce ne sont pas les grosses structures et surtout pas Pure Salmon qui en bénéficient. Mais il y a un vrai problème, un vrai problème de montant financier. Je vous remercie d'ailleurs de noter après toutes les interventions qu'on a eues tout à l'heure qu'à un moment donné l'effort que fait la Région, sur son budget, peut-être parfois avec l'emprunt, est important pour toutes nos filières. Christophe.

M. DUPRAT. - Excusez-moi, Monsieur le Président, très rapidement, mais cette dernière intervention m'oblige quelque part à dire un mot. Moi, je suis d'accord avec tout, sauf que, depuis 30 ans, tout ce qui a été proposé dans le Médoc a été refusé. Le terminal méthanier, l'usine de téléviseurs, Pure Salmon, les éoliennes. Tout, on ne peut pas tous pleurer de la paupérisation de la presqu'île du Médoc et refuser systématiquement tout ce qui est proposé. Et les plus virulents opposés à Pure Salmon habitent en dehors du Médoc. Laissons les Médocains dessiner leur avenir du Médoc.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai oublié de dire à notre collègue, aussi, mais je pensais que Christophe DUPRAT allait le faire, sur la deuxième ligne ferroviaire, que la première ligne ferroviaire que nous avons faite transporte 3 millions de passagers, qui ont quitté leur voiture ou quitté l'avion. Donc, à un moment donné, il faut assumer la transition écologique.

M. SABAROT. - Quand on parle du Médoc, je me dois d'intervenir, Monsieur le Président. Sur le dossier Pure Salmon, j'entends tout le monde. Moi je suis d'une grande prudence. Un dossier ICPE a été déposé. Attendons le résultat de ce dossier ICPE. Et quand on dit qu'on ne fait rien en Médoc, on fait un magnifique PNR, Christophe. Ne confondons pas protection et sanctuarisation. Il y a de la place pour des activités à condition de respecter ce qui nous a fait être classés. Et donc pour Pure Salmon, le dossier ICPE vient d'être déposé. Attendons l'instruction et le résultat.

Mme DERVILLE. - Sur la DM, Président, rapidement parce que vous avez déjà apporté un certain nombre de réponses, concernant les annulations, il y a vraiment deux choses distinctes. Monsieur DEVÈZE les a distinguées, d'ailleurs, dans ses propos. Il y a d'un côté les annulations d'autorisation de programmes et d'engagement qui pour certaines sont très anciennes. Là on parle d'annuler des dossiers qui, d'ailleurs, pour certains, en partie, avaient été engagés parfois en 2002, 2005, etc. Ce sont des annulations auxquelles on procède chaque année. Sur cet exercice, effectivement, on a demandé à apurer au maximum les stocks d'engagement. Donc comme vous l'avez dit, Monsieur DEVÈZE, sur cette DM, nous

annulons sur les exercices antérieurs en autorisation de programmes et d'engagement 9,27% du stock. Mais c'est quelque chose qu'on faisait par le passé puisque nous avons annulé un peu plus de 5% du stock en 2022 et 9% du stock en 2021. Donc c'est quelque chose qu'on fait chaque année. L'annulation c'est un pourcentage infime de l'autorisation mais qui, tout cumulé, font effectivement un montant important d'annulations. C'est par exemple une subvention qu'on avait votée pour un montant de 100 000 euros et en réalité nous avons proratisé et nous avons versé 99 500 euros et il nous faut annuler 500 euros parce que le dossier est désormais terminé. Mais tout ceci mis bout à bout parce qu'on a, vous le savez, des centaines de milliers d'engagements individualisés, cela fait les sommes que nous connaissons.

En revanche, sur les annulations de crédit de paiement que vous avez aussi évoquées et sur lesquelles, il me semble, vous demandiez quelques précisions supplémentaires, je ne vais pas détailler tout ce qui est détaillé dans le rapport de présentation. Peut-être vous mentionner les principales dépenses qui étaient prévues cette année et que nous annulons parce que c'est notre fonctionnement, c'est notre règlement budgétaire et financier qui nous oblige, vu qu'on travaille en APCP, à annuler effectivement les crédits de paiement qui ne seront pas consommés dans l'année. Il y a par exemple environ 7 millions d'euros qui seront annulés pour du retard de mise en œuvre sur certains fonds, notamment liés à l'ingénierie financière. Donc je pense en particulier à certains fonds d'investissement. J'ai évoqué également 6 millions d'euros d'annulation sur la DGF. Ou encore, et c'est plutôt une bonne nouvelle, 16,5 millions d'euros d'annulations de crédits de paiement, cette fois en fonctionnement sur la contribution d'exploitation de TER, puisque, une fois n'est pas coutume, le solde 2022 a été un petit peu moins élevé que prévu. Je ne pense pas que cela se reproduira tous les ans. Président, je vous vois sourire mais ne me demandez pas une telle annulation chaque année. Mais voilà quelques exemples. Vous avez vraiment tout le détail. Je crois que toutes nos annulations de crédits de paiement sont détaillées dans le rapport de présentation.

Vous dire également peut-être quelques mots sur les fonds européens. D'abord, je souhaite vous rassurer, comme l'a évoqué le Président, là, on parle d'annulations sur les paiements, vraiment sur les crédits de paiement. On n'est pas sur la programmation. Vous demandiez, Monsieur DEVÈZE, un bilan de la programmation. Cet été, donc vraiment quasiment à l'heure où je vous parle, nous avons programmé sur le PO 2014-2020 99,3 % des crédits pour le PO, la partie Aquitaine, 98,6% pour le PO Limousin et plus de 100 %, même, 100,4 %. Sur le PO Poitou-Charentes. Donc les programmations sont quasiment terminées. On va terminer les dernières. Il y aura quelques programmations sur le dernier trimestre. Les retards, c'est vraiment uniquement en crédits de paiement. Comme l'expliquait le Président,

on a, en 2023, à la fois à payer la dernière année d'exécution du PO mais, en plus, se sont rajoutés 200 millions d'euros de crédits liés à React EU, ce qui fait que nos équipes se sont retrouvées très mobilisées. Donc, on assiste à une sorte d'effet entonnoir en 2023, 2024, avec en plus, des projets qui ont pris du retard et qui seront, je vous l'assure, réalisés en 2024. Et, donc, les crédits de paiement, vous les retrouverez, nous les réinscrivons en 2024. Il n'y a absolument aucun retard sur la programmation sur les fonds européens, nous atteignons quasiment les 100 % de programmation. Et, concernant le pacte de formation professionnelle, pourquoi ne pas annuler la même année ou au même moment en tout cas, les dépenses et les recettes, c'est tout simplement parce que c'est le fonctionnement, c'est la convention pacte que nous avons avec l'État. Les recettes que nous annulons aujourd'hui donc les 57 millions de recettes correspondent en fait à des bilans que nous opérons à la fin de chaque convention et on annule aujourd'hui des recettes qui correspondent au bilan des conventions prises depuis le début du pacte. Depuis l'année 2019, 2020. Donc autant on pouvait au fil de l'eau annuler les dépenses mais, pour annuler les recettes, il faut qu'on en soit à un stade de bilan de la fin de convention. Il y a ce décalage qu'on connaissait dont on savait qu'il arriverait sur le pacte et on savait que, pendant quelque temps, on serait en sorte d'avance de trésorerie. Là, justement, nous procédons à cette annulation pour ne pas avoir une avance de trésorerie trop importante. Voilà, Président, je pense avoir répondu à la plupart des questions.

Vous dire également concernant l'emprunt, chers collègues, que la très grande partie des emprunts que nous réalisons aujourd'hui sont des emprunts dits verts, c'est-à-dire pour vous donner un exemple, nous allons signer prochainement avec la Banque européenne d'investissement un emprunt pluriannuel, de 500 millions d'euros sur lesquels, par exemple, concernent cette année 2023, pour l'emprunt d'équilibre que j'évoquais, 150 millions d'euros seront fléchés sur la Banque européenne d'investissement uniquement pour financer des projets dédiés à la transition environnementale et énergétique. Et je pense en particulier aux projets de mobilité durable. Voilà rapidement Président, en complément des éléments de réponse que vous avez au fil de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine. Je pense que tout le monde sera d'accord pour qu'on ait un vote bloqué. S'il n'y a pas d'opposition, je vais mettre aux voix cette décision modificative. Qui est contre ? La décision modificative est donc adoptée. Je vous remercie.

N° 03a

Vote sur « DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL »

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche

▪ **CONTRE** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

▪ **ABSTENTION** : Renaissance

ADOPTÉ À LA MAJORITE

***Non-participation** : UDI et Territoires

03b – DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS" POITOU-CHARENTES PO 2014-2020

03c – DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA"

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant à la décision modificative. Je ne sais pas si on ne peut pas lier aux Fonds européens le budget annexe Poitou-Charentes, le budget annexe cinéma. Sandrine, rien de particulier ?

Mme DERVILLE. - Ce sont des décisions modificatives très techniques et, effectivement qui concernent nos 3 budgets annexes.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce que je considère que ce sont les mêmes votes ? Je me tourne vers le groupe ELV. Vous votez contre aussi ? Contre. Très bien. Ces délibérations sont donc adoptées et nous passons aux orientations budgétaires.

N° 03b

Vote sur « DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS" POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

*** Non-participation : UDI et Territoires**

N° 03c

Vote sur « DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA" »

▪ **POUR : Pour :**
PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Renaissance**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

* **Non-participation : UDI et Territoires**

04 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Mme DERVILLE. - Pour l'année 2024, mais aussi pour les suivantes, cher Président, effectivement des orientations budgétaires qui, comme depuis trois ans désormais, sont fortement imprégnées, impactées par les multiples crises qui se succèdent puisque, après la crise sanitaire qui a marqué le début de notre mandature, nous vivons depuis 2022 dans un contexte de forte incertitude économique avec un choc inflationniste et énergétique qui nous a contraints, vous le savez, on en a parlé à plusieurs reprises dans cette Assemblée, à revoir notre trajectoire, notamment suite aux impacts sur nos dépenses de fonctionnement. Très concrètement, comme vous pouvez le constater sur les deux graphiques qui s'affichent à l'écran, les chocs exogènes ont successivement pesé d'abord sur notre section d'investissement, en ce qui concerne la crise sanitaire, puis sur notre section de fonctionnement pour la crise inflationniste. Concernant l'investissement, nous sommes donc passés de 702 millions d'euros de dépenses en 2019 à une prévision au compte administratif 2023 de 988 millions d'euros. Ce qui représente une augmentation de plus de 40%. C'est un record qui effectivement n'a été possible qu'au prix d'un renforcement de la dette, à défaut de recettes nouvelles.

Concernant le fonctionnement, alors que nous observons une quasi-stabilité et on le voit très bien sur le graphique qui s'affiche en bleu, depuis le début de ce mandat, qui nous a permis d'augmenter de près de 5 points le taux d'épargne brute, les années 2022 et 2023 se caractérisent quant à elles par un choc sans précédent qui a généré à la fois des coûts substantiels de l'ordre de plus de 170 millions d'euros et donc une progression du niveau de dépenses en 2023 de 8,4 %. Et, paradoxalement, alors que les Régions ont été des acteurs majeurs de la relance et que les projets, qu'ils soient liés ou non à nos compétences, d'ailleurs, ne cessent de s'accroître, parfois à la demande de l'État, elles n'ont pas pu bénéficier de différents dispositifs d'atténuation comme notamment le bouclier énergétique. Et, de plus, alors que l'on assiste à une érosion de nos recettes, en tout cas des recettes des Régions dont on parlera ensuite, l'État n'engage toujours pas de réflexion globale pour nous doter de recettes adaptées à notre champ de compétence. Je pense en particulier aux compétences liées au transport et au ferroviaire en particulier. Pourtant, renforcer l'action régionale, et je crois que tout le monde ici est d'accord pour le dire, est une nécessité pour être à la hauteur des transitions. On l'a évoqué tout à l'heure lorsqu'on présentait le rapport développement durable. Et ceci passe par des investissements majeurs, notamment en termes de mobilité bas carbone, mais aussi en termes d'accompagnement des entreprises ou en direction de la jeunesse. Avec, peut-être, un paradoxe. À l'heure où nous parlons, la succession des crises, crise sanitaire et crise inflationniste a démultiplié sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine les projets de réindustrialisation, de reconquête de souveraineté

industrielle, mais aussi les attentes de nos concitoyens en matière de services publics qui sont majeurs. Je pense en particulier à la santé ou à la jeunesse, pour ne citer que ces deux compétences. Bref, autant de sujets sur lesquels les Régions jouent un rôle majeur, un rôle de pilier. Et, donc, notre trajectoire budgétaire ne doit pas consister, ne peut pas consister à rétablir brutalement nos ratios financiers au risque de dégrader l'action de la Région et de perdre de vue nos priorités. Si bien que ces chocs exogènes, comme je vous le disais, et on le voit particulièrement à l'écran, pèsent malgré tout lourdement sur l'ensemble des Régions. Les tendances ne sont pas propres à notre région. Elles concernent l'ensemble des Régions métropolitaines. Toutes choses égales par ailleurs, les relevés de situations mensuelles comptables publiés par Bercy mettent d'ailleurs en exergue cette dégradation globale et soulignent également les choix gouvernementaux.

Au global, on le voit bien sur le tableau qui s'affiche à l'écran, entre 2019 et 2021, les dépenses d'investissement des Régions ont progressé de 19,7 %. C'est, on l'a déjà dit ici, pour faire face, notamment, à la crise sanitaire. Les prélèvements sur les fonds de roulement des Régions ont représenté, en 2023, 1,2 milliard d'euros. Donc, on ne peut pas dire qu'on ne s'appuie que sur l'endettement. L'ensemble des régions a fait cet effort de prélèvement sur leurs fonds de roulement, ce sont des opérations qui ne sont pas neutres pour les finances régionales et qui avaient toutes pour objectif de réduire tant bien que mal ce recours à l'emprunt. L'épargne brute des Régions, dans le même temps, est en recul de 35 %, au global depuis 2019. Et, effectivement, notre collectivité se situe dans les moyennes nationales. Avec, je vous le rappelle, une capacité de désendettement, en 2022, qui s'élevait à 6,12 années et un taux d'épargne brut à 18,7 %. Et, également, nous concernant, nous avons réalisé, en 2023, une ponction sur notre fonds de roulement à hauteur de 147 millions d'euros. Dans ce contexte et dans la continuité de notre budget primitif et de notre budget supplémentaire, nous entendons donc réaffirmer nos objectifs budgétaires parce que nous ne pouvons pas brutalement rétablir nos ratios financiers, sans quoi l'action de la Région ferait cruellement défaut sur l'ensemble de nos territoires. Je rappelle les trois objectifs que nous avons posés dans les précédentes orientations et qui restent d'actualité. Stabiliser nos dépenses de fonctionnement hors inflation pour affecter la dynamique de nos recettes au renforcement de notre épargne. C'est un enjeu indispensable quand on voit à quel point l'épargne des Régions a été dégradée depuis 2019. Ramener notre capacité de désendettement sous les 8 années en fin de mandature. Et sortir progressivement de la bulle d'investissement dans laquelle la crise sanitaire nous avait portés et revenir à un niveau d'investissement moyen annuel de 740 millions d'euros hors fonds européens. À peu près 850 millions d'euros fonds européens inclus. Ce qui reste toujours nettement supérieur, de près de 20 %, à ce que nous réalisions avant 2020. Avec cet effort soutenu en

investissement parce que le soutien de la Région ne peut pas s'interrompre tant les besoins sur notre territoire sont importants, la part des dépenses d'investissement représentera toujours 31 % de l'ensemble de nos dépenses. C'est le seuil que nous nous sommes fixé depuis le début de cette mandature.

Au global, notre objectif est d'absorber le pic que nous connaissons en 2023 et d'amorcer progressivement un retour au niveau d'avant crise. Ainsi, vous le voyez dans la trajectoire qui s'affiche à l'écran à l'instant, les ratios financiers amorceront leur amélioration avec un taux d'épargne que nous estimons à 16 % en 2024 et qui se rétablira progressivement pour atteindre 18 % en fin de mandature. L'emprunt d'équilibre amorcera également une décrue puisque nous l'estimons à 436 millions d'euros en 2024. Il diminuera d'année en année pour atteindre 285 millions d'euros en fin de mandature, c'est-à-dire sur l'exercice 2028. Et, donc, l'objectif est de limiter la progression de l'encours de dette à 26 % entre 2023 et 2028. Il ne s'agit là ni d'un pari sur l'avenir ni d'une projection trop optimiste, bien au contraire. Notre trajectoire est bâtie sur une approche que nous voulons prudentielle, comme les années précédentes. Et force est de constater que sur le volet recettes, on en a parlé concernant la TVA, cette stratégie prudentielle semble jusqu'à maintenant plutôt adaptée puisque, comme j'ai pu vous l'indiquer par le passé, nos recettes sont pour l'essentiel des recettes de TVA. La moitié de nos recettes, 1,4 milliard sont des recettes de TVA. Nous ne disposons pas d'autres recettes dynamiques ni d'autres leviers. Pour faire face aux surcoûts et pour assurer nos projets, nos leviers financiers et fiscaux sont peu nombreux. Comme vous pouvez le constater là, sur 2,8 milliards de recettes, en dehors des 1,4 milliard d'euros de TVA, nous ne trouvons que les recettes de TICPE, de carte grise, et diverses dotations, notamment des compensations et ainsi que les fonds européens, bien sûr. Nous l'avons déjà partagé dans cette Assemblée, et le CESER partage ces inquiétudes avec nous. Il est désormais urgent que l'État revoie les ressources des Régions tant elles sont en inadéquation totale avec nos politiques régionales. Je pense en particulier à nos recettes liées à la TICPE ou aux cartes grises qui sont en opposition complète avec notre action en faveur des mobilités durables par exemple. Et je pense que plus nous attendons, plus les difficultés s'accroissent. L'année dernière, nous étions confrontés à une érosion de nos recettes de TICPE et de carte grise. Et, malgré l'effort supplémentaire que nous avons opéré sur les tarifs de carte grise l'an dernier, l'érosion se poursuit. Elle est d'environ 1 % pour la TICPE et de 2,5 % pour les cartes grises. J'ai envie de dire que cela n'est pas étonnant au regard de l'action qu'on mène en parallèle, par exemple pour développer le transport ferroviaire.

Nous nous réjouissons tous ici de l'augmentation de fréquentation dans les TER et nous commençons à voir qu'effectivement, également, en termes d'immatriculation ou de consommation de carburant, à l'inverse, cela diminue. Ce sont les résultats de notre action

en faveur des mobilités durables mais, malheureusement, cela a pour effet pervers, si j'ose dire, de faire baisser nos recettes. D'ailleurs, il est à noter concernant ces recettes que je qualifierais de carbonées, que Bercy table, dans le projet de loi de finances 2024, sur une baisse globale de 5,6 % pour l'ensemble des Régions des recettes de cartes grises, alors même que cinq Régions ont fait comme nous, rehaussé leurs tarifs et 6 Régions ont mis un terme aux exonérations des véhicules dits propres. C'est bien la preuve que cette érosion et cette tendance se confirment sur le plan national. Les mesures prises par les Régions ne font que limiter l'impact de l'érosion des recettes de TICPE et de carte grise. Et, donc, il est plus que jamais urgent que l'État se penche sur le panier de recettes des Régions. C'est le message, notamment, que nous avons essayé de leur faire passer lors du congrès des Régions. Et le sujet de la dynamique de TVA nous interpelle aussi puisque ces recettes, on l'a vu, constituent une des recettes fiscales prépondérantes pour la Région. La dynamique a fortement baissé en 2023, 2 points de moins que l'inflation et quasiment 2 points de moins que par rapport à la prévision de début d'année. Et, comme vous pouvez le constater, les annonces pour 2023, on l'a dit, ont été bien en deçà de de la dynamique réelle. Nous avons fait le choix d'une approche prudentielle. Nous le savons, la TVA, c'est un impôt qui est corrélé à la croissance et, dans le contexte actuel, nous savons que les aléas sont nombreux et rendent cet impôt volatile. Pour 2024, le gouvernement nous indique une prévision de dynamique de 4,5%. Toutefois, nous allons faire un nouveau le choix de la prudence et tableur sur une prévision d'un point inférieur, c'est-à-dire une prévision de 3,5 % qui nous semble plus proche de l'exécution 2023. Et c'est un choix qui est en partie conforté par l'avis du Haut Conseil des finances publiques, qui juge d'ailleurs les prévisions de TVA du PLF 2024 un peu trop optimiste.

En d'autres termes, et j'en termine sur les recettes, nous pouvons considérer que nous sommes vraiment face à une impasse en termes de recettes et que l'État doit nous accorder de nouveaux leviers pour poursuivre les investissements massifs attendus sur l'accompagnement des transitions, qu'il s'agisse du ferroviaire, de la transition des entreprises ou encore de la transition indispensable de nos établissements scolaires. Je pense en particulier, bien sûr, aux lycées qu'il nous faut accompagner dans les travaux lourds d'économie d'énergie. Sans nouvelles recettes, qu'il s'agisse de TVA, d'impôt sur les sociétés ou d'autres impôts, et plusieurs propositions ont été formulées, nous risquons fort d'être dans une impasse. Et, pourtant, notre priorité demeure, et l'année 2024 le confirmera, l'investissement avec, pour nous, la poursuite de notre engagement pour innover de manière durable sur tous nos territoires, pour agir en faveur de la réindustrialisation, en faveur de la réponse aux enjeux de souveraineté. Donc, en moyenne, comme je vous le disais, ce sont 854 millions d'euros d'investissement par an que nous projetons, c'est-à-dire 16 % de plus

que ce que nous faisons sur la période 2016-2019 avant la crise. 854 c'est Fonds européens inclus. Hors Fonds européen, l'investissement annuel régional s'établira en moyenne à 740 millions d'euros par an, avec la répartition annuelle que vous voyez projetée à l'écran.

Au global et à l'échelle du mandat d'ici à 2028, ce sont 4,3 milliards d'euros que nous aurons investis en faveur notamment du ferroviaire, des lycées, du développement économique, pour ne citer que ces 3 piliers, puisque nos priorités continueront plus que jamais à avoir pour boussole Néo Terra. Il nous faudra notamment préserver les ressources et la santé globale, agir en faveur des mobilités bas carbone, agir également pour nos entreprises et pour les emplois de demain et, enfin, favoriser un aménagement dynamique des territoires. Bien sûr, nous sommes amenés, nous serons amenés à continuer à faire des choix, mais nos priorités sont massives, sont structurantes pour accélérer les transitions pour et par les territoires. Je ne pourrai pas citer tous les projets, et ce n'est d'ailleurs pas l'objet de ce débat d'orientations budgétaires. Nous aurons l'occasion de détailler davantage les projets lors du vote du budget primitif 2024. Mais l'ensemble des projets que nous prévoyons sur cette mandature témoignent de notre ambition. Ils ont tous un effet levier qui nous permet de poursuivre nos objectifs en matière de neutralité carbone et de justice sociale. C'est le cas, par exemple, pour ne citer, peut-être, que les plus emblématiques d'entre eux, du projet Ferrocampus, des expérimentations de biogaz, du développement de la ligne de car express Bordeaux-Blaye, ou encore des RER métropolitains, de l'accompagnement de la filière batterie, de la mise en œuvre, bien sûr, cher Jean-Louis, de la PPI 2 des lycées ou encore de l'ouverture de. Différents équipements culturels, en particulier le Frac Artothèque qui, je crois, devrait ouvrir au printemps, chère Charline, à Limoges. Voilà, chers collègues, les principaux points que je souhaitais aborder avec vous pour introduire ce débat d'orientations budgétaires.

M. FLORIAN. - Je ne vais pas être trop long, d'autant qu'un certain nombre de sujets ont déjà été abordés à travers les discussions sur la décision modificative. Un commentaire sur les interrogations de Sandrine, que je remercie, d'ailleurs, pour la qualité des débats qu'elle sait organiser en commission et la façon dont elle peut travailler aussi avec les services, et c'est une force pour nous, les services et la qualité des débats. Cela fait plusieurs fois que je dis « de grâce, arrêtons de parler d'emprunt, d'équilibre ». Cela peut paraître anecdotique mais le message qui est lancé, et on l'écrit, c'est qu'on a besoin d'emprunter pour équilibrer notre budget. Non, on fait des emprunts pour investir. Cela fait 2 ou 3 fois. Je sais que tout le monde considère ça un peu comme anecdotique mais, dans l'image que l'on donne à voir à l'extérieur, et notamment aux investisseurs, c'est l'idée qu'on a besoin d'argent qu'on est obligé d'emprunter pour équilibrer notre budget. Non. On fait un emprunt parce qu'on choisit

de le faire pour investir, on ne le fait pas pour équilibrer des dépenses. Quand je parle d'emprunt et je rejoins ce qui a été dit par Sandrine, on doit faire face à un choc des intérêts, du coût de l'argent. Moi, comme je le disais tout à l'heure, je ne préjugerai pas de ce que sera le niveau des taux directeurs dans quelques mois. Mais ne soyons pas définitifs quand on dit qu'on sera nécessairement obligé de moins emprunter. Moi, je ne suis pas un chantre de l'emprunt, on n'est pas des chantres de l'emprunt mais, à un moment, quand il faut investir, c'est aussi une façon d'y répondre, surtout qu'on a la chance de pouvoir faire appel au marché obligataire, surtout quand il est fléché. Ce qui ressort de ce document.

Sur nos recettes et c'est la vraie complexité, ici comme ailleurs, c'est qu'on a un peu plus de 70 %, je crois, et vous me le confirmerez, de nos recettes sur lesquelles on n'a aucune autonomie financière. Et, plutôt que de discuter, même si je peux rejoindre l'idée d'un nouveau panier fiscal avec l'État, a minima, d'acter avec eux une stabilité. La TVA, elle peut être dynamique, mais elle peut être aussi pénalisante. Et je pense que les discussions ne peuvent pas se faire qu'à l'échelle de la Région, et Alain ROUSSET pèse dans le dispositif auprès de l'Association des Régions de France. Quid d'une vraie stabilité ?

Je pense que je me suis mal exprimé tout à l'heure et mon ami Jérôme PERRIN a pris la balle au bond, je ne suis pas pour ne pas contractualiser avec l'État. Je dis simplement qu'à un moment ou à un autre, il faut aussi montrer un peu les muscles et faire état des vraies réalités, que ce ne soit pas que par articles de presse interposés, du fait des vraies difficultés que nos établissements ont. Je le redis, parmi les propositions, tant qu'on est sur l'investissement, il faut un vrai PPI, Monsieur le Président. Bien sûr qu'il y a un PPI sur les écoles, il est voté, il est présenté, mais on n'a pas un PPI global. Alors, certes, cela deviendrait un document sûrement très fastidieux, très lourd, de centaines de pages mais il faut qu'on puisse le voter, que l'on ait une présentation au moment du vote du budget, qu'on ait une lecture, j'allais dire assez détaillée de tous les investissements et lier ça avec les autorisations de programme et les crédits de paiement. Moi, je ne peux pas vous dire spontanément, même si j'ai peut-être eu la réponse à un moment, combien représentent les AP CP dans le PPI global. Il nous faut un document ouvert au débat sur les grands investissements, qu'ils soient faits en maîtrise d'ouvrage régional ou en fonds de concours. Je sais que c'est un travail demandé aux services, je le sais, mais c'est un outil à mon avis indispensable. Et je rajouterais même, plus loin, pourquoi ne pas imaginer, puisqu'aujourd'hui on n'a qu'une commission d'évaluation des politiques publiques, je pense qu'il nous faut une commission d'évaluation des aides directes accordées par la Région à tous les tiers, qu'ils soient associatifs, entreprises, les fonds de concours. Les plus méthodiques d'entre nous gardent sûrement pour chacun de leurs Départements les comptes rendus des commissions permanentes mais je n'en suis pas persuadé. Donc ça

serait un outil.

Ce qui est intéressant dans ce document, c'est aussi toutes les données objectives et structurantes de 2023 où on s'aperçoit qu'on a des points forts, on a des atouts. On le savait, mais cela rassure toujours de les voir, en termes de dynamisme, de démographie, la répartition de nos habitants sur nos territoires, le niveau de demandeurs rapporté à l'ensemble du territoire ainsi que le taux de chômage. Donc, ça, ce sont des atouts, et il faut pouvoir les utiliser. Par ailleurs, je vais être transparent avec vous, s'il y a des atouts, c'est que vous avez été à un moment ou à un autre un acteur pour les obtenir. Donc agissons aussi sur nos forces.

Moi, j'ai aussi quelques interrogations, encore une fois. Comment aujourd'hui on peut se projeter à 2028 au regard d'un taux de désendettement ? Je vous rejoins, bien sûr, ce n'est pas le niveau de la dette qui est en jeu, c'est la capacité de la rembourser. Mais de là à tirer et faire des spéculations... Un peu d'humidité là-dessus. Ce n'est pas à charge que je dis cela mais plutôt par prudence. Ce n'est pas très grave si, au lieu d'avoir 8 ans, on a 8,5 ans. Ce serait mieux d'avoir 5 ans de capacité de désendettement mais, face à une conjoncture, il ne faut pas inscrire les choses définitivement. D'autant que, l'an dernier, à la même époque, on avait imaginé 6 ans de capacité des désendettements.

Sur le budget, j'entends ce que disent le Président, la Vice-présidente, oui, c'est compliqué, mais il y a 2,8 milliards d'euros. On en fait bien quelque chose de cet argent. Donc c'est bien, aussi, d'aller demander des efforts mais il faut aussi valoriser ces 2,8 milliards. Ils passent bien quelque part. Pour les investissements, c'est pareil. Donc, ça aussi, au-delà de l'effet de levier financier d'une politique publique, c'est, une forme de marketing territorial, Monsieur le Président, que de pouvoir faire valoir tout ce que l'on dépense et tout ce que l'on amène sur le territoire. Un petit regret, encore une fois, c'est que, de suite, par réaction, j'allais dire pavlovienne, mais ça ne serait pas gentil, imaginer baisser l'investissement ne serait pas pertinent. Ne nous interdisons pas de continuer à investir. C'est par rapport aux besoins qui sont exprimés. Moi, j'essaie d'être lucide. Quand on regarde toutes les priorités que l'on devrait mettre en œuvre et toutes celles qu'on nous impose, on ne pourra pas tout faire. L'isolation thermique, la décarbonation, on ne pourra pas tout faire. D'autant plus si on annonce qu'on va réduire l'investissement.

Un petit regret par ailleurs, même si on aura ce débat dans quelques semaines, dans ces orientations budgétaires, on aimerait avoir la teneur définitive de Néo Terra. De ce que j'en retiens, c'est que ce sera nécessairement un document-cadre et opposable sur lequel devraient s'asseoir un certain nombre de dépenses et d'engagements financiers dans les semaines qui viennent. C'est juste un petit regret. Il y a qu'un mois d'écart, mais il y aura

peut-être des choses qui seront amendées au moment de l'adoption de ce document.

Je ne vais pas faire le détail de toutes les politiques publiques. On ne peut pas être contre le fait de dire qu'on souhaite que les gens soient en bonne santé. C'est le contraire qui serait étonnant. Il serait assez singulier qu'on considère que la décarbonation n'a pas de sens. Encore une fois, je vous le redis, Monsieur le Président, ne cherchez pas toujours à avoir un satisfecit général. Ce n'est pas grave. Parce que, là, quand on lit les orientations budgétaires, et j'ai dû pratiquer l'exercice, on a l'impression qu'il faudrait que tout le monde soit heureux. Oui, moi aussi mais on ne peut pas imposer aux gens leur propre bonheur. Donc, à un moment ou à un autre, ce n'est pas très grave s'il y a des divergences et que vous tranchiez et que vous arbitriez un certain nombre de politiques. Voilà, il n'y a pas de vote sur des orientations budgétaires. On prend acte. On prend acte, et vous l'avez souligné, il y a une alerte, il y a un danger pour l'avenir, il y a sûrement des choses à faire avec nos partenaires mais, de grâce, n'excluez pas toute façon de faire des économies autrement qu'en réduisant l'investissement.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je me demande, en réponse et en clin d'œil à ce que vient de dire Nicolas FLORIAN, ma chère Sandrine, s'il n'aurait pas fallu qu'on intitule ces orientations budgétaires « l'identité heureuse ». C'est une remarque affectueuse. En tout cas, je retiens de ce qu'a dit Nicolas FLORIAN, qu'il faut qu'on fasse, je me tourne vers mes collègues, une campagne de communication sur les milliers et les dizaines de milliers de dossiers que nous finançons. Merci. Nicolas GAMACHE.

M. GAMACHE. - Merci, Président. Chers collègues, en avant-propos, si vous me permettez, Président en tant qu'enseignant d'histoire et de géographie, et je sais que nous sommes plusieurs dans cette Assemblée, sans vouloir me faire leur porte-parole et je sais qu'ils se retrouveront certainement dans cette expression. Merci. Merci pour ces mots simples, graves et justes que vous avez prononcés tout à l'heure. Avant toute chose et pour revenir donc au sujet du DOB, et comme de coutume, et avec sincérité, je tiens à remercier Sandrine DERVILLE pour le travail effectué et pour sa bonne humeur permanente. C'est agréable, cette commission. J'associe évidemment à ces remerciements les services pour tout le travail fourni également. Le débat d'orientation budgétaire est un moment clé pour notre Assemblée pour deux raisons, au moins. Parce que c'est le moment où se dessine l'avenir de notre Région, au moins pour un an ou voire plus. Et aussi parce qu'il est le moment privilégié pour confronter nos visions sur notre collectivité au regard du contexte général, des facteurs exogènes, on a vu qu'ils sont importants, et de la politique insufflée par la collectivité. Aussi, la lecture du document présenté plus que poser des orientations, nous aura laissé plutôt une impression de « désorientation ». C'est ce sentiment que je vais exprimer. Le premier nous est extérieur, nous le subissons, c'est celui relatif aux contraintes

imposées par l'État. Marges de manœuvre sur la fiscalité réduites à peau de chagrin, des transferts de compétences peu compensés ou pas à la hauteur, une fiscalité déconnectée de nos compétences, voire pire, une fiscalité où nous avons la main qui est à contresens de toute logique écologique dans laquelle nous devons aller. Je pense bien sûr à la fiscalité carte grise et des TICPE, comme cela a été évoqué. Au cœur de ces incohérences, le centralisme français où les enjeux de territoire sont incompris. Et, là, Président, vous nous trouverez à vos côtés pour défendre la décentralisation que vous appelez de vos vœux par ailleurs. Tous les chefs d'exécutifs dans cette Assemblée, et je pense aux maires, notamment, comprendront ce message. Le CESER le relève également : quid de notre libre administration lorsque nous sommes à ce point contraints sur nos recettes de fonctionnement, pieds et mains liées aux bonnes grâces de l'État.

Le second trait que je soulignerai est plus régional. En toute connaissance de cause de ces contraintes, quel choix, quels arbitrages, quelles lignes directrices, bref, quelle politique allez-vous mener ? Réduire nos choix à la question de l'endettement n'est pas une réponse. On sait la marge de manœuvre réduite mais, plus que cela, l'endettement est un outil et non une politique, une fin en soi. Notre ratio de désendettement se détériore et il est un peu votre seule boussole. Passé de 5,6 années à bientôt 9,9, avoir l'objectif de le voir revenir à un niveau à 8 ans d'ici la fin du mandat ne doit pas obérer les choix dans la politique que vous allez mener. Le CESER le dit également dans sa synthèse. Quelles perspectives nous offrez-vous ? Rien de clair dans ce DOB. Nous sommes plus désorientés qu'orientés.

Ceci dit, ce document fait une part belle aux questions d'emprunt, comme je l'ai évoqué, avec un bel Atlas cartographique, notamment en seconde partie. Continuer le financement de projets qui n'entrent pas dans le cadre de Néo Terra comme l'a souligné ma collègue Marilyn FORGENEUF tout à l'heure dans la DM. Financer des projets dont on pourrait se priver. Ma collègue Christine SEGUINAU va nous l'illustrer. La mobilité, notamment, enjeu s'il en est, est une bonne illustration de la réponse aux contraintes qui sont devant nous et où le champ des possibles sur un meilleur service public est possible en répondant pour une part aux difficultés financières à venir. Enfin, décentralisation, ce que vous appelez de vos vœux, comme je l'ai dit, nous vous le demandons aussi sur notre territoire et nous vous invitons à porter les mêmes axes de réflexions dans cette enceinte que celles que vous portez hors de celle-ci.

Enfin, pour terminer, en aménagement du territoire, une de nos compétences premières, je ne rejoins pas ce qui vient d'être évoqué par Nicolas FLORIAN, j'aimerais que ce soit un atout. Mais, hélas, quand justement on regarde dans ce DOB la cartographie qui nous est fournie, notamment sur les questions de population, de richesse, etc., cela nous montre bien un gros problème de déséquilibre territorial auquel nous avons à faire face et qui doit donc

être notre priorité.

Donc des inquiétudes, partagées, pour certaines. Des interrogations dont nous ne voyons pas de réponses. On n'attendait pas mieux. On n'espérait pas pire non plus. On souhaitait voir émerger de l'originalité, une sortie du modernisme et des mêmes réponses toutes faites qui nous ont conduits là où nous en sommes, désorientés. À l'Ouest, rien de nouveau ! Je vous remercie, et je laisserai Christine SEGUINAU illustrer le propos que j'évoquais par un exemple mentionné sur les transports.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui souhaite intervenir sur les orientations budgétaires ? Alain BACHÉ m'avait demandé la parole. Non, il y a une parole par groupe, je suis désolé, Christine, on ne peut pas continuer à mettre en cause. On est sur les orientations budgétaires, tout le monde se discipline. La parole est à Alain BACHÉ.

Mme SEGUINAU. - Non, Président. Je suis désolée. S'il le faut, on va refaire une suspension. Nous avons un règlement, Président. Il doit être respecté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je l'applique.

Mme SEGUINAU. - Si vous l'appliquez, j'ai le droit de parler.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a une parole par groupe.

Mme SEGUINAU. - Non, pas pour les documents budgétaires.

M. ROBERT. - Pas sur les textes financiers, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il y a une conjonction entre la droite et les écologistes...

M. ROBERT. - Cela vous embête autant que moi, mais c'est comme ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Merci, Monsieur le Président. D'abord, pour éclairer mon propos parce qu'il y a des choses que je n'ai pas comprises tout à l'heure, mais je ne me suis pas permis d'intervenir, je crois qu'il faut qu'on précise certaines choses, Madame la Vice-présidente. On ne peut pas avoir de déficit dans le budget des collectivités. Pourtant, tout à l'heure, il a été question de déficit. Et, la deuxième chose que je souhaite dire c'est par rapport à l'emprunt. L'emprunt, pour nous, communistes, ce n'est pas un gros mot. Parce que si on emprunte cela veut dire que l'on investit, que l'on répond à des besoins. Nicolas FLORIAN n'est plus là mais je le rejoindrai en grande partie sur cette question. Donc, pour nous, les orientations budgétaires, c'est quelque part faire. Un bilan de nos politiques. Avoir un regard critique sur les politiques que nous menons et la pertinence de nos choix, mais aussi avoir un regard sur le futur. Un regard critique pour mesurer le bon ou le mal de ce que nous décidons. L'efficacité de nos politiques pour les territoires et les populations, avec les contraintes qui

nous sont imposées et les obligations qui sont les nôtres. Avec des libertés et des marges de manœuvre de plus en plus contraintes. Je me plais à le dire dans une autre collectivité, mais je le dis ici depuis 2021, nous sommes bien sous dépendance des choix politiques nationaux. Si on oublie cela, à mon avis, c'est un peu compliqué pour construire un budget. Nous n'avons aucune liberté financière, vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente. La TICPE ou éventuellement la carte grise mais on voit bien la conjoncture. Et c'est peut-être bien qu'il y ait moins de TICPE, et Renaud LAGRAVE sera content, cela veut dire qu'il y a plus de monde dans les trains. C'est quelque chose, peut-être, aussi, de positif à retenir. Et nous n'avons plus aucun levier financier pour augmenter notre budget. Et nous avons en même temps des obligations politiques qui sont liées aux compétences de la Région, l'éducation, les transports et l'économique. Et, en même temps, tout ce qui fait nos interventions politiques sur la réponse aux urgences environnementales. Le Président se plaît à nous rappeler que, dans la quasi-totalité des choix que nous faisons, nous sommes en situation de décider avec des partenaires, que ce soit les collectivités locales départementales ou les collectivités locales que peuvent être les agglomérations ou les communautés de communes. Donc, il nous faut reconnaître, à moins de pas vouloir voir la vérité que nous avons des marges étroites pour améliorer notre budget.

Il nous faut aussi nous conformer aux règles que nous décidons ensemble. Je vous rappelle que nous avons voté différents RI, certains à l'unanimité, d'autres à la quasi-unanimité. Donc tout cela, il faut que nous le mettions en compte dans la construction de notre budget. Et nous avons, en même temps, même si cela déplaît à quelques-uns, mais c'est une des spécificités de la Région Nouvelle-Aquitaine, adopté un règlement d'intervention et Arnaud TAUZIN y est revenu ce matin, sur les éco-socio-conditionnalités qui sont effectivement des règles de conduite qui s'imposent à nous puisque nous les avons votées. Donc il nous faut accepter cela et nous le verrons bien quand on prendra le débat sur les questions hydrauliques. À partir de là, nous avons nos priorités qui sont tracées. Nos obligations sont-elles atteintes ? C'est une des questions qu'on doit se poser et regarder quels objectifs nous nous fixons pour répondre aux besoins qui s'expriment sur les territoires avec nos partenaires élus sur les Départements ou les collectivités locales et la réponse concrète aux besoins des populations. Vous nous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, et on peut se joindre aux remerciements des autres groupes, effectivement, vous avez la parole claire et la transparence des choix. Donc, à partir de là, il nous faut effectivement réfléchir à comment on travaille. Et, en même temps, dans nos orientations et nos choix, il n'y a pas, de notre point de vue, de propositions superflues. Néanmoins, il n'en demeure pas moins vrai qu'il nous faut peut-être revisiter certaines de nos politiques au regard du fait que nous n'avons pas de moyens supplémentaires. Moi, j'ai participé au Congrès des Régions de France.

Semble-t-il, la ministre a annoncé des choses que nous pourrions avoir en termes de rentrées financières. Une taxe qui pourrait nous parvenir de la taxation des péages autoroutiers. Tant mieux. Je rappelle que, nous, on avait demandé la nationalisation des autoroutes. Et on aurait peut-être quelque chose au niveau du versement transport, ce qui, quand même, réglerait pas mal de choses. Mais, pour l'heure, dans la construction du budget 2024, nous n'avons pas tout cela.

Pour nous, il y a quand même quelques priorités qu'il nous faut tracer. D'abord, parce que cela a été l'objet d'un échange à la commission des finances, pour nous, il n'est pas question de toucher au service public. Moi j'aurais aimé entendre, comme je l'ai entendu dans la commission de finances des élus qui nous disent « effectivement, il faut diminuer la voilure en termes de service public, il y a trop d'emplois à la Région, il nous en faut moins », etc. Je ne l'ai pas entendu dans les propos aujourd'hui, et c'est tant mieux. Peut-être que certains ont révisé leur position. Il y a peut-être des politiques à revisiter. Et, en termes de politiques à revisiter, je vous fais une proposition. Sur le développement économique, il y a peut-être des choses sur lesquelles réfléchir. Notamment quand on va aider certains groupes qui sont issus des multinationales et des groupes qui n'ont pas leurs sièges sociaux dans la région Aquitaine. Alors, cela fait peut-être peu d'économies, mais cela peut nous permettre d'aller vers certaines politiques. Et l'exemple le plus concret a été évoqué tout à l'heure concernant Condat. Moi je crois que c'est inacceptable ce qu'on nous demande par rapport à Condat. Parce que l'on ne peut pas avoir mis 17 millions d'euros en termes d'avance remboursable et aujourd'hui venir nous chercher. Tout à l'heure, quelqu'un a dit que l'ensemble des organisations syndicales ont signé le PSE, sauf que, moi, qui ai un petit passé de syndicaliste, je peux vous dire que, quand vous êtes au pied du mur, à un moment donné, vous êtes contraint et forcé de signer. Ils n'ont pas signé de gaieté de cœur, les salariés, y compris les responsables de la CGT, parce qu'ils auraient aimé continuer à travailler dans cette entreprise. Donc il nous faut peut-être réfléchir par rapport à ces questions. Donc il faut peut-être cibler plus de politiques. Et ce que je vous ai fait comme proposition me semble aller dans le bon sens.

En ayant à l'esprit, et je terminerai par-là, que, quand même, le Président le dit à sa façon, et moi je vais le dire à la mienne, les politiques que nous mettons en œuvre sont particulièrement appréciées sur les territoires. Et que ce soit des territoires gérés par la droite ou par la gauche. Par exemple, moi, je suis élu à Mont-de-Marsan et les politiques de la réutilisation de l'eau sont partagées par l'ensemble des élus, qu'ils soient de droite ou de gauche. Et je regrette qu'il n'y ait pas d'écologistes pour accompagner ces politiques sur ce coin de département où il fait bon vivre, dans le département des Landes. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur une de vos propositions, j'ai écrit, il y a deux ans et demi, aux grands groupes, pour leur dire que, en dehors de la R et D et en dehors des projets qui mixent à la fois une innovation dans un grand groupe et des PME, on sursoyait aux différentes aides. Donc j'ai anticipé votre proposition. Je fais amende honorable, je bats ma coulpe, effectivement, le règlement intérieur, dans la limite des quatre minutes, permet d'avoir deux intervenants. Plusieurs. Et, donc, je donne la parole à Christine SEGUINAU pour une minute 30...

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, moi, je voulais prendre la suite de Nicolas qui a présenté nos propositions et vous faire justement des propositions pour ce débat d'orientations budgétaires. Puisque, on le sait toutes et tous depuis longtemps, nous prenons des mesures pour pouvoir adapter et donner à notre territoire des solutions pour contrer l'urgence climatique et surtout l'urgence sociale. Donc, dans ce débat d'orientations budgétaires, on retrouve quelques mots, quelques précisions, mais on n'a pas vraiment de choses concrètes. Donc, sur la partie transport, si on fait le bilan de ce qui existe, nous avons une tarification solidaire pour les transports scolaires. Nous avons un tarif solidaire pour les TER et cars interurbains ce qui, je vous le rappelle, permet 80% de réduction au niveau du prix des billets. Mais, pour toutes les autres populations qui ne dépendent pas de ce tarif solidaire, qui peuvent être, des fois, pas très loin, il n'y a aucune mesure. Donc, essayons de regarder ce qu'on pourrait faire pour avoir une tarification solidaire qui serait adaptée à toutes les mesures de la Région, que ce soit pour les TER ou la restauration collective ou le tarif des internats. Je voudrais vous faire aussi une petite remarque qui ne va pas vous surprendre puisque, c'est pareil, nous sommes toujours constants dans nos constats et nos combats. Nous avons dans ce document d'orientations budgétaires un volet sur le CPER de mobilité. Enfin, le CPER de mobilité arriverait. Donc, ce serait une enveloppe annoncée de 747 millions d'euros, par l'État, donc soit 149 millions d'euros par an, donc plus de 50 % par an par rapport au précédent. Très bien. Mais vous assénez depuis 2020 qu'un protocole petites lignes était signé avec l'État. Sa part avait été évaluée à 851 millions d'euros. Donc, ce CPER mobilité équivaldrait, pour l'heure, pour l'État, à 149 millions d'euros, donc bien moins que les 170 millions d'euros qui avaient été annoncés en 2020 et qui, bien sûr, ne seront pas consacrés qu'au ferroviaire puisque, théoriquement, on a également les routes, les ports, le fret et les mobilités douces qui rentrent dans ce CPER mobilité. Et, côté Région, nous investissons en moyenne 33 millions d'euros par an pour le train, dans le précédent CPER, alors que le protocole des petites lignes affichait 96 millions d'euros par an pour notre part régionale. Et, en parallèle, le projet GPSO, lui, va prendre au moins 20 millions d'euros par an dans le budget régional, et pendant 40 ans. Donc, ce choix nous empêche de doubler nos capacités d'investissement

sur les trains du quotidien.

M. LE PRÉSIDENT. - Chère Christine, regardez l'heure.

Mme SEGUINAU. - Alors que, oui, on pourrait largement régénérer et moderniser nos voies à l'heure où de nombreux Néo-Aquitains ont besoin de plus de trois heures pour rejoindre Bordeaux, depuis Tulle, par exemple, ou La Rochelle. Et, de plus, on ne détruirait pas 5 000 hectares de biodiversité qui sont indispensables à la lutte contre le réchauffement climatique. Donc il nous paraît vraiment indispensable de prendre des mesures pour un service public régional des TER et cars interurbains efficace et accessible à tous. Alors, Président, Vice-président, Vice-présidente, lançons un groupe de travail transpartisan pour pouvoir élaborer le budget transport, travailler sur les tarifs des TER, établir les priorités du CPER mobilité pour permettre un report modal et une hausse de pouvoir d'achat pour les plus de 6 millions de Néo-Aquitains avec les moyens disponibles et stoppons ce projet GPSO qui ne sera source que de colère, de destruction du vivant et un gouffre financier.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout ça pour ça. Je veux juste vous dire, d'abord, que les 3 millions de personnes qui sont transportées sur Bordeaux-Paris, ce n'est pas rien. Et vous le prenez, vous, d'ailleurs, comme nous tous. Aujourd'hui, la LGV Tours-Bordeaux, c'est le train du quotidien. Poitiers, Angoulême, Bordeaux. Demain, ce sera le train du quotidien, Bayonne, Mont-de-Marsan, Dax, Agen. Le train du quotidien. N'oublions pas qu'une des réussites du train, c'est sa régularité et sa rapidité. Et les problèmes que nous avons aujourd'hui sont des problèmes d'infrastructures plus que d'autres problèmes. On sait, du jour au lendemain, mettre un TER supplémentaire, moyennant les sillons. Ce qu'on ne sait pas, parce que c'est à la main de SNCF réseaux, c'est rénover les voies. La Première ministre annonce 100 milliards. Nous ne les avons pas vus. C'est un constat sur lequel il peut y avoir des débats mais, en tout cas, nous ne les avons pas vus. Et je voulais vous alerter là-dessus. Renaud, dans les dossiers qu'il aura à présenter, s'exprimera sur d'autres réflexions que vous avez faites mais on ne peut pas dire que la Région ne fait pas, au-delà du maximum sur le développement du ferroviaire. Au-delà du maximum. Nous ne sommes pas opérateurs. Nous venons d'être opérateur sur l'acquisition des rames. Et sur la maintenance des rames. Nous ne sommes pas opérateurs sur la circulation des réseaux. Et, encore une fois, la région, je le rappelle, porte, comme l'a dit Alain BACHÉ, des services publics. Et, son autorité, c'est une autorité de pouvoir public. Ce n'est pas une autorité privée. Madame RECHAGNEUX.

Mme RECHAGNEUX. - Merci, Monsieur le Président. Merci également à Madame DERVILLE et à tous les services pour la rédaction de ce rapport. Ces orientations budgétaires sont, à notre sens, particulièrement inquiétantes. Nos ratios financiers se

dégradent complètement à l'image de notre capacité de désendettement qui atteint les 9,9 années. Notre endettement explose et cela devrait se poursuivre dès 2024 jusqu'à atteindre 4 milliards d'euros en 2028 selon vos propres prévisions. Le montant record de notre emprunt cette année, 548 millions d'euros, est très préoccupant, surtout lorsque l'on prend en considération la hausse des taux d'intérêt qui dépasse maintenant les 3 %. La prévision d'un emprunt de 438 d'euros en 2024 ne nous rassure pas, surtout qu'on connaît votre tendance également à revoir ces chiffres à la hausse. Votre politique budgétaire est toujours la même, emprunter toujours plus, quitte à mener la Région droit dans le mur. Mais vous ne pouvez pas indéfiniment financer par la dette ces dépenses, celles que nous dénonçons lors de chaque commission permanente. Au vu du contexte particulièrement difficile et des efforts de maîtrise des dépenses publiques demandés par l'État, la note risque d'être salée. Pour vous, ce sera assurément la fin de l'abondance et il faudra enfin s'y résoudre. Pour nous rassurer ou peut-être pour vous rassurer aussi, vous invoquez des prévisions totalement fantaisistes comme l'anticipation d'une décrue en 2024 puis en 2025, des surcoûts énergétiques. Mais comment pouvez-vous croire à une telle amélioration alors que la situation internationale est explosive et que les tarifs de l'électricité et du carburant ne cessent d'augmenter. Votre promesse de rétablir notre trajectoire financière à l'horizon 2028 est un vœu pieux, car elle se base sur des prévisions assez irréalistes. En cela, vous ressemblez décidément beaucoup à l'exécutif macroniste.

Vous nous parlez d'un manque de recettes mais, sur ce point comme sur d'autres, votre responsabilité est là aussi engagée. Comment s'étonner que les recettes de carte grise chutent quand, dans le même temps, vous défendez avec le gouvernement une politique qui vise à surtaxer et à culpabiliser les automobilistes afin de les décourager d'utiliser leur voiture ? Vous le dites vous-mêmes dans ces orientations budgétaires « notre priorité va au domaine ferroviaire ». Et on sentirait même presque une part de mauvaise conscience dans la collecte de la taxe sur les immatriculations qui va à l'encontre, selon vos propres mots, de vos actions en faveur d'un nouveau modèle écologiquement durable. Au moins, vous tombez les masques. C'est bien, les choses sont claires, vous souhaitez vous aussi voir, à terme, la disparition de la voiture.

Sur un autre sujet, comment pouvez-vous vous étonner que le dynamisme de notre TVA soit plus faible que prévu alors qu'on sait que les prévisions du gouvernement sont toujours trop optimistes ? Permettez-moi aussi de vous rappeler que c'est l'exécutif macroniste, celui pour lequel vous avez une bienveillance coupable et celui pour lequel vous avez appelé à voter, qui a appauvri les collectivités en diminuant leurs dotations. Nous aussi, évidemment, nous le regrettons. Il faut également dire que le projet de loi de finances 2024 n'est pas du tout rassurant sur ce point, car il est question d'augmenter le montant de la DGF, mais sans

l'indexer sur l'inflation, ce qui revient à laisser nos collectivités dans une certaine difficulté. A contrario, ce sont les députés du Rassemblement National qui ont proposé un amendement visant à attribuer 550 millions d'euros supplémentaires aux collectivités pour les aider face à la crise énergétique. Cet amendement a été rejeté par vos amis socialistes à l'Assemblée nationale qui, visiblement, ont préféré, une fois de plus, des considérations politiciennes plutôt que l'intérêt supérieur de nos Régions.

Il y a un paramètre que, nous, nous ne comprenons pas, c'est que, lorsque vous parlez de vos dépenses, lorsqu'on donne des pistes d'économies, que ce soit tous les groupes d'opposition, vous avez l'air de dire que toutes vos dépenses seraient contraintes et que vous n'auriez pas de marges de manœuvre. Et, parallèlement, quand on lit les orientations budgétaires, on se dit « mais quelle ambition ? » On, on sait bien que vous êtes attachés à la décentralisation, on sait que, pour vous, la Région est un outil indispensable. À tel point que vous souhaitez vous-même définir une nouvelle société. Vous souhaitez rétablir l'ascenseur social, décarboner, et d'autres ambitions qui semblent un peu, permettez-nous, au-delà de votre rôle. Vous dites, et nous sommes absolument en accord avec vous sur ce point, que nos territoires « constituent un gisement d'opportunités pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Vous souhaitez même pouvoir donner la possibilité aux personnes d'étudier au plus près de chez soi. Là, pour le coup, Monsieur le Président, on vous félicite. Vous avez bien compris que l'enracinement était un aspect essentiel du bien-être de nos compatriotes. Qu'il existait même un droit, qui devrait être intangible, d'étudier, de travailler et de vivre là d'où l'on vient. C'est précisément cet enracinement que nous défendons, car nous savons à quel point il est essentiel et nous vous sommes gré de le reconnaître.

Mais comment pouvez-vous, dans le même temps, dire que la Région est pleinement engagée pour porter le changement de paradigme porté par la loi climat et résilience concernant la lutte contre l'artificialisation des sols ? Comment ne pouvez-vous pas voir la tentation qui se cache derrière ces objectifs irréalistes. Permettre aux Néo-Aquitains de pouvoir vivre dans le territoire qu'ils souhaitent, c'est aussi leur permettre d'accéder à la propriété, de pouvoir construire leur propre maison. C'est décongestionner les zones périurbaines en lançant des grands programmes d'aménagement et d'accession à la propriété dans des zones depuis trop longtemps oubliées. D'autant plus que la technologie nous permet aujourd'hui d'avoir des maisons passives, voire actives. Cette tentation de la décroissance, elle est assez effrayante et nous soutenons, nous, que l'écologie peut et va se faire grâce à la technologie. Et, en France, nous en sommes évidemment capables. Permettre aux Néo-Aquitains de réinvestir les zones rurales, c'est aussi soutenir la voiture qui est indispensable pour pouvoir se déplacer dans ces zones qui n'ont pas ou peu de transport en commun. Et, là aussi, vous ne le faites pas. La situation économique de notre

Région, on l'a rappelé, est assez inquiétant. Le nombre de défaillances d'entreprises a presque doublé en l'espace d'un an et demi. L'inflation frappe de plein fouet les ménages, à tel point que 47% des ménages déclarent avoir changé leurs habitudes de consommation et que 14% ont dû réduire leur consommation alimentaire. 2,2 millions de Néo-Aquitains ont un niveau de vie inférieur à un niveau de vie décent, ce qui représente plus d'un tiers de nos habitants. C'est extrêmement alarmant. Et, pourtant, vous persistez à engager des millions dans des domaines dont seuls vous percevez l'intérêt. La production de films par exemple, sur laquelle nous revenons à chaque commission permanente, tant nous sommes effarés de voir ce que vous subventionnez. La coopération internationale, également, qui devrait relever du seul niveau de l'État et, surtout, qui n'en est pas réellement une parce qu'on n'a aucun retour sur investissement de cette coopération. Vous le dites à chaque fois et vous allez le répéter certainement « ce ne sont que quelques dizaines de millions d'euros, c'est peu, cela ne suffira pas ». Mais commençons par là ! Gouverner, c'est choisir, si difficiles que soient ces choix. Mais, vous, vous refusez de faire ces choix. Vous voulez que la Région intervienne dans tous les domaines et cette fuite en avant coûtera cher aux générations futures et nous ne la cautionnerons jamais.

M. LE PRÉSIDENT. - Fabien ROBERT, pour répondre à Madame RECHAGNEUX.

M. ROBERT. - J'ai beaucoup plus de points d'accord sur ce que vous avez dit sur le TGV qu'avec les Verts mais, en l'occurrence, la règle du temps de parole, c'est l'alinéa d'après sur le document d'orientations budgétaires. Et je suis navré de vous embêter, mais le temps de parole ne s'applique pas. En revanche, vous pouvez, vous, interrompre les débats lorsque vous estimez l'Assemblée suffisamment éclairée. Donc, le compteur tourne mais, je suis désolé, il n'y a pas de quatre minutes.

M. LE PRÉSIDENT. - Très belle intervention sur les orientations budgétaires, mon cher Fabien. Vous avez bien fait. Je reconnais mes erreurs. J'en ai fait une grave et je bats ma coulpe. Et l'Assemblée est éclairée.

M. DEVÈZE. - Mes chers collègues, comme tout un chacun, j'ai pris attentivement connaissance de votre rapport d'orientations budgétaires et je dois reconnaître que ce ne fut pas toujours évident. Un document d'orientation budgétaire s'adresse certes aux élus locaux, aux fonctionnaires territoriaux, mais il s'adresse également au Néo-Aquitains et je pense qu'il devrait être rédigé dans cet esprit. Or, ces orientations sont formulées comme si vous adressiez davantage à un collectif de militants écologistes. Je pense que l'intervenante antérieure n'appréciera pas forcément mon intervention.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous avez remarqué que ça n'a pas marché.

M. DEVÈZE. - Le prisme écologique traverse vos ambitions, cela me paraît normal. Mais, ici,

il les écrase. Prenons un seul exemple, mais ô combien caractéristique. Le tourisme. Comment allons-nous développer un tourisme plus qualitatif, renforcer encore davantage l'attractivité de notre région, ce qui n'est pas un mince enjeu, quand on sait qu'il représente 9 % du PIB régional ? On l'ignore. Seule est évoquée, effectivement, la nécessité d'un tourisme durable. Qui peut être contre ? Sauf qu'on voudrait vraiment savoir ce qui se cache derrière une telle généralité. Monsieur le Président, l'écologie est un des enjeux du siècle, et cela ne fait l'objet d'aucune contestation au sein de notre groupe. La Région doit être au rendez-vous de ce défi, mais elle doit aussi porter une vision claire qui réponde aux enjeux de développement de ce territoire. C'est en tout cas la crainte que nous avons eue quand nous avons constaté qu'aucun des termes défense, aéronautique, viticulture, export, n'était cité. Certes, vous ne pouvez pas tout évoquer en quelques dizaines de pages mais ces secteurs, que je viens de lister, ne sont pas de minces sujets. L'industrie de la défense est une part de notre identité régionale. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le contexte international actuel pour vous convaincre du rôle qu'elle mène et qu'elle va mener au cours des prochaines années. L'aéronautique et la viticulture, aussi, c'est nous, c'est notre fierté. Et, si l'on veut bien voir toutes les opportunités suscitées par la tension entre développement économique et transition écologique, ce sont de plus en plus de secteurs qui ont besoin de la puissance publique pour profiter des nouvelles capacités d'innovation.

Mais je ne veux pas donner l'impression de vous faire un procès d'intention en disant cela, car nous savons bien, Monsieur le Président, que vous êtes loin d'être étranger à ces préoccupations. C'est vous-même qui avez voulu renforcer nos liens avec la direction générale de l'armement. C'est vous-même qui avez le rêve que la Région devienne, je cite, le premier pôle aéronautique européen. C'est vous-même encore qui vantiez le bonheur qu'il y a de parcourir nos territoires entre le Cognac et les vins de Bordeaux. Et c'est finalement là où je veux en venir. On ne vous retrouve plus dans les documents qui nous sont soumis ce jour. Monsieur le Président, je ne suis qu'un élu régional depuis 2021. Vous avez souligné, à ce titre, les lacunes qui sont les miennes en matière budgétaire. J'essaierai de les combler. En revanche, vous ne m'étiez pas tout à fait inconnu avant cette date. Et, sans être forcément toujours être d'accord avec vous, je vous reconnaissais une vision claire, une ambition forte pour la Région. Mais c'est une caractéristique que je ne retrouve plus dans la précédente mandature que j'ai le plaisir de partager avec vous. Elle semble due et j'y reviens à la difficulté que vous avez peut-être à faire des arbitrages. On en a parlé ce matin, cet après-midi également, ce que nous vous reprochons souvent quant aux atterroissements du dossier Néo Terra se retrouve une nouvelle fois ici. Nous ne comprenons finalement pas quels sont précisément vos choix politiques, la direction de ce matin. Tout se passe comme si, pour la première fois, vous aviez du mal à les assumer. Pourtant, gouverner, c'est choisir,

c'est aussi ce que la trajectoire budgétaire nous impose. Nos capacités à investir vont diminuer probablement plus que ce que vous en dites, et cela nécessitera de déterminer des priorités, on y revient, des priorités claires.

Madame la Vice-présidente a présenté dans son propos liminaire la réalité de l'évolution de nos recettes. Je ne vais pas y revenir. Je sais que vous en appelez à un soutien renforcé de l'État, mais parlons franchement, les finances de l'État sont elles-mêmes en difficulté. La France a fourni des efforts titanesques pour amortir les effets de la crise COVID et nous savions que les années qui viendraient seraient difficiles, voire très difficiles. C'est une donnée qu'il faut simplement intégrer plutôt que de continuer à renvoyer sans cesse la balle à l'État. Avons-nous d'autres leviers ? La baisse des dépenses de fonctionnement, difficile à imaginer dans la mesure où vos projections sont elles-mêmes étonnamment optimistes. En réalité, seule la quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement vous permet de garder une trajectoire budgétaire correcte alors qu'elle est en réalité quasiment intenable au regard de votre présentation et de la situation géopolitique et inflationniste qui impose une extrême prudence dans l'établissement de ces documents budgétaires. Je citerai deux éléments, simplement. J'ai la chance de pouvoir compter, au sein du groupe Centre indépendant, de nombreux maires. Effectivement, sur ce sujet, il se trouve qu'on a travaillé comme tous les autres, mais on a travaillé particulièrement ce débat d'orientations budgétaires et on a centralisé les éléments de communes bien différentes. Angoulême, Agen, Hagetmau et Cambo sont effectivement dans des amplitudes bien distinctes.

Eh bien, je citerai simplement deux choses, même si j'ai bien retenu les explications qui m'ont été données sur ce sujet en commission des finances. Vous tablez sur une baisse du prix du gaz de près de 40 % suivie ensuite, projection jusqu'en 2028, d'une stabilité ultérieure car la plupart des collectivités communales ou intercommunales visent davantage une diminution de 10 à 20 %. J'ai bien pris connaissance, j'ai bien intégré effectivement l'impact des 40 % qui étaient visés sur les lycées. Vous limitez l'évolution de la masse salariale à 1,5 % du GVT, alors que nous ne pourrons pas échapper à des revalorisations indiciaires également dans un contexte inflationniste qui emportera bien d'autres niveaux de nos charges à caractère général. Je me permets, sur le sujet, de vous renvoyer au décret du 28 juin de la présente année, qui prévoyait certes une revalorisation au premier juillet, mais qui, également, dispose, à compter du 1^{er} janvier 2024, l'attribution de 5 points d'indice majorés pour tous les agents publics. Donc je ne peux pas, j'allais dire considérer que, sur 2023, le compte administratif qui intégrera ces éléments et sur 2024, ne sera pas affecté par tous ces éléments. Ne pas le considérer serait irresponsable. Le même compte administratif aura bien entendu intégré les prévisions à la baisse de la TVA. Vous l'avez correctement rappelé. Mais arrêtons-nous un instant sur ce compte administratif simulé sur le document

que vous nous avez fourni, en page 39. Il est particulièrement édifiant sur le sujet.

Je ne retiens que trois éléments pour limiter mon propos. Les dépenses de fonctionnement sont très largement plus importantes en 2023 que sur chacune des années antérieures depuis le début de l'exercice. De la même manière, postérieurement, elles restent stables jusqu'en 2028. Totalement invraisemblable ! Pas davantage raisonnable de penser que le niveau d'emprunt qui, en 2023, s'établit à un niveau record, cela a été souligné fort justement, depuis le début de la mandature, autour de 550 millions, même s'il a été réduit, comme on l'a vu ce matin, pourrait être ramené en 2028 à 300 millions d'euros. Soit au plus faible niveau de ladite mandature. Bien entendu, les 9,9 années de capacité de désendettement espérées tombent fort bien pour ne pas atteindre le cap honni par les collectivités. Malheureusement, à l'épreuve de la réalité, il pourrait très vite se transformer en 10, j'espère pas davantage, plutôt que de redescendre à 8 comme vous l'envisagez d'ici la fin du mandat. Donc, c'est un fait, Monsieur le Président, la capacité à investir de la Région va baisser et nous ne pouvons vous en faire reproche car vous n'avez pas de prise sur les facteurs qui sont en jeu. Ce que nous vous demandons, en revanche, c'est d'être pleinement sincère non seulement avec l'Assemblée régionale, mais également avec l'ensemble des Néo-Aquitains. Finalement, tout ce que je viens de dire se rejoint et ce que j'ai dit ce matin également. Il s'agit de regretter que votre identité historiquement portée vers une vision à long terme pro-industrie, pro-recherche, pro-innovation ne transpire plus dans les documents dont nous débattons. Il s'agit par ailleurs d'être clair sur ce que seront vos choix dans un contexte où les marges de manœuvre budgétaires se restreignent.

En résumé, quelle est aujourd'hui votre vision pour la Région ? On évoquait ce matin le rapport au temps. Eh bien, quelles sont vos perspectives à long terme ? Où est la Nouvelle-Aquitaine, certes en 2028 mais peut-être au-delà, 2040 ou, plutôt, où voulez-vous qu'elle soit ? ? En conclusion, Monsieur le Président, si nous allons bien évidemment vous donner acte de ces orientations, nous regrettons fortement qu'elles ne nous apportent aucun éclairage réel sur le cadre politique par vous retenu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce que je prends, cher Monsieur DEVÈZE, c'est que vous constatez et que vous partagez et l'effort de transparence que nous avons fait avec Sandrine Derville et les services sur la situation. Il nous a semblé qu'il fallait que cette vérité-là, cette transparence-là fût l'élément essentiel de ces orientations budgétaires. On ne l'aurait pas fait, on nous aurait dit « vous racontez des cagades ». Donc merci de valider cette démarche. Deuxièmement, est-ce que quelqu'un peut penser, dans cette Assemblée, que je laisserais tomber que nous laisserions tomber, Andréa BROUILLE, Philippe NAUCHE, Gérard BLANCHARD, l'objectif d'une réindustrialisation orientée vers les dizaines de milliers d'emplois qui sont concernés par la transition ? Est-ce que jamais quelqu'un pourrait

imaginer cela. Est-ce que j'ai besoin de redire que la viticulture, l'agroalimentaire, l'aéronautique, la mécanique, la reconquête technologique autour de la santé, autour de l'électronique ? Vous m'avez entendu dire, ici, que, dès 2020, j'avais lancé un groupe de réflexion et des actions pour essayer de reconquérir les bases qu'on avait perdues notamment sous GISCARD, à l'époque de GISCARD et par la suite continument, sur l'électronique, sur les principes actifs des médicaments. Qu'à un moment donné, sous l'idée de « France sans usine » de Monsieur TCHURUK, les politiques avaient laissé désindustrialiser la France. Je n'allais pas trahir mon propre métier, pas trahir les 36 % de l'emploi industriel net qu'on a créé dans notre région en 2019 et qu'on continue de créer, Monsieur DEVÈZE. Donc, ne me demandez pas de faire sur les orientations budgétaires des politiques qui sont continument actives et qui nous amèneraient, ici, un peu comme sur les lycées, des centaines de pages que vous m'auriez reprochées parce que vous n'auriez pas pu les lire.

Est-ce qu'il ne faut pas mettre à un moment donné, dans des OB, ce qui est le point focal de nos difficultés pour pouvoir suivre ces politiques ? En lançant des actions autour d'une seule santé et lutter contre la déprise vétérinaire. Qui, ici, m'a proposé l'idée de créer une école vétérinaire publique gratuite à Limoges ? Personne. À un moment donné, il faut faire des propositions concrètes, mon cher Nicolas. Qui a eu l'idée de lancer tous les projets de recherche, tous les grands projets de recherche que nous a proposés Gérard BLANCHARD sur le cancer, sur le recul du trait de côte ? Nous étions la semaine dernière à signer des conventions avec le BRGM. Enfin, comment peut-on nous adresser des reproches tels que celui-ci si ce n'est en considérant que, ma foi, oui, comme toutes les Régions françaises, on est sous contrainte et qu'il ne faut pas baisser l'investissement autant que faire se peut. Donc, la seule latitude que nous ayons, à la fois pour aider des ressourceries, à la fois pour désenclaver Limoges, c'est d'emprunter. Le moins possible, mais d'emprunter. Et oui, ça va nous coûter plus cher aujourd'hui. Et, à un moment donné, on sait que dépasser 8, 9 ans peut être un drame parce qu'à un moment donné, cela va mordre sur nos capacités budgétaires. L'intérêt inscrit en fonctionnement et le capital, si ma mémoire est bonne, Sandrine en investissement. Donc, c'est cet équilibre qu'on essaie de tenir avec toujours la même ambition, toujours. Et vous le savez très bien.

M. ROBERT. - Président, merci, d'abord de la longueur de cette réponse qui prouve que l'on essaie d'installer un débat. Jean DIONIS va prendre la parole. Excusez-nous, mais on essaie d'installer un débat. S'il n'y avait pas un débat, vous n'auriez pas répondu aussi longuement.

M. LE PRÉSIDENT. - Arrêtez de donner des leçons.

M. ROBERT. - On en est plutôt content. C'est plutôt une bonne chose sur un document

assez complexe, je pense, effectivement, pour le grand public. On installe un débat. Ce n'est pas qui par le passé a eu l'idée, qui a eu l'idée, c'est quelles idées demain.

M. LE PRÉSIDENT. - Si.

M. ROBERT. - Ce n'est pas ça qui a été remis en cause. On vous l'a dit tout de suite, on ne vous fait pas un procès d'intention, mais on vous dit : demain, quelles idées face aux contraintes ? Jean DIONIS voulait intervenir sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. - Je viens de te les dire.

M. ROBERT. - Puisque nous exploitons le temps de parole non contingenté sur le budget.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez, le pont de Camélat, mon cher Jean.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Merci Monsieur le Président, de l'enthousiasme avec lequel vous m'accueillez. Il y a une question centrale qui est posée par notre collègue DEVÈZE. Il dit « on a votre document sous les yeux et vous nous avez fait passer une simulation 2023 où les clignotants sont allumés ».

M. LE PRÉSIDENT. - Mais c'est nous qui l'avons dit que les clignotants étaient allumés.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Attendez, Président, si vous voulez bien m'écouter.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean, je ne peux pas laisser dire que nous n'avons pas dit que les clignotants étaient allumés.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - C'est vous qui le dites. Votre tableau dit « attention, le taux d'endettement est à 9,9 et le taux d'épargne a baissé. Cela a été dit par Madame DERVILLE. Il sera sans doute à 12,6. Donc, premièrement, les clignotants sont allumés et on est en tension. Deuxièmement, et c'est la question de Christian DEVÈZE, vous nous présentez une évolution des dépenses de fonctionnement qui, de 2023 à 2028, évoluent de 0,8% en moyenne par an ? Nous n'y croyons pas. Et nous le disons, et nous le disons à l'Assemblée. Et nous disons qu'au final, vous ne le tiendrez pas. Et comme vous n'avez pas d'autonomie fiscale, vous reviendrez au vrai choix, au vrai débat, c'est le levier investissement. Et pourquoi pas ? C'est un débat légitime. Mais on veut qu'il ait lieu en transparence et politiquement. Qu'est-ce qu'on va garder et qu'est-ce qu'on ne va pas garder ? Je regrette, Christian DEVÈZE a posé la question centrale des orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT. - Il fallait être trois pour en arriver là.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Répondez, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Il est évident que ce serait quand même incroyable que l'on n'ait pas, ici même, alors qu'on vous le livre en toute transparence, conscience, et on l'a dit à la Première ministre, on l'a fait dire au Président de la République, puisqu'il ne daigne pas de

nous recevoir, que baisser de 6 % les dotations aux Régions tandis qu'on les maintenait quasiment aux Départements et aux communes posait quelques problèmes alors que les Régions avaient accompagné l'État et notamment les entreprises pendant la période de crise. Vous qui êtes proche de Dieu les uns les autres, c'est intéressant de faire remonter cette parole qui me semble être avoir des difficultés à remonter.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Président, le 0,8 % de dépenses de fonctionnement sur 5 ans...

M. LE PRÉSIDENT. - On verra cela à la fin du comice.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Non, il n'y a personne qui vous croit là-dessus. Personne ne vous croit là-dessus. Ce n'est pas sérieux.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce que je peux faire une boutade à Jean DIONIS ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Mais pas Camélat.

M. LE PRÉSIDENT. - Camélat, c'est réglé. Mais par contre, là, je crois qu'il y a 4,5 millions d'euros qui sont mis dans un centre, dans une technopole. On pourrait diviser ça par deux parce que les finances de l'agglomération...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Ce sont des menaces ? Vous l'avez signé Président, vous n'allez pas faire ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Plains-toi... Si quelques-uns cherchent des économies, on peut en faire. Je regarde ça avec beaucoup de tendresse. Frédéric MELLIER.

M. MELLIER. - Je vais continuer dans le débat. Je voudrais féliciter nos collègues du Modem pour le tour de passe-passe qu'ils sont en train de réaliser. C'est-à-dire qu'ils sont en partie responsables des difficultés financières de l'ensemble des collectivités de ce pays et ils viennent reprocher aujourd'hui à l'exécutif les difficultés financières. Vous êtes responsables parce que, vous l'avez dit, Monsieur DEVÈZE, l'État est en difficulté. Il est en difficulté parce qu'il a décidé de se désarmer. Quand on baisse les impôts systématiquement, notamment les impôts en direction des entreprises, l'État se désarme et devient dans l'incapacité de venir les collectivités.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Est-ce qu'il faut augmenter les impôts ?

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Frédéric MELLIER.

M. MELLIER. - Vous pouvez mettre plein de brouillard dans ce débat-là mais vous êtes responsable de cette réalité, de cette politique. Et, donc, ne venez pas reprocher aujourd'hui à la Région ce qu'elle essaie de mettre en place pour maintenir un niveau d'investissement et de fonctionnement à un haut niveau.

Mme PINVILLE. - Mes chers collègues, plus encore que les années précédentes, ces

orientations budgétaires présentées par Sandrine DERVILLE s'inscrivent dans un contexte très difficile pour les Régions. Depuis 2020, nous avons été, et le Président l'a évoqué, nous avons été au rendez-vous pour répondre aux différentes crises. Cela s'est traduit par un niveau record d'investissement et a entraîné un renforcement de la dette à défaut de recettes nouvelles. Non seulement les Régions ne bénéficient ni de recettes nouvelles ni de dispositifs de soutien face aux chocs inflationnistes, mais elles se trouvent bien souvent contraintes d'intervenir au-delà de leur champ de compétence à défaut d'intervention de l'État. Les transports, et je l'évoquais ce matin, en sont l'exemple le plus criant. Certains groupes et on vient de l'entendre, nous demandent de nous endetter davantage. Or, si la Région veut relever de nombreux défis socio-économiques, environnementaux, il lui faut déployer une stratégie forte et ambitieuse qui nous permettra d'améliorer nos ratios financiers tout en maintenant un effort important sur l'investissement. D'autres, à l'inverse, disent que l'on s'endette trop, mais ce sont les premiers à nous demander d'intervenir hors compétences ou bien à prioriser.

L'effort que nous devons mener, en particulier sur nos dépenses de fonctionnement, et l'amélioration de notre capacité de désendettement n'a qu'un seul objectif, rester au service des Néo-Aquitains. Ceux qui souffrent comme ceux qui créent. Et répondre aux défis nombreux qui nous attendent en termes de mobilité, d'éducation, de formation, de développement de notre tissu économique ou de notre agriculture. Tout en répondant, et on l'a évoqué ce matin, aux enjeux énormes de transition avec Néo Terra. C'est pourquoi nous voterons ces orientations budgétaires qui portent haut nos ambitions de transition et de justice sociale. Avec toujours un effort marqué en faveur de l'innovation qui est l'ADN de nos politiques pour mener nos projets de reconquête industrielle et de souveraineté. Dans un moment particulièrement difficile pour nos concitoyens, ces orientations nous permettront de fédérer et de ne pas exclure, de lutter contre les injustices sociales et territoriales en portant des politiques ambitieuses en matière, notamment, de jeunesse, de santé ou de numérique, partout sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Toute intervention ayant été faite, est-ce que, Sandrine, vous voulez dire un mot après ces épectases successives ?

Mme DERVILLE. - Effectivement, Président, je pense que dans la mesure où certains nous reprochent de trop investir, d'autres pas assez, nous sommes peut-être au juste milieu, mais nous n'avons jamais considéré ici l'investissement et l'endettement nécessaire pour accompagner l'investissement comme une tare. Bien au contraire. On se fixe toujours collectivement pour objectif de consacrer une part minimale de 30 % de nos dépenses à l'investissement. Justement, comme je vous le disais en propos introductif, parce que c'est indispensable pour accompagner les transitions. Et il ne s'agit nullement, et je crois, que

l'ensemble des propos ici l'ont démontré et, au demeurant, nous essayons de le dégager à longueur de séance plénière et de commission permanente, je pense que nous voyons bien où vont nos priorités, qu'il s'agisse de la jeunesse, des entreprises, de l'aménagement du territoire ou encore des mobilités. C'est notre action au quotidien qui montre aussi où vont nos priorités.

Simplement, pour vous répondre peut-être de façon un peu plus précise sur le fonctionnement, oui, nous tiendrons nos engagements en matière de dépenses de fonctionnement. Certains d'entre vous ont semblé douter de nos prévisions concernant l'évolution des coûts de l'énergie mais nous nous basons sur les différents experts et les prévisions des marchés financiers qui achètent du gaz et de l'énergie chaque jour et qui, effectivement, anticipent et constatent d'ores et déjà une baisse des cours du gaz et de l'énergie que nous anticipons dans cette trajectoire, tout en étant prudent, comme nous le sommes, par exemple, sur les recettes de TVA. Et, donc, cette baisse, effectivement, des cours de l'énergie, est limitée, certes. J'évoquais notamment en commission nos prévisions concernant la dotation globale de fonctionnement dans les lycées. Chers collègues, les 40 millions d'euros, par exemple, que nous économisons sur la dotation globale de fonctionnement des lycées par rapport à l'année exceptionnelle que nous avons réalisée en 2023, nous permettent d'absorber 2 % de hausse des dépenses de fonctionnement. Donc c'est notamment ce que vous évoquiez, Monsieur DEVÈZE, la hausse prévisible et annoncée, en tout cas, au 1^{er} janvier 2024 avec la révision d'un certain nombre de catégories indiciaires. Donc nous avons anticipé tout cela, mais c'est vrai que le périmètre des dépenses de fonctionnement de la Région fait que 40 millions d'euros économisés sur la DGF des lycées nous permettent effectivement d'absorber 2 % d'augmentation de dépenses de fonctionnement. Et, donc, nous sommes confiants quant à la tenue de nos objectifs de limiter le glissement vieillesse technicité au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine à 1,5 %.

J'ai entendu parler d'augmentation de la DGF venant de l'État pour les Régions, mais les Régions ne perçoivent pas de DGF. C'est le bloc communal qui perçoit la DGF. Effectivement, je crois que la DGF du bloc communal est annoncée en hausse de 0,8 % dans le PLF 2024. Mais, malheureusement, ou alors j'ai raté un morceau du PLF, on n'annonce pas de DGF pour les Régions au PLF. Je vois que Fabien me fait signe que non plus. En revanche, la réalité, c'est que, par exemple, si on compare la DCRTP, la dotation de compensation de la réforme pour la taxe professionnelle, alors qu'elle baissera de 1,2 % pour les communes, de 1,3 % pour les EPCI, et de 0,8 % pour les Départements, est annoncée au PLF 2024, en baisse de 6,3 % pour les Régions. C'est le seul élément de comparaison qu'on peut avoir. Voilà, Président, je crois que j'ai répondu sur les quelques questions qui restaient en suspens.

M. LE PRÉSIDENT. - J'aime bien ce genre d'exemple, Sandrine, parce que, quand on regarde précisément, les régions s'occupent des entreprises. 2 600 par an. En gros, on accompagne 2 600 entreprises par an. Bien entendu, massivement, PME, TPE. On baisse de 6 % par rapport à ce qui était versé à la TP ou à la CVAE. LA dynamique de la CVAE en Nouvelle-Aquitaine était plus importante, par l'action proactive sur l'emploi et sur les entreprises, que celle de la TVA. Je vous donne un exemple qui, en poursuivant la réflexion de Sandrine, a dû être évoqué, je l'espère en commission des finances, montre aussi pourquoi on peut maintenir le fonctionnement. Vous le savez, le fonctionnement ce n'est pas que la gestion des ressources humaines. C'est faire rouler des trains et des bus, c'est la nourriture des élèves puisqu'on en prend deux tiers en charge. En 2023, compte tenu de l'explosion des prix de l'énergie, on a doublé la dotation pour chauffer les lycées, pour l'énergie dans les lycées. On est passé de 70 millions d'euros à 138. Il est évident que, cette année, avec une stabilisation notamment des prix du gaz, on revient à 85, 90, dans la proposition qu'on fera sur le BP 2024. Donc, d'autres postes ont augmenté, mais la stabilisation est bien entendu possible. On ne va pas inscrire les crédits dont on n'aura pas besoin demain. Mais cela nécessite effectivement de la part de nos services de la part des élus une attention particulière à la réalité des chiffres et à la transparence entre les lycées et nous-mêmes.

L'Assemblée prend acte de ce magnifique document. Évidemment, soit cela manque de souffle, soit il y en a trop, etc. Mais il a le mérite d'exister. Sur la TICPE Grenelle, Sandrine.

N° 04

Vote sur «ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**05 – TICPE GRENELLE : FIXATION DES TARIFS 2024 POUR LA FRACTION PERÇUE
EN MÉTROPOLE SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES AUTRES QUE LES GAZ
NATURELS ET LES CHARBONS**

Mme DERVILLE. - Nous vous proposons de reconduire les mêmes taux que par le passé, puisque ce sera peut-être la dernière année que nous prendrons ce type de délibération puisque, désormais, l'État le fixera pour nous. Simplement vous indiquer, en réponse aux interventions qui ne manqueront pas de venir, sans doute, que l'incidence de cette part que nous fixons est infime. Sur un plein de 40 litres, par exemple, qui aujourd'hui revient à peu près à 80 euros, l'impact de cette modulation est de 0,54 euro pour un plein de gasoil et 0,29 euro pour un plein de supercarburant. Au demeurant, ça n'est pas négligeable, la recette représentée par cette modulation n'est pas négligeable pour la Région puisqu'elle représente 61 millions d'euros par an. Donc c'est pour nous une recette qui, désormais, eu égard au manque de dynamisme de nos recettes, est absolument indispensable. 61 millions d'euros, c'est par exemple un beau lycée, la construction d'un lycée, par exemple.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions ? Une intervention. Allez-y.

Mme AROSTEGUY. - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, vous nous proposez de reconduire un dispositif peut être pour la dernière fois qui, s'il a été vertueux lors de sa création en 2011, en lien avec le Grenelle de l'environnement, a cessé d'être vertueux. D'une part à cause du rappel à l'ordre, c'est pour la forme, le rappel à l'ordre de la Commission européenne, confirmé par le Conseil d'État. En effet, seul l'État a vocation à fixer et décider des taux de droit d'accise applicables aux produits énergétiques. Mais, ça, vous le savez déjà. Mais surtout sur le fond. Je comprends, et vous l'avez dit, qu'on ne s'assoie pas facilement sur 62 millions d'euros ou sur 60 ou 59. Toutes les collectivités cherchent des ressources. Mais il n'empêche que, même très légèrement, si vous acceptiez de baisser légèrement ce taux, cela permettrait aux citoyens Néo-Aquitains d'avoir un petit peu plus de pouvoir d'achat, et je crois que c'est au cœur, aujourd'hui, de nos débats, de nos actions. Vous avez souligné la baisse du nombre de certificats de carte grise. Vous avez également noté la baisse de cette recette. Eh bien, si les Néo-Aquitains, aujourd'hui, changent moins leur voiture ou consomment moins de gasoil ou d'essence, c'est tout simplement qu'ils n'en ont plus les moyens.

Donc, le but de cette intervention, bien sûr, est de vous faire partager le vote des LR qui sera négatif sur cette question-là, mais surtout de vous sensibiliser au fait que c'est un des derniers petits leviers que nous pouvons avoir pour redonner un petit peu de pouvoir d'achat. Le gouvernement n'est absolument pas vertueux sur cette question puisque nous avons, et

on peut le dire, en tant que ville transfrontalière, jusqu'à 30 centimes d'euros de différence entre un plein qui peut être fait sur la côte basque et un plein qui peut être fait en Espagne. Donc, aujourd'hui, Monsieur le Président, je vous le demande, n'imitiez pas Bercy, donnez un petit peu d'air aux Néo-Aquitains.

M. LE PRÉSIDENT. - Maïder, je suppose que vous-mêmes êtes particulièrement convaincue que ce qui varie, c'est le prix du brut, c'est les exonérations des différentes taxes et ce n'est pas 0,24 euro. C'est totalement invisible par rapport à des bénéfiques que les grands groupes pétroliers peuvent faire. Vous voyez bien. Tandis que, pour nous, pour toutes les communes qui sont représentées ici, par leurs maires, par leurs élus, sur les lycées, ce sont des millions d'euros de réhabilitation pour l'ensemble des élèves. S'il n'y a pas d'autre intervention... Si, Madame.

Mme COUSIN. - Monsieur le Président, chers collègues, comme d'habitude avec vous, les Néo-Aquitains deviennent vos vaches à lait. En effet, si le groupe Rassemblement National vote systématiquement contre l'hyper taxation des automobilistes Néo-Aquitains via la TICPE Grenelle, c'est bien car la vie devient, année après année, de plus en plus dure pour eux, avec une augmentation continue et honteuse des prix des carburants. Problème que ne solutionne pas du tout la TICPE Grenelle. Bien au contraire, elle l'aggrave grandement. Les taxes sur les carburants sont parmi les plus injustes du modèle fiscal français, car ces dernières touchent tout le monde, toutes les classes sociales et surtout les classes moyennes et populaires, ainsi que les ruraux qui ne peuvent souvent pas se passer de leur voiture. Depuis des années maintenant, vous fixez au maximum légal cette taxe. Alors, oui, je sais bien, vous l'avez dit, vous le redirez, oui, cette taxe représente une part marginale du prix de l'essence. Peut-être. Mais, avec un plein d'essence à presque 2 euros le litre, la politique étant faite de symboles, l'annulation de cette taxe maximale en serait un fort pour les habitants de la Nouvelle-Aquitaine qui en ont grandement besoin. Effectivement, quand on sait que, sur un plein, 60 % du prix s'en va dans les poches de l'État sans que jamais tous les Français n'en revoient la couleur dans leur vie quotidienne, l'ajout de la taxation maximum par la Région est indécent. Même pour financer des transports dits « durables », en sachant que la somme que vous voulez pourrait être récupérée ailleurs via des économies sur des subventions complètement inutiles, tantôt sur des associations immigrationnistes, tantôt sur des tournages de films très orientés à gauche, pour ne pas dire plus. Assurément, ce sont toujours les mêmes qui en pâtissent, les petites gens, ceux qui se lèvent tôt, ceux qui rentrent tard, qui prennent la voiture un nombre incalculable de fois par semaine pour subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille en ces temps de crises terribles et donc pour qui la voiture est le seul moyen de locomotion possible encore aujourd'hui. Le Rassemblement National, vous l'aurez compris, s'opposera donc une

nouvelle fois à cette taxation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Qui est pour ? Adopté.

N° 05

Vote sur «TICPE GRENELLE : Fixation des tarifs 2024 pour la fraction perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

▪ **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

06 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Mme DERVILLE. - En fait, c'est parce que nous adoptons pour la première fois le référentiel M 57 au BP 2024. Et, donc, il nous faut mettre à jour notre règlement budgétaire et financier, étant entendu que l'adoption ou la révision de ce règlement budgétaire ou financier doit intervenir au plus tard lors de la séance qui précède celle consacrée au vote du budget. C'est donc la séance dans laquelle nous sommes aujourd'hui. C'est un règlement budgétaire et financier qui précise, comme le précédent, au demeurant, notre cadre budgétaire, nos modalités de gestion des autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement et notamment les règles relatives à la caducité de ces fameuses AP et AE. Les modalités d'information de l'Assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels, les règles d'exécution des dépenses et des recettes ainsi que les dispositifs de contrôle associés et les modes de gestion de certaines opérations. Voilà en quelques mots, Président, et je crois qu'il y a un amendement sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, il y a un amendement qui a été, je crois, retravaillé. Qui le présente ? Madame CHEMINADE.

Mme CHEMINADE. - Monsieur le Président, pour une meilleure lisibilité et transparence sur les engagements pluriannuels, notre groupe propose un amendement pour compléter le paragraphe concernant l'information des élus sur la gestion des engagements avec la communication d'un calendrier prévisionnel d'exécution des autorisations de programme et d'engagement. Aujourd'hui, lors des séances budgétaires, nous avons une visibilité des crédits de paiement sur ceux déjà payés et ceux de l'année en cours, mais nous n'avons pas de projection sur les années suivantes. Par exemple, lorsque notre Assemblée délibérante décide par une autorisation de programme la rénovation d'un lycée, nous vous autorisons, Monsieur le Président, à signer le marché, mais nous ne savons pas quand cette autorisation sera effective et sur quels exercices budgétaires seront réalisés les travaux. Cet amendement propose donc de renforcer les informations sur le calendrier d'exécution des autorisations de programme et d'engagement en complétant le paragraphe 2.2.6 de cette délibération proposée des éléments afférents à cette demande. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Je sais qu'il y a eu un travail, Sandrine, qui a été fait avec vous. Je voudrais vous alerter parce que j'entends que tout le monde veut des groupes inter-assemblées, un suivi, une évaluation, mais je vais bientôt demander d'arrêter aux services d'inscrire les milliers de dossiers qui nous arrivent pour faire du suivi, pour faire de l'évaluation, pour faire du contrôle. On est en train de faire disparaître l'action publique avec

des amendements comme ça. Mon groupe le votera, moi je m'abstiens. Je vous alerte sur ces propositions qui sont faites. Quand on n'a pas d'idée, eh bien, on lance ce genre de chose. Absolument. Donc je mets aux voix ce dossier en sachant que, moi, je m'abstiens. Qui est contre ?

M. FLORIAN. - Je serais tenté de vous suivre, Monsieur le Président. Mais je comprends aussi la démarche intellectuelle du groupe qui le présente parce que c'est légitime. Mais c'est ce que je vous disais aussi tout à l'heure peut-être que nous pourrions trouver quelque chose d'intermédiaire en se disant qu'une fois par an, on fait le point sur toutes les AP et les CP. Déjà ce serait pas mal. Parce qu'après je vous rejoins aussi sur le fait de sur-administrer le sujet. Les membres du groupe LR voteront en conscience.

M. LE PRÉSIDENT. - Nicolas, vous êtes président de la commission des finances. Qu'est-ce qui vous empêche, et vous avez tout mon appui, pour dire, une fois par an « je convoque la commission des finances, la Vice-présidence chargée du budget, le directeur, etc., et on fait le point là où cela peut l'être. Là où cela peut l'être. » Parce que je donne un exemple. Pour le lycée de Créon, avec Jean-Louis, on a essayé de débloquent le foncier, de débloquent les études environnementales, de trouver le problème d'accessibilité. Il y avait l'archéologie, etc. Il était totalement impossible de donner un calendrier réel. Totalement impossible. Donc, ce genre de demande va empoisonner les services. Je suis désolé. Sous prétexte de transparence. Pour le lycée du Barp, supposons qu'on réunisse la commission des finances, qui pouvait savoir qu'il y aurait les grands incendies l'année dernière qui ont retardé parce que les entreprises n'avaient pas le droit d'accéder au chantier ? Qui pouvait faire le boulot ? Comment peut-on, en dehors, de grands chiffres, en dehors d'un certain nombre de choses qui s'ajustent dans chaque budget, comment peut-on avoir une précision parfaite ? Donc, on va demander du boulot aux services qui vont faire des documents « ataou » comme on dit dans le Sud-ouest et, pendant ce temps, ils n'instruiront pas les dossiers. Et on va se faire disputer par tout le monde. Fabien, bien sûr, a la balle au centre à mettre.

M. ROBERT. - Une explication de vote, Président. On va évidemment voter cet amendement. Il nous semble qu'il a été retravaillé avec le groupe majoritaire. Si au prochain amendement que nous retravaillons, je m'exprime ainsi, alors que mon groupe s'est engagé à voter pour je pense que tout le monde sera surpris. Donc je suis assez surpris de votre prise de parole, mais après tout, vous avez le droit. Nous espérons simplement que cet amendement soit effectivement voté. Nous n'avons jamais demandé la prévision parfaite, nous ne vous demandons pas de prévoir les incendies, nous demandons un petit plus de transparence. C'est tout ce que nous demandons dans cet amendement. Et si la majorité est prête à le voter, c'est peut-être qu'il n'est pas si mauvais que ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous laisse l'entière responsabilité de votre réflexion. Je ne dis pas que je vote contre, je m'abstiens. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Le groupe PC vote contre ? Qui est contre ? Donc cet amendement est adopté. Je mets aux voix l'ensemble du dossier. Qui est d'avis de l'adopter ? Unanimité. Et je m'en excuse auprès des responsables du groupe majoritaire.

Vote sur l'amendement à la délibération n°6 déposé par les groupes Centre et Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires

- **POUR : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; Renaissance, UDI et Territoires ; Rassemblement National et Apparentés**

- **CONTRE : Communiste, Ecologique, Citoyen**

- **ABSTENTION : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés (1) ; Le PRG- Le Centre Gauche ; Les Républicains**

AMENDEMENT ADOPTÉ

Pour information :

Vote « Abstention » de Monsieur Alain ROUSSET - Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés (1)

N° 06

Vote sur «MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

**07 – ACTUALISATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS DANS LE CADRE DU
PASSAGE À LA M57**

Mme DERVILLE. - C'est assez technique, Président, mais effectivement c'est nécessaire dans le cadre de la préparation du passage à la M57. Donc la délibération détaille les modalités et les durées d'amortissement.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pas de souci ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N° 07

Vote sur « ACTUALISATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS DANS LE
CADRE DU PASSAGE À LA M57 »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

08 – RAPPORTS ANNUELS DES ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES LIQUIDATION POUR INSUFFISANCE D'ACTIFS DE LA SEM MELUSAYEN DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SAEM FELLETTIN ÉNERGIES

Mme DERVILLE. - Il s'agit président d'une obligation nouvelle qui est entrée en vigueur depuis le premier janvier de cette année 2023 et qui précise que les organes délibérants des collectivités territoriales comme la nôtre doivent soumettre au moins une fois par an par les représentants aux conseils d'administration ou aux conseils de surveillance des différentes SEM un rapport de ce type. Donc c'est la première année que nous vous présentons ce type de rapport. On a échangé sur le sujet, au demeurant en commission finances et de premiers ajustements sont apparus qu'on prendra en compte lors de la présentation de l'année prochaine. Donc un rapport annuel par les administrateurs qui représentent notre collectivité au sein des différentes SEM dans lesquels nous siégeons. Et nous profitons effectivement de ce rapport pour acter, chers collègues, la liquidation de la SEM MELUSAYEN et de la SAEM FELLETTIN ÉNERGIES qui était déjà dans les tuyaux. C'était effectif depuis des années, mais il s'agit désormais de l'officialiser.

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais rassurer les collègues de la Creuse qui connaissent bien le lycée de Felletin, cela concerne le réseau de chaleur, mais on va bien entendu continuer à chauffer le lycée. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Nous remercions Sandrine de ce parcours et nous passons à la formation avec Karine.

N° 08

Vote sur «RAPPORTS ANNUELS DES ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES LIQUIDATION POUR INSUFFISANCE D'ACTIFS DE LA SEM MELUSAYEN DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SAEM FELLETTIN ÉNERGIES»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**09 – CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE
L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES 2023-2028**

Mme DESROSES. - Merci, Président. Chers collègues, sur cette délibération sur le CPRDFOP, vous le savez, il s'agit d'un contrat de plan qui s'inscrit dans les compétences de la Région. C'est un document de planification qui permet à l'État, à la Région et aux partenaires sociaux d'organiser mais aussi de partager un pilotage stratégique des politiques régionales d'orientation et de formation professionnelle. Depuis un an, les concertations ont eu lieu. Nous avons fait, je vous le rappelle, cinq conférences territoriales. Une conférence régionale avec les filières, des rencontres avec les 12 Conseils départementaux et enfin avec des rencontres et des présentations avec le CESER et avec vous, les groupes politiques que j'ai rencontrés deux fois, ainsi que des personnes en recherche d'emploi. J'ai effectué quatre réunions avec les chercheurs d'emploi, une à Bergerac, une à Cenon, une à Guéret et une à Poitiers. En tout, plus de 700 participants ou de contributeurs et, à l'issue, le 25 septembre, nous avons eu l'adoption, à l'unanimité au sein du CREFOP. Sur le CPRDFOP, il n'y aura pas de remise en cause de l'ensemble de ce qui existait déjà avec l'ancien CPRDFOP, mais plutôt la prise en compte d'attentes en termes d'amélioration et d'approfondissement, et je dirais notamment sur la simplification pour avoir davantage de lisibilité et une accessibilité du système de la formation. Nous avons aussi voulu faire un réel focus sur la levée des freins périphériques à l'emploi et à la formation. Nous l'avons rencontré énormément lors des rencontres territoriales et aussi avec les Conseils départementaux. Et puis nous allons aussi mettre un focus sur des attentes fortes de proximité. Nous voulons faire du sur mesure avec des expérimentations propres à nos territoires. Vous avez un PowerPoint qui passe et aussi vous avez eu le document à votre table. Donc, pour le CPRDFOP de ce mandat qui va durer 5 ans. Donc, ce sont trois priorités, 12 objectifs et 36 engagements communs. L'objectif est de permettre des choix professionnels éclairés, émancipateurs et durables, mais aussi de préparer les compétences aux emplois d'aujourd'hui et aux enjeux de demain. Et, enfin, la troisième priorité est de sécuriser et de fluidifier les parcours professionnels.

Donc ce nouveau CPRDFOP se place bien sûr dans le souhait de mettre l'utilisateur et surtout l'humain au centre des dispositifs. Nous voulons accompagner et accélérer toutes les transitions en garantissant une réelle égalité professionnelle entre les hommes et les femmes à tous les niveaux, ainsi que l'inclusion et la non-discrimination, que ce soit en

raison de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation sexuelle, de la religion ou du handicap. Nous croyons fermement que c'est par ce biais qu'il sera possible de faire un pas afin de corriger les inégalités sociales et les déséquilibres entre les territoires, tout en favorisant l'insertion des Néo-Aquitaines et des Néo-Aquitains. Lors de ce CPRDFOP, nous avons bien sûr voulu envoyer des démarches de révision et une clause de revoyure en fonction des différentes réformes qui vont bientôt arriver, notamment sur France travail, sur les lycées professionnels et sur la VAE. Et à l'issue du vote de ce CPRDFOP, en décembre, nous vous proposerons bien sûr de voter le volet de la stratégie et de la formation propre à la Région, ainsi qu'un programme d'accès à la formation, à la qualification des personnes en situation de handicap et, enfin, sur le schéma que ma collègue Françoise préparera sur le schéma régional des formations sanitaires et sociales. Voilà, Madame la Présidente, la présentation du CPRDFOP.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme BOURREL. - Madame la Vice-présidente, Madame la Présidente, chers collègues, ce nouveau CPRDFOP a pour ambition de placer l'humain au cœur du développement, de l'orientation et des formations professionnelles en Nouvelle-Aquitaine. Pour répondre à cette ambition, 12 priorités ont été identifiées dans ce nouveau contrat de planification, priorités assorties de 36 engagements. Dans un contexte mouvant de fortes tensions de recrutement fragilisant la croissance économique de nos entreprises, de profonds changements climatiques, de transformations des métiers liées à l'émergence de l'intelligence artificielle et à la transition écologique, de l'importance de concilier vie pro avec vie personnelle et RSE, l'actualisation des politiques régionales d'orientation et de formation professionnelle était une impérieuse nécessité. À la lecture attentive des 77 pages, le groupe Centre et Indépendants exprime sa satisfaction concernant 3 points. Premièrement, la convergence des priorités et objectifs du nouveau contrat de plan avec le projet de loi pour le plein emploi adopté mardi dernier en première lecture par l'Assemblée nationale. Ainsi, le quatrième objectif affiché dans le CPRDFOP intitulé Mettre en réseau les acteurs de l'orientation au plan territorial et régional va dans la bonne direction, celle de limiter les silos, les couloirs de nage des multiples acteurs et opérateurs de l'emploi et de l'insertion qui ne travaillent pas assez en synergie, en agilité, en complémentarité et efficacité. Aller vers et avec, « dites-le nous une fois » sont des ambitions communes avec le futur réseau des acteurs de l'insertion et de l'emploi qui a pour objectif de capitaliser les modèles de concertation existants entre État, collectivités et monde économique afin d'anticiper les emplois et compétences futurs comme priorise le CPRDFOP et cela dans le respect des compétences respectives de l'État et de la Région.

Le deuxième satisfecit est que le CPRDFOP bénéficie d'un système d'évaluation au fil de

l'eau et d'une véritable territorialisation de l'action publique. Ainsi, les trois grandes priorités de ce nouveau document de planification, possibilité de choix professionnels éclairés, émancipateurs et durables, préparation des compétences aux emplois d'aujourd'hui et aux enjeux de demain, sécurisation et fluidification des parcours professionnels seront déployées en proximité en tenant compte des spécificités territoriales et en dialogue avec les acteurs locaux.

Le troisième motif de satisfaction concerne la méthode de concertation qui a prévalu pour l'élaboration du document. Nous tenons à saluer la Vice-présidente Karine DESROSES et Dominique ASTIER, le président de la commission Formation emploi apprentissage, pour leur volonté d'associer les différents groupes politiques à la réflexion et à l'élaboration du nouveau CPRDFOP. Ainsi, le premier jet du document nous avait laissé sur notre faim en raison de l'absence de référence explicite aux acteurs infrarégionaux concourant à l'action publique en matière économique comme les EPCI, Pays ou PETR absence pouvant être analysée en contradiction avec l'ambition exprimée de territorialisation de l'action publique en complémentarité avec les acteurs locaux. La réécriture des articles 11, 13, 29 et principalement l'article 33 visant à l'articulation des instances locales dédiées à l'accompagnement des parcours a permis de gommer cette réserve. Enfin, l'organisation d'une évaluation globale en fin de période du contrat de plan adossée à un suivi au fil de l'eau avec la mise en place des macro-indicateurs afin de ne pas arroser le sable et de pouvoir changer de cap si nécessaire, était une demande forte de notre groupe qui a été satisfaite. Autant d'éléments positifs tant sur la philosophie générale du texte, de ses objectifs ou de la méthode de concertation qui amènent notre groupe à voter cette délibération et à suivre avec bienveillance et vigilance l'effectivité des engagements présents dans ce nouveau document.

Mme JOINT. - Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, chers collègues, avant de me prononcer sur le fond de ce CPRDFOP, document structurant notre politique de formation professionnelle jusqu'à la fin du mandat en cours, je tenais à saluer, comme l'a fait ma collègue juste avant, le travail de concertation effectué par Madame la Vice-présidente Karine DESROSES, en amont de cette présentation. Nous avons été entendus, même écoutés, sur un certain nombre de points. Il est donc toujours appréciable de voir qu'on peut construire un dialogue serein entre la majorité et l'opposition. Par ailleurs, je tenais également à saluer les agents qui accompagnent Madame la Vice-présidente. Ils sont toujours très clairs et très transparents. Cependant, sur le fond, maintenant, vous vous en doutez bien, il n'en demeure pas moins que nous gardons encore un certain nombre de réserves sur ce contrat.

Tout d'abord, il s'inscrit clairement dans la continuité du précédent. Cela ne semble pas très

pertinent. Un certain nombre d'évolutions sont intervenues dans notre société. Économiques, tout d'abord avec les grandes difficultés de recrutement des entreprises. 70% des recrutements envisagés en 2023 par les employeurs néo-aquitains ont été jugés difficiles, voire très difficiles, soit une hausse de 8 points en un an. Ces tensions ne datent pas d'hier, mais leur proportion est inédite et la question qui en découle est très simple : comment voulez-vous que la politique de formation professionnelle réponde demain à des pénuries de main-d'œuvre massives, alors qu'elle a déjà échoué à y répondre quand elles étaient moins importantes. Sociétales, ensuite, avec l'évolution des rapports au travail. Beaucoup de Néo-Aquitains veulent plus de télétravail, plus de temps à consacrer à leur vie personnelle et, en somme, un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Nouvelles contingences que les employeurs ne sont pas tous en capacité de satisfaire et parfois même n'en ont pas la volonté, pour diverses raisons. Le défi n'est pas simple. Il faut réussir à accommoder les aspirations des uns aux obligations des autres et conjuguer les impératifs économiques à cette transformation sociétale d'ampleur. Comme je l'ai souligné en commission, il va sans doute être très compliqué de trouver cet équilibre en pratique. On touche aux limites de ce contrat. Vous nous indiquez prendre conscience de ces changements. Dont acte. D'ailleurs, ce document est rempli de bonnes intentions qu'on ne peut que partager. Mais quid des déclinaisons qui vont en être faites ?

Pour résumer, c'est un document qui pose des questions qui vont jusqu'à sa nature et sa pertinence. La gestion quadripartite de ce contrat le rend lourd, moins lisible dans son exécution et sans doute encore moins souple quand il va s'agir de faire des ajustements. Il nous faut de la réactivité dans un marché de l'emploi sans cesse en tension et en mutation. Pas sûr que ce contrat soit notre meilleur allié, même si je ne doute pas un seul instant. Madame la Vice-présidente de votre volonté de vous faire entendre. Mais est-on vraiment audible quand autant d'acteurs mènent la danse ? Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

Mme BALLET-BLU. - Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, chers collègues, je ne vais pas répéter ce qu'a dit ma collègue Élodie BOURREL qui l'a très bien dit, parce que ce contrat de plan nous a été présenté à deux reprises par la Vice-présidente. Nous vous remercions d'ailleurs d'avoir été associés aux travaux et de nous avoir présenté en toute transparence ce CPRDOP. Juste deux remarques extrêmement rapides que nous avons fait remonter lors de la réunion. Deux remarques et questionnements. La première concerne l'évaluation des parties prenantes puisqu'il y a environ 2 000 acteurs qui sont évalués. On se demandait comment procéder à une évaluation la plus fine possible de ce contrat de plan. Pour l'instant, il nous semble être dans le registre des intentions et nous nous posons la question sur qui va mener les évaluations. Est-ce que ce sont les

permanents de la Région, les services extérieurs et comment seront financées ces évaluations qui vont être assez chronophages et qui vont demander quand même pas mal d'énergie ?

La seconde suggestion concernait la situation particulière des quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales. Il nous paraissait pertinent d'imaginer des actions plus spécifiquement orientées vers ces publics afin de répondre à cette particularité. Merci, Mesdames.

Mme BROUILLE. - Je prends l'ensemble des interventions et Madame DESROSES vous répondra sur tous les questionnements.

Mme MOTOMAN. - Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente et chers collègues, nous saluons, nous, également cette démarche de concertation qu'a engagée Madame la Vice-présidente Carine DESROSES pour l'élaboration de ce CPRDFOP, qui a su impliquer et écouter tous les acteurs de l'orientation et de la formation professionnelle dans les 12 départements, ce qui était apparemment quand même une gageure. Ainsi que tous les groupes du Conseil régional et donc les oppositions, dans un dialogue qui a été très constructif et en intégrant les propositions de notre groupe. Et je tiens à saluer également le service formation professionnelle et sa direction qui a su s'emparer de l'évaluation depuis un très grand nombre d'années. Ça fait 4, 5 ans. Donc, ce schéma sur la formation professionnelle a été déjà suivi, chemin faisant, ce qui permet aussi de montrer que, sur ce CPRDFOP, cela ne s'arrête pas à ce qu'on vous propose aujourd'hui. Il y a quand même toute cette évaluation et la possibilité aussi de faire des mises à jour avec cette interrogation, quand même, sur l'enveloppe de l'État. Puisque si une enveloppe de l'État est minimale, il faudra donc, aussi, faire des priorisations tout en gardant une équité au niveau territorial sur la formation. Donc, je vous remercie aussi de votre assurance de pouvoir aussi être associés à cette priorisation et donc de votre esprit d'ouverture et nous vous assurons de notre participation active et constructive pour essayer d'apporter ce que nous pourrions à l'évolution de ce contrat. Je vous remercie.

Mme GAGNEUR. - Madame la Présidente, chers collègues, nous nous félicitons tout d'abord du processus qui a abouti à l'élaboration du CPRDFOP. Son mode de co-construction par la concertation et le dialogue constant avec les différents partenaires et instances a permis à ce contrat quadripartite qui inclut les organisations syndicales, patronales mais aussi salariales, d'être adopté à l'unanimité par le CREFOP. Nous nous félicitons également que le CREFOP prenne la mesure de la nécessaire évolution écosociétale des actions régionales en lien avec la formation, en n'oubliant pas le lien indispensable avec l'emploi. Nous sommes particulièrement satisfaits que soient enfin prises en compte les compétences transverses, celles acquises hors du système éducatif. De fait, s'impliquer dans le monde associatif en

encadrant une équipe sportive, par exemple, ou encore en apportant son aide à des associations culturelles ou caritatives seront reconnus et valorisés. Enfin, le CPRDFOP est avant tout, à notre sens, un document-cadre. Lequel nous permet une marge d'évolution et de progression non négligeable en termes d'inclusivité via le prochain PRAVQPH ou la prochaine feuille de route illettrisme, mais aussi en matière de lutte contre toutes les discriminations, notamment en veillant à ce que chaque offre de formation régionale intègre la féminisation des professions et permette de déconstruire les images genrées de certaines autres. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres interventions, je laisse la parole à Madame DESROSES, Karine.

Mme DESROSES. - Sur l'évaluation, je voudrais répondre à ma collègue Françoise. Nous aurons des évaluations par dispositif, comme nous nous sommes dits lors de nos rencontres et, bien sûr, nous ne manquerons pas, lors des commissions, de faire remonter ces évaluations. Je voudrais revenir sur l'intervention du groupe RN. Ce qui est assez, je ne sais pas, ce n'est peut-être pas le mot mais assez particulier, c'est que l'on fait et je ne le regrette pas, loin de là, on fait deux réunions avec tous, et je vous remercie vraiment d'avoir tous participé. Et, quand on fait des réunions avec le RN, tout se passe bien, tout est bien dans le meilleur des mondes. Je pense qu'on aurait pu se dire des choses et c'était l'objectif, aussi, de se dire les choses lors de ces réunions, justement pour améliorer ce CRDFOP puisque c'était vraiment l'objectif, lors de ces réunions avec les groupes de vous écouter. D'ailleurs, on a retenu quelques propositions qu'on ne pouvait pas tous retenir parce que, je vous le rappelle, c'est un contrat avec l'État et les partenaires sociaux et que, potentiellement, on pourra intégrer lors de notre propre schéma régional. Mais je trouve assez « fort de cacao » parce que je suis pâtissière chocolatière, de faire des interventions alors que je pense que l'on aurait pu en discuter et trouver des solutions. Mais, ça, c'est votre philosophie, ce n'est pas très grave, on en a l'habitude. En tout cas, moi je voulais vraiment remercier tous les groupes qui ont participé ainsi que les services qui ont fait un énorme travail. Je voulais vraiment les remercier de ce travail de rédaction parce que cela a été un travail intense pendant un an et je tiens vraiment à les remercier. Je voudrais vraiment remercier Sébastien et toutes ses équipes parce qu'ils ont fait un travail remarquable.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Ce très beau dossier est adopté avec une très belle majorité. Merci beaucoup. Nous continuons.

N° 09

Vote sur «CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES 2023-2028»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

10 – LABEL "ESPACE RÉGIONAL D'INFORMATION DE PROXIMITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE"

Mme DESROSES. - Une délibération qui s'inscrit dans le prolongement de la précédente, qui en est une déclinaison. Je vous le rappelle, en 2020, nous avons créé les ERIP, les espaces régionaux d'information de proximité qui avaient 3 objectifs prioritaires. Toucher au plus près toutes les personnes en recherche d'orientation, de formation, d'emploi ou d'évolution professionnelle, salariés, indépendants, scolaires, étudiants et jeunes en situation de décrochage scolaire. C'est un accueil gratuit, neutre et indifférencié, sans les préjugés qui, nous le savons, constituent un frein majeur dans le choix d'un métier et l'accès à l'emploi. Mais c'est aussi comme objectif de fédérer dans les territoires, par bassin d'emploi tous les acteurs de l'orientation et de l'emploi afin, comme dernier objectif, de pouvoir choisir un métier ou une formation, de s'orienter, se former ou se reconverter ou encore créer son activité. Le déploiement des ERIP se résume en trois principes forts. L'universalité du dispositif, son accessibilité, son pragmatisme pour tenir compte des besoins locaux. La première phase, depuis 2020, a donné lieu à une évaluation qui fera l'objet très prochainement d'une publication et ses enseignements positifs sont pris en compte pour proposer le nouveau label. Le bilan est éloquent. Quelques chiffres. Entre 2020 et 2022, près de 136 000 personnes ont bénéficié d'au moins un service ou d'une action d'un ERIP. 97% du territoire néo-aquitain, soit 42 bassins d'emploi sur 43 identifiés, sont aujourd'hui couverts. Il y a 107 lieux d'accueil de proximité et 1 000 partenaires issus du monde économique, de l'emploi et de la formation, de l'enseignement, de l'insertion et de l'action sociale et des collectivités territoriales sont engagées dans la démarche. Et dans le cadre du mois de la formation qui s'est terminée le 13 octobre, nous avons pu mesurer sur le terrain la réussite du dispositif avec à chaque fois des usagers satisfaits, un accueil de proximité apprécié et une vraie vitrine des politiques régionales.

Donc, avec cette délibération, nous nous projetons à l'horizon 2026 pour consolider le déploiement des ERIP avec pour cadre un cahier des charges sur lequel les structures pourront s'appuyer pour développer leur projet. L'objectif, c'est que, vraiment, nous voulons aujourd'hui conforter un modèle qui fonctionne et qui fait ses preuves. Tant auprès des habitants de nos territoires que des employeurs. Et c'est vraiment tout l'enjeu de la création de ce label qui permettra à la fois de s'assurer que les structures porteuses répondent au

cahier des charges des ERIP, mais aussi de proposer une offre de services harmonisée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Donc, je pense que nous avons besoin de ce label pour conforter ce modèle du cousu main qui fait toute l'originalité et la force de notre dispositif néo-aquitain. Nous considérons que nous en avons besoin pour le conforter auprès des partenaires qui ont choisi de s'engager dans la démarche. Nous en avons besoin et c'est essentiel pour qu'il soit parfaitement identifié et reconnu par les usagers. Voilà, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces ERIP qui sont vraiment des leviers concrets qui rendent visible l'orientation, toutes les actions de la Région que vous faites au niveau de l'orientation, des formations ? Nous allons passer au vote. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? C'est une très belle unanimité.

N° 10

Vote sur «LABEL "ESPACE RÉGIONAL D'INFORMATION DE PROXIMITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

* **Non-participation : BLANCHARD Gérard concernant CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
DESROSES Karine concernant CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
GRAVAL Christine concernant CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
JEANSON Françoise concernant CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
JOINT Frédérique concernant CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
NEMBRINI Jean-Louis concernant CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)
RIVIERE Yann concernant CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)**

**11 – PROROGATION ET NOUVEAUX SIGNATAIRES DU CONTRAT RÉGIONAL DE
FILIÈRE "MÉTIERS DE LA FORMATION"**

Mme DESROSES. - Pas d'observation particulière sur cette délibération qui est essentiellement technique, si ce n'est que nous donnons du temps pour intégrer de nouveaux acteurs au contrat Régional de filière. Et nous sommes là aussi dans la logique du CPRDFOP, en visant d'une part une meilleure représentativité des organismes de formation et, d'autre part, mieux prendre en compte de nouveaux enjeux et notamment l'intégration des transitions énergétiques et environnementales de la RSE.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

N° 11

Vote sur «PROROGATION ET NOUVEAUX SIGNATAIRES DU CONTRAT
RÉGIONAL DE FILIÈRE MÉTIERS DE LA FORMATION »

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

12 – PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET D'INCLUSION DE GIRONDE ET PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DE HAUTE-VIENNE

Mme DESROSES. - Ce sera la dernière délibération pour moi. Cette délibération illustre la qualité de notre partenariat avec les Conseils départementaux qui sont, je vous le rappelle, les chefs de file du développement social. Nous sommes là dans un processus d'actualisation des PTI car, je le rappelle, nous sommes partie prenante des instances de gouvernance pilotées par les Départements. L'enjeu majeur de cette actualisation, c'est bien le renforcement du lien formation insertion pour permettre notamment aux bénéficiaires du RSA d'avoir un meilleur accès à l'information, de sécuriser leur parcours d'insertion et d'identifier des freins au retour à l'emploi. Notez qu'un travail spécifique est mené sur les jeunes en décrochage scolaire et les publics les plus éloignés de l'emploi grâce aux habilitations de service public qui a démontré toute son efficacité en Nouvelle-Aquitaine. Je dirais juste un chiffre. À l'issue de la formation, 59 % des stagiaires valident totalement leur certification. Et, concernant l'insertion, l'enquête montre que l'insertion se consolide dans la durée avec 67 % dans les 6 mois, 69 % entre 6 et 12 mois et 72 % à 12 mois, avec 58 % de contrats de CDI ou de CDD de plus de 6 mois. Donc des dialogues sont en cours avec les autres Départements. Il y aura de nouvelles délibérations similaires qui vous seront présentées pour l'année 2024, notamment celui des Landes. Voilà Madame la Présidente.

M. GUERIT. - Hasard du calendrier, l'approbation de la politique d'insertion des bénéficiaires du RSA dans les Départements de Haute-Vienne et de Gironde que vous nous proposez à travers cette délibération tombe seulement quelques semaines après des débats et des votes pour le moins lamentables à l'Assemblée nationale. Globalement, même s'il y a toujours à redire sur le fond des dossiers, nous souscrivons à l'objectif final de ce plan : créer toutes les conditions pour permettre aux bénéficiaires du RSA de se réinsérer professionnellement mais aussi, plus globalement, dans la société. C'est un enjeu majeur à la fois sur le plan humain, sur celui de l'emploi, mais aussi pour l'équilibre de nos comptes sociaux. Effectivement, les objectifs prioritaires pour nous doivent être d'identifier et de lever les différents freins à cette réinsertion, qu'ils soient financiers, liés à des problématiques de mobilité, de logement, ou encore à un défaut de formation des bénéficiaires. Maintenant, je vous avouerai que nous nous interrogeons sur les conséquences que pourraient avoir les dispositions de la loi nommée, ou plutôt mal nommée, « plein emploi », sur l'efficacité de ces dispositifs. Le conditionnement du RSA à un minimum de 15 heures d'activité hebdomadaire risque de poser plusieurs difficultés pratiques au-delà des désaccords idéologiques que nous pouvons avoir avec cette mesure. Tout d'abord, et cela relève de l'évidence, le temps consacré à ces activités bénévoles est du temps qui ne pourra plus être consacré à la

réinsertion. Comment voulez-vous vous consacrer pleinement à une formation ou à votre recherche d'emploi si votre priorité immédiate est de faire ces heures de bénévolat contraint pour ne pas perdre cette allocation de survie ? À l'inverse, comment peut-on penser réussir à lever les fameux freins financiers, à la réinsertion que l'on dénonce si, demain, l'allocataire est privé de ses maigres ressources ? Autre conséquence, comment peut-on donner envie à des entreprises, des associations, voire même des collectivités, d'offrir un emploi aux bénéficiaires du RSA alors que cette obligation d'activité leur offre déjà une main-d'œuvre gratuite ? On ne combat pas la précarité en combattant les plus précaires.

Certes, nous sommes les premiers à dénoncer une fraude réelle au RSA. Nous sommes aussi les premiers, bien évidemment à réserver son attribution aux Français ou aux étrangers ayant cotisé au moins 5 ans. Nous sommes les premiers à demander à ce que les bénéficiaires soient plus encadrés. Par exemple, pourquoi seulement 40 % des bénéficiaires du RSA ont signé un contrat d'accompagnement fléché et dont 76 % ne contiennent aucune action orientée vers la préparation d'un emploi ? Pourquoi également s'écoule-t-il en moyenne 95 jours entre la date d'entrée dans le RSA et celle de la première orientation du bénéficiaire et qu'il doit encore attendre à 53 jours avant de signer son contrat d'engagement réciproque ? Voilà peut-être un des grands sujets dont on ne parle jamais et qui explique pour beaucoup la durée de maintien sous RSA, à savoir la lenteur de la mise en place de l'accompagnement des bénéficiaires par la bureaucratie. Un sujet bien trop souvent éludé. Ces quelques remarques étant faites, en tout état de cause, nous voterons pour cette délibération, mais nous vous réitérons nos inquiétudes quant aux conséquences de mesures nationales hors sol sur le travail difficile que doivent mener les collectivités territoriales. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport au vote. Qui est d'avis de l'adopter ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 12

Vote sur «PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET D'INCLUSION DE
GIRONDE ET PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DE HAUTE-VIENNE
FORMATION »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

13 – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR : AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CONCLUE ENTRE LA RÉGION ET LA CAISSE DES DÉPÔTS POUR L'ÉDIFICATION D'AÉROCAMPUS

14 – CONTRAT CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CAMPUS TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE 2024-2026 - AEROCAMPUS

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président, chers collègues, en fait les 4 délibérations qui suivent concernent la voie professionnelle. Et, depuis ce matin, on nous appelle au sens. Ces délibérations sont assez techniques et donc je ne voudrais pas laisser échapper l'occasion de rappeler ce qu'elles supportent en matière de politique éducative. Les lycées professionnels, je le rappelle pour tout le monde, sont les lycées où se concentrent les populations les plus défavorisées du système scolaire. Encore plus, ma chère Karine, que les jeunes qui choisissent l'alternance et la voie de l'apprentissage. Et donc nous avons effectivement un devoir vis-à-vis de ces populations et tout ce que nous faisons en matière de campus, en matière d'orientation est guidé par le souci d'assurer l'ascenseur social par la voie professionnelle. Le fait d'être dans un lycée professionnel, faire le choix du lycée professionnel, après un conseil de classe, au collège, ça ne veut pas dire qu'on a épuisé ses talents. Ça veut souvent dire qu'on ne les a pas cultivés, ses talents. Et nous voulons agir par notre politique, même si, certes, nous ne le ferons pas tout seul, cher Nicolas FLORIAN. Vous avez stigmatisé un peu notre volonté d'assurer l'ascenseur social, mais si nous ne le faisons pas, l'Éducation nationale ou même le ministère de l'Agriculture n'y arrivera pas tout seul. Et ce que nous pouvons faire, nous le faisons avec beaucoup de détermination. Et, donc, tout le reste, c'est de la technique au service de cette idée.

La délibération 14 rappelle l'aventure de l'Aérocampus. En 2011 j'étais dans d'autres fonctions à l'époque, Président, vous étiez déjà dans la vôtre et nous avons créé ensemble pour ce qui concerne la voie scolaire, cet Aérocampus. Avec cette volonté, et Monsieur DEVÈZE a rappelé que l'aéronautique, c'est notre fierté. C'est une de nos fiertés locales. Ce campus a été créé avec le souci de développer l'attractivité vers les métiers l'aéronautique et, lors de la dernière visite de l'ancien ministre, Pap NDIAYE, il a décidé, et j'espère que c'est resté dans les mémoires du ministère et du rectorat, de favoriser l'accueil des jeunes en échec. Car, par la formation en alternance, Karine, ou la formation très concrète autour des outils de l'Aérocampus, on peut révéler des talents que les systèmes scolaires au collège n'ont pas pu révéler. Donc, l'objet de cette délibération, c'est une convention-cadre et de moyens entre la Région qui porte les valeurs que je viens de présenter et l'Aérocampus qui

doit bien sûr, par ses politiques, permettre aux objectifs que fixe la Région d'être atteints. C'est l'objectif de cette délibération que nous vous proposons.

Si vous permettez, il faut les voter les l'une après l'autre, mais je vous présente la suivante. La 13. Ce campus a fait l'objet de différents appels à manifestation d'intérêt auprès du plan investissement à venir, PIA. Nous avons déjà voté deux avenants et nous en votons un troisième. Nous n'avons pas complètement atteint les objectifs. Il nous faut un peu plus de temps pour développer notamment l'accessibilité des formations sur le site de l'Aérocampus. D'où cette demande d'un délai de 18 mois, si j'ai bonne mémoire. Voilà ces deux délibérations que nous pouvons proposer au vote.

M. DUPRAT. - Mes chers collègues, d'abord, je voudrais partager à 100 % ce qu'a dit le Vice-président sur les lycées professionnels. Et, d'ailleurs, cette appellation « lycées professionnels » est quelque part peut-être réductrice. C'est avant tout des lycées. On pourrait peut-être se poser la question. Mais on sait combien de formations sont dispensées dans ces établissements. Je ne vais pas paraphraser ce que vous avez dit puisque c'était très bien dit et je le partage à 100 %. Intervenir pour, bien sûr, comme vous venez de le faire, non seulement se féliciter d'Aérocampus mais, au-delà, se dire que la filière aéronautique spatiale, défense, certes, c'est une filière d'excellence, comme vous venez de le dire, mais c'est aussi une filière d'avenir. C'est une filière d'avenir parce que ce monde-là change et que nous avons tout un tas d'atouts autour de notre plateforme aéroportuaire pour pouvoir prêter la maintenance des avions. Et, pour ceux qui ne pourront plus voler, parce qu'ils ne seront plus aux normes, parce qu'on aura modifié toute la déconstruction. Et sans doute aussi la récupération des matériaux pour construire de nouveaux avions et ainsi être plus vertueux dans cette chaîne de fabrication. Donc, bien évidemment, je pense qu'il faut soutenir l'Aérocampus. D'ailleurs, on peut dire, au passage, que cela a tellement bien marché qu'il a fait un petit qui s'appelle le Ferrocampus. Alors il y en aura sans doute un autre qui viendra après parce que la démarche est intelligente et permet de trouver des emplois.

Mais je voudrais en profiter, aussi, pour lancer un appel. Il faut que les chefs d'entreprise jouent aussi le jeu en prenant en stage les élèves de cet Aérocampus parce que la meilleure des formations, c'est ce qu'on appelle la formation en alternance. Un peu à l'école, un peu dans les entreprises qui leur fera mieux apprécier ce qui est vraiment le métier qu'ils auront choisi. Et là, il faut que chacun d'entre nous, dans le réseau qui est le sien, arrive à convaincre les entreprises de prendre des jeunes, parce que, là aussi, embaucher un jeune, c'est un investissement d'avenir et cela permet de pouvoir faire monter cette filière. En tout cas, c'est les mots que je voulais dire parce que je suis certes très attaché à cette filière et il faut que l'on en ait conscience. Excellence et avenir sont les deux maîtres mots de

l'aéronautique spatiale défense de notre Région Nouvelle-Aquitaine.

M. PAGÈS. - Monsieur le Président, chers collègues, bien sûr, Jean-Louis, les écologistes sont des fervents partisans de l'amélioration de l'offre en formation professionnelle. Effectivement, il faut mieux répondre aux besoins des entreprises et aider surtout les jeunes, à bâtir leur vie, leur vie de jeunes travailleurs par l'alternance et aussi lutter contre les discriminations. Donc nous sommes tout à fait de ce côté-là bien sûr. Toutefois nous restons bien sûr hostiles à la montée en puissance du transport aérien, lequel a battu encore un record de trafic cet été et de façon significative d'ailleurs, c'était corrélatif au record de température mondiale. Nous sommes persuadés en fait que l'industrie aéronautique est si florissante qu'elle peut financer elle-même les tarmacs et les hangars d'avionique qui sont dépeints dans ces délibérations au service d'une activité qu'on trouve vraiment trop climaticide et qui n'a pas besoin d'argent public supplémentaire. En conséquence nous nous estimerons par l'abstention à cette délibération 13 et aussi à la suivante, 14. Donc nous nous rejoignons. Nous avons effectivement l'idée, comme nous étions intervenus deux fois tout à l'heure et qu'on nous l'a reproché, ce coup-ci, d'intervenir une seule fois pour deux délibérations, la 13 et la 14. Et c'est fait.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Alors, je commence, Jean-Louis, par la 14, comme vous le suggérez à notre Assemblée. Sur cadre d'objectif et de moyens sur les campus et talents et territoires. Je rappelle que nous en avons un à Felletin sur la réhabilitation thermique des logements. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté. Sur la convention avec la Caisse des dépôts pour Aérocampus, qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce dossier est aussi adopté.

N° 13

Vote sur «PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR : AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CONCLUE ENTRE LA RÉGION ET LA CAISSE DES DÉPÔTS POUR L'ÉDIFICATION D'AÉROCAMPUS»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*** Non-participation : ETCHEÇAHARRETA Bixente (Arrêté de déport n°2022_0054_DARE)**

N° 14

Vote sur «CONTRAT CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CAMPUS TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE 2024-2026 - AEROCAMPUS»

- POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*** Non-participation : DESROSES Karine concernant AEROCAMPUS AQUITAINE (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) LAPOUGE Christelle concernant AEROCAMPUS AQUITAINE (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) NEMBRINI Jean-Louis concernant AEROCAMPUS AQUITAINE (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)**

**15 – ACCORD DE CONSORTIUM POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU
CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DU NUMÉRIQUE POUR LA
FORMATION PROFESSIONNELLE 4.0 EXCELLENCE EN NOUVELLE-AQUITAINE**

M. NEMBRINI. - Des campus comme l'Aérocampus labellisés Talents et territoire en Nouvelle-Aquitaine nous en avons onze sur des grandes filières, chère Andréa, qui concerne le développement économique. Ces politiques sont étroitement liées. Et évidemment, Karine DESROSES, Andréa et Françoise, aussi, pour ce qui concerne la santé, sont mes partenaires habituelles. J'ai la chance d'être à la convergence de diverses politiques. La délibération numéro 15 concerne le campus des métiers du numérique pour la formation professionnelle. Le numérique transforme complètement la pédagogie. Il n'y a pas que l'intelligence artificielle et ChatGPT. Il y a aussi la possibilité d'utiliser des outils numériques pour amener les formations au plus profond de nos territoires, ce qu'on appelle les « jumeaux numériques ». Et, derrière, il y a toute une économie des entreprises qui conservent des logiciels, qui fabriquent des outils. Et, encore une fois, travailler sur un campus des métiers, c'est travailler bien sûr pour les élèves mais en concertation étroite avec les entreprises du secteur. Et, sur le campus du numérique, nous sommes en train de construire un consortium d'acteurs et, la délibération, c'est évidemment l'accord de consortium que je vous demande d'autoriser le Président à signer. Je dois dire que tous ces outils sont discutés avec les autorités académiques, avec toutes les personnes concernées sur le territoire. Je ne détaille pas. Je n'ai pas l'habitude de reprendre les délibérations qui sont parfaitement clairement établies. Donc il s'agit d'approuver les termes de cet accord et d'autoriser le Président à le signer.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Louis. Y a-t-il des questions ?

M.SOULAT. - Monsieur le Président, chers collègues, nous soutenons depuis le début les mesures qui sont prises dans le cadre du développement du campus des métiers et des qualifications du numérique, et nous voterons bien évidemment pour cette délibération. C'est un outil important qui répond de manière partielle à ce que nous avons pu critiquer sur le dossier du CPRDFOP, à savoir un défaut d'anticipation global des grandes transformations de l'économie dont le numérique sera un des piliers. Cependant, nous tenons à attirer votre attention sur deux points de vigilance. Le premier concerne un point essentiel pour permettre au campus du numérique de produire des résultats concrets. Je pense à l'implication des différents acteurs. Même si les CMQ ont eu le mérite de fédérer et de mettre autour de la table les acteurs qui ne se parlaient pas ou peu, il y a encore d'importantes marges de

progression pour mieux les associer, et cela passe par une meilleure communication. Je pense aux acteurs du monde économique, en particulier des PME, qui ne comprennent pas toujours l'intérêt pour elles d'un tel dispositif, aux acteurs de la formation continue, mais aussi et surtout aux élèves et aux parents pour qui ce dispositif est encore trop souvent lisible.

Second point de vigilance, qui est un peu lié à cette illisibilité, c'est la question des tensions de recrutement qui frappent les filières du numérique. On parle d'un secteur qui veut recruter et recruter beaucoup et plus des deux tiers des entreprises concernées disent soit ne trouver personne, soit devoir baisser leurs attentes car les candidats ne correspondent pas au profil recherché. Il y aura donc un double enjeu auquel il faudra répondre sur ce point. D'une part, rendre effectives ces filières pour les jeunes et les personnes en recherche d'emploi et, d'autre part, proposer un modèle de formation suffisamment agile pour s'adapter aux évolutions extrêmement rapides des besoins en compétences de ces métiers. C'est un défi important auquel je ne doute pas que vous saurez être attentif. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ? On peut passer au vote ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? S'il n'y en a pas, ce dossier est donc adopté à l'unanimité. On a la création des tiers de confiance pour la mise en œuvre de l'orientation dans les territoires.

N° 15

Vote sur «ACCORD DE CONSORTIUM POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DU NUMÉRIQUE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE 4.0 EXCELLENCE EN NOUVELLE-AQUITAINE»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

16 – CRÉATION DU RÉSEAU DES TIERS DE CONFIANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORIENTATION DANS LES TERRITOIRES

M. NEMBRINI. - Cette délibération-là, aussi, s'inscrit en cohérence avec ce que Karine DESROSES vient de présenter sur les ERIP. Depuis 2014 la loi nous prête l'organisation du service du SPRO. Service Régional de l'orientation. Et, depuis 2018, la loi nous donne l'information sur l'orientation. Pratiquement sans moyen pour le faire. Or, cela signifie qu'on en est capable. Et, sans moyen pour le faire, nous mettons en place un réseau des ERIP, mais on conserve par ailleurs le réseau des CIO. Il se trouve que, sur les territoires, on arrive à s'entendre mais, tout de même, n'y aurait-il pas une logique à ce que ERIP et CIO soient la même structure ? J'ai vu dans le document présenté par Karine les élèves en échec. Bref, il y a des choses qui sont prises en compte par les CIO. On parle souvent de la même chose Or, on continue avec des structures. Et concernant la cohérence, parfois, on nous accuse de créer de la structure sur la structure. Mais non, on essaie de faire se parler, au plus près des territoires, ces différentes organisations. Je le dis car on ne sait jamais si un législateur, dans la salle, pouvait souffler l'idée, enfin, de rassembler ces structures sur les territoires. Ce serait une bonne chose. De nombreuses organisations se présentent à la porte des collègues. Nous en avons 640 collèges publics. Nous avons 300 lycées, nous avons 200 CFA. Il faut parler à toutes ces personnes. Et toute une série d'organisations, d'organismes, d'associations se présentent pour parler orientation. Est-ce qu'il suffit de vouloir le faire pour pouvoir le faire ? C'est l'objet de cette délibération. Nous avons, avec les institutions académiques, avec les rectorats, créé ce label. J'ose à peine prononcer le terme « le tiers de confiance », c'est-à-dire des organisations auxquelles la Région et l'autorité académique accordent leur confiance pour pouvoir intervenir dans les établissements. Et je remercie Isabelle LARROUY Christelle LAPOUGE, par leurs questions, de me permettre d'explicitier de manière plus précise ce que j'ai dit au moment de la commission. Et je dis devant elles, aux élus, que, à terme, nous ferons le bilan de cette politique et nous verrons comment progresser. C'est un vrai souci que l'information, l'orientation, le sens des métiers que nous portons à travers le réseau des ambassadeurs métiers, pour la Région, qui a en charge ce CPRO et cette information sur l'orientation. Je vous remercie de votre attention en espérant que vous voterez unanimement cette délibération.

M. BUSSIÈRE. - Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, effectivement, nous avons posé des questions en commission et merci pour les réponses. J'ai quand même encore quelques doutes à ce sujet. C'est un nouveau dispositif. J'ai bien compris qu'il n'y aurait pas de création de nouvelles structures et que vous vous engagez à faire un bilan relativement rapidement mais j'annonce que nous nous abstiendrons, toutefois, parce que

nous sommes particulièrement attachés au service public régional. Donc on a encore des doutes, en dépit de l'échange lors de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous nous reprochez en quelque sorte d'agir parce que le modèle ne marche pas.

M. BUSSIERE. - On fera le bilan.

M. LE PRÉSIDENT. - De temps en temps, il faut prendre des risques mais, là, on n'en prend pas beaucoup parce qu'on va s'appuyer sur toutes les structures que, souvent, les collectivités, d'ailleurs, ont mis en place sur leur territoire. Un rassemblement de force pour aider nos jeunes, notamment, à choisir leur métier. Et, d'ailleurs, j'insiste sur ce qu'a dit Jean-Louis NEMBRINI, tout à l'heure, on a une petite révolution culturelle à faire qu'on a commencé avec les moyens qu'on met en place sur l'apprentissage, sur les métiers, sur les lycées professionnels, en modernisant massivement les plateaux techniques, d'une part. Je pense que, d'ailleurs, dans notre prochaine plénière, sur sa partie sociale, dans son intervention, Monsieur DUBET nous redira que, sur cette partie-là, et on l'a vu il y a quelques jours, on a besoin d'essayer de montrer aux jeunes et aux moins jeunes qu'un métier c'est une victoire. Et que cette distinction que l'on a en France, et pas qu'en France, entre les vainqueurs, qui réussissent les classes prépa, les grandes écoles, etc., et ceux qui deviennent artisans charpentiers, qui ont des métiers plus manuels, et bien c'est aussi une réussite de vie. Et je pense que cela suppose que tout le monde bouge dans ce domaine-là, et c'est ce que nous essayons de faire avec l'ensemble de ces délibérations. Y a-t-il des questions, des oppositions, des abstentions ? Ce dossier est donc adopté.

N° 16

Vote sur «CRÉATION DU RÉSEAU DES TIERS DE CONFIANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORIENTATION DANS LES TERRITOIRES»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**17 – LYCÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS : MODIFICATION DE LA DOTATION
GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT 2023 - DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT 2024**

M. NEMBRINI. - Sur la dotation, nous avons déjà dit beaucoup de choses et je me contente de faire un petit résumé. C'est une délibération en deux parties. La première partie concerne le vote que nous avons émis il y a un an sur la DGF 2023, celle qui est en cours d'application. Nous avons voté, le Président l'a rappelé, 138 millions d'euros. Nous avons doublé ce que nous avons voté pour l'année 2022. Aujourd'hui, l'appréciation des coûts et des dépenses des établissements au cours de l'année nous permet de récupérer un peu plus de 6 millions d'euros. Mais pour cela, il nous faut un vote qui vous sera demandé tout à l'heure. Pour la DGF 2024, c'est un montant de 90 millions d'euros, en deux parties, comme nous le faisons à l'accoutumée. Une partie dite obligatoire, 89 millions d'euros, pour résumer, qui sera versée aux établissements, en trois parties, et un fonds complémentaire pour venir au secours des établissements lorsqu'ils se trouveraient en difficulté au cours de l'année, comme nous le faisons régulièrement. Un peu plus d'un million d'euros à cet effet. J'en profite pour dire que cette délibération porte également la volonté de la Région de ne laisser aucun lycée en difficulté. Si d'aventure nos calculs étaient erronés et qu'au cours de l'année un lycée se trouve en difficulté, évidemment, nous abonderions comme nous avons su le faire en 2022. Je vous rappelle que vous aviez voté une DGF à 70 et que, au cours de l'année, par deux fois, nous avons ajouté un peu plus de 21 millions d'euros, ce qui fait qu'en 2022, la DGF finale était de 90 millions d'euros. Vous voyez, c'est le chiffre sur lequel nous sommes tombés pour 2024. Il y aura également un examen très précis des comptes des lycées.

Les comptes des lycées, nous les examinons, mais avec un an de retard. Les outils ne nous permettent pas d'avoir une vision à l'instant T de la réalité budgétaire des lycées. Cela devrait être corrigé par un logiciel qui est mis en place actuellement par l'institution scolaire qui s'appelle le logiciel Opale, qui mobilise beaucoup les gestionnaires et qui nous donnera une vision très précise de ce que sera la réalité des financements. Aujourd'hui, nous travaillons un petit peu, je ne dis pas à l'aveugle mais avec un retard d'un an. Aussi, nous avons mis un système en place. Les lycées qui ont une situation budgétaire très favorable se verront opérer un retrait par rapport à la DGS calculée jusqu'à 5 % du montant qui leur serait attribué si on ne prenait pas en compte leur réalité. Et, à l'inverse, les lycées qui sont en difficulté budgétaire. Je ne rentre pas dans le détail de la délibération, je peux le faire si vous le souhaitez se verront opérer. On ajoute 10 % à ceux qui sont en difficulté et on enlève

jusqu'à 5% pour les lycées qui sont en situation très favorable.

Bien sûr, la DGF discrimine les établissements en fonction de leur nature, les IREA, par exemple, les lycées professionnels ne bénéficient pas du même mode de calcul que les lycées généraux et technologiques. Ils sont plus favorisés. C'est un choix politique de notre Région de favoriser ces établissements.

M. NÉDÉLEC. - Mes chers collègues, je vais essayer d'être bref. Merci à notre Vice-président pour cette présentation et cet éclairage sur la DGF à la fois 2023 et 2024. J'ai quelques petites remarques et questions. Tout d'abord, saluer le travail qui a été fait par l'observatoire qui avait été mis en place et qui, grâce à son analyse, a permis, comme vous l'avez dit donc, de revoir la voilure et de diminuer cette DGF de 6 millions d'euros. Et également heureux de constater que cet observatoire va être reconduit pour 2024. Concernant les modalités de calcul sur le socle obligatoire et plus spécifiquement sur le fonds de roulement disponible, il y a la création, Monsieur le Président, d'une cinquième catégorie, cette année, du moins pour 2024, pour les établissements pour un fonds de roulement disponible supérieur à 90 jours. Et qui se verra, comme cela a été dit, appliquer un ajustement de moins 10 % alors que, l'année dernière, on avait donc quatre catégories et on allait jusqu'à moins 5 %. On voulait juste savoir quelles ont été les modalités pour justifier cette nouvelle catégorie. Et si vous saviez déjà combien d'établissements seraient dans cette cinquième catégorie. Ensuite, cette DGF qui sert à couvrir notamment les dépenses énergétiques, la Région Nouvelle-Aquitaine a agi depuis plusieurs années en réalisant des travaux dans les lycées, aussi bien sur le bâti que sur les aménagements de ces lycées. On pense à la géothermie ou à la végétalisation des cours et je pense aussi au projet qu'il y a, on l'a vu ensemble, Monsieur le Vice-président, sur le lycée Victor Hugo à Poitiers. Donc, des efforts non négligeables ont été faits et ça, on s'en félicite parce que ça contribuera à baisser ces dépenses énergétiques. Mais vous savez que, sur l'académie de Poitiers, les coûts sont fixés en amont de part des désaccords qui ont déjà été passés. Je voulais savoir s'il n'était pas possible que la Région pèse de tout son poids pour pouvoir éventuellement aller discuter même si je sais que cela doit être compliqué, avec les distributeurs d'énergie pour que, dans les rectorats de Limoges et de Bordeaux, on puisse avoir ces coûts énergétiques qui soient connus et fixés à l'avance.

Enfin, pour terminer, un petit mot sur l'enseignement privé qui n'est pas évoqué dans la délibération, mais je suppose que les règles d'attribution qui nous avaient été expliquées par vous l'année dernière sont toujours les mêmes et je suppose donc que les établissements sous contrat sont traités de la même façon que les établissements publics. Voilà ce que nous souhaitons vous dire. Je n'irai pas jusqu'à dire que vous avez notre bénédiction, mais en tout cas, le groupe des Républicains votera pour.

M. LE PRÉSIDENT. - J'adore entendre cela. Merci.

M. FRANCESCHINI. - Monsieur le Président, même si nous voterons cette délibération, je ferai une très courte intervention qui vaudra également explication de vote pour ne pas refaire le débat que nous avons eu l'année dernière. Bien évidemment, la question des coûts de l'énergie est centrale dans ce dossier puisqu'il s'agit de très loin du premier poste de dépenses de nos établissements scolaires et représente plus de la moitié des budgets de fonctionnement des lycées. Certes, on peut se féliciter de voir que ces factures vont nous coûter 6 millions d'euros de moins prévus en 2023. On peut aussi se féliciter de voir que cela nous coûterait à priori 30 millions d'euros de moins en 2024. Cependant, le coût global de l'énergie dans les lycées reste largement au-dessus de ce qu'il était avant la guerre en Ukraine et la spirale d'inflation qu'elle a engendrée. Et nous sommes parfaitement en désaccord avec vous lorsque vous nous expliquez, dans vos orientations budgétaires, que nous allons rompre avec l'inflation en 2024 et bénéficier d'une décrue progressive des coûts de l'énergie, avec un retour à la normale en 2025. Au contraire, il ne faut pas se faire d'illusions, ils sont en baisse. Il y a cependant très peu de chance que les prix reprennent leurs cours d'avant-guerre et même d'avant COVID à court ou moyen terme. D'ailleurs, tout le monde s'accorde à dire que ces coûts resteront sur un plateau haut a minima jusqu'en 2027. Donc, je pense que votre optimisme, digne d'un Bruno LE MAIRE, hors sol, qui nous explique tous les 6 mois que l'inflation est derrière nous est assez éloigné de la réalité.

Une seule hypothèse aurait permis une baisse durable de ces prix. C'était de voter la proposition de loi du Rassemblement National de sortir du mécanisme européen de la REN présenté le 12 octobre. Au dernier, mais comme d'habitude, vos amis socialistes, l'ensemble de la NUPES et les Macronistes ont voté contre cette proposition de bon sens qui aurait permis de faire baisser le coût des factures des collectivités, des entreprises et des particuliers. Vous pourrez remercier vos amis. Va se poser rapidement une question centrale pour la soutenabilité financière pour la Région. On ne pourra pas éternellement assumer un poste de dépense aussi élevé sans dégrader durablement nos finances ou notre action dans d'autres programmes. Sachez que si nous n'obtenons toujours pas d'avancée sur la question, nous serons particulièrement vigilants sur vos choix et, en tout état de cause, nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. NEMBRINI. - Je voyais une prophétie autoréalisatrice dans vos propos, mais votre conclusion adoucit ma réponse. Monsieur NÉDÉLEC, oui, il y a plus de 100 lycées, 123, me dit-on qui sont dans cette situation, aujourd'hui. Et l'argent de la Région qui dort dans les caisses des lycées, cela ne nous va pas eu égard à nos débats de ce matin sur les questions budgétaires. Sur votre autre question sur le coût de l'énergie et du gaz en particulier. Nous avons une situation très particulière à Poitiers où nous achetons pour

l'année qui vient. On est en train de changer le dispositif. Nous avons acheté à Poitiers le gaz, la molécule, comme on dit, à 73 euros, en moyenne, pour l'année qui vient. À Bordeaux, le tarif sur lequel nous nous sommes fondés qui était le tarif de juillet, c'était 32 euros. À Poitiers, on l'a acheté en deux fois, une fois à 100, une fois à 50. On a fait baisser la moyenne mais voilà, à Limoges, nous rentrons dans le dispositif aquitain, si je puis dire. Nous discutons avec les chefs d'établissement et je pense que, d'ici deux ans, on va permettre à l'ensemble de la Région d'entrer dans le dispositif qui fonctionne bien en Aquitaine. Voilà pour ce que je peux vous dire.

Sur le prix de l'électricité, on n'en parle pas, on parle beaucoup du gaz, mais le prix de l'électricité aussi est à la baisse. Aujourd'hui, on est autour de 250 euros le MWh. Nous pensons que cela va continuer à baisser tendanciellement, et c'est sur ces bases-là que nous avons établi, de la manière la plus rigoureuse possible, le montant de la DGF de cette année. Croyez-moi, nous sommes très attentifs aux deniers publics de la Région. Et enfin, Monsieur NÉDÉLEC, vous avez eu raison de rappeler que toutes nos politiques, tous les travaux que nous faisons, pour beaucoup d'entre eux, le Président cite souvent la géothermie, mais il y a aussi l'isolation, le photovoltaïque quand nous le pouvons, et puis il y a aussi l'appel à la modération de l'usage de l'eau chaude dans les internats. On peut se laver parfois en coupant plus tôt le robinet d'eau chaude. L'attention à la dépense, fermer les ordinateurs le soir, éteindre les Lumières, bref, la sobriété n'est pas en vain mot et je crois que nos établissements ont déjà répondu et c'est notre devoir aussi d'avoir cette approche. On ne répond pas simplement par des investissements, mais aussi par l'encouragement de comportements plus responsables. Cela nous concerne chacun d'entre nous. Cela concerne les collectivités dont nous avons la responsabilité, que sont les établissements.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des abstentions sur ce dossier ? Y a-t-il des oppositions ? Il est donc adopté à l'unanimité. Nous passons maintenant au règlement d'intervention régionale en faveur de l'hydraulique agricole. Jean-Pierre, je ne suis pas sûr que tu arrives l'unanimité comme Jean-Louis. C'est moins facile.

N° 17

Vote sur «LYCÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS : MODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT 2023 - DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT 2024»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

18 – AGRICULTURE ET EAU : RÈGLEMENT D'INTERVENTION RÉGIONAL EN FAVEUR DE L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

M. RAYNAUD. - C'était ce que je voulais dire. Mais pourquoi pas. J'ai espoir. Donc je vais vous proposer en guise d'apéritif un projet de délibération sur l'hydraulique agricole. Le règlement d'intervention hydraulique qui vous est présenté est l'aboutissement de 8 mois de concertation qui a été menée en partenariat avec les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne. Cette concertation a également été menée avec l'ensemble des parties prenantes concernées par ce sujet crucial, donc les partenaires professionnels agricoles, donc les tous les syndicats agricoles, les chambres d'agriculture, les membres néo-aquitains des comités de bassin, les établissements publics territoriaux de bassin et les Conseils départementaux. De nombreux échanges ont également eu lieu avec les élus régionaux, en particulier ceux des commissions 8 et 9. Et, pour nous, c'est un exemple concret d'une consultation citoyenne qu'on a voulue exemplaire.

Le règlement hydraulique présente les priorités de modalités de financement des aides de la Région et du FEADER pour les projets d'irrigation. Bien sûr, on respecte la réglementation nationale et notamment le livre 2 du code de l'environnement et de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques. Quand les dossiers arriveront à la Région pour financement, ils auront déjà obtenu toutes les autorisations délivrées par l'État et passé toutes les étapes de concertation locale quand elles sont nécessaires. Ce règlement d'intervention hydraulique reconnaît l'irrigation comme un atout pour la souveraineté alimentaire de notre Région en permettant aux exploitations d'être plus résilientes face au changement climatique. Comme un levier pour maintenir les exploitations diversifiées sur notre territoire. Et comme un outil contre l'agrandissement des exploitations en facilitant la transmission des fermes. Les chiffres montrent que les exploitations irriguantes sont plus facilement reprises. Et, enfin, comme un moyen de sécurisation des pratiques agroécologiques en cas d'absence de pluie certaines années pour certaines productions. Mais, attention, l'irrigation ne se justifie que parce qu'elle est la dernière étape du mix hydrique. Toutes les pratiques permettant de réduire les besoins en eau et de retenir l'eau dans le sol étant la condition sine qua non d'une aide régionale. Comme dans toutes les politiques régionales, la réflexion et la concertation en amont de cette délibération s'appuient sur les conclusions d'AcclimaTerra et les échanges fréquents que nous avons eus avec les scientifiques qui accompagnent la Région et que je remercie à nouveau aujourd'hui.

Quels sont les constats ? Une évidence : toutes les plantes ont besoin d'eau. L'agriculture a donc besoin d'eau et ce besoin tend à augmenter avec le réchauffement climatique qui

favorise l'évapotranspiration. En parallèle, la ressource en eau est chaque année plus aléatoire, et tend à se raréfier l'été, surtout, quand il fait le plus chaud et que les plantes en ont le plus besoin. Face à ce constat, l'agroécologie est la principale réponse. Cette agroécologie, vous le savez, est au cœur de l'action régionale, par sa politique agricole, mais également via notre accompagnement sur l'environnement, la recherche, la formation, l'innovation, les lycées agricoles. J'en veux pour exemple le pacte bio ou la feuille de route bio contrôle, les dispositifs d'expérimentation et le transfert de connaissances ou encore le plan Protéina et les MAEC bas carbone. Les éco-conditionnalités exigées dans le règlement d'intervention hydraulique reflètent ainsi le modèle agricole souhaité par la Région. Une agriculture qui permet d'assurer notre souveraineté alimentaire. Une agriculture diversifiée à valeur ajoutée pour le territoire. Le règlement priorise ainsi les cultures protéiques de légumineuses et les maraîchages, l'arboriculture, les cultures fourragères et les semences. Sur ce sujet, on n'a pas de doctrine contre le maïs qui est une culture stratégique pour le maintien de nos élevages et dont les surfaces sont en forte diminution depuis 2010. Moins 27 % de surface de maïs grain et semences irriguées, et cela du fait de l'augmentation des rotations. Une agriculture à bas intrants qui préserve la biodiversité avec l'objectif de sortir des pesticides de synthèse. C'est pourquoi le règlement hydraulique conditionne ces aides à la mise en place de pratiques agro-écologiques strictes comme la mise en place d'infrastructures agro-écologiques, l'allongement des rotations, l'enherbement des inter-rangs pour les cultures pérennes et la suppression des CMR. Autant de mesures qui génèrent une réduction de l'utilisation des pesticides. Et, enfin, une agriculture économe et efficiente en eau. Le règlement favorise le maintien des prairies et exige que les exploitations irriguantes utilisent du matériel qui pilote et réduit les apports en eau. Ces éco-conditionnalités sont ambitieuses. Première Région à se lancer dans la sortie des CMR, les agriculteurs s'engagent sur des éléments chiffrés. Pour que ces éco-conditionnalités soient également réalistes, nous prévoyons un accompagnement des exploitations dans une logique de progrès, pas de façon punitive avec, bien sûr, in fine, les contrôles sur l'ensemble des dossiers, contrôles réalisés sous notre responsabilité, prévoyant les sanctions pouvant aller jusqu'au remboursement des aides en cas de non-respect des engagements.

Le budget global mobilisé pour ce règlement d'intervention hydraulique est de 30,8 millions d'euros de crédits régionaux et européens, soit 7,7 millions d'euros par an d'ici 2027. Ce budget a été construit dans un souci d'optimisation de complémentarité avec les agences de l'eau. La compétence des agences étant le soutien d'étiages et le retour à l'équilibre des masses d'eau via la substitution dans le cadre des PTGE. Et je redis bien ici que la Région ne financera pas des réserves de substitution, ce qui ne préjuge pas de l'intérêt de ces infrastructures dès lors qu'elles sont définies dans le cadre d'une concertation territoriale et

de PTGE. Comme en témoigne l'exemple vendéen qui a eu pour conséquence une remontée des nappes, une diversification des cultures et le développement des conversions en agriculture biologique. La Région accompagnera les exploitations engagées dans ces projets pour les amener vers plus d'agroécologie.

En conclusion, voici les résultats attendus pour cette politique hydraulique. Installer des jeunes sur un modèle pérenne et résilient et sécuriser l'accès à l'eau des productions diversifiées. Notre objectif est de soutenir plus de 400 projets, soit deux fois plus que sur la précédente programmation. Nous souhaitons également innover en mobilisant des ressources aujourd'hui non exploitées, en accompagnant la REUT à vocation agricole et en rendant plus économes les réseaux collectifs existants et en réduisant les volumes prélevés. Et nous souhaitons enfin favoriser le partage de l'eau en donnant la priorité à la maîtrise d'ouvrage publique et au projet collectif. La Nouvelle-Aquitaine est la première Région à opter pour une politique hydraulique avec des engagements agro-écologiques. Je crois que nous pouvons être fiers de cet accompagnement. Nous contribuons à une agriculture plus attractive pour le renouvellement des générations, plus respectueuse de l'environnement, plus résiliente face au changement climatique. Et tout cela, bien sûr, en pleine cohérence avec nos engagements Néo Terra.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je suppose qu'il y a quelques interventions.

M. FREYCHET. - J'ai une petite question. Est-ce que d'abord on vote les amendements ? Il y en a beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - On a d'abord une discussion sur le projet.

M. TAUZIN. - Il 'agit d'une délibération très importante à mes yeux, à nos yeux. L'accès à l'eau va être un des enjeux les plus importants des politiques publiques des années à venir, tant pour la qualité de l'eau que pour la souveraineté alimentaire de notre Région, de notre pays. En ce sens, nous avons deux différences majeures entre ce que vous nous proposez et ce que nous défendons. La première, c'est qu'à nos yeux, il faut que la Région aille sur les réserves de substitution. Ça devrait même être une priorité régionale. Nous devons être aux côtés des agences de l'eau pour affirmer notre soutien et l'importance dans tous ces cours d'eau qui, aujourd'hui, l'été, se retrouvent quasiment à sec, de l'importance du stockage de l'eau lorsque l'eau est en excédent. Sur le territoire que je connais bien, landais, on nous annonce des étés et des automnes plus secs, mais des printemps beaucoup plus orageux et pluvieux. Il faut qu'on puisse stocker l'eau par des barrages, par des retenues collinaires lorsqu'elle est en excédent. En ce sens, nous aurons aussi besoin d'une nouvelle législation au niveau de l'État. Il faut faire sur l'eau la même révolution qu'on est en train de faire sur le nucléaire. Pendant des années on nous a expliqué que cette énergie, il fallait l'abandonner,

en sortir. Et il a suffi d'une guerre à nos portes en Ukraine pour se rappeler que c'est la souveraineté nationale qui est en jeu. Il faut faire un vrai changement de paradigme pour que, en matière de loi, on puisse avoir des retenues qui voient le jour d'une manière beaucoup plus simple.

La deuxième différence entre vous et nous, ce sont les critères d'éco-conditionnalité. Je dois vous avouer ne pas avoir tout compris, y compris en commission. J'ai posé la question. Lorsque j'ai demandé si c'était réservé au bio, on m'a dit non. Si c'était réservé aux hautes valeurs environnementales, on m'a dit non. On m'a dit : « mais, au final, ne vous inquiétez pas, 80 % des agriculteurs pourront y être éligibles en faisant un coup des haies... » Alors c'est un machin. Si la question c'est faire de l'affichage, la politique ce n'est pas ça. Puisqu'au final on nous dit que 80 % seront éligibles, on a besoin d'un choc de simplification à nos yeux et toutes les formes d'agriculture ont besoin d'eau. Y compris l'agriculture qui fait de la céréale qui est sur les marchés mondiaux parce que c'est, au fond, la compétitivité, la souveraineté alimentaire française qui est en jeu.

Voilà les deux différences pour lesquelles nous voterons contre ce projet, parce qu'on a une autre ambition en matière d'eau. Nous, on est favorable aux barrages, pour faire simple. Et j'ai proposé un amendement que je présente très rapidement. Dans ce qui est proposé aujourd'hui, il y avait à mon avis un choix à corriger puisque la Région souhaitait être plus restrictive que le règlement européen en ne permettant de subventionner des améliorations d'infrastructures collectives que dans des zones où l'eau était à des niveaux satisfaisants. À mes yeux, tout ce qui peut permettre de réduire les fuites, d'améliorer les infrastructures par de l'innovation, de meilleurs pilotages, est nécessaire partout, et encore plus dans les zones où l'eau vient à manquer tel que le définissent les cartes. Et, donc, j'ai fait part de cette proposition qu'il puisse y avoir un accompagnement de la Région dans l'ensemble du territoire néo-aquitain en matière d'amélioration des infrastructures collectives d'irrigation.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Je remplace pour cette délibération, au nom de notre groupe, centre et indépendants, Pascale REQUENNA, notre collègue, parce qu'elle a une urgence sécurité sur son territoire landais. Elle vous prie de l'excuser. L'hydraulique agricole, c'est une délibération importante et je souscris et je fais mien, nous faisons nôtres beaucoup de choses qui ont été dites par Arnaud TAUZIN. En début d'intervention, je tiens à ce que l'on complète le titre « hydraulique agricole ». C'est aussi l'hydraulique de l'alimentation. Ce n'est pas un sujet corporatiste ne concernant que les agriculteurs, c'est vraiment une délibération citoyenne. L'alimentation, cela nous concerne tous, surtout quand on est la première Région alimentaire de France, surtout dans une période de volonté renouvelée de souveraineté alimentaire. C'est une des raisons pour lesquelles Geneviève DARRIEUSSECQ en avait fait un de ses axes de campagne régionale pour notre famille politique.

« Adapter l'hydraulique agricole au changement climatique », vous le dites en page 3 et, sur le diagnostic, on est d'accord avec vous. Vous dites « concentration des précipitations pendant la période hivernale ». C'est fondamental, c'est absolument fondamental. Effectivement. Vous dites « étiages qui connaissent des baisses sévères des cours d'eau en septembre et en octobre ». Mais on est bien passé aujourd'hui pour voir les uns et les autres la Garonne, le Lot, nos rivières avec moins 30 moins 60 %. Votre page 3 est marquée au coin de la vérité. Après, vous dites et, là, il faut bien écouter « augmentation des besoins en eau des agriculteurs à pratiques constantes avec l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration. Vous avez raison. Il faut en tenir compte. Cela veut dire que, à pratique constante, nos agriculteurs, et nous, pour notre alimentation, nous avons besoin de plus d'eau. Le diagnostic est bon. Pour l'ordonnance, cela « coince », elle est discutable. Nous partageons certains points et nous voulons les saluer. Par exemple, la réutilisation, par exemple des eaux usées. Mais, au niveau de nos divergences, d'abord, sur les réserves de substitution, cela a été dit par Arnaud TAUZIN, barrages collinaires collectifs, bassines, j'ai lu et relu votre document de 48 pages, et je n'ai toujours pas compris si vous étiez pour ou contre. Vous avez une position très normande « oui mais non »... Au final, « tu veux ou tu veux pas ? » Mais c'est vrai. Et, les réserves de substitution, vous dites qu'elles ne seront approuvées par les agences que dans le cadre des PGTE. Pourquoi pas, nous, on dit « chiche ». Parce que c'est un bien commun. Pourquoi pas. Mais, après, cela se gâte. Vous ne financez que des aides au conseil à l'investissement, c'est-à-dire pas les travaux. Donc vous faites semblant dans cette affaire-là. Vous faites semblant. Or, Monsieur le Président, votre réponse, la réponse du Conseil régional, elle est attendue sur ce dossier et je parle d'un territoire qui l'attend. Elle est attendue en Lot-et-Garonne, notamment du côté du lac de Caussade. Elle est attendue, je pense, aussi, du côté de Sainte-Soline ou d'Aume-Couture dans les Deux-Sèvres. Donc, après tout, vous avez le droit d'être contre ou d'être pour. Mais dites-le. Il faut sortir de l'ambiguïté sur cette affaire. Les barrages collectifs, c'est oui ou c'est non ? Pour nous, centristes, c'est oui. Et avec approbation PGTE, on est d'accord là-dessus. Les bassines, approuvées par le PGTE lorsqu'on aura débattu d'un bien commun, lorsqu'on l'aura partagé, c'est oui ou c'est non ? Pour nous c'est oui. Et, donc, on attend très clairement la position là-dessus.

Deuxièmement, cela a aussi été dit par Arnaud, vous mélangez les débats sur la qualité de l'eau et sur l'éligibilité au financement des structures agricoles. Et, là, le texte devient vraiment compliqué. Vous conditionnez le financement à la qualité de l'eau en craignant une confusion entre cette qualité et la conformité aux exigences de la santé publique. Ce faisant, je le dis, mais vraiment de manière très calme, vous rendez contestable et illisible votre régime d'intervention, surtout en l'appuyant sur des cartes qui bougent année après année.

Une carte sur la qualité de l'eau, ça bouge avec les précipitations annuelles que l'on a.

Et, enfin, et c'est le troisième point de divergence, vous ne consacrez à ce régime d'intervention que des sommes faibles. Alors, dire qu'il y a 37 millions d'euros, d'abord je n'ai pas vu les 37. Il y a deux chiffres dans le rapport. Il y a 2,7 millions d'euros sur 3 ans. Mes amis, 2,7 millions d'euros sur 3 ans. 900 000 euros sur un budget de l'agriculture qui en fait 120. Il faut voir un peu ce que c'est, c'est moins de 1 %. Et, donc, c'est notoirement insuffisant quand on sait que le rôle clé de l'irrigation dans l'agriculture est déterminant pour savoir s'il y a rentabilité ou pas rentabilité. Alors, vous évoquez dans votre document une enveloppe complémentaire. Une. Je n'ai pas vu le chiffre de 37 millions d'euros, mais je n'ai vu le fait de dire qu'on pourrait faire appel à 20 millions d'euros de FEADER, etc., et que, peut-être les agences de l'eau pourraient contribuer et que, peut-être, les Départements pourraient contribuer. Mais c'est aléatoire et, en tout cas, ce n'est pas la Région. Monsieur le Président, mes chers collègues, pour ces trois raisons, ambiguïté sur les réserves de substitution, conditions d'éligibilité hors sujet sur la qualité de l'eau et j'aimerais qu'on en débattenne de cela, peut-être qu'on s'est trompé, et crédits notoirement insuffisants, nous partageons le diagnostic. L'ordonnance, pour nous, elle est contestable et très timide. Le groupe Centre et indépendants, donc, votera contre cette délibération.

M. ARMAND. - Mes chers collègues, le dossier de la ressource en eau, au-delà de son importance capitale, représente un triple enjeu, un enjeu climatique, car les crises et les périodes de sécheresse se succèdent et s'allongent du fait d'un changement climatique qui ne cesse de faire tomber des records. Un enjeu sociétal. Le débat sur les bassines, pour ne prendre que cet exemple, l'a prouvé assez récemment. Et, enfin, un enjeu politique, aussi compte tenu du nombre d'amendements déposés sur le dossier.

Concernant la gestion de l'eau, il convient d'encourager la transition agro-écologique et la sobriété en rappelant que si seulement 21 % des exploitations sont irriguantes sur le territoire du bassin Adour Garonne, pour une surface totale agricole irriguée de 11 %, cette ressource n'en reste pas moins essentielle à notre agriculture. Il convient, dans la même démarche, de lier cela à la sortie des pesticides à la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires CMR et, donc, à la préservation des milieux, en portant une attention accrue aux milieux naturels et donc, in fine, aux cours d'eau et, au-delà, à l'océan. La réutilisation des eaux usées traitées doit devenir la norme et une pratique généralisée à l'ensemble du territoire. Pour synthétiser, nous tenons à réaffirmer deux préceptes auxquels nous sommes attachés. Tout d'abord, l'importance de la recherche agronomique, des innovations techniques et la nécessité de faire évoluer nos cultures et nos pratiques culturales dans le sens de la prise en compte du changement climatique et donc d'une gestion économe de la ressource. Enfin, compte tenu de l'importance du sujet et des lignes de fracture qui sont

apparues, il importe de favoriser les PTGE, les projets de territoire pour la gestion de l'eau, afin que, dans le périmètre d'un bassin versant, tous les acteurs du territoire soient associés au service de la réflexion et de solutions partagées. Notre groupe votera favorablement pour cette délibération. Je vous remercie.

Mme TARIOL. - Monsieur le Président, chers collègues, nous saluons le travail qui a mené à la présentation de ce règlement d'intervention, un règlement construit avec les acteurs du monde agricole, les agences de l'eau ainsi que les élus locaux des Départements et de la Région. Cette concertation est à souligner tant elle n'est pas dans les habitudes de toutes celles et ceux qui s'occupent de la gestion de l'eau. Ce règlement d'intervention a le mérite de poser clairement des objectifs et des obligations de résultat afin de les financer, car l'eau est un bien commun universel qu'il convient de gérer avec le plus grand soin. Nous nous réjouissons de voir que les projets de bassines qui pompent leur eau dans les nappes phréatiques ne bénéficieront d'aucun soutien de notre collectivité. Depuis le début de notre mandat, nous, élus communistes, portons ce sujet dans cette Assemblée. Par un vœu, d'abord, en demandant au gouvernement de réexaminer les projets de stockage d'eau et d'assurer une gestion et un partage démocratique de l'eau, puis par deux lettres adressées aux préfets de la Vienne et des Deux-Sèvres, demandant de suspendre les projets de bassines et de mettre en place un moratoire sur le sujet. Deux départements où se cristallise une bonne partie des tensions autour des usages de l'eau. Nous saluons la récente décision du tribunal administratif de Poitiers d'annuler 16 projets de réserves dans le nord de la Région. Elle montre que nous avons raison de ne pas nous y engager et confirme les critiques des opposants. Les réserves envisagées ont des capacités de stockage délirantes par rapport au volume disponible dans le sous-bassin et ne relèvent pas de la substitution puisqu'il y aura plus de volume prélevé pour l'irrigation après la construction des réserves qu'avant. Elles ne répondent donc pas aux enjeux des mutations des pratiques agricoles. Au contraire, elles risquent d'aggraver la situation de crise provoquée par la gestion déjà très déséquilibrée de la ressource.

C'est bien de cela dont il doit être question dans ce règlement, le changement de certaines pratiques agricoles dans notre Région. Il faut sortir du modèle dépassé de l'agro-industrie qui découle de la pression des banques et du marché capitaliste. Il aboutit à la surexploitation d'un prolétariat agricole et néglige le soin qui doit être apporté à la sauvegarde des ressources naturelles. Et d'abord l'eau. Mais pas seulement. Il épuise la terre, la biodiversité, impose des cultures qui ne répondent pas aux besoins alimentaires de la population et fait disparaître les exploitations familiales tout en empêchant l'installation des jeunes agricultrices et agriculteurs soucieux de la préservation des ressources. Il faut donc prioritairement que la production agricole réponde aux besoins alimentaires, notamment des

populations. Il faut sortir l'agriculture des logiques financières. Pour cela, il faut aider les agriculteurs, les exploitants, à se libérer des logiques agrocapitalistes actuelles. Nous savons que la volonté d'aider les agriculteurs à changer de modèle est partagée dans la politique agricole régionale. Elle est au cœur du règlement d'intervention que nous allons voter. La sortie des produits CMR, les écoconditions et les engagements agroécologiques qui sont posés, tout cela va dans le bon sens. Et il est encore possible d'aller plus loin sur certains sujets en mettant le respect par tous les bénéficiaires de l'ensemble des critères comme obligatoire à tout financement, notamment lorsqu'il s'agit d'infrastructures collectives, en précisant aussi, peut-être des objectifs chiffrés par secteur géographique, les économies d'eau attendues, ou encore en modulant les aides en fonction du travail humain. Depuis plus de 30 ans, des syndicats d'exploitants, des chercheurs, Monsieur Hervé LE TREUT ici même, il y a quelques mois, alertent sur la nécessité du changement radical des pratiques. Au lieu d'écouter, les ministères et les gouvernements successifs ont préféré enfermer les agriculteurs dans des pratiques intensives en taux de profit pour les financiers, mais néfastes pour les travailleurs, la santé et l'environnement.

Je reviens à l'eau. Nous réaffirmons notre attachement à une gestion démocratique et citoyenne de l'eau. Nous sommes favorables à la démocratisation des projets de territoire pour la gestion de l'eau, au service d'une agriculture durable et de la transition agro-écologique et à leur mise en débat dans les territoires pour qu'enfin ce soit un sujet saisi par tous les Néo-Aquitains. Nous rejoignons l'avis du CESER. Ce règlement d'intervention ne mentionne pas les usages de l'eau, pourtant essentiels au vu de la hiérarchie des usages de l'eau, à savoir l'eau potable et le maintien des milieux. Il existe une crise sanitaire de l'eau dans notre Région ainsi qu'un conflit sur la quantité avec des gens prêts à s'interposer physiquement et un État prêt à tirer. Nous devons donc travailler à la paix de l'eau. Faisons attention à tout faire pour préserver cette ressource absolument plus essentielle encore que d'autres ressources naturelles, en garantissant à tous un accès public et non marchand à l'eau, essentielle à la vie, en assurant une gestion sous contrôle démocratique de cette précieuse ressource. Je vous remercie.

Mme GRAVAL. - Chers collègues, cette délibération est l'opportunité pour notre groupe de proposer 13 amendements utiles et concrets qui permettront, nous l'espérons, à la Région de prendre pleinement ses responsabilités sur le bon usage des financements publics, la préservation de l'eau potable comme agricole et l'avenir de l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine. Concernant le soutien régional au développement de l'hydraulique agricole, nous le répétons, la situation préoccupante de la ressource en eau impose d'accompagner un changement rapide des pratiques agricoles plutôt que de énièmes aménagements contribuant à la dépendance économique des agriculteurs à une ressource de plus en plus

rare. Il nous faut aider les agriculteurs à s'adapter à l'environnement et non l'inverse. Comme vous le savez, les années 2022 et 2023 ont été marquées par des sécheresses sans précédent, de nombreuses nappes souterraines sont encore à des niveaux historiquement bas et de nombreuses communes ont subi des restrictions d'eau potable. Ce début d'automne sec et estival annonce déjà une nouvelle sécheresse en 2024. Face à ce phénomène qui s'aggrave à mesure que le réchauffement climatique s'accélère, la Région a un rôle clé pour impulser une véritable transition de l'agriculture vers la sobriété hydrique et l'usage responsable d'une ressource qui se raréfie. C'est le sens des amendements déposés par notre groupe, car la situation nécessite du pragmatisme. L'état préoccupant de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine est évoqué dans la délibération mais, malheureusement, sans nos amendements, elle ne sera pas à la hauteur des enjeux.

Oui, nous nous félicitons d'avoir convaincu l'exécutif de ne pas financer les bassines dans le mandat 2016-2021 alors qu'au départ, Monsieur le Président, vous étiez prêt à engager plusieurs dizaines de millions d'euros d'argent public dans ces projets dépassés. C'est désormais l'Union européenne, en interdisant les prélèvements pour l'irrigation dans les zones où les masses d'eau sont en mauvais état, qui bloque ces financements via les fonds européens. Mais, dans les zones où ces masses d'eau sont encore en bon état, il faut se garder de financer tous azimuts le développement de l'irrigation sans exigence d'un changement de pratiques. Bien sûr, l'agriculture a besoin d'eau. Mais quelle agriculture ? C'est à moyen et long terme que les politiques publiques doivent préserver la ressource en eau autant potable qu'agricole, tant en quantité qu'en qualité, pour le bien des populations, des agriculteurs et des territoires. Nous proposons donc de prioriser réellement la sobriété hydrique, l'agriculture bio et les cultures dont on a besoin pour notre alimentation et à forte valeur ajoutée pour nos agriculteurs, et de ne plus soutenir l'irrigation du maïs grain à vocation d'exportation, culture trop gourmande en eau et en intrants de synthèse. La sortie des pesticides reste un critère incontournable. On le voit ici dans la Vienne avec notre eau de plus en plus polluée à long terme. Ici, on distribue désormais de l'eau potable grâce à des relèvements de seuils d'autorisation.

Sans surprise, nous vous proposons donc de continuer à ne pas financer ces projets de bassine ni leurs tuyaux parce que, comme il a été démontré entre autres au dernier comité de bassin Adour Garonne, ce ne sont plus des solutions faciles au ralentissement du cycle de l'eau. À partir du fameux exemple vendéen, ont clairement été démontrées par le bureau d'études auteur du rapport dont vous avez parlé ce matin les grandes incertitudes pour l'intérêt écologique et économique à venir, vu la méconnaissance du climat du futur. Quid du remplissage des précipitations de plus en plus aléatoire ? Quid du maintien de la qualité de l'eau stockée avec des cyanobactéries qui se multiplient avec la hausse des températures ?

Quid des 15 projets du Poitou, pourtant retoqués par le tribunal administratif ce mois-ci pour leur surdimensionnement avéré compte tenu de la ressource effectivement disponible ? Nous proposons donc que la Région confirme cet engagement, mais également qu'elle le prône auprès des autres financeurs publics dont, bien sûr, les agences de l'eau, au moins pour celle que vous présidez, Monsieur le Président. Et nous proposons de financer uniquement des projets de territoires de gestion de l'eau très démocratiques, copilotés localement par des acteurs représentatifs des trois priorités d'usage, eau potable, milieu, activité économique, dont agriculture et ouverts à tous les usagers de l'eau.

Pour finir, notre groupe est parfaitement aligné avec le CESER sur le soutien au PTGE sur la priorité absolue à donner aux exploitations en bio comme sur cette question des diagnostics et des contrôles des engagements agro-écologiques des exploitations puisque nous proposons de les faire réaliser par des organismes de certification indépendants agréés par le ministère de l'Agriculture. Je passe la parole à notre nouvelle collègue Émilie SARRAZIN qui va faire un une rapide présentation de nos amendements.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vous qui présidez l'Assemblée, Madame ?

Mme GRAVAL. - Non mais c'était pour donner la parole à notre nouvelle collègue.

M. LE PRÉSIDENT. - Et, là, pour ne pas me faire planter sur le règlement intérieur, on a des limitations de temps ou pas ? On est déjà 4 minutes 50. Je ne veux pas blesser notre nouvelle collègue et je lui donne la parole, mais en lui demandant de me faire cela en deux minutes.

Mme SARRAZIN. - Merci, Monsieur le Président, donc nous allons proposer 13 amendements pour que ce règlement de l'hydraulique agricole réponde réellement à la fois aux enjeux de l'agriculture, mais aussi de l'eau potable dans notre Région. Et je vais essayer de les synthétiser. On m'a dit de vous dire que c'était pour ne pas vous « bassiner ». Le premier amendement dans la partie constat et enjeux confirme que la Région prend pleinement en compte le tout premier enjeu pour l'humanité qu'est celui de l'eau potable disponible, dont dépendent de la survie et la santé humaine, comme l'indique la résolution de l'ONU sur le droit à l'eau potable du 28 juillet 2010.

Et, donc, le deuxième amendement, dans la partie objectifs de la politique régionale, précise que la Région ne financera que des projets hydrauliques qui s'appuient sur des projets territoriaux de gestion de l'eau, donc PTGE, véritablement démocratiques, élaborés et pilotés localement par des acteurs représentatifs des trois priorités d'usage, l'eau potable, les milieux et les activités économiques dont, bien sûr, l'agriculture.

Le troisième amendement, dans la partie constats et enjeux, précise le niveau important de la dépendance de notre agriculture régionale au maïs irrigué d'exportation et, en

conséquence, dans la partie objectifs de la politique régionale, le quatrième amendement dit que la Région investira ses fonds publics en priorité dans les projets hydrauliques pour les productions qui concourent à la souveraineté alimentaire régionale et à la diversification des cultures et donc hors production de maïs d'exportation, garantissant ainsi une meilleure sécurité économique à long terme des exploitations agricoles.

Deux amendements confirment dans les parties constat et enjeux et réponses de la Région Néo Terra la volonté forte de la Région d'accompagner les agriculteurs Néo-Aquitains vers la sortie des intrants de synthèse, en cohérence avec Néo Terra et avec le plan ambition bio adopté dernièrement. Les éléments d'Acclima Terra exposés dans le rapport disent bien que 33 % des masses souterraines ne sont pas en bon état chimique. Les produits phytosanitaires et les nitrates constituant les deux premiers paramètres déclassants.

Donc, en cohérence, dans la partie objectifs de la politique régionale, le septième amendement propose d'ajouter notamment que cette politique régionale va cibler les projets agroécologiques et donner la priorité à la conversion et à la production en agriculture biologique, car l'agriculture biologique est en effet la principale démarche agroécologique reconnue par la Région en cohérence, toujours, avec le pacte ambition bio. Et le huitième amendement le précise dans la partie éco-conditionnalité.

Le neuvième amendement consiste à préciser, dans la partie objectif de la politique régionale que le soutien de la Région aux projets de réutilisation des eaux usées pour un usage agricole sera bien conditionné à un changement réel des pratiques des agriculteurs et au respect de l'équilibre des milieux naturels et du grand cycle de l'eau.

Plus que trois amendements. Le dixième amendement, dans la partie écoconditionnalité, garantira la réalité de l'adoption des nouvelles pratiques agroécologiques par les agriculteurs bénéficiaires grâce à un mode de contrôle sécurisé, en demandant qu'il soit réalisé par des organismes de certification indépendants agréés par le ministère de l'Agriculture. Dans la partie projets éligibles, le onzième amendement précise que la Région financera les projets hydrauliques s'ils incluent une majorité de nouveaux installés dont les futures productions servent la souveraineté alimentaire régionale. Le douzième amendement, également dans la partie projets éligibles, et comme certains l'ont précisé avant, doit permettre que la Région se donne les moyens de réévaluer dès 2025, sans attendre 2027, les cartes de l'état des masses d'eau en annexe qui précisent où seront financés les projets par la Région puisque l'on sait que cette étape peut très vite se dégrader. Et on a déjà, ces jours-ci, la sécheresse de 2024 qui s'annonce.

Et, enfin, le treizième et dernier amendement confirme le fait que la Région ne finance aucune réserve de substitution, quelle qu'elle soit et précise que la Région incitera les autres

financeurs publics, donc en premier lieu les agences de l'eau à ne pas financer ces projets qui sont nuisibles et pour l'environnement, mais surtout pour le devenir de l'agriculture. La Région sera alors à la hauteur des enjeux en prenant bien en compte les grandes incertitudes quant au climat soulignées par ma collègue précédemment. C'est la rétention naturelle de l'eau directement dans le sol et la diversification des cultures et les pratiques agroécologiques qui sont les pistes principales pour le maintien d'une agriculture de qualité économiquement viable sur notre territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Et si on vote les amendements, vous votez le texte ?

Mme SARRAZIN. - Ce n'est pas à moi de me prononcer, nous avons un groupe pour le faire.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah parce que vous avez décidé sans décider.

M. TRIFILETTI. - Non, mais, bien sûr, Président, n'ayez pas peur, on a une stratégie, tout va bien.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est bien ce qui m'inquiète.

M. TRIFILETTI. - Vous remarquez, Président que ma collègue aurait pu mettre 26 minutes puisqu'elle aurait eu droit à deux minutes de temps de parole par amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Cher Stéphane, je vérifiais tout à l'heure, dans la Bible, il y a 10 commandements. Vous, vous faites 13 amendements.

M. TRIFILETTI. - Il y a sept péchés capitaux, aussi.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur FREYCHET.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, en guise de propos liminaire, je tiens à vous annoncer que la Nouvelle-Aquitaine n'est plus la première Région agricole française en valeur. La responsabilité de cet échec, MACRON la porte et, dans le respect des différents corps, comme vous l'avez rappelé ce matin, Monsieur le Président, vous aussi, portez la responsabilité de cette chute.

Pour revenir à la délibération, l'agriculture représente environ 9 % des prélèvements d'eau et 48 % de la consommation totale via l'irrigation, notamment. Cette consommation est cependant relative si l'on considère qu'une partie de l'eau prélevée par les plantes est évapotranspirée et est alors rejetée dans l'atmosphère ou retombera ailleurs sous forme de pluie. De plus, l'eau contenue dans un fruit ou un légume est ensuite ingérée par le consommateur. Le stockage de l'eau pour l'agriculture est un sujet à enjeu et source de conflits violents. Je rappelle qu'en mars dernier, galvanisé par la présence illégale de nombreux élus de la NUPES, Antifas, Black blocs et autres zadistes ont déferlé par milliers

sur Sainte Soline, armés de battes de baseball, de haches, de cocktail Molotov, de mortiers, d'engins explosifs. Ces écolos terroristes ont alors incendié plusieurs véhicules de gendarmerie et blessé 47 gendarmes, dont un en état d'urgence absolue.

Je me félicite que la Région Nouvelle-Aquitaine se saisisse du sujet de l'hydraulique agricole. Votre règlement d'intervention complète des dispositifs existants et encourage de nouvelles pratiques liées à la réutilisation des eaux usées, la modernisation des infrastructures et le développement de nouveaux dispositifs de stockage. Par contre, le point noir de votre délibération concerne les conditions d'éligibilité des projets. Alors que la PAC demande déjà beaucoup d'efforts aux agriculteurs en termes de respect de l'environnement et de pratique vertueuse, vous alourdissez le fardeau du paysan en introduisant des critères supplémentaires d'éligibilité dans le cadre de votre feuille de route écolo-contraignante Néo Terra. Or, nos agriculteurs français se plaignent, depuis longtemps, de subir une concurrence déloyale de la part des agriculteurs d'autres pays produisant avec des normes moins exigeantes que les nôtres. Ceci cause en partie leur perte et le recul de la position dominante de la France sur la production agricole mondiale. En ajoutant des normes régionales aux normes françaises et aux normes européennes, vous mettez nos agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine dans un environnement de concurrence déloyale avec ceux des autres Régions françaises. Vous souhaitez davantage de terres en jachère ? Très bien. Au nom de la souveraineté alimentaire, des dérogations sont données depuis deux ans pour leur remise en culture. Vous souhaitez la suppression des phytosanitaires CNR, très bien. Ceux-ci sont remplacés par d'autres produits moins dangereux, certes, mais dangereux quand même et en quantité plus importante pour obtenir le même résultat. Or, la dose, oui, fait le mal. Aider et protéger nos paysans, rendre leur métier attractif et faire face au défi du renouvellement des générations, c'est savoir laisser nos agriculteurs travailler avec les mêmes règles que les autres.

En tout état de cause, malgré votre appétence et donc celle de votre règlement à contraindre et à rajouter des normes aux agriculteurs au nom de l'écologie, le groupe RN votera favorablement votre délibération parce qu'il en va de l'intérêt supérieur de notre agriculture et toute avancée, même incomplète et avec des défauts est bonne à prendre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne m'attendais pas à cette chute. Ça, je pense que c'est l'influence de Jacques COLOMBIER. C'est l'influence des anciens. Vous soulignez quand même, les CMR, moins dangereux, supprimez-les, moins dangereux, mais dangereux quand même... Pascal, tu voulais intervenir.

M. COSTE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, juste peut-être quelques mots en plus de l'amendement qui a été déposé. On voit bien, quand même, toutes les difficultés que

l'on peut avoir d'approche autour à la fois des réserves de substitution, mais aussi des questions d'éco-conditionnalité, même si cela n'empêche pas le Front national de dénoncer et de le voter. Et, donc, je pense que les agriculteurs seront très sensibles à ce double langage. Moi je voudrais redire peut-être deux ou trois choses. La première, c'est que nous considérons que l'eau est un bien commun, et nous trouvons qu'il est dommageable que ce ne soit pas exprimé de cette manière-là et que, plutôt que d'avoir le courage de l'exprimer et de prendre des dispositions en la matière, qui auraient permis justement de faire que la puissance publique puisse faire son retour, comme cela a été le cas d'ailleurs sur l'exemple que l'on cite aujourd'hui, de manière assez forte avec la Vendée qui a vu les nappes remonter de 3 mètres, c'est parce que l'on a 30 ans de politique publique, de choix stratégiques qu'il fallait envoyer de l'eau sur la côte, développer aussi des activités, permettre un partage équitable de l'eau et la collectivité, la puissance publique ou les collectivités et les puissances publiques ont eu un véritable plan stratégique. Et, donc, ici en Nouvelle-Aquitaine, comme on le fait régulièrement, parce qu'on n'a pas le courage de poser de vraies politiques publiques en la matière, d'assumer les responsabilités qui peuvent être les nôtres, on monte une bureaucratie, une gribouille qui a été dénoncée par l'ensemble des collègues avec des conditions où on ne se retrouve plus, de l'éco-conditionnalité qui annihile l'ensemble des efforts en matière, notamment, d'alimentation. Je partage ce qu'a dit Jean DIONIS, c'est plus l'alimentation que l'agriculture en la matière.

Ce qui nous amène à ce que l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine soit devenue la deuxième, derrière le Grand Est. Là où l'augmentation, globalement, de la croissance agricole dans notre pays est de 17 %, elle n'est que de 7 % en Nouvelle-Aquitaine, avec un +20 notamment en Limousin. Pourquoi ? Parce qu'en Limousin, il y a de l'élevage. Et, là aussi, on n'ose pas dire pas les choses. Je remercie simplement d'avoir intégré les cultures fourragères à l'intérieur du règlement parce que c'est vital pour permettre d'avoir de l'élevage et on n'a pas le courage ici de redire l'importance des prairies. Et jusqu'à aujourd'hui, une prairie, c'est un ruminant qui est capable de la valoriser. Et, donc, si on ne remet pas de l'élevage sur nos territoires, y compris dans les zones intermédiaires, ce ne sera pas avec de l'agroécologie. Les sols vivants, les vers de terre qui travaillent tout seuls à la place de l'agriculture qui retourne les terres, ça se fait aussi avec des intrants d'origine animale. Cela veut dire repositionner. Donc, on reverra un petit peu tous ces sujets-là, vraisemblablement dans le cadre de Néo Terra, mais ce qui est exprimé aujourd'hui ce n'est pas exprimé avec suffisamment de force, d'où notre position.

Je voudrais juste prévenir sur un sujet où on repose un bien public ou collectif au travers des PTGE, projets de territoire de gestion de l'eau. Sur cette affaire-là, la vraie difficulté, ce n'est pas d'associer localement les trois grands acteurs et utilisateurs de l'eau. Cela se pratique et

plutôt correctement. C'est de donner l'autorité à quelqu'un, de siffler la fin de la récréation et de faire en sorte que ces procédures de PTGE ne s'éternissent pas. Parce qu'on le voit notamment avec ce qui s'est passé dans le Lot-et-Garonne et à un certain nombre d'endroits, il faut 10 ans pour arriver à un minimum de consensus sur le PTGE. Et on a une procédure qui dit qu'on ne peut plus faire la réserve qui était prévue parce que cela fait 10 ans et que le constat n'est pas bon. Et on recommence à zéro. Et, donc, là aussi, il faut bien dire que la puissance publique n'assume pas ses responsabilités en arrêtant un certain nombre de choses. Donc je pense que, avec le Président ROUSSET, dans le cadre de la réforme ou de la révision du SDAGE, on aura peut-être l'occasion de pouvoir amener des éléments de prescription qui amènent peut-être à ce que l'on puisse se donner un délai raisonnable de deux ans et analyser ces PTGE, pour permettre d'avoir une vraie équité.

Et je voudrais terminer en disant que, sur la réutilisation, comme sur le stockage de l'eau et surtout les réserves de substitution, moi, j'entends beaucoup les solutions fondées sur la nature. Très bien, je n'ai pas de problème avec ça. Il faut y aller. La réalimentation des nappes, il faut y aller. J'ai deux bémols. Le premier bémol, sur les solutions fondées sur la nature, c'est combien de temps on arrivera à stocker de l'eau lorsqu'on a des à sec de 6, 7, 8 mois ? Il y aura du ruissellement, forcément, et la solution fondée sur la nature ne suffira pas parce que le sol sera trop sec. Et la deuxième grande réserve qui nous amène à regarder les réserves de substitution de manière forte, c'est le manque de neige. Plus personne n'en parle. Mais, quand il y a 1 mètre, 2 mètres de moins de neige dans les Pyrénées, il faudra m'expliquer comment à Toulouse puis à Bordeaux, vous aurez même de l'eau potable. Et, là, ce ne sera même plus la question de l'irrigation, mais la question de l'énergie et la question de l'eau potable. Donc, moins il tombera de neige, plus il faudra essayer de regarder sur ces territoires-là comment on peut avoir des réserves de substitution pour non plus stocker de l'eau solide, un beau manteau blanc, par de l'eau liquide, parce qu'on n'aura pas d'autre choix. Et, ça, il faudra véritablement le regarder. Et moi j'ai confiance dans les Écologistes pour se saisir aussi de la question et ne pas avoir que des rhétoriques comme on entend régulièrement sur balayer d'un revers de la main ces réserves de substitution parce qu'elles sont indispensables à l'équilibre de notre Nouvelle-Aquitaine.

Mme COMBRES. - On n'a jamais dit qu'on était contre les stockages de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT. - Je laisserai la conclusion à Jean-Pierre. Je confirme ce qu'il a dit tout à l'heure. Ce texte a fait l'objet, avec la profession agricole, d'un long travail et c'est un arbitrage qui assure un progrès qui va dans le bon sens. Il n'est pas la réponse absolue du jour au lendemain, notamment sur le problème de la qualité de l'eau. Mais il y a un marqueur. Même si cela peut déranger notre société, le constat des scientifiques, je parle sous le contrôle de Gilles BŒUF suppose qu'il y ait une conditionnalité et une sobriété dans

l'usage de l'eau. C'est incontournable et plus on le retarde moins on rend service aux agriculteurs et à l'agriculture. Pour une raison. Aujourd'hui, les collectivités qui gèrent l'eau, qui gèrent les réseaux d'eau, sont amenées à réinvestir massivement par rapport à la qualité de l'eau. Massivement. Vous avez, en dehors de la région, l'expérience que j'ai appris à connaître en en présidant le comité de bassin du Gers. Le Gers a mis en place des centrales pour traiter l'eau qui devient potable avec le charbon actif. Habituellement dans toutes les collectivités qui traitent l'eau avec du charbon actif, il faut changer les filtres tous les 3 ans. Dans le Gers, tous les 6 mois. On ne peut pas ne pas tenir compte des conséquences de l'utilisation de certains intrants sur le coût pour la collectivité publique de l'utilisation de ces substances même s'il faut que nous, et je me suis exprimé aujourd'hui plusieurs fois là-dessus, nous avons travaillé, et nous travaillons pour offrir aux agriculteurs des alternatives à l'utilisation de ces produits, tout le monde en a convenu, qui sont dangereux pour la santé humaine. Et c'est pour cela que nous faisons, avec, au bout, un crantage de calendrier sur l'interdiction des CMR.

Deuxièmement, il ne s'agit pas d'émettre de fatwa, excusez-moi cette expression, sur le maïs. Le maïs quand on regarde dans les Landes, il sert à l'alimentation animale. C'est un circuit court. Il y a 125 000 hectares de maïs en moins à cause de ces problèmes que vous avez évoqués, en France. Il y avait 400 000 tonnes de maïs sur le port de La Rochelle, il y en a aujourd'hui moins de 40 000. Et je ne mets pas en cause le fait qu'on délivre des céréales au Sénégal, à l'Égypte et à certains pays. Je ne suis pas, vous le savez, pour fermer les frontières.

Je voudrais revenir sur le problème du stockage. Oui, et nous l'avons organisé ainsi, au niveau des agences de l'eau, c'est ce que nous faisons dans le cadre d'appels à projets avec Occitanie, dans le cadre de l'entente sur l'eau, nous essayons d'insister, nous insistons sur le cycle long de l'eau. C'est ce que nous disent tous les hydrogéologues. Tous les hydrogéologues, quelle que soit la nature du terrain, oui, le fait, en amont, y compris en montagne, de permettre d'organiser non pas des barrages, parce qu'aujourd'hui je ne vois pas où on ferait un barrage en Hautes-Pyrénées ou dans le Massif central. Il y a peut-être un ou deux endroits, mais j'ai interrogé tous les spécialistes dans ce domaine-là et personne ne me donne une réponse particulière sauf à faire des steps. Et nous avons beaucoup de retard de la part d'EDF pour organiser, vous le savez, cette technique où on remonte l'eau pour la returbiner. On est dans quelque chose qui peut être un peu paradoxal. On est très content d'avoir des centrales hydroélectriques, mais si en cas d'étiage on les vide trop brutalement, on ne peut plus faire de l'électricité. Comme il pleut moins, comme il y a moins de neige, les barrages se remplissent moins. Et la canicule de ces derniers mois fait que par rapport à ce qu'on avait espéré par rapport à 2022 il y a moins d'eau. Ces barrages ne sont pas remplis.

Donc, que faisons-nous, notamment en montagne ? Ce que nous essayons de faire, avec les agences, avec le parc national, c'est d'essayer de protéger les zones humides. De faire en sorte que ces zones humides ne soient pas piétinées, meurtries par les animaux. Nous avons une discussion à avoir avec l'ensemble du pastoralisme à cet égard. Le diable, pour l'eau, est aussi dans le détail. Ce ne sera pas simple, mais il faut qu'on arrive à le faire.

Oui, Arnaud, il y a un changement de paradigme. Oui, cela s'appelle l'éco-conditionnalité de l'eau. La société n'accepte plus que l'on puisse utiliser l'eau sans contrôle. Cela ne marche plus. Il faut simplement que l'on soit respectueux de ce que font les agriculteurs. Et ils ont beaucoup plus changé, beaucoup plus changé qu'on ne l'imagine, avec des assolements différents, avec des couvertures de sol l'hiver, avec des protéines que l'on avait, je le rappelle, aidées sur une politique régionale il y a plus de 10 ans.

Quant aux prairies, Pascal, on ouvre et on élargit la possibilité dans ce rapport, je parle sous le contrôle de Jean-Pierre. On a même, ces deux dernières années, réglé le problème ou presque de l'abreuvement des animaux en Limousin puisqu'ils étaient obligés de faire rouler l'eau. Et que nous avons transformé en permettant deux prélèvements de surface ou de moyenne surface, 270 prélèvements. Il n'y a pas de fatwa à l'égard de qui que ce soit.

Je reviens sur les retenues collinaires. On en a présenté beaucoup. À aucun moment, qui que ce soit dans cette Assemblée, n'a voté contre. Personne n'a voté contre les retenues collinaires et on a continué à les faire. Donc je ne veux pas que Jean ignore qu'on accompagne les retenues collinaires. Elles peuvent être à deux ou trois agriculteurs. Si tu allais à Cancon, en Lot-et-Garonne, il y a des agriculteurs qui ont développé la noisette. À partir d'une hydraulique pour plusieurs agriculteurs. Donc cela se passe. Et le problème de Caussade, c'est que cela a été fait à la hussarde, volontairement à la hussarde, et qu'il n'y a pas eu de projet de territoire. Je ne suis pas à la place du préfet ou de la préfète qui a signé cela. Je suis désolé. Je suis d'accord avec Pascal Coste, par contre, et on retrouve cette revendication de notre part dans beaucoup de domaines, c'est qu'attendre 7 ou 8 ans pour faire un PTGE qui est indispensable c'est inadmissible. Donc nous allons nous employer au niveau des agences de l'eau pour que l'on puisse accélérer cela.

Je voudrais revenir sur un discours que je tiens depuis longtemps et Pascal COSTE, en tant que président du comité de bassin, peut en témoigner. On a un démonstrateur des retenues de substitution. On a un démonstrateur en grandeur nature sur un département voisin de la Nouvelle-Aquitaine qui s'appelle la Vendée. On a trois conséquences de ces réserves. Première conséquence, parce que la crainte était là, moi c'est ce qu'on m'avait dit lorsque je suis allé, et Pascal DUFORSTEL s'en souvient, sur le Marais poitevin, c'est le risque d'assèchement du Marais poitevin. Le risque de remontée de l'eau saumâtre. Le risque de

saliniser les canaux. En fait, le résultat a été totalement l'inverse. Les nappes ont monté de trois mètres. Et le marais poitevin a eu l'eau qu'il n'avait jamais eue, souvent. Deuxièmement, parce que l'eau doit être partagée, plus 20 % de développement de l'agriculture biologique. Plus 20 % de l'agriculture de développement de l'agriculture biologique. Notamment sur notre souveraineté alimentaire, sur une production que tout le monde adore, notamment l'été, que sont les haricots. On importait massivement des haricots. Excusez-moi de rentrer dans le détail. C'est la Vendée qui nous les offre. Avec l'installation de jeunes agriculteurs.

Troisièmement, les différences. La première, c'est le contrôle public sur les réserves de substitution. Ce sur quoi nous sommes tous d'accord. Et même Pascal l'a reconnu. Sauf que quand je suis arrivé à la tête de cette grande région, je suis allé rencontrer les maires. Ils n'avaient pas été consultés. Et, pardon de le dire, mais j'attends une mobilisation des pouvoirs publics dans les deux Sèvres pour reprendre le dossier. Sans cela, on n'arrivera pas à en sortir. Il n'y a pas que l'État. Dans la Vendée, ce n'était pas l'État. Donc, on est dans ce paradoxe. Je vous demande d'en tenir compte. Il y a une autre chose qui est étonnante. On faisait une réunion, un jour, je ne sais plus où c'était, Gilles BŒUF était là, Alain DUPUIS, et on a rencontré, pour des raisons de réchauffement climatique, de transition agricole, des jeunes du lycée de Bourcefranc, donc, en Nouvelle-Aquitaine. Une jeune fille intervient et cela a été reproduit sur une émission, paraît-il, de France 5, en disant que, maintenant, les gondoliers qui sont sur le marais poitevin ne voient plus le sillage des lentilles d'eau parce qu'il y a moins ou plus de lentilles d'eau. Donc on tombe par terre. La lentille d'eau, c'est un synonyme d'eutrophisation et de pollution. Donc il est bien qu'il n'y ait plus de lentilles d'eau. Donc, il y a des tas de fake news. Et, moi, je n'avance que par la preuve et il est évident que le dossier, aujourd'hui, en matière de communication, est passé à l'as. Si l'on veut le reprendre, bien entendu, il faut tenir compte de ce qu'il est possible de stocker. Deuxièmement, pour l'avoir fait vérifier, le problème des cyanobactéries n'est pas plus important dans un certain nombre de mares en Limousin ou en Dordogne que dans les réserves de substitution. Troisièmement, sur l'évapotranspiration, je suis désolé, les amis, je m'adresse un peu dans tous les sens, mais quelqu'un a parlé d'évapotranspiration tout à l'heure, que l'eau retombait. Je veux dire que cela n'existe plus, aujourd'hui, depuis qu'il y a des canicules de plusieurs mois. Je répondais, je ne sais plus à qui, d'ailleurs, sur l'évapotranspiration. Pardon, je préfère faire confiance à Elicit plant qui est en Charente et qui permet de réduire, avec notre appui, le stress hydrique plutôt que de dire parfois des choses qui ne sont pas pertinentes. Le problème que j'ai, aujourd'hui, et j'en suis comptable en tant que Président de l'Agence de l'eau Adour Garonne et avec le Parlement de l'eau que je préside, mais il est tout autant sur la quantité que sur la qualité. Sur la qualité que sur la

quantité. On ne peut pas voir surgir, chaque jour, dans la presse, des problèmes de santé des agriculteurs, de nos concitoyens, avec l'usage trop près des maisons ou l'usage d'un certain nombre de molécules qui restent comme les phasmes, éternellement. Il y a un devoir. On ne peut pas être d'accord avec le diagnostic et puis ne pas prendre des remèdes.

Quant aux agriculteurs, oui, certains peut-être qu'ils se sont adressés à certains d'entre vous, ne sont pas contents. Et je le comprends volontiers. Mais beaucoup d'autres ont bien compris l'enjeu de la transition agro-écologique. Cette transition agro-écologique va supposer du temps, va supposer des moyens, va supposer un accompagnement, va supposer l'appui des coopératives. Je vous donne un exemple. Faites venir dans vos groupes le Président de Pau Euralis, une des deux plus grandes coopératives de Nouvelle-Aquitaine. Demandez-lui sa stratégie. Et vous verrez que le discours que nous tenons avec Jean-Pierre RAYNAUD et avec Guillaume RIOU est un discours qui est bien perçu chez les agriculteurs. Et, d'ailleurs, quand on a regardé chez les semenciers, cette année, à un moment donné, les graines de tournesol étaient indisponibles parce que les agriculteurs eux-mêmes, qui faisaient jusque-là du maïs, ont vu qu'il fallait faire des cultures mûres plus tôt pour éviter le risque de sécheresse. Ces sécheresses, elles surviendront de plus en plus, de plus en plus tôt, de plus en plus longtemps. Il y aura peut-être d'énormes précipitations que d'autres pays du globe vivent. Mais c'est cela la suite logique. Si on ne prend pas cela en ligne de compte, on n'est pas responsable politique. Maintenant, j'aimerais bien que Gilles BŒUF, s'il le veut bien, intervienne.

M. BŒUF. - Juste quelques mots d'après ce que j'ai entendu. Moi, je suis scientifique, je ne sais faire que ça. Je veux vous dire simplement que depuis tout à l'heure j'ai quand même entendu des choses qui m'encouragent, un peu partout. Juste quelques mots. Un bébé humain qui naît, c'est trois quarts d'eau liquide. Votre cerveau à tous, en ce moment, c'est 80% d'eau liquide. Voilà donc ça veut dire que, quand même, si on l'utilise, c'est important et qu'on ne peut pas, bien sûr, faire d'agriculture sans eau, mais qu'on ne peut pas, non plus, élever un bébé humain sans eau. Je suis allé avec Alain DUPUIS, il y a quelques jours, à Villeneuve-sur-Lot, pour une conférence publique, un samedi matin. Les gens sont venus, cela s'est bien passé sur le rôle de l'eau dans le vivant et les prévisions d'évolution des masses d'eau, ici, en Nouvelle-Aquitaine, comme dit Alain, en matière de quantité et de qualité. On le voit très bien, chez mes amis de l'INRAE qui élèvent des aloses, à Toulouse. Vous me direz que c'est en amont, mais cela arrive chez nous. Elles n'arrivent plus à vivre en ce moment parce que, comme on met les mêmes quantités de produits un peu partout et que les débits baissent, les concentrations sont plus grandes. Et, bien sûr, cela pose des problèmes. On parle en ce moment avec mes amis des fédérations de pêche, de l'anguille, de l'esturgeon, de la lose, qui sont des bons marqueurs de tout cela. On ne peut pas, nous,

en politique, ne pas considérer la question de l'eau. C'est absolument évident. C'est pourquoi je me réjouis de cette discussion ce soir, de cette délibération.

Qu'est-ce qu'on prévoit aujourd'hui ? Je regardais les cartes publiées récemment sur les l'eau disponible en Nouvelle-Aquitaine, dans la région de l'Adour-Pyrénées et puis aussi la Garonne, les Charentes. Il est vrai que c'est quand même plus que préoccupant. La Garonne, qui est en amont de chez nous, le 1^{er} septembre 2022, présentait un tiers de son débit et 29 degrés. Comment voulez-vous turbiner des centrales ? Comment voulez-vous refroidir de l'eau dans les centrales nucléaires, quand l'eau est à 29°C. On ne peut pas le nier. Il faut qu'on l'admette tous. Sinon, on n'a pas 80 % d'eau dans nos neurones, ça, c'est clair. Cela veut dire qu'aujourd'hui, il faut le prendre à bras-le-corps, tous ensemble. Ce que je raconte n'est ni de droite ni de gauche, c'est vraiment quelque chose d'absolument essentiel. Il faut considérer l'eau et, bien sûr, l'accès à l'eau. Il y aura forcément ce qu'on appelle, nous, des conflits d'usage, un petit peu partout. Depuis l'amont. On parlait des réserves collinaires dans les Pyrénées et je suis allé faire une conférence aux skieurs de Saint-Lary l'an dernier pour leur montrer les relations qu'il y avait entre le manteau neigeux à Saint-Lary et au Pladadet et l'évolution de notre océan ici en face d'Arcachon. Tout est lié. Donc, regardons cela ensemble. Admettons tout cela, réfléchissons à tout cela et voyons comment on peut proposer les meilleures méthodes de gestion possibles.

Sur les réserves, je fais confiance à Alain DUPUIS. Sur les réserves collinaires, je suis d'accord avec Alain, plus les réserves sont en amont, moins c'est gênant, finalement, parce qu'il n'y a pas de décantation. Est-ce qu'on peut faire des réserves partout ? Non. Est-ce qu'on peut en faire par endroits ? Probablement. Tout dépend encore une fois de la géologie, du terrain et du renouvellement de la masse d'eau. Transformer une eau froide et propre en eau chaude et sale, je ne suis pas sûr que ce soit ce qu'il faut que l'on fasse, finalement, dans le futur. Quel est notre travail ici ? C'est de transférer ces réflexions scientifiques en remarques politiques et dans bien sûr dans le sens de réharmoniser tous nos concitoyens avec cette avec cet environnement qui nous entoure. Et voilà pourquoi l'eau n'est pas faite pour laver sa bagnole quand on est effectivement en détresse hydrique. Je me suis accroché avec des gens il y a quelque temps. Le taxi, il lavait sa voiture deux fois par jour. Utilisons nos neurones, réfléchissons à tout cela. Et je vous l'avais dit un jour, il faut qu'on arrive tous à changer ensemble. Et je pense que si vraiment on a ce leitmotiv, et je suis entièrement d'accord avec ce que tu as dit, l'eau est un bien commun puisque nous sommes faits d'eau. Tous les végétaux, tous les êtres vivants, du coronavirus 19 à l'humain sont faits d'eau liquide. On prend le problème à bras-le-corps. Le changement climatique est là. Même nous, on est très surpris par la vitesse du changement. Comment on gère cela ? Pour cela, il faut effectivement qu'on soit capable, à la fois sur des bases scientifiques et techniques, dans

l'intérêt de tout le monde, avec un consensus, de gérer cette ressource qui est vraiment la question essentielle effectivement des années qui viennent.

M. RAYNAUD. - Je voudrais rajouter à Arnaud ou Jean, parce que je ne sais pas quelle lecture vous avez faite de cette délibération. Il a été rappelé qu'il y a eu une concertation de plusieurs mois avec l'ensemble des parties prenantes des agences de l'eau. Donc si la répartition des financements est posée telle qu'elle est, c'est bien un accord entre nous. Pourquoi on ne va pas sur les réserves de substitution ? Je rappelle le budget dont on dispose. Il est doublé par rapport à la précédente programmation. Doublé. Avec 7,7 millions d'euros de fonds Région et FEADER par an. Notre ambition, c'est de faire le double de ce qu'on faisait. On a fait 180 réserves sur la précédente programmation. Notre objectif, c'est d'en faire 400 sur cette programmation. Pourquoi on ne va pas sur les réserves de substitution quand on voit les moyens qu'il faut pour intervenir là-dessus ? Je rappelle que le budget moyen des agences, par an, c'est plus de 20 millions d'euros, pour accompagner des réserves. On n'est pas du tout à la même échelle. Donc je crois que tu nous prêtes d'ailleurs, Jean, des capacités budgétaires que, malheureusement, on n'a pas tout à fait.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Est-ce que les chiffres qui sont sur la délibération, 2,7 millions d'euros, sur un budget de 12 millions d'euros sont bons ? 2,7 millions d'euros pour 3 ans.

M. RAYNAUD. - 2,7 millions d'euros, je ne sais pas si c'est bon. En tout cas, 120, cela ne l'est pas.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Et le budget de l'agriculture, 64 et 55.

M. RAYNAUD. - Le budget pour les réserves, c'est 7,7 millions d'euros par an.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous vérifiez, Charlotte. Jean a dû lire très rapidement.

M. RAYNAUD. - Oui, je crois qu'il en a fait une lecture bien particulière. Je dirais un peu, je trouve, mesquine pour le moins.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - J'ai le rapport.

M. RAYNAUD. - C'est la lecture que tu en as faite. Je rappelle que les éco-conditionnalités sont bien précisées dans la délibération. Il y a 4 éco-conditionnalités qui sont demandées pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement de la Région. Je les rappelle. Sortie des CMR. Couverture des sols, 75 % des sols couverts de septembre à novembre. 7 % d'infrastructures agro-écologiques au niveau de l'exploitation et du matériel économe. Donc je rappelle cette concertation qu'on a eue avec l'ensemble des organisations professionnelles, l'ensemble des organisations professionnelles. On a reçu tous les syndicats agricoles. À la première réunion, ils ne voulaient pas se parler et demandaient à ce que le collègue à côté s'en aille. Donc on a réussi à garder tout le monde et après pas mal

de bilatérales qu'on a faites avec l'ensemble des organisations, à la dernière réunion globale, où on a mis tout le monde autour de la table, on a tous bu un coup, à la fin, en étant tous ensemble. Je ne dis pas que tout le monde acceptait avec joie les éco-conditionnalités qu'on a mises, mais tout le monde les a acceptées. Même la chambre régionale a prévu de jouer le jeu avec nous. Sur le débat sur la quantité et sur la qualité, comment peux-tu opposer les deux ? Franchement, avec la démonstration que nous ont faite et le président et Gilles BŒUF. Par ailleurs, les cartes elles ne dépendent pas de nous et, quand elles changeront, on s'adaptera aux cartes du moment. Elles ne sont pas de notre responsabilité, je le rappelle, ce sont la DREAL et les agences de l'eau qui les établissent.

M. LE PRÉSIDENT. - On va maintenant passer aux différents amendements. Donc les amendements d'ELV ont été présentés par notre nouvelle collègue. Alors, je vais les passer et puis chacun dira s'il les vote.

L'amendement numéro un, je crois, rappelle les principes du code de l'environnement. Je ne sais pas qui s'exprime pour le groupe majoritaire.

Mme LEBRAUD. - Effectivement, c'est un amendement qui rajoute les articles du code de l'environnement. Donc pour le groupe PS, place publique et apparentés, nous voterons cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ?

Vote sur l'amendement n°1 à la délibération n°18 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTÉ

▪ **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, juste pour indiquer que l'on fera une intervention globale pour l'ensemble des amendements.

M. ROBERT. - Pareil, on fera une intervention globale.

M. LE PRÉSIDENT. - Comme on me demande d'être encore plus démocrate, je voulais faire voter chaque amendement.

M. FREYCHET. - Je ne ferai pas une intervention pour chacun d'eux. Là, nous sommes face à une litanie d'amendements du groupe écologiste, dont certains sont banals, sans intérêt, lacunaires, qui portent la modification d'une virgule, impertinents. Et d'autres ajoutent des restrictions et des contraintes supplémentaires à nos agriculteurs. Et je tiens à vous dire « foutez-leur la paix et laissez-les travailler tranquilles ». Ainsi, le groupe RN votera contre l'ensemble des amendements du groupe écologiste.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, qui souhaite s'exprimer encore sur ces amendements ELV ?

M. RIOBERT. - Une explication de vote sur les amendements et sur le texte. Nous avons beaucoup regardé ces amendements. Je crois qu'on a une vraie différence sur la question de l'eau on le sait, entre notre groupe et Europe écologie les Verts. Les choses ont été dites clairement. C'est une vision de fond qui est très différente et nous ne voyons pas comment adopter les amendements qui ont un sens dans ce qu'ils disent et dans ce qu'ils ne disent pas. Et, donc, nous ne voterons pas ces amendements. Quant au texte, nous maintenons notre position. Je vous ai écouté très attentivement, Président. Le débat, il est compliqué, mais ce n'est que le premier d'une longue liste que va nous amener à traiter la planification écologique. À chaque fois que l'écologie et l'économie vont notamment se percuter, si à chaque fois, la réponse est aussi complexe, parfois avec une forme de duplicité, ce n'est pas pertinent. Comprenez les agriculteurs rencontrés récemment à qui on dit « regardez l'exemple vendéen, ça marche », mais à qui, aujourd'hui, on ne donne pas vraiment l'impression qu'on va les soutenir. Et les collectivités qui s'attendent entre elles, alors qu'il faut que les collectivités locales reprennent, peut-être, leurs démarches. Comprenez cette tergiversation insupportable quand ils vivent des traumatismes comme celui de Sainte Soline. Et ce n'est qu'un exemple d'une longue liste. Et cela ne nous rassure pas de voir, non pas que ce soit simple, de voir qu'il n'y a pas une prise de position claire, nette et précise.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous laisse vraiment la responsabilité de cette façon « Ponce pilatesque » de gérer le dossier. Tu votes le dossier là ? Ah, d'accord. Et je laisse tomber toutes les retenues collinaires... Bravo ! Je vous expliquerai tout à l'heure. Sur le premier amendement ELV, il y a une majorité. OK. Maintenant, le deuxième amendement.

Mme LEBRAUD. - Président, vous l'avez rappelé, nous ne souhaitons pas stigmatiser la culture du maïs, donc, même si nous reconnaissons l'importance de la sobriété en eau, il est essentiel d'adopter une approche globale et non ciblée. Donc, le groupe PS, Place publique et apparentés, nous voterons contre cet amendement.

M. FLORIAN. - Je vais le faire sur les 11. Nous allons voter contre les 11.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y en a 13.

M. FLORIAN. - Je ne vais pas rentrer dans le fond du sujet, beaucoup se sont exprimés. Nous, on considère que cela durcit encore plus les conditions d'accès à l'eau tel que c'est prévu aujourd'hui dans le règlement. Donc nous sommes contre les amendements présentés.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc qui est contre cet amendement ? Cet amendement ne passe pas.

Vote sur l'amendement n°2 à la délibération n°18 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

▪ **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

Mme LEBRAUD. - Pour l'amendement numéro 3, donc c'est un rajout. On rajoute engrais et pesticides de synthèse et on rajoute l'impact négatif sur les milieux aquatiques et la biodiversité. Donc nous voterons pour cet amendement.

Vote sur l'amendement n°3 à la délibération n°18 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : Renaissance ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTÉ

- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Centre et Indépendants**

M. LE PRÉSIDENT. - Donc, qui est prêt à l'adopter ? Je suppose que les autres collègues sont contre.

Mme LEBRAUD. - L'amendement numéro 4, donc il s'agit de modifier « agriculture biologique » par « pacte d'ambition bio ». Cela correspond à notre politique régionale, le pacte que nous avons voté au mois de juin. Donc nous serons pour cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. – Donc, qui est pour ? Mais ce n'est pas limité, mais non. Lisez le texte.

Vote sur l'amendement n°4 à la délibération n°18 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTÉ

- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

Mme LEBRAUD. - L'amendement 5 rappelle l'engagement, on en a parlé tout à l'heure, je pense que c'est le groupe communiste, sur le multi-usage de l'eau et sur l'engagement au sein des PTGE. Donc, pour le groupe PS, Place publique et apparentés, nous voterons pour cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc, cet amendement est adopté si je reprends le vote des groupes.

Vote sur l'amendement n°5 à la délibération n°18 déposé par le groupe Ecologiste,
Solidaire et Citoyen

**POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen
; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**▪ CONTRE : Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et
Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTÉ

▪ NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

Mme LEBRAUD. - L'amendement 6 est une priorisation et pas une exclusivité de l'agriculture biologique, pour répondre à Pascal COSTE, donc nous voterons pour cet amendement également.

M. LE PRÉSIDENT. - Cet amendement est donc adopté.

Vote sur l'amendement n°6 à la délibération n°18 déposé par le groupe Ecologiste,
Solidaire et Citoyen

**▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique,
Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**▪ CONTRE : Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et
Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTÉ

▪ NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

Mme LEBRAUD. - Sur l'amendement 7, on reprend l'exclusion de production de maïs grain, donc nous voterons contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°7 à la délibération n°18 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

▪ **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

Mme LEBRAUD. - L'amendement 8 porte sur les conditions qui dépassent les compétences de la région, nous voterons contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°8 à la délibération n°18 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

▪ **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

Mme LEBRAUD. - Avec l'amendement 9, il y a une priorité uniquement à l'agriculture biologique, donc nous voterons contre cet amendement. On a rappelé les éco-conditionnalités et la suppression des CMR tout à l'heure, lors du débat.

M. LE PRÉSIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°9 à la délibération n°18 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

▪ **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

Mme LEBRAUD. - Sur l'amendement 10, toutes les mesures du PSR sont déjà soumises à des contrôles rigoureux et ce sont des mécanismes de contrôles déjà en place donc nous voterons contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°10 à la délibération n°18 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

▪ **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

Mme LEBRAUD. - Le 11 limite l'accès à l'irrigation aux nouveaux installés, ce qui peut exclure des agriculteurs en transition ou en conversion agriculture biologique. Donc nous voterons contre cet amendement ?

M. LE PRÉSIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°11 à la délibération n°18 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

▪ **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

Mme LEBRAUD. - L'amendement 12 concerne les cartes qui ne sont pas de notre compétence. Ce sont la DREAL et les agences de l'eau qui sont en charge de cette élaboration. Nous voterons contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°12 à la délibération n°18 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

▪ **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

Mme LEBRAUD. - Sur l'amendement 13, on avait une ambiguïté. Certes, il y avait un problème d'une virgule dans une phrase à clarifier mais, sur la fin, sur les financements qu'on impose aux autres partenaires, nous voterons contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Eh oui, ce n'est pas possible. Cet amendement est donc rejeté. Je suis saisi aussi d'un amendement du groupe LR. Je ne sais pas qui peut le présenter.

Vote sur l'amendement n°13 à la délibération n°18 déposé par le groupe **Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

▪ **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

M. TAUZIN. - Il a déjà été présenté, Monsieur le Président, et je remercie le groupe majoritaire qui a accepté de l'intégrer à son compte avec une petite modification.

M. LE PRÉSIDENT. - Cet amendement est donc adopté et, effectivement, concerne l'ensemble.

Vote sur l'amendement n°1 à la délibération n°18 déposé par le groupe **les Républicains**

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT ADOPTÉ

M. TRIFILETTI. - Peut-être qu'on peut voter, Monsieur le Président.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, est-ce qu'on peut s'exprimer sur cet amendement

LR ? Concernant les LR, on a bien pris note qu'ils voteront contre, mais peut-être qu'ils vont changer parce que finalement leur amendement a l'air d'être adopté. Mais je me demande ce qu'ils vont faire ensuite en commission permanente. Est-ce que vous allez voter contre, aussi, les dossiers des agriculteurs qui vont avoir droit à des aides parce que vous avez voté contre ce règlement d'intervention ? Je pense que votre cohérence est digne, par moment, d'un canard sans tête. En tout cas, l'amendement que vous avez proposé est de bon sens et donc, dans ce cas nouveau, nous voterons pour.

M. LE PRÉSIDENT. - Il est évident que ces amendements seront intégrés par les services dans le texte qui sera adressé à la préfecture pour le contrôle de légalité. Qui est d'avis d'adopter le texte amendé le manifeste en levant la main ? Qui s'abstient ?

M. TRIFILETTI. - Le groupe écologiste vote contre. Nous sommes sur l'amendement LR, nous sommes d'accord ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non. On vote sur le texte.

M. TRIFILETTI. - Demande d'explication de vote.

M. FLORIAN. - Je demande une suspension de séance, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a une suspension de séance pour trois minutes.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, la suspension de séance a été demandée par LR, donc nous allons les écouter. Mais simplement il y a vraiment un besoin de lisibilité concernant les résultats concernant donc l'amendement 13, s'il vous plaît, et l'amendement des Républicains que nous n'avons pas non plus voté.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'amendement des Républicains, on ne sait pas quel est votre vote. Je voulais vous poser la question.

M. TRIFILETTI. - C'est pour ça que je vous ai posé la question avant la suspension de séance des LR.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vous qui l'avez demandé.

M. TRIFILETTI. - Mais non, vous n'avez pas procédé.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon. C'est Nicolas qui a demandé ?

M. TRIFILETTI. - Et ensuite je vous ferai mon explication de vote quand nous aurons fait les deux amendements et, ensuite, le texte dans sa globalité.

M. TRIFILETTI. - Sur le 13, sous le contrôle de Virginie, il y a un vote contre du groupe majoritaire, c'est ça ?

Mme LEBRAUD. - Donc vote contre du groupe majoritaire.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est réglé.

M. TRIFILETTI. - Mais on ne sait pas quel est le détail du 13, parce qu'il est important cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais les autres groupes ont dit qu'ils refusaient la totalité de vos amendements.

M. TRIFILETTI. - Le groupe communiste, je ne sais pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Même vote que le groupe majoritaire.

M. TRIFILETTI. - Donc, là c'est bon, nous avons la réponse, donc le groupe communiste vote contre cet amendement, si j'ai bien compris, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. Alors, quelle est votre position ?

M. TRIFILETTI. - Sur l'amendement 13, bien entendu, nous le votons. Pour l'amendement LR, bien entendu, nous votons contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. Donc, maintenant que tous les amendements ont été soit rejetés, soit adoptés, je me tourne vers le service des assemblées parce que vous me martyrisez avec, en plus, l'idée de faire des évaluations tout le temps, des PPI, des machins comme ça, les services vont s'arracher les cheveux.

M. TRIFILETTI. - Un vote électronique, on en reparlera bientôt.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela ne change rien. On en est à multiplier les COP, là. Quelle est votre position sur le texte amendé ?

M. TRIFILETTI. - Une explication de vote, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est la question que je vous pose.

M. TRIFILETTI. - Je vais vous expliquer. Il y a eu un réel dialogue avec l'exécutif, Président. Il a été cordial, il a été positif et nous vous remercions que ce soit donc le Vice-président ou les délégués qui ont été avec les services à nos côtés dans la réflexion autour de ces amendements. Il y a, nous le notons des avancées significatives notamment par rapport au règlement d'intervention. Un marqueur qui est important pour la santé des hommes et des écosystèmes, c'est la sortie progressive des pesticides, CMR qui nous est chère, vous le

savez. Et c'est un grand pas et nous vous remercions d'avoir effectivement intégré cette dimension-là. Mais, malheureusement, on ne trouve pas tous les pesticides de synthèse comme nous vous le proposons. Si mon décompte est juste, mais vous allez sans doute m'éclairer, Monsieur le Président, 5 de nos 13 amendements ont été retenus. C'est bien et c'est un signal que nous trouvons intéressant, mais effectivement insuffisant.

Par exemple, notre amendement sur la REUT n'a pas été accepté. De même, notre proposition de mise à jour simplement de la cartographie pour avoir une vision diachronique un peu évolutive, finalement, de ce qui va se passer dans les prochaines années, n'a pas été non plus pris en compte et nous le regrettons. Cela aurait amené, finalement, de la dentelle dans nos territoires par rapport à l'état des masses d'eau. Effectivement, aussi, la priorisation par rapport au maïs. Alors, on n'a rien contre le maïs, c'est une plante tropicale.

M. LE PRÉSIDENT. - Stéphane, ne refais pas le match. On a déjà discuté sur tout ça et une de vos collègues a présenté les amendements.

M. TRIFILETTI. - Tout à fait, mais, simplement, c'est une explication de vote, Monsieur le Président, ce qui est prévu dans le règlement intérieur. Et, donc, par rapport au maïs irrigué, il s'agit bel et bien de celui qui est à l'exportation. Regardez, vous verrez ce que disent les scientifiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'y en a quasiment plus, bon sang de bois.

M. TRIFILETTI. - Regardez ce que disent les scientifiques concernant l'eau virtuelle notamment par rapport à tout ça ? Bref, notre position de vote est simple. Nous sommes sur une abstention constructive et on va essayer de vous expliquer. Laissez-nous, on vous laisse évidemment Président le bénéfice du doute. C'est-à-dire que nous serons bienveillants, notamment dans la déclinaison de ce RI en commission permanente et nous irons regarder effectivement ce qui se passe. On jouera le jeu, sachez-le. Nous serons positifs et c'est pour ça que j'ai parlé d'une abstention constructive. Abstention constructive également dans la mesure où vous semblez bouger sur certains marqueurs et on vous en remercie. Malheureusement c'est vrai que toute une batterie de propositions du CESER que nous avons aussi intégrées dans nos amendements n'ont pas été prises ici en considération. Donc, une abstention constructive. On verra aux prochaines CP comment tout cela est pris en compte par l'exécutif. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Stéphane. Alors je vais mettre aux voix l'ensemble. Qui est d'avis d'adopter ce texte ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Ce texte est donc adopté à une large majorité. Je réclame le droit à l'humour à partir de 20h. Je vous propose de poursuivre notre séance. Je vais quelques instants passer la barre à la première Vice-présidente.

N° 18

Vote sur «AGRICULTURE ET EAU : RÈGLEMENT D'INTERVENTION RÉGIONAL
EN FAVEUR DE L'HYDRAULIQUE AGRICOLE»

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés
- **CONTRE** : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- **ABSTENTION** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

ADOPTÉ À LA MAJORITE

19 – TABLEAU DES EMPLOIS

Mme BROUILLE. - Donc nous continuons avec le tableau des emplois. Pierre CHÉRET.

M. CHÉRET. - La délibération a pour objet de soumettre comme habituellement à votre approbation les modifications relatives au tableau des emplois de la collectivité. Je vais dans un premier temps écarter la partie de la transformation des 55 emplois permanents qui correspondent, comme je vous le dis à chaque fois, à la mise en conformité des emplois avec les personnes qui les occupent en vous disant et en vous répétant comme c'est écrit dans la délibération, que cela se fait à iso-budget à l'intérieur des pôles concernés. Quelques mots sur les créations de 37 emplois permanents qui sont composés principalement de 31 emplois financés sur les ressources de la collectivité dans le cadre de la création des nouveaux lycées du Barp et de Créon. Et donc nous assumons d'assurer l'entretien de ces nouveaux bâtiments avec des emplois créés. Et puis six autres emplois permanents, vous avez le détail dans la délibération, qui sont financés par des ressources spécifiques, notamment de l'État. Enfin, la création de quatre emplois non permanents à l'échelle de 9 000 agents au sein de notre collectivité. Deux emplois non permanents financés sur des ressources spécifiques, notamment un par l'État dans le cadre du projet Batena sur la formation de la filière batterie. Nous avons été élus dans un appel à projets. Et puis, un autre, la prolongation d'un contrat de projet financé par les crédits d'assistance sur les aspects de la mobilité et de la billettique. Et, enfin deux emplois non permanents par voie de contrat de projet financé sur les ressources POP qui concernent le traitement des biodéchets dans les lycées où nous avons à la fois des obligations réglementaires et la volonté d'être proactifs sur le sujet et de s'améliorer de façon significative dans les années à venir dans le cadre des plans de la collectivité. Et, enfin, un emploi de 18 mois sur le déploiement du logiciel Incovar sur les agents des lycées puisqu'actuellement il n'est déployé que pour les lasagnes du siège. C'est un logiciel de gestion du temps de travail avec un besoin de forces d'accompagnement dans un premier temps pour son déploiement. Voilà, Madame la Présidente, les éléments que je souhaitais évoquer rapidement sur cette délibération. Merci.

Mme COSTES. - Chers collègues, depuis de nombreuses années et à chacun de nos votes, nous vous alertons sur le manque de gestion des ressources humaines et nous dénonçons l'absence totale de maîtrise des effectifs. Nous ne pouvons donc pas voter favorablement cette nouvelle délibération qui porte à 8 918 le nombre d'emplois permanents de la Région. Pour rappel, ce nombre était de 8 109 en 2017. Soit une hausse de 10 %. Nous ne contestons bien évidemment pas la nécessité des 31 emplois pour faire fonctionner les deux lycées, mais bien votre manque de volonté à vous pencher sur ce problème. Pour

information et rappel, la fusion des Régions devait permettre la mutualisation et engendrer des économies. Cette charge pèse de plus en plus sur nos finances et nous n'en avons plus les moyens aujourd'hui. Nous attendons donc de votre part une inflexion de cette trajectoire en hausse constante. Merci, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non. Pierre.

M. CHÉRET. - Je n'ignore pas la position des Républicains qui, sur le sujet sont transparents et, finalement, d'une certaine continuité. Simplement je voudrais rajouter un éclairage. Alors je n'ai pas la capacité à vous donner les chiffres, mais je souhaite qu'on le fasse dans un avenir prochain. Sur ces 900 emplois que vous évoquez nouveaux, il y en a au moins 90 % qui sont liés à des nouvelles compétences et à des transferts de compétences. Donc, je suis désolé, votre argument n'est pas acceptable sur ce point-là.

Mme COSTES. - J'ai choisi 2017 donc après le transfert de compétence.

M. CHÉRET. - Mais, depuis, il y a eu une multitude de transferts, et vous le savez.

Mme COSTES. - Pas tant que cela.

M. CHÉRET. - Et d'autant plus qu'à chaque délibération, nous évoquons les postes qui sont liés aux transferts. Je n'ai pas envie de polémiquer, mais je vous dis simplement que, que vous ne soyez pas d'accord avec la trajectoire que nous avons choisie, c'est une chose, mais votre argument, pour moi, n'est pas recevable. Voilà simplement ce que je souhaitais dire sur le sujet.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contre ?

Mme COSTES. - Donc, du coup, on vote contre puisque je vous ai dit qu'on ne voterait pas favorablement, mais j'espère qu'en commission des finances, on aura justement quelques explications de ces effectifs.

Mme BROUILLE. - Oui. Vous l'avez déjà eue 10 000 fois, même au temps du mandat précédent. Donc, des contre ? Abstentions ? Merci. Cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Sur la délibération 20, elle est pour l'instant décalée puisque nous sommes en attente de la parution du décret. Donc peut-être demain ou elle sera décalée sur la prochaine séance plénière du mois de novembre.

N° 19

Vote sur «TABLEAU DES EMPLOIS»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

- **CONTRE : Les Républicains**

- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

20b – RÈGLEMENT D'APPLICATION DU TEMPS DE TRAVAIL AMENDÉ

Mme BROUILLE. - Et, concernant la délibération 20b, sur le règlement d'application du temps de travail amendé, vous savez qu'on avait déjà voté cette délibération en CP. Il y a eu une erreur technique et, comme vu, apparemment, en réunion de présidents de groupes, nous ne referons pas le match donc on va tout de suite passer au vote. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? On ne réouvre pas le débat sur l'application du temps de travail puisque nous avons longuement débattu lors de la commission permanente et ce matin, me semble-t-il, dans un accord avec tous les présidents des différents groupes, il a été convenu de ne pas refaire le débat. Et, donc, je passe tout de suite au vote. Y a-t-il des contre ? Des abstentions. Adopté à la majorité, je vous remercie.

N° 20b

Vote sur «RÈGLEMENT D'APPLICATION DU TEMPS DE TRAVAIL AMENDÉ»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

21 – INDEMNITÉS DE FONCTION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Mme DERVILLE. - Madame la Présidente, c'est très technique, en fait. Vous le savez, le décret du 28 juin 2023, qui a revu le point d'indice à la hausse s'applique aux agents, mais également aux élus et donc cela implique pour nous de revoir notre délibération puisque dans notre délibération nous indiquions le montant de l'indice brut qui, du coup, a été revu. Et donc, nous vous proposons cette nouvelle délibération qui fait référence à l'indice brut, mais n'en indique pas le montant. Si bien que, quand on aura de nouvelles revalorisations du point d'indice, nous ne serons pas amenés à revoir cette délibération. Mais ça ne change rien. C'est le même calcul que celui qui a toujours existé dans cette Assemblée.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il il des demandes de prise de parole ? Des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 21

Vote sur «INDEMNITÉS DE FONCTION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**22 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL : DÉLÉGATION DE POUVOIR DU
CONSEIL RÉGIONAL À SON PRÉSIDENT CONCERNANT LES DÉCISIONS
D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES**

Mme BROUILLE. - Sur une délégation du pouvoir du Conseil régional à son Président concernant les décisions d'admission en non-valeur de titres de recettes, puisque la loi 3DS du 21 février 2022 permet au Conseil régional de déléguer à son Président le pouvoir d'admettre en non-valeur les titres de recettes. C'est une délibération qui vous est proposée en ce sens. Le seuil fixé par décret est fixé à 200 euros. Y a-t-il des remarques ? Des observations ? Des demandes de prise de parole ? Des contre ? Abstention ? Adopté à la majorité. Je vous remercie. La délibération 23a a été retirée.

N° 22

Vote sur «FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL : DÉLÉGATION DE
POUVOIR DU CONSEIL RÉGIONAL À SON PRÉSIDENT CONCERNANT LES
DÉCISIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**23 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE :
COMMISSIONS ET COMMISSIONS "GIA"**

Mme BROUILLE. - La délibération a pour finalité de procéder aux désignations des conseillers régionaux dans les commissions et commissions GIA. Ces désignations se font par voie consensuelle dans le strict respect des répartitions entre groupes et avec l'accord de l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Chaque groupe d'élus concernés du Conseil régional propose les noms de ses représentants à désigner. C'est juste pour la nomination de Madame SARRAZIN. Je vous ai redit un petit peu les règles.

M. TRIFILETTI. - Madame la Présidente, simplement pour bien noter que l'on est ravi d'avoir Madame SARRAZIN avec nous et qu'effectivement nous sommes contre le cumul des mandats, vous l'avez compris, puisque Nicolas THIERRY est parti suite à un cumul de mandats, ce qui n'est pas le cas de tous les groupes politiques.

M. CHÉRET. - Il a fallu un an quand même. Pardon, cela m'a échappé.

Mme BROUILLE. - Donc, c'est la Commission et le GIA 3 qui accueilleront avec bienveillance Madame Émilie SARRAZIN. Bienvenue. On vote. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ?

Mme DIAZ. - Pas de participation au vote pour nous.

Mme BROUILLE. - D'accord. Donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

N° 23

Vote sur «FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE : COMMISSIONS ET COMMISSIONS "GIA"»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

* **Non-participation : Rassemblement National et Apparentés**

**24 - COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU
NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET ACCEPTER LES INDEMNITÉS
D'ASSURANCE**

Mme DERVILLE. - Il s'agit d'informer le Conseil régional de l'exercice de la délégation que nous avons donnée au Président concernant ces deux sujets.

Mme DEWAELE. - Concernant la confirmation par le tribunal administratif de son arrêt sur la demande d'annulation par le RN du versement de subventions à SOS Méditerranée, notre groupe constate que, malgré l'insistance du RN à criminaliser en permanence avec le délit de solidarité les engagements indispensables des associations humanitaires, la justice confirme son arrêt de 2020 sur les décisions qu'a pris à l'initiative des écologistes notre Assemblée en 2018 concernant les subventions versées pour soutenir SOS Méditerranée. Je rappelle ici en citant le PDG de SOS Méditerranée « partout où un homme, une femme, un enfant risque la noyade, nous sommes tous concernés, car le droit à la vie est universel et le devoir de secours en mer est inconditionnel ». Nous attirons l'attention sur les conséquences de ce harcèlement envers les organisations humanitaires, harcèlement qui met en danger des milliers de personnes, le travail essentiel des défenseurs des droits humains doit être protégé au lieu d'être entravé. Merci.

Mme BROUILLE. - Donc l'Assemblée prend acte de cette communication sur la délégation, donc nous allons poursuivre, mes chers collègues, avec la délibération numéro 25 sur le règlement d'intervention en faveur du spectacle vivant. Principe, modalités et dispositifs.

N° 24

Vote sur «COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN
JUSTICE AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET ACCEPTER LES
INDEMNITÉS D'ASSURANCE »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

25 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPECTACLE VIVANT, PRINCIPES, MODALITÉS ET DISPOSITIFS

Mme CLAVEAU. - Je devais vous cueillir demain matin, frais et dispos après le café, et c'est finalement ce soir, mais je sais pouvoir compter sur votre attention pour la présentation de ce règlement très important en faveur du spectacle vivant. Donc nous vous proposons d'adopter de nouvelles règles de soutien. Alors je vais commencer par un petit rappel du paysage du spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine qui est particulièrement riche et dynamique. Ce sont quelque 1 200 équipes artistiques toutes disciplines confondues. On parle de théâtre, d'art de la rue de danse par exemple, et quelque 600 lieux de diffusion de spectacles dans la région. Jusqu'à présent la région aide environ 135 équipes artistiques et une centaine de lieux. Et, évidemment, mais vous le savez, je vous rappelle que nous sommes dans le cas d'une compétence partagée avec les autres collectivités et l'État.

Quelques éléments de contexte, aussi, puisque les acteurs culturels doivent subir un empilement de crises, à commencer, évidemment, par les effets toujours durables de la pandémie. Vous vous souvenez sans doute de la fermeture des lieux de spectacle qui a conduit à un report du travail des équipes et des aides sur la création de spectacles et à la reprise à la réouverture des lieux. Je n'ose pas dire au retour à la normale, mais au moins sur ce qui était des conditions du public ce qu'on pourrait appeler un embouteillage de programmation. Ensuite, il y a également les conséquences de la guerre en Ukraine avec le contexte d'inflation. Ce sont par exemple les dépenses d'énergie qui ont augmenté ou encore ce que l'on appelle les frais d'approche, donc qui sont les frais de déplacement des équipes artistiques par exemple, ou encore de transport des décors, des costumes. Donc ça, c'est plutôt pour les lieux de diffusion. Le résultat, c'est que les moyens disponibles pour la production artistique sont évidemment moindres et cela a des conséquences sur la programmation au détriment des artistes puisqu'il y a des dieux, par exemple, qui choisissent de réduire un petit peu leur programmation ou leur saison. Et, donc, ce sont finalement les artistes qui ont moins de dates.

Autre constat particulier à notre région, une concentration forte des équipes artistiques à Bordeaux et dans une moindre mesure sur Limoges et Poitiers. Et, c'est vrai dans un contexte national, une concurrence très forte entre les équipes pour être diffusées dans les réseaux de lieux labellisés, je pense aux scènes nationales ou aux scènes conventionnées d'intérêt national. Donc ce sont ces constats que je partage avec vous ce soir et qui ont guidé notre travail pour revoir ce nouveau règlement d'intervention.

Quelques mots sur tout le travail de préparation. Il a été important puisque c'est une année

de concertation qui a été menée avec les acteurs culturels dans la région. Nous avons eu des séquences plénières à Bordeaux, Limoges, Poitiers, mais aussi des groupes de travail constitués avec des acteurs et 4 séances de travail avec le COREPS qui, je le rappelle, est l'instance de dialogue que nous avons avec les syndicats du secteur. Nous avons également travaillé en articulation avec notre office dédié au spectacle vivant l'OARA, à qui nous avons confié, je vous le rappelle, des missions fortes de soutien à la production, la fabrication et la diffusion de spectacles des équipes Néo-Aquitaines. Je le dis parce que l'OARA est un exemple unique en France et, pour rappel, il est doté de 4 millions d'euros de budget, financés à 93 % par la Région. Ce règlement d'intervention a donc deux volets. Le premier concerne les compagnies, les ensembles musicaux et les orchestres. D'abord, ce qui ne change pas, c'est qu'évidemment nous maintenons le principe d'aide à la structuration et au fonctionnement de ces équipes. Ce qui change, c'est qu'auparavant le montant d'aide que nous attribuons dépendait du chiffre d'affaires, en tout cas, était indexé sur le chiffre d'affaires réalisé. Donc, plus une équipe diffusait, plus elle était aidée par la Région. Suite à la concertation des acteurs, nous avons maintenu pour partie ce mécanisme d'adossement de l'aide au chiffre d'affaires. Il nous a semblé qu'effectivement c'était un facteur de sécurisation forte pour les équipes. Nous avons retravaillé un petit peu le mécanisme afin d'éviter des effets de seuil trop forts selon la variation des chiffres d'affaires. Et nous avons donc conservé ce mécanisme pour les deux tiers de notre enveloppe budgétaire. Pour le tiers restant, nous avons décidé d'être plus attentifs sur des critères d'appréciation qui couvrent trois thématiques qui sont au cœur de nos préoccupations régionales. La première, ça ne vous surprendra pas, c'est l'ancrage territorial et les coopérations territoriales qui peuvent être développées par un projet. Et, là, l'idée est bien d'aller aider des compagnies qui peuvent être plus éloignées des métropoles régionales pour lesquelles on sait qu'il est plus difficile de se maintenir dans des territoires éloignés de ces métropoles et/ou aider à soutenir des modèles moins dépendants d'une forte diffusion dans les réseaux.

Ensuite, nous souhaitons également valoriser des projets qui peuvent contribuer à déployer les droits culturels ou encore qui intègrent une dimension forte en faveur de la transition écologique. J'y reviendrai un tout petit peu plus tard, en fin de délibération.

Autre modification, l'attribution du bonus de 2 000 euros automatique en cas de direction féminine. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent, même s'il existait déjà un bonus, mais il n'était pas automatique. Et, ensuite, de nouvelles règles pour le soutien à la jeune création. Donc l'idée c'est qu'une équipe qui relève de la jeune création va désormais pouvoir rentrer avec une aide de 5 000 euros par an pendant 3 ans pour leur laisser le temps de se structurer dans ce début de parcours.

Pour ce qui est des lieux, donc le deuxième volet, nous avons simplifié. Auparavant, nous

avons des scènes de territoire, des lieux de fabrique, des saisons sans lieu, etc. Désormais, nous faisons une distinction entre des lieux labellisés ou assimilés, scènes nationales, scènes conventionnées, scènes dramatiques, etc. Et ce que nous appelons des lieux culturels de proximité. Le principal changement concerne la forte intégration de trois critères d'appréciation et on retombe sur les critères que je viens d'évoquer pour les compagnies, donc l'engagement du projet vis-à-vis du territoire où s'inscrit. De ses habitants et plus particulièrement des jeunes, les droits culturels et la transition écologique.

Je disais que j'y reviendrai donc, une petite incise sur nos propositions en matière de transition écologique. Depuis deux ans maintenant, nous avons démarré un chantier sur la transition écologique dans le secteur culturel. Nous sommes accompagnés par Cyril DELFOSSE et David IRLE, ce dernier étant l'auteur d'un livre qui s'appelle *Décarboner la culture*. Et ce travail fera l'objet d'une feuille de route que nous vous proposerons d'adopter bientôt. Nous avons opté pour deux stratégies différentes sur cette question de la transition écologique pour les lieux et pour les équipes artistiques. Pour les équipes artistiques, nous ne sommes pas sur des éco-conditionnalités mais sur une valorisation des initiatives qui sont prises et une auto-évaluation et notamment l'idée, à travers ces auto-évaluations, c'est de pouvoir recenser des bonnes pratiques et également les partager collectivement avec l'ensemble des équipes artistiques. Pour les lieux, par contre, nous sommes bien sur des éco-conditionnalités sur les questions de mobilité, de consommation, d'énergie et d'alimentation. Nous avons choisi ces trois items, tout simplement parce que, dans le secteur culturel, ce sont les trois premiers postes en termes d'émissions carbone. Et nous avons adopté pour ces éco-conditionnalités, d'abord, une démarche échelonnée dans le temps, comme vous pouvez le lire dans la délibération, mais également une démarche qui est accompagnée et je le précise parce que c'est la Région qui va se positionner ou se positionne déjà pour des outils et des ressources qui permettent de soutenir ces transformations. Et, ensuite, une démarche intégrée puisque ces éco-conditionnalités considèrent les cadres d'intervention des autres niveaux. Je pense évidemment à l'État qui a un pouvoir réglementaire, aux autres collectivités. Et, dans le cas d'une compétence partagée, nous participons aux différents dialogues qui peuvent se tenir entre les partenaires. Un dernier mot pour saluer le travail et la mobilisation du service spectacle vivant de la Région et de la direction de la culture. Comme je vous l'ai dit, la concertation a été importante et j'aurais également un mot de remerciement vis-à-vis de Joël BROUCH, le directeur de l'OARA, avec qui nous avons pu échanger largement sur ces nouvelles orientations. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup, Charline, sur ce règlement qui tient compte à la fois des réalités de terrain et des priorités régionales. Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, allez-

y Monsieur FREYCHET. Non.

M. OBRADOR. - Mes chers collègues, étant donné que nous parlons de culture, je souhaite rendre un hommage à Avidan, jeune Franco-Israélien originaire de Bordeaux qui a malheureusement perdu la vie, faisant partie des plus de 250 victimes sauvagement assassinées par des terroristes du Hamas alors qu'ils participaient à un festival de musique. Nos pensées se tournent vers sa famille, ses proches et plus largement en cette période douloureuse vers l'ensemble du peuple israélien.

Concernant le sujet du règlement d'intervention, notre position demeure invariable et vous la connaissez. Il s'agit de fonds publics et des entités qui ne parviennent pas à survivre et survivent uniquement grâce aux subventions publiques. Ce ne devrait plus être le cas. La Cour des comptes, dans un rapport récemment rendu public par la voix de son président Pierre MOSCOVICI, semble également souscrire à cette analyse. De plus, il est impératif d'assurer une traçabilité rigoureuse des subventions. En ce domaine également, au Rassemblement National, nous ne tolérerons et vous le savez, aucune concession. Des structures qui opèrent de manière dissimulée et qui diffusent des messages politiques souvent à tendance gauchistes, voire d'extrême gauche, ne devraient plus bénéficier de fonds publics. Et permettez-moi, Madame CLAVEAU, de revenir un très court instant sur votre attitude que je qualifie de « déplorable » par vos remarques puériles lors de la dernière commission permanente quand mon groupe dénonce certaines de ces subventions. Depuis les tragiques événements qui ont touché Israël, mais qui nous ont également touchés par l'assassinat odieux d'un enseignant, Dominique BERNARD, par un islamiste, encore un, il semble que la classe politique, dans sa quasi-unanimité, s'éveille et exprime le désir de mieux contrôler les diverses subventions, notamment à l'égard du monde culturel, associatif et sportif. On pourrait dire « mieux vaut tard que jamais ». C'est d'ailleurs une requête que nous formulons depuis toujours. Cependant, j'en veux beaucoup aux élus les Républicains, mais également à ceux de la majorité qui, en public, tiennent des discours de fermeté d'autorité, mais qui, dans le huis clos des commissions permanentes, laissent tout passer sans la moindre opposition. Dans le cadre de ce règlement d'intervention, certaines structures entretiennent des liens directs avec la Ligue de l'enseignement, organisation qui soutient officiellement Tariq RAMADAN, qui est allié aux Frères musulmans, eux-mêmes étant des partisans du Hamas.

Mme MARIE-REINE SCIARD. - Là, ce n'est pas possible, il y en a ras-le-bol !

M. OBRADOR. - Vous voyez, quand on décide de subventionner une structure, il faut remonter la chaîne dans son ensemble. Lorsque vous accordez une subvention à un festival qui offre une tribune à Fatima OUASSAK qui veut, je cite, « brûler les bibliothèques », qui

manifeste sur ses réseaux sociaux son affiliation à l'extrême gauche antisémite ou qui relaie le communiqué de presse que je qualifierais, pour être poli, de « scandaleux » du NPA, pareil, ces structures-là ne devraient pas être subventionnées par l'argent public. Ou encore des subventions allouées à des entités telles que la Cimade, association d'extrême gauche qui, par une idéologie aveugle, s'est opposée il y a quelques années à l'expulsion du terroriste islamiste d'Arras et qui a été soutenue par les communistes et Europe écologie les Verts. Donc plutôt que de vociférer, je vous appellerai, mes chers collègues, à la retenue.

Mme BOURDIN. - Expulser des jeunes de 10 ans, c'est de la retenue, forcément.

M. OBRADOR. - Je n'avais pas terminé, excusez-moi. Quand nous avons dénoncé ces situations, certains sont restés silencieux et d'autres nous ont pointés du doigt ou raillés. Toutefois, mes chers collègues, il est impératif de prendre la mesure de la gravité de la situation, de l'ampleur de la tâche qui nous incombe. L'heure n'est plus aux atermoiements. Si vous souhaitez mener ce combat, nous y sommes prêts et vous nous trouverez à vos côtés. Nous allons voter contre ce règlement d'intervention. Je vous remercie.

M. ROBERT. - Nous allons voter pour ce règlement d'intervention qui est important parce qu'il vient toucher tout un secteur avec lequel une partie de notre région, l'Aquitaine, a une relation un peu torturée. Nous avons un retard historique sur le spectacle vivant dans la partie Aquitaine, en tout cas dans la partie nord, bref, autour de Bordeaux. Il faut le dire tel que. J'ai un regret. C'est que, pendant 6 ans, on a réussi à faire beaucoup de choses. Vous avez dit, Madame la Vice-présidente, la concentration des équipes à Bordeaux. Il faut que les équipes passent à Bordeaux pour la diffusion et qu'elles repassent et qu'elles soient vues et qu'elles reviennent. Et elles veulent y venir, à Bordeaux. Il ne s'agit pas qu'elles y restent, bien évidemment, mais la diffusion, je crois, le passage à Bordeaux dans la capitale régionale est important pour leur visibilité et leur diffusion. Mais il ne faudrait pas laisser penser au travers de ces mots que tout va bien. Il a fallu rattraper le chemin que nous n'avions pas fait jusque-là. Pourquoi nous avons été le dernier CDN de France créé ? Pourquoi nous n'avions pas de scène nationale ? Nous l'avons obtenue, nous avons fait labelliser le Globe, nous avons rénové le Globe, réouvert les fêtes du grand parc, accueilli le CDCN quand il était menacé, labellisé le carré colonne, scène nationale, créé le Fab et, dans tous ces chantiers-là la Région a été à nos côtés. Des fois, il fallait un peu râler, et je parle sous le contrôle de Nathalie LANZI, mais on a toujours réussi à s'entendre. Depuis, rien. C'est un regret que j'exprime ici parce que ne je peux pas le laisser passer.

Alors, vous trouverez peut-être des arguments. Effectivement, il y a des droits culturels que je souhaite respecter, que je connais bien, mais les droits culturels ça n'a jamais donné un euro de plus à la production, une heure de plus sur un plateau ou un théâtre de plus ouvert

dans Bordeaux. Et, en l'occurrence, on expulse L'œil la lucarne qui allait fêter ses 50 ans dans son théâtre. Donc je trouve que la part de la Ville de Bordeaux, la part de ce qui vous est demandé ici est malheureusement terriblement triste.

Mme MAGNE. - Par principe, nous soutenons toute politique qui vise à soutenir et accompagner les politiques culturelles de notre région pour deux raisons. Principalement, d'une part, parce que la culture est un droit facteur d'émancipation. Son accès est un élément vital de notre démocratie. Et, d'autre part, parce que la culture est une économie. La création est aussi une industrie, vecteur de croissance et d'emploi. Nous saluons donc la volonté de la Région de soutenir, à travers ce nouveau règlement d'intervention, les projets des opérateurs et opératrices du spectacle vivant, qu'il s'agisse des artistes ou des lieux. Cette mise à jour du règlement de 2018 à l'aune des enjeux de la transition écologique pose cependant un certain nombre de questions et soulève finalement des paradoxes. Si les éco-conditionnalités, quoi qu'on en pense, fixent un vrai cadre d'attribution des aides financières, nous nous interrogeons sur la portée de la charte d'engagement qui suit. Elle fixe un ensemble de principes qui viennent percuter d'autres politiques que vous menez par ailleurs et dont la compréhension même est parfois tendancieuse. Trois exemples. Vous demandez à ce que les structures, les acteurs culturels s'engagent à, je cite « recourir aux usages numériques de façon sobre et raisonnée. Qui détermine ce que sont des usages numériques, sobres et raisonnés, alors même que, par ailleurs, la Région accompagne le développement d'outils numériques, y compris dans le domaine des industries culturelles et créatives. La réalité virtuelle, par exemple. Il est nécessaire de sortir de cette logique de politique en silos pour tout simplement avoir plus de clarté dans les politiques régionales.

Un deuxième exemple, vous demandez aussi à ce que les opérateurs s'engagent à contribuer au déploiement « d'imaginaires désirables plus soutenables ». Là encore, de quoi s'agit-il ? Est-ce que les spectacles accompagnés par la Région doivent répondre à une idéologie ou à une philosophie politique ? N'est-ce pas aller trop loin et, pour le coup, sortir du rôle qui devrait être celui de la Région ? Troisième exemple, les signataires de la charte doivent s'engager à réduire les impacts négatifs liés aux mobilités culturelles. Alors, vous le savez, c'est un principe qui ne repose pas exclusivement sur les opérateurs, mais qui stigmatise les territoires les plus enclavés. Aller vers une meilleure équité des territoires, ce que vous voulez faire, c'est faire du cousu main et répondre à un État d'enclavement en proposant une politique de mobilité qui rapproche la culture et le citoyen. Globalement, il est nécessaire d'avoir une cohérence dans le déploiement des politiques culturelles de la Région avec l'ensemble des politiques régionales dont Néo Terra, mais pas seulement. Isoler les politiques publiques et la transition écologique de ces politiques, c'est prendre le risque d'aboutir à des paradoxes qui rendent illisibles ces politiques. Vous écrivez dans la

délibération que « le secteur de la culture est un secteur fragile ». C'est une réalité et c'est la raison pour laquelle nous voterons ce nouveau règlement qui s'inscrit dans les défis de son temps. Mais nous regrettons qu'il n'apparaisse pas véritablement comme un levier d'émancipation. Je vous remercie.

M. JLALJI. - Madame la Présidente, mes chers collègues, lors de cette session plénière, il nous est soumis au vote le nouveau règlement d'intervention en faveur du spectacle vivant. Nous tenons à saluer le travail effectué sur ce règlement dans une constante discussion et rencontre avec les acteurs de ce domaine. Nous partageons toutes et tous un même objectif, celui de fabriquer du commun. Au sein de notre groupe, c'est notre mode de pensée. Pour cela, nous avons un besoin impérieux des artistes, des équipes artistiques, des créations et de celles et ceux qui travaillent dans la culture. Nous avons besoin des professionnels du spectacle vivant. La politique culturelle qui doit être menée à une vocation d'être là où on ne l'attend pas et de parler à ce qui en nous ne fige pas l'identité, mais au contraire l'affranchit. Le monde de la culture participe essentiellement à la démocratisation culturelle à la base d'une offre régulière, diversifiée et de qualité, ouverte à des publics souvent éloignés de la culture. Cette recherche constante de créer des ponts et passerelles permet d'aller découvrir l'autre et de se découvrir soi-même. Ce nouveau règlement rappelle la crise du modèle économique de ce secteur. Ces difficultés se lient avec une surpression et une sur présence de l'activité du spectacle vivant dans les métropoles de la région. C'est pourquoi il faut trouver une équité avec les territoires ruraux. Nous saluons la volonté inscrite dans cette délibération, mais nous ferons attentifs à ce que cela se traduise en action politique concrète. En effet, nous avons des départements où la présence du spectacle vivant est bien inférieure à d'autres. Il faut y répondre par une mécanique plus forte en faveur d'un aménagement du territoire où ce sont les compagnies qui sortiront des villes pour aller dans les territoires les moins dotés.

Par rapport au précédent règlement, celui-ci intègre les enjeux de transition Néo Terra et la politique des éco-socio-conditionnalités. L'inscription des enjeux de transition et de responsabilisation dans le soutien financier faisant du spectacle vivant un espace d'alliance avec tous ceux et toutes celles qui travaillent à faire évoluer notre société pour la rendre désirable et mobilisatrice. Il y a toutefois un point auquel nous nous rattachons avec l'avis du CESER. Passer de 5 dispositifs en 2018 à 2 dispositifs n'est pas forcément négatif si et seulement si nous avons un faisceau permettant de comprendre cette rationalisation. Là où nous estimons qu'il y a un problème, c'est que le second dispositif ne comporte pas la valorisation des politiques régionales transversales nécessitant des correctifs afin d'y pallier. Les lieux culturels sont les plus à même d'accueillir les équipes artistiques, les ensembles musicaux et les orchestres, et donc d'être les acteurs de ces critères de valorisation

régionale. En revanche, le rayonnement régional ne doit pas entraîner une logique marchande par les appels à projets et en sortant d'une articulation marchande, production-diffusion qui nuit à l'activité créative qui est facteur d'émancipation et de démocratie.

Dans les nouveautés que nous saluons, il y a l'aide à la jeune création et l'organisation de festivals. Aussi, et c'est une avancée majeure pour notre groupe et je salue notre Vice-présidente, Catherine LA DUNE qui porte ces sujets, l'intégration de la dimension de l'égalité homme-femme dans ce cette délibération. En renforçant la prise en compte de l'égalité professionnelle dans ce secteur, c'est un véritable engagement de la Région. Un nouvel horizon doit voir le jour. Celui-ci passe par une meilleure articulation entre des projets de création individuelle et collective aux enjeux sociétaux, à la question du vivant. Elle passe dès lors par une réinvention de nos coopérations et de nos modes de production. Car, avant tous les règlements, il y a une communauté qui s'emploie à consacrer une partie de son temps, de sa richesse, de sa vie, à un projet d'émancipation individuelle et collective basée sur la création artistique. Nous les saluons. Nous voterons donc pour cette délibération. Juste un mot sur l'intervention du Rassemblement National. Ce sujet de la culture nous permet de voir le vrai visage de l'extrême droite. Puisqu'on sait que, dans les villes qui sont dirigées par l'extrême droite, souvent ce sont ces premières associations qui ont été citées, la Cimade, mais aussi les Restos du cœur, le Secours populaire et même la Ligue des droits de l'homme qui souffrent du manque de soutien dans ces villes d'extrême droite.

Mme BOURDIN. - Nous nous associons aux remerciements à l'adresse des services pour un travail riche et d'ailleurs nous ne pouvons que souscrire à l'esprit et à la présentation des intentions dans les propos introductifs de ce règlement d'intervention. Cependant, à la lecture attentive des modalités d'appréciation et des différents indicateurs, nous pouvons douter de la pertinence de certains outils retenus. Nous allons donc nous permettre un certain nombre de suggestions que nous aurions volontiers apportées au débat en amont si les membres de l'opposition avaient été invités à participer aux réunions de concertation préalables. Tout d'abord parce que la comparaison de ce document avec son prédécesseur montre en effet de nombreuses convergences, nous nous interrogeons sur l'existence d'une réelle évaluation du règlement précédent. Nous nous demandons à cette comparaison quelle était la nécessité de fusionner cinq dispositifs distincts pour n'en conserver que deux et choisir de perdre la précision des critères adoptés à la spécificité et à la typologie des différents bénéficiaires. Les caractéristiques des opérateurs labellisés par l'État, par exemple, n'obéissent pas aux mêmes exigences que les scènes de territoire et les saisons sans lieu. N'y a-t-il pas, par ailleurs, une injonction contradictoire à valoriser le rayonnement local dans les bonifications, tout en exigeant le rayonnement hors région comme principe de base du soutien.

Aussi, ce règlement d'intervention ne semble pas apporter de solution à la problématique de la superposition des subventions sur les grandes équipes et les grands opérateurs labellisés par l'État, qui jouissent déjà d'une grande notoriété, et d'une grande visibilité. D'autres régions ont fait des choix différents en appuyant plus discrètement l'État en soutien aux grands opérateurs et en privilégiant l'émergence et le maillage territorial qui dynamise les territoires en dehors des parcours concurrentiels, mais avec des exigences de qualité et d'appropriation citoyenne dans l'esprit des droits culturels. Comme les professionnels mobilisés contre ce règlement d'intervention, nous lisons avec étonnement que les mesures d'équité et d'incitation ont été remplacées par un système de malus pesant sur les lieux, sur des critères dont ils n'ont pas les manettes. Par exemple, pourquoi faire peser sur les structures les choix des mobilités des usagers ? Et, quand bien même, peut-on évaluer de la même façon une salle au centre de Bordeaux dont les usagers utilisent majoritairement les mobilités douces à des horaires où les transports en commun sont toujours en fonctionnement et une salle en territoire rural qui rayonne sur un périmètre de plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de kilomètres dépourvus de mobilité collective. C'est une écologie punitive dont nous ne sommes pas les partisans, surtout lorsqu'on parle d'une économie sociale et solidaire qui n'a pas pour objectif de générer des profits, mais d'apporter des aménités aux territoires et leurs habitants. Privilégiez les bonifications pour les démarches vertueuses, c'est également ce qu'en 2019, lors de l'élaboration de la feuille de route Néo Terra, le coptec avait proposé parmi les pistes potentielles de progrès sur la transition écologique et énergétique dans les champs de la culture et du patrimoine, parmi de nombreuses autres pistes intéressantes.

Rappelons que l'étymologie du mot culture nous vient du verbe « colère », qui signifie « habiter, cultiver, pratiquer, soigner, entretenir ». En effet, la pertinence d'une politique culturelle ne se mesure ni à ses statistiques ou à ses critères d'appréciation des acteurs et des actrices culturelles qu'il s'agirait de mettre en concurrence les uns avec les autres dans une logique élitiste, mais bien à la façon dont l'écosystème interroge les valeurs, les concepts, l'humanité, le vivant, les imaginaires, dans une trajectoire de progrès. L'industrie culturelle qui se nourrit davantage du livre, du cinéma, de l'audiovisuel et des musiques actuelles, ne touche que très peu le secteur fléché ici, qui est un secteur fragile, nous l'avons tous dit, et particulièrement fragilisé par les crises. Les compagnies n'ont pas vocation à devenir des fonds de commerce et les lieux de diffusion ne sont pas des centrales d'achat. Le spectacle vivant constitue un patrimoine dont il faut prendre soin.

Mme BROUILLE. - Merci de passer à la conclusion, Madame BOURDIN.

Mme BOURDIN. - J'explique mon vote.

Mme BROUILLE. - Non, vous aviez 4 minutes. On ne va pas réexpliquer les règles, il est 21h10.

Mme BOURDIN. - Notre collègue a eu le droit de dépasser les 4 minutes. Je peux expliquer notre vote. Vous vous moquez de notre vote.

Mme BROUILLE. - Non. Il a fait 4 minutes 12. Là, on a largement dépassé, on est arrivé à 5 minutes. Donc je vous laisse une dernière conclusion.

Mme BOURDIN. - Ce n'est pas vrai.

Mme BROUILLE. - Si. On peut jouer longtemps. Madame BOURDIN, pour l'instant, c'est moi qui préside cette assemblée. Je vous demande pour la dernière fois et très gentiment, avec bienveillance, de passer à votre phrase de conclusion et je permettrai à Charline de vous répondre sur le texte apparemment où on n'a pas eu les mêmes textes dans les règlements d'intervention. Je vous laisse finir d'une phrase.

Mme BOURDIN. - Si nous l'espérons de tout cœur, nous ne sommes pas sûrs que ce règlement d'intervention prenne soin du spectacle vivant de Nouvelle-Aquitaine dans sa pluralité. Nous nous abstiendrons sur ce texte.

Mme CLAVEAU. - Je démarre par la fin. Chère Katia BOURDIN, d'abord, nous avons eu un bilan du règlement d'intervention précédent qui a été présenté en commission culture. Ça, c'est la première chose. Ensuite, ce que vous dites, c'est que nous n'abordons pas le spectacle vivant dans sa pluralité. Or, c'est tout à fait l'inverse. Vous avez parlé de logique élitiste. En l'occurrence, qui décide ce qui doit être vu ? Il me semble qu'aujourd'hui, c'est beaucoup les programmeurs de lieux. Et qu'est-ce que nous faisons, aujourd'hui ? Nous disons qu'il n'y a pas un seul modèle de production de diffusion que nous souhaitons soutenir, mais aussi d'autres types de projets d'équipes artistiques qui, par exemple, et il en existe déjà beaucoup dans la région, vont être moins dans un réseau de diffusion labellisé conventionné, mais qui vont par exemple porter des projets participatifs, de territoire, qui vont également mettre en place des actions de médiation qui vont mettre en place des projets en coopération avec d'autres acteurs. Et c'est ce qui permet aussi de faire rentrer la diffusion culturelle dans d'autres lieux que des lieux qui sont tout à fait dédiés et dont on sait que, parfois, elles ont des charges symboliques, quand il s'agit de pousser la porte d'un théâtre, par exemple. Donc, au contraire, moi, j'ai plutôt le sentiment que cela va nous permettre de soutenir mieux des modèles plus variés d'équipes artistiques et que cela va aussi avoir des conséquences positives du point de vue de la diffusion de la culture.

Ensuite, sur la mobilité, j'avoue que je tombe un peu des nues puisque je pense qu'on a été assez précis sur la question de l'éco-conditionnalité, sur ce qui relève de la mobilité des personnes. Vous vous doutez bien que, évidemment, nous avons complètement conscience

qu'en la matière il s'agit de coresponsabilités et la Région étant par ailleurs en compétence sur les transports. Je parle par exemple des TER, mais c'est aussi les transports interurbains. Nous sommes tout à fait concernés. Pour ce qui est des lieux, ce qui est demandé, c'est de collecter des données. D'où vient le public ? Par quel moyen est-ce qu'il existe des possibilités de transport public ou des mobilités douces ? Et, pour le reste, nous engageons un dialogue. Je prends l'exemple, à Bordeaux, par exemple, sur la gouvernance collective que nous avons avec Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux, la Région, le Département et la DRAC, nous sommes en train de travailler sur la manière de mener une expérimentation pour améliorer la question de la mobilité des publics. En prenant en compte ce qui peut être fait du côté des collectivités, mais ce qui peut aussi être fait du côté des lieux. Par exemple sur les horaires des spectacles proposés. Sauf que nous savons que, sur les mobilités, c'est un travail de longue haleine et que la première des choses, c'est déjà de savoir d'où vient le public, comment il se déplace, etc. Donc, je suis un peu étonnée de cette remarque.

Sur la charte d'engagement, pour ce qui est du numérique sobre, je parlais d'une démarche accompagnée tout à l'heure. Cela me donne l'occasion de donner un exemple sur la démarche accompagnée. Je vous rappelle que d'abord, Mathieu HAZOUARD porte une feuille de route sur le numérique et la sobriété numérique. Il pourra en parler mieux que moi. Et que, à ce titre, évidemment, nous nous appuyons sur ce travail. Ensuite, nous avons une équipe service numérique culturel à la Région qui est formée sur ces questions-là et qui accompagne les acteurs sur ces questions-là. Et nous avons également un appel à projets Culture connectée Nouvelle-Aquitaine qui intègre cette dimension de sobriété numérique. Sur la mobilité, je crois avoir répondu et notamment sur la pleine intégration, de la part de la Région, de cette notion de coresponsabilité, mais qui porte aussi sur les dépenses d'énergie. Les équipes ne sont parfois pas propriétaires des lieux. C'est par exemple la commune qui peut être propriétaire des lieux et donc avoir la main sur la question des dépenses énergétiques. Sauf que nous sommes en Conseil d'administration, tous ensemble. Donc, c'est aussi une manière de démarrer le dialogue en coresponsabilité sur ces questions. D'ailleurs, je précise qu'aujourd'hui la question énergétique rejoint aussi la question économique. Tout le monde le sait.

Là où je ne vous cache pas que nous sommes sur une ligne de crête qui nous a valu beaucoup de débats et beaucoup de discussions, c'est la question du déploiement des imaginaires. Je ne voudrais pas que ce soit un coin enfoncé dans la liberté d'expression et de création. Nous sommes très clairs qu'il ne peut s'agir du seul sujet et que nous n'avons pas à dire quels doivent être les sujets de création, de production, de diffusion en matière de spectacle vivant. Néanmoins, l'idée, dans l'écriture de cette phrase, c'est aussi de voir à quel

point le pouvoir des images, le pouvoir de l'émotion et le pouvoir de transformation que peut porter le secteur culturel en la matière est très fort. Et cela me rappelle un tout petit peu le débat qu'il pouvait y avoir sur l'interdiction des cigarettes dans les films. C'était un peu le même débat. C'est-à-dire que tout le monde savait à quel point le fait de voir des acteurs fumer dans un film pouvait participer à promouvoir cette pratique pourtant nocive. Et tout le monde s'accordait à dire que fumer c'est nocif. Pour autant, effectivement, en face, nous avons la liberté d'expression et de création. Donc ce sont des sujets qui sont difficiles. En tout cas, l'intention n'est vraiment pas d'imposer des sujets ou d'être dans cette logique-là. Ce que je vous propose, c'est que nous allons retrouver cette charte d'engagement lors du vote du nouveau règlement d'intervention pour les manifestations culturelles. On va travailler et re-réfléchir sur cette formulation-là parce qu'effectivement je ne voudrais pas qu'elle soit mal interprétée.

Ensuite, Monsieur ROBERT, je crois que la Région ainsi que l'ancien adjoint à la culture de la Ville de Bordeaux sont comptables également de ce qu'est le spectacle vivant en Nouvelle Aquitaine, si je ne m'abuse. On partage un même constat, c'est-à-dire des lieux de diffusion qui méritaient d'être développés à Bordeaux. Vous avez évoqué le Globe, je pourrais aussi évoquer le rôle du TNBA dans ce paysage-là également. Vous avez parlé du rattrapage des labels. Mais entendons-nous bien, vous avez tout à fait raison de dire que c'est important que les équipes soient vues soient diffusées à Bordeaux. Mais, comme je le disais en réponse à l'intervention de Katia BOURDIN, il nous semble qu'il y a plusieurs modèles et qu'il est important qu'il y ait plusieurs modèles pour que ce soit soutenable pour les équipes artistiques.

Enfin, Monsieur OBRADOR, vous avez raison, j'aurais dû demander à Julie RECHAGNEUX si ce qui la gênait c'était la question de l'homosexualité et de l'orientation sexuelle qui est défendue par ce lieu ou si c'est la manière dont les personnes qui ont habité ce lieu se nomment. Je ne me souviens plus exactement de la formulation « PD, gouines », etc. Je vous dirais simplement que je rappellerai ces propos de Jean-Marie LE PEN qui parlait de l'homosexualité en disant que c'était une « anomalie biologique et sociale ». Comme quoi, parfois, on n'est pas vulgaire, mais c'est un peu compliqué quand même.

M. OBRADOR. - Venir sur ce terrain-là... Madame CLAVEAU, cela fait des années que je suis en politique, j'ai défendu la cause LGBT bien plus que vous.

Mme CLAVEAU. - C'était simplement pour illustrer ce que l'on peut dire avec politesse et ce que l'on peut dire avec vulgarité.

M. COLOMBIER. - Vous êtes hors sujet.

Mme BROUILLE. - On va passer au vote, s'il vous plaît. J'ai bien noté le vote contre du

Rassemblement National. Y a-t-il d'autres contre sur ce règlement d'intervention ? Des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie. Mes chers collègues, nous devons au moins avancer jusqu'à la délibération 28. Plus que 3.

N° 25

**Vote sur «RÈGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPECTACLE VIVANT,
PRINCIPES, MODALITÉS ET DISPOSITIFS»**

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**26 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA
CULTURE ET DU PATRIMOINE**

Mme CLAVEAU. - Je pense que cette délibération sera certainement plus rapide. Il s'agit d'adopter des conventions pluriannuelles d'objectifs, vous les connaissez bien maintenant, pour six organisations culturelles. Donc il s'agit de l'Avant-scène à Cognac, d'Esprit de corps, centre de développement chorégraphique national à Bordeaux, Clarenza la Bastide de l'oralité à Labastide-Clairence dans le Pays basque, l'association centre François Mauriac de Malagar à Saint-Maixant, l'office artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'OARA à Bordeaux et, enfin, le très beau centre d'art contemporain la chapelle Jeanne d'Arc à Thouars.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contre ? Des abstentions ? Adoptés à la majorité. Je vous remercie.

N° 26

Vote sur «CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE
DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*** Non-participation : CLAVAUD Charline concernant ESPRIT DE CORPS, l'OARA et le CENTRE FRANÇOIS MAURIAC DE MALAGAR (Titulaire - Représentation Régional Nouvelle-Aquitaine) GARAUD Pauline concernant l'OARA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) GUILLEM Jérôme LA DUNE Catherine concernant l'OARA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) LEBRAUD Virginie concernant AVANT-SCENE COGNAC (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)**

**27 – SERVICE PUBLIC TÉLÉVISUEL RÉGIONAL : PROLONGATION D'UNE ANNÉE
SUPPLÉMENTAIRE (2024) DES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021-2023**

M. HAZOUARD. - Chers collègues, nous vous proposons de voter un avenant d'un an à la convention qui nous lie à quatre chaînes de télévision. Je le rappelle, nous avons des contrats d'objectifs et de moyens avec quatre chaînes que sont France télé, TV Bordeaux, Octelé et Kanaldude. Ces quatre chaînes, vous le savez peut-être, sont liées selon deux volets. Le premier, c'est qu'elles produisent grâce à ces contrats d'objectifs et de moyens, un certain nombre de titres. 20 séries en moyenne par an et 85 heures de programme. Et puis en parallèle, ils nous permettent d'apporter un soutien à la production et à la création audiovisuelle et rappelons-le, parce que souvent, cela fait l'objet de débats dans cette enceinte, c'est plus de 45 % des moyens que nous attribuons à ces chaînes de télévision qui permettent d'aider la production audiovisuelle. Et c'est une des raisons principales qui nous conduisent à vous proposer un avenant aujourd'hui, parce que nous souhaitons, et c'est une demande de la profession, articuler le fonds de soutien cinéma et audiovisuel avec la mise en œuvre de notre service public régional. Et cette future convention passera à l'Assemblée plénière en décembre prochain.

Et la deuxième raison qui nous conduit à proposer cet avenant, c'est la crise sanitaire de 2022 qui a eu pour conséquence de retarder la mise en œuvre des COM lors de leur démarrage en 2021. Je termine en précisant simplement que le pilotage de ce projet, que j'ai la chance d'animer avec Charline CLAVEAU prévoit la mise en place d'un comité de suivi qui est composé de l'ensemble des sensibilités politiques de notre Assemblée. Que la prochaine réunion aura lieu le 20 novembre et que nous auditionnons les chaînes de télévision les 28 novembre et 1^{er} décembre. Voilà, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente.

Mme MAGNE. - Simplement pour vous signaler que je me déporte sur cette délibération.

Mme GARAUD. - Chers collègues, comme par le passé, nous voterons contre cette délibération visant à apporter des financements importants aux chaînes de télévision locales et publiques. Ce n'est pas à la Région de financer un tel secteur qui, nécessairement, se trouve de ce fait en situation de dépendance. Dépendance financière qui entraîne une dépendance d'ordre idéologique où l'impartialité du journaliste est mise à rude épreuve. En effet, même si cela peut être à la marge, comment, pour des médias soucieux d'une certaine éthique, mordre la main qui les nourrit. Nous ne cachons pas les choses. Le Conseil régional est loin d'être une structure essentiellement technique et de gestion. C'est aussi et surtout un organe politique dont les subventions et les aides ne vont pas à ceux qui peuvent le contester. La pluralité des médias est un leurre lorsqu'une partie de leur financement dépend

d'une structure politique. C'est une évidence.

Nous sommes par contre favorables à une privatisation des médias, sauf en ce qui concerne la radio RFI et France 24 qui sont la voix de la France à l'étranger. Au niveau national, qui se décline à l'échelon régional et local, nous sommes favorables à un audit complet, qualitatif et quantitatif qui serait mené par la Cour des comptes des 6 sociétés qui composent l'audiovisuel public. Nous sommes favorables à une réforme du Conseil supérieur de l'audiovisuel pour renforcer l'indépendance et la neutralité politique du service public, car, là aussi, qui peut dire sérieusement que par exemple, Radio France et France Télévision sont des modèles d'impartialité lorsqu'on aborde les sujets qui fâchent, ceux qui ne sont pas dans la pensée unique, le politiquement correct, le progressisme à bon marché. Avec nous, pas de médias dépendants sous perfusion d'argent public, mais des médias libres qui ne vivront plus grâce à l'argent du contribuable.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame, je n'en attendais pas moins de vous. J'ai bien fait de revenir à cet instant. Je pense que vous pensiez énormément à Monsieur BOLLORÉ. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Voilà. Le masque est tombé. Adopté. Je sais bien que vous assumez, mon cher Jacques. Vive Monsieur BOLLORÉ. Avec effectivement une liberté terrible de ton. Le Journal du dimanche en est l'exemple. Les heures sombres, effectivement, cher Jacques. Les heures sombres.

N° 27

Vote sur «SERVICE PUBLIC TÉLÉVISUEL RÉGIONAL : PROLONGATION D'UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE (2024) DES CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021-2023»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

* **Non-participation : MAGNE Marie-Ange (Lien Professionnel)**

**28 – ACCOMPAGNEMENT DES OPAH-RU DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
CONVERGENCE GARONNE, LOT ET TOLZAC, BASTIDES EN HAUT-AGENAIS
PÉRIGORD, RÉOLAIS EN SUD GIRONDE, CHARENTE LIMOUSINE, LAVALETTE TUDE
DRONNE**

Mme HERNANDEZ. - Je veux juste en quelques secondes vous présenter cette délibération. Comme vous le savez, les communes rurales ont plusieurs défis à relever, dont ceux de répondre aux besoins croissants en matière de logement tout en étant sobres en matière de foncier. Elles doivent trouver des alternatives à la construction neuve et penser des stratégies de développement urbain et territorial dans les enveloppes urbaines et empreintes foncières existantes. Pour répondre à ces problématiques, plusieurs outils sont à notre disposition, notamment les opérations programmées d'amélioration de l'habitat OPAH qui permettent la réhabilitation d'îlots urbains dégradés par des incitations auprès des propriétaires privés à réaliser des travaux de rénovation. Les OPAH sont initiés par les collectivités et mettent en place un certain nombre d'actions à la fois de rénovation énergétique des logements pour les rendre plus économes en énergie, de lutte contre l'insalubrité et l'indécence des logements, l'adaptation des logements au vieillissement, de réhabilitation de quartiers anciens ou dégradés et de reconquête du parc immobilier vacant. Vous le savez, la Région n'est pas compétente en matière d'habitat, mais nous portons avec mon collègue Florent LACARRERE, délégué au logement, au logement des jeunes, à l'habitat et à l'efficacité énergétique des bâtiments, une politique à la fois de revitalisation des centres-bourgs et de développement d'une offre de logement accessible au plus grand nombre, répondant ainsi à l'ambition 5 objectif 2 de Néo Terra. À ce titre, nous sommes partenaires des OPAH RU, renouvellement urbain et nous finançons à hauteur de 10 000 euros par an sur 5 ans le suivi et l'animation de ces OPAH RU. Sur l'année 2023, pour rappel, la Région a soutenu l'ingénierie de 18 OPA RU et la présente délibération vise à en soutenir 6 nouvelles. Et nous proposons donc, pour les communautés citées, de soutenir ces 6 communautés de communes. Merci.

Mme BOULMIER. - Sans suspense, nous voterons évidemment cette délibération. Je ne sais pas si je peux encore capter de quelques minutes l'attention de nos collègues, mais pour vous dire qu'en matière de logement, nous avons un souci. Avec la crise qui n'est pas à venir, qui existe, qu'elle soit locative, qu'elle soit sur la propriété, les taux qui augmentent, etc. Je voudrais simplement vous dire que j'ai entendu de deux ministres et de l'administration qu'il n'y avait pas de besoins en territoire détendu. Je crois qu'il faut que nous soyons absolument vigilants à ne pas laisser s'installer cette petite musique. Vous avez fait un livret sur l'intervention de la Région en centres-bourgs. Évidemment, la Région n'a pas de

compétences logement, mais il y a des interventions qui sont en lien direct avec la Région. Et puis se dessine aussi un autre projet dont, évidemment, on ne connaît pas très bien les contours et les objectifs. Le ministre BÉCHU nous a annoncé, à Nantes, qu'il y allait y avoir une vague de décentralisation, quelque chose qui nous est assez cher, dans cette Assemblée, concernant le logement. Puis, il n'a pas précisé, il a dit que ce sera la surprise que fera le ministre du Logement. Le ministre du Logement, il n'a pas dit grand-chose. Il a dit que, au titre de la centralisation, on allait commencer par signer des contrats territoriaux. Alors qu'est-ce que c'est que des contrats territoriaux ? C'est l'État qui va signer avec les EPCI. J'étais à Orléans et à la convention nationale et je participais à une table ronde sur les territoires détendus. Donc, signer avec les EPCI, de préférence, volontaires tant qu'à faire, des contrats où il y aurait donc les élus locaux, l'État et puis les bailleurs sociaux. Sauf que je ne vois pas très bien à quoi cela peut servir. Parce que, des contrats avec l'État, d'abord, ce n'est pas une décentralisation. Je suis désolée. Ensuite on en a déjà, qui s'appellent les CUS, les conventions d'utilité sociale. On a quand même les PLH. Désolé mais, ça, si ce n'est pas une convention d'objectifs avec l'État... Et puis, ensuite, il y a également les plans de stratégie de patrimoine.

Donc, cette décentralisation qui n'en est pas une, qui est ciblée sur un échelon communautaire sur la base du volontariat me paraît d'abord, évidemment, pas « carrée », excusez-moi cette expression. Ensuite, elle me paraît aborder la décentralisation si elle doit arriver, de manière fragmentée, ce qui évidemment n'est pas un gage d'efficacité, bien entendu. Et, donc, je vous alerte tous, mes chers amis, élus locaux et conseillers régionaux. Une décentralisation oui, régionale, sans doute, parce qu'au bénéfice de tous. Mais ce n'est pas dupliquer des procédures en mettant d'autres procédures qui vont faire que nous trouverons un souffle pour le logement qu'il soit privé ou public, dont nous avons tous besoin.

M. PALUTEAU. - Nous sommes favorables, au Rassemblement National, bien sûr, à la revitalisation des centres bourgs, à la revitalisation des communautés de communes. Mais je voulais préciser que c'était à l'époque le groupe Front national au Conseil régional d'Aquitaine en 1998, présidé par Jacques COLOMBIER, qui avait été à l'initiative, précurseur, visionnaire éclairé, de la revitalisation. Absolument, mes chers collègues, absolument. En 1998, il était même Vice-président de cette de l'Assemblée régionale d'Aquitaine. Le président ROUSSET l'a précisé tout à l'heure en début d'après-midi. Donc je voulais le préciser, mais nous voterons bien sûr cette délibération. Nous y sommes favorables et on peut saluer justement l'initiative très positive de Jacques COLOMBIER, de son groupe Front national à l'époque.

M. LE PRÉSIDENT. - Sandrine, je suis sans voix. Ce qu'a dit Muriel qui connaît bien tous

ces éléments me ramène aux réflexions diverses. Faut-il contractualiser, ne faut-il pas contractualiser ? À un moment donné, c'est vrai, on peut avoir le choix de dire qu'il serait préférable, y compris en matière d'ingénierie du service public, bien entendu, chère Muriel, qu'il faudrait que l'on assume l'entière responsabilité. La question c'est que si on n'intervient pas, si on ne le fait pas, les choses ne bougent pas pour nos concitoyens. Donc on est pris entre ces 2deux objectifs, assumer un État centralisé, hypercentralisé, qui posera très vite un problème démocratique, d'ailleurs et, en même temps, intervenir pour le bien de nos concitoyens. C'est un compromis. Cela s'appelle un compromis. On le fait avec vous. Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté à l'unanimité. Demain matin, 09h30. Bon appétit.

N° 28

Vote sur «ACCOMPAGNEMENT DES OPAH-RU DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE, LOT ET TOLZAC, BASTIDES EN HAUT-AGENAIS PÉRIGORD, RÉOLAIS EN SUD GIRONDE, CHARENTE LIMOUSINE, LAVALETTE TUDE DRONNE»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

REPRISE DE LA SEANCE LE MARDI 17 OCTOBRE

PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE MARKETING DU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME

Mme BROUILLE. - Le quorum étant atteint, nous allons commencer. Nous allons commencer cette matinée de travail par une présentation de la stratégie marketing du comité régional du tourisme avec Christelle CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE. - Je vais commencer cette journée par vous parler un peu du tourisme et beaucoup du comité régional de tourisme pour faire un tour d'horizon à l'aube de cette fin de saison avec un mois de septembre consolidé. D'abord pour rappeler que la Nouvelle-Aquitaine, c'est 30 millions de visiteurs. 142 000 emplois. Cela représente 9% du PIB et sans oublier évidemment le volet social et l'importance sur notre territoire des colonies de vacances et des villages de vacances pour le plus grand nombre. Un point aussi important que nous défendons et accompagnons toute l'année. Le CRTNA, le comité régional de tourisme en Nouvelle-Aquitaine, c'est donc une association créée il y a maintenant quelques années sous la forme donc de la loi 1901. Avec 316 membres institutionnels, sociaux et professionnels. Nous avons 56 sièges au CA, dont 15, ici, qui sont représentés par des conseillers régionaux, qui travaillent avec nous. Nous avons à peu près 50 collaborateurs. Un bureau à Paris, une petite antenne à Poitiers qui est partagée avec le Conseil régional et une autre, à Limoges, donc sur les anciennes régions historiques. Limoges, lieu où a été créé par les services du CRT, le Terra Aventura, la success story de cette chasse au Trésor avec une application, un jeu gratuit avec plus de 4 millions de joueurs aujourd'hui. Un vrai succès. J'y reviendrai tout à l'heure.

Nos principales missions au CRT, c'est d'abord l'observation et l'animation de de l'écosystème data, un soutien évidemment technologique et un accompagnement aux professionnels du tourisme que nous menons d'ailleurs avec la MONA, la DI, la MNA, etc. Évidemment, un volet très important, celui de la promotion et du marketing pour notre territoire. Et puis, j'en parlais aussi, la promotion et le développement de cette application, Terra Aventura. Nous avons décliné une feuille de route marketing durable qui avait déjà été lancée en 2018 avec le schéma régional de développement touristique. Évidemment, cette feuille de route Néo Terra nous oblige à quelques engagements forts. Des défis importants sur le tourisme de demain. L'ambition du Président de Région Alain Rousset a été expliquée plusieurs fois. Il veut faire de la région Nouvelle-Aquitaine la première région touristique durable de France. Pour cela, évidemment, beaucoup de défis. D'abord celui de la

décarbonation. J'entendais hier des collègues qui posaient la question sur ce qu'est le tourisme durable. Eh bien, parlons-en.

Premier point, un tourisme décarboné, avec un tourisme responsable de plus de 11 % des gaz à effet de serre à l'échelle nationale, dont trois quarts viennent évidemment du transport et donc l'importance de travailler prioritairement sur l'écomobilité. Le deuxième point le plus important, c'est la répartition des flux. Il ne vous aura pas échappé que, depuis avril dernier, avant le lancement d'une saison touristique, les médias n'ont cessé de parler de surtourisme. Avec un effet qui aurait pu être négatif. Quoi qu'il en soit, si, en Nouvelle-Aquitaine, il y a des pics de fréquentation, nous pouvons quand même nous féliciter d'être loin de ce surtourisme qui nécessite par ailleurs, quand on a des pics de fréquentation, à des périodes estivales, évidemment, de mettre en place soit de la vente en ligne quand c'est possible soit aussi des décisions fortes, politiques, qui doivent être assumées pour la gestion de ces flux. Un autre point important, le troisième, c'est l'inclusion, avec l'importance de soutenir aussi le tourisme social. À la fois pour des publics en situation de handicap, mais aussi pour des publics empêchés pour des raisons financières. Je rappelle que 37 % des Français ne partent toujours pas en vacances. Et puis l'emploi, avec une double problématique, d'abord de recrutement et puis la volonté aussi de maintenir des emplois dans une perspective de transition de notre offre touristique. La problématique de l'emploi, elle est toujours très prégnante. Pour échanger avec les professionnels, les filières, elle tient aussi beaucoup à la difficulté liée à l'hébergement des saisonniers. Ce n'est pas un problème qui est réglé, c'est un problème qui est récurrent sur lequel tout le monde n'a pas les mêmes moyens pour y répondre. Pour rappel, le Président de région a aussi mis en place des pistes de travail pour accompagner ces professionnels dans cette difficulté. Donc, trois objectifs pour le CRT, pour répondre à ces enjeux.

Donc d'abord d'adapter la fréquentation aux besoins des territoires et à la capacité d'accueil. Je vous invite à visionner une conférence de Jean-Claude RAZEL sur le tourisme de demain, où il dit notamment que si nous voulons que le tourisme soit un bienfait, il faut qu'il soit bien fait et il faut aussi aujourd'hui considérer que nous devons vendre, faire la promotion de ce qui est bon pour notre territoire et pas forcément de ce qui est bon dans la vision des touristes. C'est déjà faire un pas de côté et c'est aussi prendre soin de notre territoire. Évidemment, il faut aussi agir sur l'offre en favorisant, je le disais tout à l'heure, des transitions et le marketing d'offres bas carbone avec des offres séduisantes parce que ce n'est pas parce que l'on parle de bas carbone que l'on s'en va dans des destinations ennuyeuses avec lesquelles on ne pourrait pas trouver aussi de plaisir parce que c'est aussi ça les vacances. Il faut donc travailler sur la visibilité aussi des acteurs du tourisme social pour favoriser encore une fois le départ en vacances pour tous les publics, le plus grand

nombre.

Tout cela se traduit en quatre axes opérationnels. D'abord, il nous faut aussi renforcer le rôle de l'Observatoire au sein du CRT. Je le dis toujours, la data c'est la colonne vertébrale du comité régional de tourisme. Sans ces informations, il n'est pas possible d'avoir des prospectives solides. Donc nous avons pour cela quelques exemples d'actions. L'intégration de nouveaux indicateurs de durabilité avec l'impact sur l'écosystème, la consommation de l'eau, l'acceptabilité sociale dans nos études pour ne plus se concentrer uniquement sur des données macroéconomiques. Et puis, cette année, nous avons, grâce à un partenariat avec l'ADEME, mis en place un nouvel outil, qui est le calculateur de carbone dédié uniquement au tourisme, nous avons été primés, le Président de Région en avait parlé à la dernière séance, pour cet outil qui va être déployé sur tout le territoire national. Encore une fois aidés par l'ADEME qui est un partenaire essentiel. Il nous faut aussi, je le disais, accompagner les évolutions de l'offre vers un tourisme durable. Nous avons aujourd'hui plus de 1 120 acteurs engagés pour un tourisme à l'échelle régionale et une incitation vers la labellisation des acteurs en transition. C'est donc de l'appui, du Conseil pour les aider à se retrouver dans la forêt, je dirais, des labels et des normes, ce qui n'est pas une mince affaire. Nous sommes évidemment en soutien avec les ADT, les CDT sur le développement des offres bas carbone avec plusieurs territoires d'expérimentation. En Dordogne, au Pays basque, et je ne parle pas forcément que de Biarritz, mais plutôt des zones où, là encore une fois, il faut trouver des solutions intelligentes communes pour pouvoir arriver sans forcément de voiture, ou en tout cas à trouver des solutions de mobilité douces.

Un dernier partenariat, aussi, qui a été mis en place avec la Surfrider Foundation. Quand on a plus de 750 km de côtes, il me semblait important, aussi, de pouvoir travailler sur le territoire avec des acteurs engagés comme la Surfrider. Et puis, aussi, le lancement de nouveaux outils pour inciter les touristes à consommer plus responsable, à contribuer aussi à la réduction de l'impact carbone des vacances. Et puis, enfin, je le dis de continuer à installer une dynamique partenariale avec des contrats de partenariats locaux avec les ADT et les CDT.

Pour finir, je voudrais vous donner aussi quelques éléments sur cette saison écoulée. Nous avons eu plutôt une bonne fréquentation avec des indices de satisfaction, sur toute la Nouvelle-Aquitaine, positifs. Mais la fréquentation n'est pas la consommation et j'alerte sur ce point puisque, sur tout le territoire, les résultats ne sont pas forcément les mêmes. Il y a aussi des inquiétudes puisqu'il y a eu des arbitrages par les touristes, des arbitrages forts, dans un contexte d'inflation qui les a conduits à plutôt privilégier, évidemment, le volet hébergement. C'est important. Des modifications, aussi, sur les modes de réservation. On est plutôt, aujourd'hui, sur une démarche un peu early booking. Donc, très tôt, on va prendre

ces réservations parce qu'il y a des promotions. Ou, a contrario, au dernier moment. Ce qui est aussi une difficulté pour les professionnels pour anticiper la gestion de ces flux. Et puis, vous le savez, nous avons, en Nouvelle-Aquitaine, la chance d'avoir, aussi, cette position, au coude à coude avec l'Occitanie, de première destination préférée des Français. Cela veut dire aussi que, prioritairement, nous avons une clientèle néo-aquitaine qui est donc, on va dire, « climato-dépendante ». Et il suffit qu'il ne fasse pas beau pour qu'au dernier moment on annule son petit weekend prévu. Et, là aussi, évidemment, il y a un impact économique important. Sans rentrer dans les détails, nous avons fait hier une conférence de presse sur cette fin de saison, sur ce bilan de saison avec toutes les filières et les partenaires. Simplement dire que cela va bien, cela va plutôt bien, mais « tout ne va pas très bien, Madame la Marquise ». Soyons vigilants. Avec la fin des PGE. Encore une fois, la baisse de consommation de notre clientèle nous oblige à être prudents avec les professionnels qu'il faudra peut-être encore une fois accompagner pour soutenir plus que jamais cette locomotive de l'économie sur notre territoire, ce fleuron aussi, puisque nous sommes encore une fois une très belle région avec une offre variée, riche. Il nous faut la défendre, l'accompagner. Et nous remercions évidemment tous nos partenaires et le Conseil régional pour cet accompagnement et cette écoute permanente. Il ne nous reste plus qu'à continuer à travailler ensemble. Merci mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme MOTSCH. - Je voudrais juste remercier Madame CHASSAGNE pour son intervention très claire et pour ces éléments d'information.

M. LE PRÉSIDENT. - Remerciements collectifs.

M. COSTE. - Juste pour remercier aussi notre collègue CHASSAGNE sur ses propos. Juste, peut-être, sur les mots de la fin, je considère que le Conseil régional n'est pas le partenaire du CRT. C'est quand même le patron du CRT. Il faudrait que les satellites comprennent aussi comment ça doit se passer. Ce n'est pas lié qu'à la Région, c'est un peu régulier.

Mme CHASSAGNE. - Merci, camarade COSTE, mais je voudrais vous rappeler que si nous sommes effectivement partenaires et que le Conseil régional est évidemment majoritairement présent au sein du CRT nous avons la conscience collective qu'il est nécessaire d'aller chercher des partenariats privés. Nous avons 1,9 million d'euros de recettes de partenariats aujourd'hui. C'est un début, mais nous savons très bien que les choses évoluent et que, demain, il nous faudra aller encore trouver d'autres recettes. C'est ce que je m'attache à faire au quotidien. Donc, sachez que nous ne sommes pas uniquement dépendants, nous sommes aussi dans cette volonté de trouver un souffle pour pouvoir continuer ces opérations, aussi, de promotion auprès des partenaires.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Christelle. Et puis, on a, dans ce cadre-là, un contrat d'objectifs et de moyens entre la Région et le CRT qui permet à la fois de fixer les grandes orientations, de laisser l'autonomie nécessaire au CRT et de ne pas être en gestion de fait.

29 – CONVENTION CADRE ENTRE LA RÉGION ET LES COLLECTIVITÉS PORTEUSES NATURA 2000

Mme WEBER. - Pour rappel, acté par la loi 3DS de février 2022, l'État a transféré la compétence de gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Régions depuis le 1^{er} janvier 2023. L'enjeu étant de concilier la conservation et la protection d'espèces et d'habitats remarquables avec l'activité humaine. Il s'agit aujourd'hui d'adopter un modèle type de convention-cadre qui sera ensuite signée avec chaque collectivité porteuse de l'animation d'un site Natura 2000 quand c'est le cas. Cette convention encadre la délégation que la Région donne à la collectivité pour l'animation d'un site, en rappelant notamment les engagements de chaque partie, les obligations, le calendrier, le suivi, les bilans d'activités, les dispositions financières, le personnel dédié, la sous-traitance, la propriété intellectuelle, la durée de la convention, les modalités d'avenants et de résiliation et, enfin, le règlement des litiges. Cela va également permettre de gagner en efficacité et, dans ce contexte de prise en main de la compétence, cela ne sera pas négligeable. Sachant, je vous le rappelle, que la région Nouvelle-Aquitaine compte 235 sites terrestres et que le service Natura 2000 n'est au complet que depuis le mois de septembre dernier, dans un contexte de transfert de compétences en un temps record en seulement 10 mois et une responsabilité pour nous, Région, d'éviter la rupture d'animation afin de continuer à préserver notre biodiversité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup, Sophie. Y a-t-il des questions à lui poser ?

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, le transfert de compétences Natura 2000 aux Régions nous interpelle à plusieurs titres. Tout d'abord, la Région est-elle réellement l'échelon le plus adapté pour gérer cette compétence ? Nous pouvons en douter, surtout lorsqu'on étudie la manière pour le moins baroque avec laquelle ce transfert a lieu. Ainsi, l'article 61 de la loi 3DS organise uniquement le transfert des sites terrestres et confie leur gestion aux Régions alors que l'État reste compétent pour la désignation des sites et leur extension. Ensuite, c'est toujours l'État qui négocie avec la Commission européenne un certain nombre de financements qui seront versés aux Régions pour gérer les sites. Une sorte de transfert partiel d'enchevêtrement de compétences, peu lisible et peu efficient et dont notre pays est malheureusement trop friand. Il en va de même concernant les compensations financières de ce transfert, à la fois peu lisibles pour les collectivités locales et insuffisantes en termes quantitatifs, elles ne permettent pas une gestion optimale des sites Natura 2000. En début d'année, Régions de France avait d'ailleurs souligné que certains postes Natura 2000 n'étaient pas compensés dans la loi de finances 2023, obligeant alors

nos collectivités à faire parfois des avances de trésorerie dans l'attente d'une hypothétique compensation en 2024. Car si cette convention-cadre ne fait évidemment pas l'objet d'un engagement financier chiffré, l'application concrète de la compétence Natura 2000 reste particulièrement coûteuse pour notre région. Nous le voyons à chaque commission permanente.

En outre, nous observons que cette convention-cadre manque parfois de garanties et de précisions sur la gestion pratique à venir de ces sites. C'est un sujet d'inquiétude nous concernant, car, rappelons-le, les sites Natura 2000 ne sont en rien des espaces naturels sanctuarisés. En effet, bien malheureusement, ils ne protègent pas les territoires concernés face aux risques d'implantation d'éoliennes. Et nous en avons l'exemple en Charente-Maritime où le projet de parc éolien offshore de l'île d'Oléron, validé par le juge administratif, est situé en pleine zone Natura 2000. Ce qui signifie que cela pourrait être aussi le cas sur les sites terrestres gérés par la Région, comme avec, par exemple, le projet situé au nord de la Charente. Et, là, aucun texte ne les protège contre les dessins néfastes de l'industrie éolienne. Alors, vouloir protéger ces sites remarquables, vouloir défendre la biodiversité, c'est tout à fait louable, mais encore faut-il avoir les moyens, notamment financiers et humains, d'y parvenir. Et force est de constater que l'État ne nous aide pas du tout dans ce domaine. C'est donc sur ce point précis que nous exprimons certaines réserves et nous espérons évidemment que votre future gestion sera à la hauteur des enjeux. Conscients que ces sites Natura 2000 présentent des intérêts majeurs en termes de biodiversité et de valeurs patrimoniales, il est du devoir de notre Région de prendre aussi en charge la gestion que l'État nous a confiée. C'est pourquoi nous voterons en faveur de cette convention, tout en restant très vigilants sur l'utilisation qui en sera faite. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Vous devenez aussi décentralisateurs au RN maintenant ? C'est terrible. Hier, vous votiez pour l'hydraulique. Il y a un changement politique, là, qu'on voit se passer. Il y a des élections qui se préparent ? Y a-t-il d'autres observations ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Le texte est donc adopté.

N° 29

**Vote sur «CONVENTION CADRE ENTRE LA RÉGION ET LES COLLECTIVITÉS
PORTEUSES NATURA 2000»**

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**30 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CRC RELATIF AU CONTRÔLE
DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE –
ENQUÊTE SUR LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE**

M. SABAROT. - La présentation de ce rapport n'amènera pas de vote. C'est un porter à connaissance. La Chambre régionale des Comptes a contrôlé les comptes de la Région pour les exercices 2011 jusqu'à maintenant. Et, donc, tout cela a été mis en parallèle avec les différents dispositifs mis en place pour sur ce sujet-là. Je rappellerai que la Région et son exécutif ont été novateurs par le biais du GIP littoral, à une période où l'adaptation au changement climatique n'avait pas l'actualité qu'elle a en ce moment. Donc les conclusions de ce rapport décrivent l'efficacité de l'organisation de la gestion du trait de côte en Nouvelle-Aquitaine qui repose sur la structuration de données et de connaissances par cet observatoire et sur la structure de gouvernance et de l'ingénierie du GIP littoral en Nouvelle-Aquitaine. En effet, le rôle pivot est souligné, par la Région, dans le cofinancement des actions et de la gestion de la bande côtière via des fonds propres et le FEDER. Tout cela a amené des débats, des discussions, qui prennent de l'ampleur du reste actuellement du fait de l'actualité. Et, pour rappel, la gestion sur la période 2013-2021 représente 28 millions d'euros de subventions, dont 60 % de FEDER et 40 % de fonds propres de la Région.

Gestion du trait de côte porteur sur les stratégies locales. Je sais que ce sujet, je vous l'ai déjà dit, amène du débat. La position portée par notre Région par le biais du GIP littoral, par le biais des intercommunalités, est l'adaptation au territoire. Avec toutes les stratégies qui ont été mises en place avec, à certains endroits, de la lutte souple, du repli, avec le rechargement en sable, qui correspond à 90 % presque de notre littoral. Et, à d'autres endroits, en particulier lorsqu'il y a des zones un peu plus urbanisées, avec une défense très certainement un peu plus dure. Ce qu'il faut affirmer, c'est que, et c'est repris dans le SRADDET, il ne faut pas aggraver pas le risque. Je crois que maintenant tout le monde a bien conscience de la montée de l'océan de son avancement. Maintenant, je reste d'une grande prudence. L'hiver 2013-2014 avait marqué les esprits avec une succession de tempêtes qui, heureusement, ne se sont pas renouvelées ces dernières décennies. Rien n'empêche que, peut-être, nous en aurons deux coup sur coup dans les 3 années qui viennent. Donc c'est pour cela que l'adaptation doit être faite et, dernièrement, Monsieur le Président, vous avez signé avec Monsieur le préfet, la reconduction de l'OCNA, l'observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine. Nous travaillons en partenariat avec l'ONF, avec le BRGM, de manière à avoir un historique et à regarder quelles sont les meilleures stratégies.

Cela a été souligné. Les recommandations de la Chambre régionale des Comptes suggèrent d'inscrire dans le règlement d'intervention en faveur du littoral la conditionnalité, systématiquement, des financements d'actions de gestion du trait de côte au respect des règles de la stratégie régionale. Dans un premier temps, on adapte, on réfléchit sur les stratégies et c'est là où on va déterminer quels sont les meilleurs moyens à mettre en place. Enfin, dans le courrier de réponse que notre Président a signé, bien évidemment, on a exprimé le souhait que le législateur s'approprie les conclusions de la Chambre et puisse fournir aux collectivités littorales des moyens juridiques et financiers à la hauteur des enjeux. En effet, nous sommes toujours avec la distinction entre submersion, fonds BARNIER, érosion avec quelques PPA, mais où les financements de l'État ne sont pas à la hauteur des enjeux qu'il y aura sur certaines zones. Et donc une mission d'inspection a eu lieu ces derniers mois, ces dernières semaines, où j'ai insisté fortement de façon à ce que l'outil législatif soit mis au point pour nous aider à faire front à tout cela qui est très certainement un chantier majeur pour notre côte, pour notre littoral, dans les décennies à venir.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de vote. C'est un porter à connaissance. L'Assemblée donne acte.

N° 30

Vote sur «RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CRC RELATIF AU
CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE – ENQUÊTE SUR LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

31 – APPROBATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT POUR LE LITTORAL À SEIGNOSSE (LANDES)

M. SABAROT. - Dans le prolongement de ce que je viens de citer, nous arrivons sur pas mal de stations du littoral aquitain 40 ans après la MIACA, la mission d'aménagement de la côte Aquitaine qui, heureusement, avait pris comme option un aménagement perpendiculaire plutôt qu'un aménagement parallèle à la côte tel que dans le Languedoc. Mais en 40 ans, le goût de nos touristes, l'adaptation au changement climatique, la gestion de la biodiversité, le développement de circulations douces, qui sont à la pointe des demandes d'un tourisme durable que vient de prôner Christelle CHASSAGNE, dans le porter à connaissance qui a précédé, nous amène à réfléchir sur le devenir de ces stations, en particulier en Gironde et dans les Landes. Le projet partenarial d'aménagement, PPA, qui est porté par l'État et la reconnaissance du travail qui est fait dans notre Région montrent que sur 6 PPA, il y en a 4 qui ont trait à la région Nouvelle-Aquitaine. Nous avons eu Saint-Jean-de-Luz et Lacanau océan l'an dernier. Et, cette année Seignosse, et puis nous verrons Biscarrosse dans une dans une prochaine plénière.

Donc, ce PPA de Seignosse n'est pas un PPA de lutte contre l'érosion, que ce soit très clair. C'est un problème d'adaptation avec les circulations douces. On éloigne désormais les véhicules alors que, avant, la tendance était de se garer presque sur la plage. Il fallait voir la plage depuis la voiture. Avec la mise en place de pistes cyclables. Un travail sur la biodiversité et donc tout cela dans un cadre d'adaptation qui est travaillé avec des communes concernées et pour ce PPA, nous signons cela à côté du Conseil Départemental des Landes, de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du GIP littoral. Ce partenariat n'appelle pas de financement dans l'immédiat. Donc ce sont les services du tourisme qui travaillent là-dessus, de manière à décliner toute notre stratégie Néo Terra. Et on a vu dernièrement un bel exemple sur la commune d'Ondres où il y a eu de gros travaux de faits par rapport à tout cela. Et donc moi, je vous invite à délibérer là-dessus. Bien évidemment, en commission permanente, nous verrons sans doute des dossiers arriver. Mais le rôle d'un PPA, aussi, c'est un peu d'amener l'État à nous aider. Et, donc, c'est très complémentaire par rapport à ce que je vous disais dans la délibération précédente suite financement de gestion de notre trait de côte.

M. TAUZIN. - Juste une remarque sur la méthode. Moi, je m'interroge sur l'intérêt de signer des conventions sans engagement financier. Le souci qu'on a, c'est le même pour la revitalisation des centres-bourgs, c'est que l'on fait tous des beaux diagnostics, on définit de beaux plans d'action, mais que, s'il n'y a pas de financement pour le mettre en œuvre, cela

mettra au mieux des années à voir le jour ou cela ne verra pas le jour. Le Penon, comme beaucoup de stations des années 60, 70, a besoin d'une modernisation qui touche, et le diagnostic est très bon, tant des équipements privés que des lieux publics. Mais, quand je regarde l'ampleur financière d'un tel projet, même à l'échelle d'une seule station, quelle est l'ambition de la Région ? Quelles sont les sommes qu'on peut, dans le contexte financier dont on a débattu hier, affecter à la modernisation de toutes ces stations MIACA ? Là-dessus, je ne suis pas au clair sur quels sont les moyens qu'on se donne sur ce type de politique.

M. SABAROT. - Sur ce volet, Arnaud, c'est la même stratégie qui a été employée sur les deux premiers PPA. Donc, nous nous mettons d'accord sur une stratégie et, ensuite, parmi les signataires que j'ai cités, le principal financeur qui est à aller rechercher est l'État là-dessus. Et l'État ne vient qu'à partir du moment où il y a un accord des autres collectivités pour pouvoir financer. Si je prends le PPA le plus avancé, c'est celui de Lacanau Océan où les financements de l'État, par le biais en particulier FNADT, fonds vert maintenant, représentent environ 40 % du montant de la somme. C'est ce que nous allons essayer de chercher pour Seignosse et le Penon. Sachant ensuite que chaque collectivité a ses règlements d'intervention sur des ouvrages particuliers et spécifiques. Et, donc, suivant les programmations, la Région, par exemple, vient sur les circulations douces, les pistes cyclables. Le Département vient sur des sujets d'hébergement. C'est la préparation de délibérations ultérieures par rapport au financement.

M. LE PRÉSIDENT. - Que l'on se mette d'accord sur une stratégie n'est pas critiquable, bien au contraire. D'autre part, que, dans la complexité de l'intervention des différentes collectivités, on est préparé tout cela pour aller plus vite lorsque les chantiers démarrent, c'est plutôt mieux. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté.

N° 31

**Vote sur «APPROBATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT POUR LE LITTORAL À SEIGNOSSE (LANDES)»**

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**32 – CONVENTIONS-CADRES DE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES
CONSULAIRES : CRMA-NA ET CCI-NA**

Mme BROUILLE. - Il s'agit effectivement de la deuxième génération de conventions-cadres. Au-delà de l'obligation réglementaire, cette convention-cadre vise à encadrer les champs d'intervention économique des chambres consulaires en lien avec nos priorités régionales, mais aussi à coconstruire des programmes régionaux d'appui aux entreprises. Mais elle nous permet cette convention, aussi, de recueillir des données sectorielles et territoriales pour une analyse fine des besoins des entreprises et bien sûr adapter nos dispositifs à ces besoins de terrain. Et puis, troisième objectif de cette convention, c'est d'améliorer ensemble le pilotage des différents programmes et de maintenir un certain dialogue permanent qui nous permet, en temps de crise sanitaire ou géopolitique, d'être réactifs pour le milieu entrepreneurial.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup. Pas de souci particulier ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N° 32

Vote sur «CONVENTIONS-CADRES DE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES
CONSULAIRES : CRMA-NA ET CCI-NA »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*** Non-participation : DESROSES Karine concernant la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE (Membre)**

33 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION RÉGIONAL SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DES POINTS D'ARRÊTS DE TRANSPORTS COLLECTIFS RÉGIONAUX

M. LAGRAVE. - On va passer quelques délibérations de ce type qui, honnêtement mériteraient la CP, mais comme on a adopté les RI en plénière, il faut repasser en plénière. Vous allez voir que c'est très technique. Le premier concerne le règlement d'intervention sur les aménagements et les points d'arrêt. On avait. On avait voté donc un premier règlement en 2017 qui a été révisé en 2020. On s'est rendu compte à travers les années que, d'abord, il y avait quelques blocages sur les projets de PEM routier, donc sur les cars interurbains notamment. L'idée c'est d'élargir aussi le périmètre porté parce qu'il y a des départements qui souhaitent s'investir. Porter la participation régionale maximum sur les communautés de communes ayant pris la compétence à 25 %. On augmente l'intermodalité avec la partie vélo. On encourage la présence d'activités pour faire des PEM des lieux de vie et des lieux de mobilité. Et on soutient évidemment les investissements, notamment dans les IPEM en faveur du patrimoine et de la culture.

M. DUPRAT. - Moi, je ne suis pas forcément contre qu'on évoque cela en séance plénière. D'abord parce que cela permet d'informer puisque nous sommes regardés. Donc, il y a peut-être des élus qui regardent et qui ne sont pas forcément informés vu que la commission permanente n'est pas diffusée. L'information, elle circule quand on regarde ou quand on fait le conseil. Au-delà de tout ça, cette délibération me semble très intéressante parce qu'elle permet d'ouvrir un certain nombre de champs des possibles pour un certain nombre de pôles multimodaux qui pourraient être considérés, et ce n'est pas négatif dans mon esprit, secondaires. J'espère d'ailleurs que beaucoup vont se mobiliser parce qu'on s'aperçoit que lorsqu'on investit, lorsqu'on aménage uniquement comme point d'arrêt, quelquefois, cela met en valeur ce point d'arrêt et ça montre que l'utilisation de modes de transport collectif est plus attirante pour le public. Il faudra juste s'assurer que les crédits seront suffisants s'il y a vraiment beaucoup de demandes, mais on le verra au fil de l'eau. Je pense que ce ne sera pas un souci majeur.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Chers collègues, nous aussi on salue cette délibération. Le fait de transformer des points d'arrêt routier en points d'échanges multimodaux, je trouve que c'est une très bonne chose. On salue la prise en compte vélo. On verra que, tout à l'heure, sur la 34 et la 35, on a des choses à dire mais, là, elle a été pensée, réfléchie. On vous a souvent fait la critique d'être timide sur le vélo. Là, sur cette délibération-là, cela y est.

M. LE PRÉSIDENT. - Y compris pour rouler en centre-ville. C'est important qu'on laisse les vélos rouler en centre-ville, Monsieur le Maire d'Agen.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Oui, Monsieur le Président, si vous voulez, je vous fais un cours particulier là-dessus parce que, vraiment, cela le mérite. Après, il y a deux remarques. Encore une fois nous saluons un point d'échange multimodal. Par définition, il est échanges bus, vélo, et il est aussi bus autos. Et je pense que la dimension bornes de recharge électrique auto et vélo, il faut qu'elle soit prise maintenant systématiquement. Il faut prendre ce virage électricité. C'est notre première remarque. C'est d'ailleurs plus ou moins dit sur le vélo. Je ne l'ai pas trouvé, mais peut-être que j'ai mal lu, dans les pages sur les autos. Et, après je trouve quand même que, sur le plan de financement, aller mettre la notion de territoire intermédiaire et de territoires les plus vulnérables dans un plan de financement sur les points d'échange multimodaux, je trouve cela d'un raffinement contestable. Mais notre groupe votera cette délibération. Je l'ai saluée comme une vraie avancée et nous la voterons.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'autres observations sur ces approbations généreuses ? Pas d'abstention, pas de vote contre ? Il en est ainsi décidé.

N° 33

Vote sur «MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION RÉGIONAL SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DES POINTS D'ARRÊTS DE TRANSPORTS
COLLECTIFS RÉGIONAUX»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

34 – MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE ET D'UTILISATION SUR LES LIGNES D'AUTOCARS INTERURBAINES

M. LAGRAVE. – Comme vous le savez, on avait mis en place depuis le 1^{er} janvier 2020 une tarification commerciale unifiée sur l'ensemble des réseaux interurbains de la région. On s'apprête donc à mettre en place, à partir de fin 2024, début 2025, le nouveau système billettique de Nouvelle-Aquitaine Mobilité qui nécessite évidemment une adaptation du règlement d'utilisation du transport interurbain avec trois évolutions. La création d'une carte occasionnelle, rechargeable et payante à 0,20 euro au premier achat. La création d'un tarif à 1 euro le voyage contre 2,30 euros aujourd'hui pour le ticket unitaire, tout public pouvant être déclenché à la discrétion de la Région pour accompagner notamment la semaine de la mobilité. C'est un exemple. Ou des événements, avec un partenariat régional ou des épisodes de pics de pollution. Et puis l'ajout de durées de validité sur les titres occasionnels.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Sur le 33, franchement, on a eu un coup d'émotion positive. On s'est dit « tiens, ça y est, le vélo est poussé par la Région » et on était heureux. Cela n'a pas duré longtemps avec les 34 et 35. Vous avez une loi, la loi LOM qui, depuis le 1^{er} janvier 2021, vous dit que quand vous avez des lignes de transport routier régulier, vous devez embarquer les vélos, 5 vélos non démontés. Elle est précise la loi. Mais l'esprit de la loi est très clair, c'est un esprit d'adaptation. Le temps que vous vous adaptiez, vous pouvez déroger. On est en 2023, bientôt 2024. On est lent à s'adapter. Il faut arrêter de nous dire qu'il y a des problèmes de sécurité. Il suffit de voyager en Europe pour les trouver ces racks à vélo de bus. Donc la dérogation au bout de 3 ans de cette affaire-là ne tient pas. Et vous ne risquez pas de nous faire une analyse des accidents puisque vous ne l'avez pas appliquée. Et quels accidents ? Dans quelle région ? Pourquoi c'est systématique dans les pays scandinaves et pourquoi on ne le ferait pas chez nous ? Il y a là une question précise. Vous avez une loi. Que vous ayez dérogé pendant quelques années, pourquoi pas mais, encore une fois, l'esprit de la dérogation, ce n'est pas de s'installer dans le non-respect de la loi, c'est de s'adapter. Donc pour cette raison, notre groupe s'abstiendra sur 34, 35.

M. LAGRAVE. - Là, on parlait de la 34, on ne parlait pas de la 35. La 35, c'est sur les transports scolaires. Et on répondra tout à l'heure.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Même problématique vélo.

M. LAGRAVE. - Sur la 34, c'est dommage que vous ne regardiez pas ce qui sur le territoire puisque, des racks à vélos, on en a mis sur des cars. Il y a aujourd'hui des cars qui sont équipés de racks à vélo dans la région. Pas la peine d'aller à l'étranger, cela existe en Nouvelle-Aquitaine. Mais les tests qu'on fait aujourd'hui sur les Racks à vélo fonctionnent

très mal. Tout simplement parce que les vélos sont très lourds. Cela nécessite des arrêts beaucoup plus importants et je ne suis pas parlementaire et je suppose que les parlementaires ont dû réfléchir à ces questions mais, quand on accroche le vélo à l'arrière, il suffit juste d'aller voir comment ça fonctionne. Il y a notamment sur une ligne que tu connais bien des racks qui existent par la régie régionale des Landes. Et, en l'occurrence, on a fait des tests et effectivement c'est très compliqué. Donc, après, si tu considères qu'il faut en mettre partout et que cela ne pose aucun problème, rends-toi dans une entreprise qui le fait, viens à la régie, comme ça tu connaîtras ce qu'on fait et tu verras exactement comment cela se passe. La vérité, c'est que le chauffeur est obligé de descendre, d'aider la personne à le remonter sur le rack et à partir de là après, derrière, à descendre quand la personne descend à un arrêt avec le Rack. Et je n'évoque même pas le sujet quand c'est un vélo électrique qui est encore plus lourd. Donc aujourd'hui, c'est ce qui se passe avec les racks que l'on a mis. Tu vas me dire qu'il existe d'autres racks, que l'on aurait pu mieux faire, ainsi de suite. C'est ce qu'on est en train d'essayer et on l'expérimente déjà depuis 3 ans. Donc quand tu dis, on n'a pas appliqué la loi, la loi, elle prévoit que, dans tout nouveau matériel dont on fait l'acquisition, il faudra effectivement le faire.

Donc, aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait ? On le met dans les soutes. Donc on respecte la loi. On n'est pas hors la loi, on respecte la loi. Mais dans les soutes. Ce qui veut dire que quand on les met dans les soutes, les personnes qui viennent avec leur vélo nous disent, « Ah non, moi, je ne veux pas le mettre dans la soute parce qu'il va s'abîmer ». Malgré les sangles, etc. Mais encore une fois, le législateur a dû y penser. Il a pensé que l'on pouvait le mettre dans les soutes en vrac, qu'on pouvait le mettre comme ça et qu'on pouvait le lever. La vérité c'est que, aujourd'hui, sur le terrain, cela ne se passe pas dans la réalité. Ce qui fait que cela occasionne systématiquement des retards. Et, donc, à l'arrivée, qui c'est qui se fait « engueuler », ce n'est pas celui qui est venu avec le vélo, c'est évidemment la Région parce que le car était en retard et qu'on n'a pas pu avoir notre train et ainsi de suite. Donc, je suis sûr que tu as des solutions largement meilleures que nous. C'est une évidence puisque, sinon, tu voterais l'amendement. Mais la vérité aujourd'hui, c'est que sur la question, nous respectons la loi.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Je veux juste dire qu'il y a des pays entiers qui ont réglé ce problème. Et quand les législateurs font la loi, ils s'inspirent de pays entiers qui ont cette pratique-là. Ensuite, répondre que, quand on ne sait pas les embarquer à l'arrière, « on les met dans les soutes », non ! La limite du texte, c'est deux vélos dans les soutes. Deux. Pas cinq. Donc ce n'est pas pareil. Donc aujourd'hui l'interpellation que l'on vous fait c'est que, maintenant, il faut le résoudre ce problème et il est à portée de main. Il ne faut pas nous raconter qu'il ne l'est pas.

M. LAGRAVE. - Je ne peux pas répondre autre chose que ce que j'ai dit, je pense que c'est assez clair.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est assez terrible de parler pour parler.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Ce n'est pas parler pour parler.

M. LE PRÉSIDENT. - Si. Et j'ajoute qu'on a un autre problème. Que je vois, moi, régulièrement, quand je prends le train à Cestas-Gazinet. C'est le fait que, 10, 15 places alors que les trains sont parfois bondés sont occupées par des vélos non pliables, pas mis sous les sièges, etc. C'est un vrai problème. Certains me disent qu'on va mettre derrière les TER des petits wagons. La région Grand Est, qui avait expérimenté depuis plus longtemps que nous, a tout arrêté. Je suis désolé. Par contre, ce sur quoi il faut qu'on réfléchisse, et là, on aura besoin des villes qui ont des gares c'est sur la manière de venir à la gare en vélo. Pas forcément un vélo de prix, d'ailleurs. Et comment, de la gare de destination, on rejoint son travail en vélo. Donc cela suppose qu'on raisonne autrement et qu'on multiplie les garages à vélo sécurisés, pas forcément avec des vélos à 2 600 euros.

M. LAGRAVE. - Président, si vous permettez, sur ce sujet, on est en train de le faire. C'est-à-dire qu'en fait, entre Angoulême et Royan, on a équipé quatre agglomérations et quatre haltes ferroviaires avec Nouvelle-Aquitaine Mobilité et les agglomérations et évidemment la Région comme autorité de transport. Aujourd'hui, juste quelques mois après, on a des taux d'utilisation qui sont extrêmement hauts sur les vélos en libre-service sur cette ligne-là entre Angoulême et Royan. Ce qui nous encourage à le faire ailleurs. Mais, encore une fois, il va falloir que tout le monde joue le jeu puisque, là, ce n'est pas la région qui porte. Elle co-porte, étant adhérente à Nouvelle-Aquitaine mobilité, mais c'est un travail avec les agglomérations et toutes les AOM qu'ont mis la main à la poche. Et, ce qu'il faudra, c'est qu'effectivement il y ait ce type de choses. Par ailleurs, il y a des racks et des garages à vélo qui vont voir le jour-là dans les mois qui vont effectivement permettre aux gens de laisser leur vélo à la gare de de départ.

M. LE PRÉSIDENT. - Andréa BROUILLLE a une réflexion avant de passer au vote.

Mme BROUILLE. - Elle est assez particulière, mais effectivement, je suis toujours un peu surprise sur ces questions vélo. J'aurais aimé aussi et souhaité qu'on ait ces mêmes débats sur les poussettes, sur les fauteuils roulants.

M. LE PRÉSIDENT. - On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le dossier est donc adopté.

N° 34

Vote sur «MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE ET D'UTILISATION SUR
LES LIGNES D'AUTOCARS INTERURBAINES»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Renaissance ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*** Non-participation : UDI et Territoires**

M. LAGRAVE. - Il s'avère que, au moment des inscriptions des familles sur les transports scolaires en fin d'année scolaire dernière on a pris un petit peu de retard à l'allumage du fait qu'on avait changé le logiciel de gestion et d'inscription qui fait qu'on essaie de rattraper le temps perdu à ce moment-là. On avait pris la décision de surseoir au paiement des frais d'inscription justement après le 30 juillet, date à laquelle on n'était pas prêt à avoir toutes les inscriptions. Pour ce faire le payeur régional nous demande qu'il y ait une modification du règlement pour pouvoir le faire et pour surseoir à ces paiements de la part des familles. Nous en profitons effectivement comme l'a dit notre collègue, pour entériner la dérogation de ne pas accepter les vélos à bord des cars scolaires pour des raisons de sécurité, d'une part, et d'autre part sur recommandation d'une association que tout le monde connaît évidemment dans cet hémicycle qui est l'ANATEP, qui n'est pas une association régionale, mais nationale comme son nom l'indique et qui, depuis 2019, et le vote de la LOM, s'est employée auprès de tous les parlementaires qui l'ont consultée, à ce que les vélos ne soient pas intégrés dans les transports scolaires. Il y a suffisamment d'accidents comme ça et c'est la raison pour laquelle nous suivons la présentation et puis les demandes également de l'ANATEP qui est quand même, je crois, l'association la mieux placée pour parler de sécurité dans les transports scolaires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, je crois qu'il y a un amendement.

M. LAGRAVE. - Pour les raisons que je viens d'indiquer, évidemment, on votera contre l'amendement.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - C'est le même sujet. Vous avez une loi de 2021. On est bientôt en 2024. La loi 2021, c'est une loi d'adaptation et non pas de dérogation permanente. Donc, l'amendement dit « avant de statuer définitivement sur de fait, la dérogation à l'emport de vélo au bord des cars scolaires, un travail sera mené au sein du Conseil régional pour envisager prioritairement des solutions permettant (non pas la poursuite de ce dispositif, je ne sais pas qui a dit ça, mais je pense qu'il y a eu des échanges) le respect de la loi du 1^{er} juillet 2021, tout en garantissant la sécurité des enfants. » Pour faire un point précis là-dessus. Où il y a eu des accidents ? Quels sont aujourd'hui les dispositifs sûrs, de manière à ce qu'on puisse y aller vers ce respect d'embarquer les vélos. Voilà l'amendement que l'on propose, et il est tout à fait positif.

M. LAGRAVE. - Si vous permettez, Président, en matière de sécurité, celui ou celle qui, à cette tribune, dira qu'il est à 100 % pour toutes les raisons du monde par rapport à du transport scolaire raconterait des salades. Et, donc, on ne sera jamais à 100 % de sécurité.

C'est une évidence. Malgré tout, on a fait depuis 2017 beaucoup de travail sur le sujet. J'en veux pour preuve qu'on a fait des équipements de cars qui aujourd'hui portent leurs fruits, notamment sur l'évacuation des fumées, avec des marteaux électroniques, avec une start-up qui est une start-up régionale. Nous avons fait en sorte que, dans tous les départements de Nouvelle-Aquitaine, il puisse y avoir des interventions d'associations. Prévention routière ANATEP et ainsi de suite pour qu'il puisse y avoir des exercices d'évacuation pour les élèves dès qu'ils rentrent en collège et qu'ils puissent savoir exactement comment sortir. Que vous ayez en tête que quand ils n'ont pas fait l'exercice et qu'ils n'ont pas suivi la formation, ils mettent entre 2 et 3 minutes à sortir du car. Après, l'exercice, ils ne mettent plus que 30 secondes. 2 minutes, c'est ce qui s'est passé quand un car scolaire s'était renversé et avait pris feu et que les enfants étaient décédés avec de la fumée. 30 secondes, c'est ce qui permet de sauver la vie des élèves. Ensuite, nous avons fait en sorte que, puisque c'est arrivé aussi sur un car scolaire que les roues des cars puissent être équipées d'enjoliveurs spécifiques qui permettent de ne pas dévisser les boulons et qui ne se dévissent pas même avec l'usure. Tout ça, ce sont des innovations qu'on a mises en place, et on n'est pas les seuls, à l'échelle de la région, pour avancer.

Aujourd'hui, sur la question du vélo, et c'est la raison pour laquelle je ne vais pas redire ce que j'ai dit tout à l'heure, on sursoit évidemment à cette demande-là et on demande effectivement, on confirme la dérogation, tout simplement parce qu'aujourd'hui il n'est, dans notre esprit, à l'aune de ce qui a été présenté, encore une fois par l'ANATEP, pas question de pouvoir autoriser les vélos dans les transports scolaires, peut-être que cela viendra un jour. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et, en l'occurrence, j'en suis un. On changera peut-être d'avis à un moment donné, mais par la preuve. Oui, c'est le début, mais par la preuve. Et, aujourd'hui, on n'a aucune preuve et aucun retour de la part de ceux qui aujourd'hui connaissent ces sujets beaucoup mieux que moi. Et la loi, c'est la loi, mais la loi permet une dérogation et c'est ce que nous nous permettons de faire. En conséquence, je souscris au fait de refuser cet amendement.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Oui, mais, avec cette attitude, le taux d'utilisation du vélo dans notre région est de 3% en kilomètres parcourus. Dans certaines régions d'Europe, il est à 30 %. Tant qu'on continuera, dispositif par dispositif à ne pas prendre une attitude vélo, cela donnera cela. On demande juste de faire un bilan.

M. LAGRAVE. - Mais quand vous dites ça, vous prenez des chiffres au hasard et vous ne savez pas e quoi on parle. Aujourd'hui quand vous avez des vélos en libre-service, comme je le disais tout à l'heure, il y a plein d'endroits où il y a le secteur privé qui vient intervenir dans des agglomérations et il y a plein d'endroits où ce n'est pas le cas. Qui finance les vélos en libre-service si ce n'est la Région et les agglomérations. Donc, aujourd'hui, on a lancé des

expérimentations. Vous ne regardez pas, et vous n'écoutez pas ce que je vous dis. Quand vous dites en plus qu'ensuite on ne s'occupe pas du vélo, on va vous présenter, à l'occasion si le président en est d'accord, tout ce qu'on fait sur le vélo à l'échelle de la région et, après, on reparle du fait qu'on ne fait rien. J'ai l'impression que vous ne savez pas, non plus ce qu'on fait sur le vélo.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - On vous demande de faire un travail notamment sur les pays européens et notamment sur les 13 autres régions métropolitaines. Il n'est pas fait, le travail.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que le débat a été fait. Il y a de vrais problèmes de sécurité.

M. MELLIER. - Cela va être très court. Je crois qu'une des questions qui nous est posée, au-delà même de la responsabilité de la Région, c'est la question de l'ensemble des aménagements qui peuvent être faits sur les départements. Et, tant que l'on n'a pas d'aménagement sécurisé un petit peu partout, il est compliqué qu'on aille dans cette direction-là. Et je pense qu'à partir de là, je crois que la Région prend sa responsabilité. Je pense que c'est tout à fait juste qu'on prenne cette décision. Mais, en tout cas, notre groupe la soutiendra.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, je vais mettre aux voix l'amendement. Qui est pour l'amendement UDI ? Qui est contre ? Donc cet amendement est rejeté. Je mets aux voix le rapport dans cette totalité. Qui est d'avis de l'adopter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Ce rapport est donc adopté.

Vote sur l'amendement à la délibération n°35 déposé par les groupes Centre et Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; Renaissance, UDI et Territoires**

- **CONTRE : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

N° 35

**Vote sur «MODIFICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL DES TRANSPORTS
SCOLAIRES»**

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**36 – COMPTE SAISINE DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TRANSPORTS (ART) À
PROPOS D'UN DIFFÉREND AVEC SNCF RÉSEAU**

M. LAGRAVE. - Vous vous rappelez que, dans une plénière de début d'année 2023, on avait évoqué, ou fin 2022, je ne me souviens plus, ce sujet du document de référence du réseau ferré qui s'appelle le DRR, sur lequel la Région a à donner un avis chaque année pour dire si elle partage ou pas les orientations, en l'occurrence de SNCF réseau. C'était la première fois qu'on l'examinait en séance plénière. D'habitude, on passait en commission permanente. Ce qui avait amené, d'ailleurs, pas mal de discussions sur le sujet. Le DRR, en l'occurrence, dont on avait parlé, et en l'occurrence celui qui nous est soumis pour le service 2024 à 2026 prévoit une trajectoire financière de la part de SNCF réseaux qui est complètement insoutenable au regard, notamment, des horaires que nous avons choisis pour réserver les sillons. Et qu'en plus on n'a aucune garantie d'avoir véritablement justement ces sillons au regard de ce qui nous est proposé. La transparence sur les principes tarifaires n'est toujours pas assurée de la part de SNCF réseaux, notamment, puisqu'ils ont modifié, c'est ce que nous avons critiqué l'an dernier, la forfaitisation de la redevance de marché qui fait que, à chaque fois que vous sortez justement de cette forfaitisation, finalement, c'est « mot compte double ». Et, en plus, nous avons un coût de l'inflation qui est supérieur au coût constaté. Avec des provisions, à chaque fois, qui sont totalement insoutenables. Ce qui veut dire que, y compris dans les conventions de financement qui nous sont proposées à la fois pour les travaux et également sur cette affaire de réservation des sillons, nous avons souhaité, à l'aune, d'ailleurs, de nombreuses régions françaises, aller devant, finalement, ce qui peut être considéré comme le juge de paix sur cette question, à savoir l'ART, l'autorité de régulation des transports, qui nous permettent de résoudre ce différend avec SNCF réseaux. On ne sait absolument pas quand l'ART répondra, mais il nous paraît, nous, Région Nouvelle-Aquitaine, comme les autres Régions françaises, utile, nécessaire, obligatoire, à ce stade, de devoir saisir l'ART pour essayer, autant que faire se peut, de modifier les documents qui nous sont envoyés par SNCF réseaux en l'état actuel des choses, qui permettent de modifier, également, l'ensemble des données qui nous sont demandées à l'intérieur de ce fameux DRR et qui nous permettent de revenir à des choses plus normales.

En conclusion, Président, ce document, pourquoi, aussi, on l'attaque ? C'est que, comme vous le savez, depuis maintenant 3 ans, on a créé à peu près 12% d'offres supplémentaires, amenant à peu près plus de 30 % d'usagers supplémentaires dans les TER de Nouvelle-Aquitaine. On s'apprête encore, en décembre prochain, à créer plusieurs pourcentages d'offres, à peu près 3 à 4 % supplémentaires. Depuis le début de l'année, on est encore à 10 % de fréquentation supplémentaire en 2023, ce qui veut dire que, plus on fait de trains,

plus il y a de voyageurs, plus on fait de trains, plus on paye de péages. C'est complètement inique et c'est à contresens de l'histoire, au moment même où nos concitoyens veulent prendre le train et où ils ont besoin d'offres supplémentaires. Plus vous faites d'offres, plus vous payez et plus vous êtes finalement pénalisés. C'est la raison pour laquelle on considère aujourd'hui que l'ART doit être saisie. Et je sais que, aujourd'hui, la Vice-présidente de l'ART, que le Président avait rencontrée il n'y a pas très longtemps, dans un colloque, s'attend véritablement à cette saisine pour pouvoir s'en emparer. Elle vous avait interpellé « saisissez-nous ! » C'est le moment, c'est l'instant.

M. LE PRÉSIDENT. - Ajoutons que la Région, pas toutes les régions, mais la plupart, interviennent massivement sur les infrastructures comme on intervient aussi massivement sur les gares alors qu'il y a une augmentation du prix. On est dans un modèle économique ubuesque. Plus on investit sur le ferroviaire, plus les péages nous coûtent cher. C'est-à-dire qu'il n'y a aucune incitation, c'est très paradoxal, dans le modèle, à faire le job comme on le fait. Aucune incitation. Je rappelle quand même que les conseils d'administration de cette grande maison publique, c'est Bercy. N'oublions pas. C'est Bercy. Et certains disent qu'il ne faut pas augmenter les impôts. Mais, ça, c'est autre chose. Y a-t-il des oppositions à cette saisine ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention ? Tout le monde est d'accord. Je vous remercie. On passe au moment le plus palpitant de ces séances plénières, à savoir motions, vœux et questions orales. Et nous commençons par une motion des Républicains, de LR.

N° 36

Vote sur «COMPTE SAISINE DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TRANSPORTS (ART) À PROPOS D'UN DIFFÉREND AVEC SNCF RÉSEAU»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

MOTIONS ET VŒUX

Motion présentée par le groupe Les Républicains : « OUI A L'ACCES AU FERROVIAIRE POUR TOUS, MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX»

M. OXIBAR. - Très rapidement, je ne vais effectivement pas lire la motion. Le Président de la République et le ministère des Transports ont annoncé il y a quelques semaines la volonté de créer un passe-rail à l'image de ce qui existe en Allemagne depuis le 1^{er} mai 2023. Donc un pass à 49 euros par mois, illimité pour les transports régionaux dans tout le pays. Donc on trouve que c'est une bonne idée, mais la question se pose du financement. Et, donc, la motion vous propose de soutenir l'idée du pass rail pour un usage illimité des Intercités, mais également des TGV et du TER en France. De demander au gouvernement une concertation élargie et éclairée avec les autorités organisatrices des mobilités. On a en place ici sur la région Nouvelle-Aquitaine le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilité qui a déjà mis en place un certain nombre de choses. Donc, il s'agirait également de travailler là-dessus et de demander au gouvernement de diligenter la possibilité, en plus, de vendre vos TGV Intercités sur l'outil Modalis, ce qui a été discuté entre hier et aujourd'hui pour améliorer cette motion que nous vous proposons aujourd'hui. Et, donc, demander, bien évidemment, au gouvernement, une aide financière à la réalisation d'une telle mesure afin de ne pas en faire supporter le poids uniquement aux Régions.

M. LAGRAVE. - Je vous propose d'adopter ce vœu, d'autant plus qu'il fait suite à un certain nombre de prises de position de Régions de France sur le sujet. Il fait aussi en sorte, je crois, de replacer un petit peu l'école au milieu du village, dans le sens où, puisque l'on invoque la loi sur la mobilité, dans cette loi sur la mobilité, il est prévu que chaque Région doit mettre en place un MAS, Mobility as a service, en l'occurrence un service intermodal de mobilité. Ce MAS, il existe maintenant depuis plusieurs années et, vous l'avez évoqué, en l'occurrence, c'est Modalis. Pas seulement Région, mais avec toutes les AOM, à l'exception de 2, qui sont maintenant bien connues dans cette enceinte. À partir de là, ce MAS, il existe, dans lequel vous avez aujourd'hui du covoiturage, de la réservation de vélo, les cars interurbains, les TER et les réseaux urbains de 27 AOM en Nouvelle-Aquitaine. Et, aujourd'hui, on voudrait finalement recentraliser cette affaire en disant, grosso modo, vous avez travaillé, mais on va faire quelque chose au niveau national, la ficelle est un peu grosse. Et je parle non pas au nom uniquement de la Région, mais de toutes les AOM qui aujourd'hui ont fait ce job, depuis maintenant plusieurs années. Ce qui veut dire que la demande effectivement nous va très bien. Aujourd'hui si on nous dit, et c'est ce qu'on essaie

de faire, à l'État, qui est autorité organisatrice de mobilité, « laissez-nous vendre du TET et du TGV sur Modalis, demain matin, vous avez donc non seulement le support unique, les billets uniques avec la tarification de chacun qui pourra être sur la même carte et, en plus, on pourra vendre l'ensemble des outils de mobilité au niveau ferroviaire. Donc, clairement, moi, je n'ai aucun problème pour voter cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - En écoutant, en regardant tout ça, je disais à Jean-Louis NEMBRINI « ils vont peut-être recentraliser la gestion des TER ». Maintenant qu'on les a ressuscités.

M. LAGRAVE. - Vous savez que la grande mode actuelle est de réunir, par Département, des conférences de mobilité. Cela ne m'avait pas échappé, parce qu'on a encore parlé de la LOM, que normalement ce sont les régions qui sont chefs de file en mobilité. Là, dans chaque département, chacun réinvente une conférence. Soi-disant, paraît-il qu'il n'y aurait pas assez de discussions, concertations. Moi, je ne sais pas ce qu'il faut de plus, à part effectivement, comme vous venez de le dire, Président, la volonté de reprendre la main sur les mobilités et auquel cas il va falloir nous le dire très vite.

M. LE PRÉSIDENT. - Parce qu'on pourrait largement dissoudre les Régions...

M. OBRADOR. - Cette idée du pass ferroviaire instauré en Allemagne, à première vue, cela peut être une idée séduisante. Le problème, c'est qu'elle est d'ores et déjà en train de susciter des réactions défavorables, y compris parmi ses partisans les plus enthousiastes. Je reconnais volontiers que l'idée est séduisante. Toutefois, si vous envisagez de vous inspirer du modèle allemand, il est nécessaire d'examiner attentivement les développements qui sont en cours là-bas. L'augmentation d'un million de voyageurs qu'a suscité ce pass implique la nécessité de prévoir une expansion conséquente du réseau ferroviaire avec des investissements massifs. Car, pour l'instant, ni l'État central ni les länders ne peuvent ou ne veulent financer. Le système ferroviaire allemand qui est à peu près équivalent à celui de la France. Mais, en raison d'un manque d'investissement, des retards importants en découlent. Et le pass ferroviaire est déjà, au bout d'un an, en train de perdre des utilisateurs. Quant au tarif, qui est l'idée pour séduire de nouvelles personnes et donc les faire prendre le train, qui est donc à 49 euros, il semble avantageux. Cependant, il est à noter que des discussions sont déjà en cours en Allemagne pour le faire passer dès 2025 à 59 voire à 69 euros. Enfin, il convient de souligner que ce pass profiterait essentiellement aux gens des banlieues, car les résidents des zones rurales se trouveraient toujours plus éloignés des gares et, pour nous, cela ne répondrait pas à l'enjeu de convertir les utilisateurs de la voiture au train. Je pense que cela manquerait son cœur de cible. Donc, vous comprendrez que, pour toutes ces raisons, et comme nous avons de gros doutes et que, en Allemagne, c'est déjà en train de produire les effets inverses, nous voterons contre cette motion.

M. DAMESTOY. - Merci aux LR de présenter cette motion, la proposition de pass rail. Je crois que Karima DELLI l'avait déjà faite il y a quelque temps déjà. Et cette motion est bien présentée, sommairement. C'est toujours difficile de présenter un sujet aussi complexe en peu de lignes, mais le oui mais me paraît adapté. On est évidemment OK pour ce pass rail parce que cela peut effectivement développer les usages du train. On est tous convaincus. L'Allemagne en est la preuve. Mais il faut quand même comparer ce qui est comparable. L'Allemagne a un réseau ferroviaire très dense. Les usagers peuvent se déplacer à peu près partout facilement grâce au réseau ferroviaire. La France, vous le savez, est un pays beaucoup plus grand, beaucoup plus vaste. Nous n'avons pas la même densité de réseau ferroviaire et, pour atteindre une telle densité, il faudrait investir dans l'offre très, très massivement. Et si on compare ce qui se fait en Allemagne aujourd'hui, qui va être un investissement et, d'ailleurs, les Allemands le savent, ils ont fait ce pass rail, mais il y a un problème de financement du réseau parce que le réseau est ancien. Nous aussi, on a ce même problème, mais en plus on a un réseau à développer. Les Allemands vont investir 86 milliards d'euros jusqu'à 2030, donc cela va représenter 14 milliards d'euros par an. Ce financement, il est déjà cadré, ça sera à hauteur de 62 milliards d'euros par l'État et 24 milliards d'euros par la Deutsch Bahn.

Quant à nous, on a des projets de rénovation de réseau, des projets de RER métropolitain à financer et, là, l'État nous dit que l'on a 100 milliards, mais jusqu'à 2040. Donc plus 14 milliards par an, mais 6 milliards et demi par an. Ce n'est pas pareil. Et puis, surtout, le financement n'est pas cadré. Aujourd'hui, l'État ne nous dit pas quelle sera sa part, il ne dit pas quelle sera la part des Régions. Donc il y a beaucoup d'inconnues. Alors on dit oui à ce projet de pass rail parce que cela permettra de discuter avec le gouvernement d'un sujet global qui est la mobilité ferroviaire et effectivement, cela nous aidera à avancer dans notre réflexion sur la part du financement qu'on doit consacrer aux usagers, puis la part du financement que l'on doit consacrer à l'amélioration du réseau. Donc, oui mais.

M. LE PRÉSIDENT. - Prenons le problème globalement. Je crois que l'on en débat souvent ici, Renaud LAGRAVE a longuement explicité tout cela. Discuter avec l'État est de plus en plus compliqué, chers collègues, de plus en plus compliqué. C'est une espèce de paradoxe parce que l'on pourrait penser qu'à l'heure de la planification écologique il y a deux dossiers majeurs, le dossier de l'eau, on en a parlé hier, et le dossier du ferroviaire. Deux dossiers qui peuvent être, surtout sur le ferroviaire, assez rapidement atteignables. 100 milliards d'euros dit la Première ministre alors qu'on sait notre problème, avec 3 600 km de voies dont une partie est défectueuse, qu'il convient de relever des vitesses, parfois de supprimer, je pense à la ligne entre Dax et Pau, mais c'est pareil entre Limoges et Poitiers. Comment on pourrait engager des travaux importants comme le font d'autres pays ? L'Allemagne, ou même

l'Angleterre. Nous, après, on met les trains. Et Renaud évoquait tout à l'heure le résultat : 11% de plus de l'offre. Et, quasiment tous les trimestres, on a 20 % de plus de fréquentation. Donc les trains arrivent à être bondés à 7h du matin et 8h30. Pour les avoir expérimentés. Voire même, certains dimanches soir, à Bayonne, on est obligé de laisser du monde sur la voie. Et on ne comprend pas que le gouvernement ne comprenne pas mais qu'il en rajoute, au contraire, avec cette histoire de pass rail. 49 euros. Alors même que le trajet domicile-travail dans la plupart des régions françaises, si je défalque la part de l'employeur, est de 1 euro. Donc on est donc dans quelque chose de totalement surréaliste comme Muriel BOULMIER l'évoquait tout à l'heure ou hier sur le problème du logement social. La préconisation de Renaud LAGRAVE est que l'on vote cette motion. Qui est d'avis de voter la motion, donc ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cette motion est donc adoptée.

Vote sur la motion « Oui à l'accès au ferroviaire pour tous, mais pas à n'importe quel prix »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**
- **CONTRE :
Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION :
Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**

ADOpte A LA MAJORITE

Motion présentée par le groupe Rassemblement National :

« POUR LA DEFENSE DE NOS PECHEURS EN NOUVELLE-AQUITAINE »

M. MARKOWSKY. - Le 22 septembre dernier, le secrétaire d'État à la mer, Monsieur Hervé BERVILLE, avait annoncé aux assises de la pêche à Nice la fin de l'aide carburant pour les marins pêcheurs français. 20 centimes d'euros en moins par litre. Il prolonge le supplice en donnant cette fois une date butoir au 4 décembre. Cette disposition accentue la précarité et les tensions que connaît déjà la filière. Multiplication des réglementations, diminution des quotas de pêche, prix des carburants, développement des énergies renouvelables, héliomarin. Pourtant, la pêche artisanale représente un enjeu fort pour notre souveraineté alimentaire, particulièrement en Nouvelle-Aquitaine. Avec un gazole à 0,90 d'euros du litre, il devient de plus en plus difficile de rentabiliser une marée. Cela met en péril toute une filière,

pêcheurs, matelots, criés, mareyeurs, poissonniers, mécaniciens. Un emploi en mer génère environ 3 emplois à terre, non délocalisables. C'est toute cette filière qui est aujourd'hui en danger. Le groupe Rassemblement National demande à la Région Nouvelle-Aquitaine, réunie aujourd'hui en séance plénière, de s'engager à intervenir d'urgence auprès des services de l'État afin de mettre en place des solutions appropriées à la sauvegarde de notre filière pêche artisanale sur le littoral néo-aquitain, notamment en renouvelant l'aide de 20 centimes d'euros minimum aussi longtemps que la situation économique le justifiera.

Mme DUTOYA. - Par rapport à la demande que vous formulez sur le souhait que la Région Nouvelle-Aquitaine intervienne d'urgence auprès des services de l'État, soyez rassurés, on n'a pas attendu votre motion pour le faire puisque les rencontres se multiplient. Vous avez parlé, effectivement, des assises de la pêche et des produits de la mer qui se sont tenues à Nice. Une délégation d'élus régionaux issus de la Commission pêche de Régions de France a rencontré directement le secrétaire d'État pour échanger sur la situation et réaffirmer notre soutien à toute la filière. S'en est suivi le Congrès des régions de France à Saint-Malo. Là aussi, une initiative a été prise, à l'initiative du Président de la Région Bretagne, qui préside aussi la Commission Pêche. Laurence ROUËDE, d'ailleurs, a été présente pour nous représenter. Plusieurs sujets ont été évoqués. Bien évidemment, la difficulté qu'engendrerait l'arrêt de cette aide de 20 centimes. Mais, aussi, les pêcheurs ont tenu à évoquer d'autres sujets sur des temporalités bien évidemment plus longues, à savoir la nécessité qu'on les accompagne sur la transition énergétique de la flotte, la décarbonation notamment, et les investissements qui pourraient être faits sur les infrastructures, notamment portuaires. Au niveau de votre motion, c'est vrai que, ces sujets-là, je ne les retrouve pas.

Sachez pour autant qu'en Nouvelle-Aquitaine, nous sommes bien évidemment engagés sur le sujet. Les professionnels, nous les rencontrons très souvent. Olivier LE NEZET a participé à la rencontre à Saint-Malo. Au niveau des Régions, nous accompagnerons les investissements via le FEAMPA. Nous attendons aussi bien évidemment des réponses concrètes de l'État, rapides. Bien évidemment, nous sommes pleinement engagés aux côtés de nos pêcheurs et ils le savent. Les rencontres sont régulières et elles continueront. Les discussions sont toujours en cours effectivement pour le maintien de cette aide au gasoil au-delà du 4 décembre et nous restons bien évidemment pleinement mobilisés sur le sujet et, bien évidemment, nous ne soutiendrons pas cette motion.

M. MARKOWSKY. - Ces pêcheurs je ne les rencontre pas, je vis avec eux. Donc, leurs inquiétudes, je viens simplement vous les rapporter. Quant au gouvernement, il vous demande surtout aux Régions d'intervenir.

Mme DUTOYA. - Cela tombe bien, Monsieur, moi aussi, je vis avec les pêcheurs, j'habite à

Ciboure, tout près du port de pêche, donc je les rencontre presque quotidiennement. Je suis pleinement en tout cas consciente des difficultés qu'ils rencontrent. Sachez pour faire en tout cas une petite incise par rapport à la transition énergétique qu'il y a aussi une réflexion sur la transformation de la filière halieutique. Les pêcheurs sont les premiers à participer à nos côtés. Olivier LE NEZET étant le premier à contribuer. Donc, bien évidemment, nous aussi, nous sommes beaucoup à vivre avec eux et à porter leur parole.

M. MARKOWSKY. - Je vous invite à rencontrer ceux de la Cotinière, Madame.

M. LE PRÉSIDENT. - On va mettre aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc cette motion n'est pas adoptée.

Vote sur la motion « Pour la défense de nos pêcheurs en Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**

MOTION REJETÉE

- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

Motion présentée par le groupe Rassemblement National :

« LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE SOLIDAIRE DU PEUPLE ARMENIEN »

Mme CHADOURNE. - Cette motion, comme vous l'aurez compris, vise à soutenir le peuple arménien qui fait face au risque d'une véritable épuration ethnique et religieuse. Vous qui avez soutenu le peuple ukrainien et récemment le Maroc et la Libye, nous ne doutons pas que vous serez tout aussi sensible à la situation arménienne. Pour information, la Région Hauts de France a attribué récemment une aide humanitaire à l'Arménie et il est, je pense, de votre devoir d'en faire autant.

M. DUFORESTEL. - Je pense qu'il n'a pas échappé au Rassemblement National que cette Région est en effet très en avance sur la solidarité internationale si j'en juge des tweets récents sur l'aide que nous avons faite aux agriculteurs à Madagascar, je vois que le RN suit de près notre logique de coopération internationale. En l'occurrence ce qui guide notre action ce sont trois éléments. Le premier, c'est d'être solidaire des régions avec lesquelles nous

sommes en coopération, ce qui en l'occurrence n'est pas le cas, présentement. Le deuxième point, c'est que nos ONG soit interviennent et appellent notre soutien, ce qui n'est pas le cas présentement. Et, le troisième point, c'est que l'État mette en place le fameux FASECO, c'est le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales. À cette heure, ça n'est pas le cas pour l'Arménie. Donc voilà pourquoi, pour l'instant, nous n'avons pas été amenés à intervenir. Si une des trois conditions que je viens d'évoquer devait être déclenchée dans les jours qui viennent, n'ayez pas de doute sur notre réactivité en matière de solidarité internationale.

Mme DIAZ. - Pour une explication de vote bon, juste pour vous dire. Nous, on n'est pas du tout...

M. LE PRÉSIDENT. - Mais si vous présentez la motion...

Mme DIAZ. - Mais c'est dans le règlement intérieur, Président. On peut présenter la motion et donner sa position de vote. Moi, je voulais vous dire qu'on n'a pas du tout été convaincus par ces arguments fallacieux qui démontrent une mauvaise foi particulièrement profonde. La Région est déjà intervenue pour des urgences, notamment quand il s'agit d'urgence humanitaire. C'est exactement ce qu'on vous demandait de faire avec cette motion. Donc j'entends que vous abandonnez le peuple arménien.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais oui...

Mme DIAZ. - Mais si, c'est exactement ce que vous faites, c'est ce que vous faites avec la réponse que vous nous formulez. En fait, vous mettez votre sectarisme au-dessus des conditions de vie du peuple arménien. Mais vous pouvez crier, vous pouvez crier. C'est exactement ce que vous venez de faire. Moi, Président, j'aurais aimé que quand on parle d'humanitaire, quand on parle de social, quand on parle d'urgence, je pense que l'heure devrait être à l'union. Et vous venez de démontrer totalement l'inverse. C'est particulièrement regrettable.

M. LE PRÉSIDENT. - Je me pose la question parce que, à ce moment-là, il faudrait dire qu'on va intervenir dans les convois humanitaires pour la bande de Gaza. Il va falloir dire qu'on va intervenir, on essaie de le faire depuis plusieurs semaines avec le tremblement de terre au Maroc. J'ai eu mon collègue, le Président de la région Souss, on l'a inscrit, donc on est disponible. Mais ce dont on s'aperçoit, on voit bien pourquoi vous posez cette motion spécifique au peuple arménien. Et, moi, je suis totalement solidaire. Une chose que vous n'avez pas dite c'est que la Russie qui devait assurer la sécurité du peuple arménien, ne l'a pas fait. Et votre soutien à Poutine transparaît comme de l'eau de roche dans cette motion.

M. COLOMBIER. - Et alors ? Tu réponds complètement à côté. Tu réponds complètement à côté.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas du tout.

M. COLOMBIER. - Mauvaise foi, mauvaise foi.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas du tout.

M. ROBERT. - Mes chers collègues, nous souscrivons aux propos qui ont été les vôtres et au fond, cette motion, on a bien compris, dès le propos liminaire de Madame DIAZ, que l'objectif était là. Elle avait dès son propos bien signifié qu'elle nous attendait au tournant. La stratégie est claire et en fait, quand on lit ce texte, on se pose une question. Est-ce qu'on vote pour le fond ou est ce qu'on vote pour la dédramatisation du Rassemblement National ? Pour ma part, j'ai choisi, nous sommes aux côtés du peuple arménien, mais contre la dédramatisation du RN.

M. COLOMBIER. - Tu as des propos de petit politicien aux pieds plats.

Mme DIAZ. - Le 24 avril, la journée nationale de commémoration du génocide arménien, si j'en vois un de vous être présent aux côtés de la cérémonie, ne vous inquiétez pas que je saurai leur rappeler le sectarisme dont vous avez fait preuve aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. - Edwige DIAZ, je rappelle les consignes de votre formation et de votre chef à plume suprême. C'est « tranquillité, doucement, on se réinsère dans la démocratie, donc on ne menace pas. »

M. COLOMBIER. - Tu ne t'énermes jamais, toi, tu ne t'énermes jamais dans cette Assemblée ? Alain, arrête.

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas de chef.

M. COLOMBIER. - Un peu de modestie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas de chef.

M. COLOMBIER. - Arrête ton cinéma.

M. OXIBAR. - Je regrette vraiment la tournure que prend le débat sur cette motion. Très clairement, on s'est posé la question tout à l'heure de se dire si la motion avait été présentée par un autre groupe, est-ce que nous l'aurions votée ? Et la réponse a été unanimement oui.

Mme CHADOURNE. - Merci. C'est exactement ça.

M. OXIBAR. - Je ne demande pas d'applaudissement du Front national. Et je suis très à l'aise sur le fait de dire que nous allons voter la motion du RN. Ils n'ont pas voté la nôtre, donc il n'y a aucun problème. J'entends effectivement Monsieur DUFORESTEL qui dit qu'il y a des priorités régionales sur l'action internationale, bien entendu, mais il peut y avoir aussi des exceptions et nous considérons, au groupe Les Républicains que l'aide aux Arméniens

pourrait être aussi une exception. Voilà la raison pour laquelle nous allons voter favorablement. Je ne veux pas d'applaudissement, s'il vous plaît. Je regrette très sincèrement la tournure politique que prend ce sujet.

M. COLOMBIER. - C'est quand même une autre hauteur que le groupe centriste.

Mme LARROUY. - Je voudrais rappeler à certains dans cette Assemblée que, hier, les mêmes qui réclamaient la tête de la Cimade, qui est une association qui intervient aussi à l'étranger, qui intervient aussi auprès de tous les peuples Arméniens et Azerbaïdjanais, les mêmes qu'il y a quelques années demandaient l'expulsion de France des mariages mixtes Arméniens Azerbaïdjanais qui arrivaient du Haut-Karabagh, les mêmes aujourd'hui viennent nous faire le cinéma d'aider le peuple arménien. Excusez-moi, mais, là, c'est odieux ce que vous faites.

M. COLOMBIER. - Comme tranquillité, on fait mieux.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix la motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. ROBERT. - Non-participation, comme celle d'avant.

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a le problème de la santé mentale des jeunes. Eh bien, qu'est-ce que vous attendez, vous parlez ?

Mme BOURDIN. - J'attendais d'avoir la parole.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous la donne.

Mme BOURDIN. - Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je vous la reprends après, pour ma santé mentale. Je retire, je retire.

Vote sur la motion « La Région Nouvelle-Aquitaine solidaire du peuple arménien »

- **POUR : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

MOTION REJETÉE

- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Renaissance**

Motion présentée par le groupe Écologiste, Solidaire et citoyen :

« FAIRE DE LA SANTE MENTALE DES JEUNES UNE CAUSE REGIONALE »

Mme BOURDIN. - Chers collègues, le constat est sans appel. D'après les dernières statistiques encore parues cette semaine, jeudi dernier par Doctolib, les consultations auprès d'un psychologue ont augmenté de 60% chez les 18-24 ans entre 2019 et 2022. Ils seraient entre 750 000 et 850 000 enfants et adolescents à bénéficier annuellement de soins prodigués en pédopsychiatrie. Soit un cas sur deux au regard des jeunes qui souffrent d'un trouble psychiatrique d'après le rapport de la Cour des comptes publié en mars dernier. Pour les défenseurs des droits, elle note une prévalence plus élevée pour les jeunes filles avec 40 % de plus de pensées suicidaires. On sait que les enfants LGBTQIA plus sont encore plus exposés au risque de dépression et aux pensées suicidaires. Ces observations explosent chez les jeunes souffrant de dysphorie de genre, auxquels on demande aujourd'hui dans notre région de patienter deux ans pour un premier rendez-vous. Les phénomènes de harcèlement scolaire participent également des besoins. Il ne s'agit pas d'une simple crise liée à la crise sanitaire. À l'occasion d'une enquête réalisée auprès des jeunes usagers du réseau social Discord, 57 % des jeunes interrogés disent ressentir que leur santé mentale s'est dégradée ces dernières années. Et si les causes sont plurielles, ils identifient trois facteurs majeurs à leur anxiété : le stress, le coût de la vie et le changement climatique. Quelle réponse apportons-nous collectivement à ce fléau ? Les infirmiers, infirmières et médecins scolaires ne peuvent accomplir dignement leur mission. Faute de personnel et de moyens. Dans les hôpitaux spécialisés, on ferme des lits, faute de personnel pour assurer l'accueil et le suivi. Le nombre de pédopsychiatres a chuté de 34 % en France entre 2010 et 2022.

Face à ces défaillances de l'État, seules les collectivités peuvent répondre à ce phénomène massif, enrayer la fabrique du mal-être de la violence contre soi-même et contre les autres. N'oublions pas l'assassinat d'Agnès LASALLE, le 22 février dernier, dans notre région. Monsieur le Président, s'il vous plaît, entendez ces appels au secours. Ensemble, interpellons l'État et inventons des solutions et des moyens pour sortir du déni. Appuyons-nous sur ce qui fonctionne et faisons de cette cause une priorité régionale. Je vous remercie.

Mme RECHAGNEUX. - Une explication de vote pour le Rassemblement National. Vu que nous sommes moins sectaires que vous, nous allons voter cette motion puisque nous sommes effectivement particulièrement sensibles à ce sujet et que les pistes que vous évoquez nous semblent plutôt intéressantes. Mais, de notre côté, nous envisageons la dégradation de la santé mentale dans sa globalité et surtout dans ses causes. Vous l'avez

rappelé, évidemment, le harcèlement scolaire. C'est pour cela que nos députés Rassemblement National ont déposé une proposition de loi visant à établir l'exclusion systématique des harceleurs et également la suspension des allocations pour les parents d'enfants qui ont harcelé d'autres enfants à maintes reprises. Malheureusement, vous avez voté à l'Assemblée nationale contre cette proposition de loi et nous le regrettons. Autre aspect qui joue également dans la dégradation rapide de la santé mentale des jeunes, c'est l'éco-anxiété. 58 % des jeunes Français se disaient co-anxieux. Aux États-Unis, c'est près de trois quarts des 14-24 ans qui déclarent une anxiété face à la détérioration de l'environnement. Alors, si nous devons nous saisir de ce sujet, un peu de mesure, s'il vous plaît. Vous avez vous-même évoqué le terme « d'enfer climatique ». Si vous considérez que ce que vous appelez le « climato scepticisme » dessert votre cause, je peux vous dire que le « climato catastrophisme » risque de la tuer.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Nous voterons cette motion, parce qu'elle pointe quelque chose de très sensible. Et peut-être que l'on est plusieurs, dans cet hémicycle, à apporter un témoignage de Maires sur l'urgence psychiatrique par rapport à tout simplement la vie ensemble dans nos villes. Et ce n'est d'ailleurs pas qu'un problème de psychiatrie de jeunesse.

On voudrait y apporter une touche, aussi, de territoire et notamment pour dire que, quand il y a urgence, il faut faire attention à ce qu'une certaine équité soit respectée. Je vais vous donner les chiffres de la ventilation des derniers 97 internes en psychiatrie et Dieu sait qu'ils sont indispensables au fonctionnement de nos hôpitaux psychiatriques. Sur 97, il y en a 77 en Gironde, 13 en Pyrénées-Atlantiques. 4 en Lot-et-Garonne et 3 dans les Landes. Ça, c'est absolument inacceptable. Et il faut aussi qu'il y ait une trace de nos débats. Encore une fois, je remercie, nous remercions, notre groupe remercie le groupe ELV d'avoir pointé cette urgence psychiatrique. On a raison d'alerter l'ARS dans ses responsabilités. Et de dire que puisqu'il y a aujourd'hui une phase difficile, une phase de pénurie, on compte sur vous et on vous met en demeure d'être équitable par rapport à l'ensemble du territoire. Ce qui s'est passé dans la ventilation des internes en psychiatrie est juste inacceptable.

Mme AROSTEGUY. - Je remercie le groupe Europe écologie les Verts d'avoir pointé ce sujet qui devrait être une grande cause nationale. Il faut absolument que nos parlementaires s'emparent de cette question. On le voit sur nos territoires, la situation se dégrade. Par contre, ce sur quoi nous voudrions insister, c'est qu'il s'agit d'une compétence de l'État et qu'il ne faudrait pas que ce sujet, qui devrait être une cause nationale, soit transféré sur les Régions et que nous n'ayons pas en face les ressources. Donc nous allons voter pour cette motion. Mais attention, Président, à bien demander à l'État de ne pas se défaire de cette question hyper importante sur nous.

Mme HAMMERER. - Bien entendu que le groupe Renaissance votera cette motion. C'est un vrai sujet, notamment dans nos ruralités, je le partage avec vous, Madame. C'est une compétence peut-être d'État, autour du soin, mais c'est aussi la responsabilité de tout le monde et la santé mentale est un vrai sujet. En faire une cause nationale, une cause régionale me semble extrêmement importante et malheureusement, au fil des années, ce sujet est souvent peu porté alors que c'est un vrai problème. Et, notamment, l'après-COVID a révélé, aussi, notamment au niveau de notre jeunesse, ces problématiques de santé mentale. Donc merci et le groupe Renaissance votera bien entendu cette motion.

Mme BOULMIER. - Très rapidement pour porter le témoignage de ce qu'exprime Maïder. Moi, je préside une association qui accueille des gens aux parcours un peu chaotiques. Je vous assure qu'il y a 30 à 40 % de déficit de santé mentale dans les personnes que nous accueillons et je vous assure aussi qu'il n'y a personne, d'hôpital, pour les accueillir. Donc nous avons besoin que l'État ouvre les yeux parce que, désolée, cela participe aussi au vivre ensemble que d'avoir ce sujet traité.

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais juste moi formuler une remarque. Je sais qu'il y a eu une réunion de travail avec certains coéquipiers de la majorité. C'est un peu dommage que vous n'ayez pas, justement, par rapport à ce qui vient d'être dit par Maïder, par Muriel, tenu compte de ces remarques qui sont des remarques importantes. Et, nous, on l'a bien vu à la Région, on a dû se substituer à l'État pour qu'une analyse, sur une énorme cohorte de plus de 20 000 jeunes, justement sur les problèmes de santé mentale pendant la crise COVID. Ce qui fait qu'il y a 3 ans, 4 ans, on s'est mobilisé avec les médecins dans le cadre d'une analyse, ils appellent cela, je crois, longitudinale, je ne sais plus. Et c'est un peu dommage que vous n'ayez pas accepté cela et d'être restés refermés sur votre texte. On a, sur la santé comme sur le ferroviaire, on en parlait tout à l'heure, un problème de clarification des compétences. Qui est un problème énorme. L'ARS vient nous chercher pour participer à la réhabilitation du CHU de Bordeaux. Si on met le doigt dans l'engrenage... Et, pourtant, pour certains équipements, il est nécessaire qu'on les réhabilite. Mais si on vient à Bordeaux, il faut aller à Agen, comme le dit si justement le Jean DIONIS, le spécialiste du vélo, pour lutter contre la déprise morale. J'arrête de plaisanter, mais on a ce type de problème. Dommage que vous ne l'ayez pas mis dans votre motion. Mais, en tout cas, on ne peut que voter toutes et tous sur ce problème-là.

Mme BOURDIN. - Je vous en remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais tenez compte de ce que je vous dis, s'il vous plaît.

M. DEVÈZE. - Simplement et pour aller dans le sens de ce que vous avez dit, souligner que la répartition du matériel, et notamment en matière de scanner et d'IRM doit être équitable, et

je rejoins ce qu'a dit Jean, sur le territoire et dans d'autres secteurs et à Cambo en particulier, ville de santé, effectivement, on a des soucis sur cette affectation qui est discutée actuellement au niveau de l'ARS et de son directeur général. Merci pour ces quelques secondes, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je l'ai d'ailleurs dit au directeur de l'ARS, il faudrait que les ARS soient présidées par la Région. À moins qu'il y ait des oppositions, cette motion est donc adoptée.

Vote sur la motion « Faire de la santé mentale des jeunes une cause régionale »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Motion présentée par le groupe Écologiste, solidaire et citoyen :

« REAFFIRMATION DE LA SORTIE DES PESTICIDES, Y COMPRIS DU GLYPHOSATE, EN NOUVELLE-AQUITAINE »

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, peut-être le présenter simplement deux ou trois minutes.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais on le connaît ton texte. On est en pleine bagarre au niveau européen. Dire qu'on veut sortir du glyphosate, je suis d'accord.

M. TRIFILETTI. - C'est ce que j'allais vous dire. C'est une controverse effectivement, qui s'emboîte à plusieurs échelles et vous avez raison de le souligner. Moi, je tiens à souligner également le fait qu'il y a eu une discussion posée et constructive avec l'ensemble, notamment, de la majorité, qui interroge effectivement le fameux changement de paradigme que nous devons mettre en œuvre sur ces questions-là. Effectivement, en 2015, on sait que le centre international de recherche sur le cancer avait classé le glyphosate comme un cancérigène probable. Une classification qui a été depuis renforcée par de nouvelles études. 2019, une méta-analyse épidémiologique a révélé une augmentation très forte du risque de

lymphome chez les agriculteurs.

M. LE PRÉSIDENT. - On le sait tous, tout ça.

M. TRIFILETTI. - Il faut peut-être le redire.

M. LE PRÉSIDENT. - À prendre la parole pour prendre la parole, vous agacez tout le monde, mon cher.

M. TRIFILETTI. - Je ne vais pas être très long, mais je vous remercie de me laisser la parole. Effectivement, tout cela a été confirmé maintenant par l'Inserm. On sait que c'est également un perturbateur endocrinien, métabolique, reprotoxique, selon les dernières recherches de l'INRAE. Si on parle de controverse, parce que l'Agence européenne de sécurité des aliments ne partage pas ces préoccupations, c'est parce qu'elle ne prend pas en compte les études des fabricants de pesticides, créant ainsi de fait un conflit d'intérêts. En revanche, le Centre international de recherche sur le cancer, de l'OMS, se base uniquement sur des études scientifiques indépendantes. Résultat, si 75 % des études scientifiques indépendantes concluent à un effet génotoxique du glyphosate, les études financées par l'industrie des pesticides les minimisent. Il est urgent, donc, de rétablir la primauté de la science sur les lobbies dans nos décisions. La majorité des recherches indépendantes confirment bien les risques du glyphosate pour la santé humaine et la biodiversité. Si le Président MACRON avait promis d'interdire le glyphosate dès 2017, la France, vendredi dernier, n'a pas voulu se mouiller, en s'abstenant au niveau européen. Le courage, pourtant, c'est de protéger notre santé et nos écosystèmes qui ne font qu'un. Notons d'ailleurs que la Région Bretagne s'oppose à la prolongation d'autorisation du glyphosate et, même, qu'elle ambitionne de devenir territoire pilote dans l'expérimentation de sortie du glyphosate. Donc, nous vous proposons, chers collègues, de soutenir en conscience cette motion au service de nos territoires, de notre santé, d'une approche globale, One Health et, effectivement, de le faire maintenant parce que les dégâts sont énormes, y compris auprès de la profession agricole à laquelle je pense beaucoup.

M. GUIBERT. - Chers collègues, la « ré-ré-ré-réaffirmation » des écolos contre les pesticides devient un leitmotiv. Nous avons entendu hier d'une manière comique qu'il n'y avait pas d'écologie sans les écolos. Qui peut se targuer de s'approprier l'écologie à eux tout seul ? N'importe quel citoyen au plus profond de lui est écologiste. Il suffit juste d'agir pour une écologie de bon sens, comme le propose dans son programme le Rassemblement National. Pas une écologie punitive et sectaire. Au RN, nous sommes pour l'arrêt des pesticides en fonction de l'évolution annuelle des espèces témoins, mais surtout à partir du moment où des alternatives sont proposées, comme les éliciteurs, les bio intrants et autres observations du système végétal et animal. J'en prends pour exemple la réactivité de la passiflore à lutter

contre les papillons et leurs œufs, à l'opposé du modèle écologique actuel mis en place par nos politiques européennes et nationales comme sont les coccinelles asiatiques pour lutter contre les pucerons. Résultat, la décimation de nos coccinelles françaises et la destruction des œufs d'autres espèces d'insectes. Qui plus est, ce n'est pas la Région de se positionner sur l'arrêt des pesticides, c'est au niveau de l'État, car cela serait discriminatoire d'une région à une autre, d'un exploitant agricole à un autre selon qu'il serait de Nouvelle-Aquitaine, d'Occitanie ou d'ailleurs. Pour terminer d'une manière totalement différente du modèle des pseudo-écologues, nous voterons contre cette motion, qui, plus est, est proposée par le groupe écologiste de cette Assemblée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous nous reprochez parfois de voter contre vous parce que vous êtes d'extrême droite, mais vous faites la même chose avec les écologues. « Pan sur le bec », comme dirait Le Canard enchaîné.

M. ROBERT. - Très brièvement. Bien sûr, nous sommes pour la sortie des pesticides et de ce point de vue-là, nos positions sont confirmées et récurrentes. En revanche, la bonne échelle territoriale, elle est évidemment européenne. Ce n'est pas à l'échelle de notre Région que l'on réglerait cela tout seul avec nos petits bras, aussi volontaristes que nous voulons l'être. Et, deuxièmement, si l'on va plus vite que certains partenaires européens, ce sont nos agriculteurs qui seront lésés. Donc, vraiment, ne croyez pas, mes chers collègues écologistes, que nous ne soyons pas d'accord avec vous dans les grandes lignes, sans doute, et même sur les principes, mais laissez l'Europe travailler au bon rythme.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne suis pas d'accord avec vous, Fabien. Je ne suis pas d'accord parce que, comment dire, c'est comme si on disait, dans le sport, par exemple, qu'il ne faut pas qu'il y ait des champions. Et c'est comme si l'on disait que dans la compétition internationale, dans les réflexions sur la souveraineté alimentaire, dont on a beaucoup parlé ces 2 jours, nous n'avions pas à être en pointe. Alors, bien entendu, encore une fois, ce n'est pas nous qui allons l'interdire. C'est l'Europe et les États.

M. ROBERT. - S'il y a comparatif avec le sport, il doit y avoir les mêmes règles. Nous demandons les mêmes règles.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais si on demande les mêmes règles, cela signifie que, dans une partie, effectivement, du politique, demande à être le plus petit commun dénominateur. Si parce que moins il y a de règles, plus on pense qu'on sera compétitif. Bien entendu. C'est l'importation, pardon de le dire, des tomates dites bio faites, produites par de l'esclavage dans le sud de l'Espagne. C'est la comparaison qu'on a aujourd'hui, je pense que c'est Jean-Pierre RAYNAUD qui me disait cela hier, l'importation de pommes de Pologne. Il y a 30 molécules dans les pommes de Pologne. Et il y en a moins d'une dizaine dans les pommes

du Limousin. Est-ce que comme des pays qui sont relativement avancés et comme les associations de consommateurs on ne peut pas vanter des produits qui sont sains. Puisque, quand je regarde les enquêtes d'opinion, comme l'aspect santé est quand même le plus, avec le pouvoir d'achat, le plus crucial pour nos concitoyens. Parce que, sinon, on n'a pas de priorité. Sinon, à ce moment-là, on n'a pas besoin d'être là, puisqu'il faudrait faire au fil de l'eau. C'est très bizarre. Comme si la décentralisation n'avait pas de sens alors que vous êtes un adepte de la décentralisation. C'est extrêmement bizarre. De même si on lit en plus que STIGLITZ, que lit régulièrement Jean DIONIS, le soir à son coucher, voire le matin, et c'est pour ça qu'il se lève tard parce qu'il lit mieux au lit le matin. Mais « j'en ai marre » de ces motions. Cela me « sort par les yeux ». Vous ne pouvez pas savoir comme cela... Tout le monde se fait plaisir et il n'y a pas... Celui qui gagnera demain sur sa souveraineté, sur la qualité, sur son prix, il aura gagné au-delà des frontières de sa région.

M. BACHÉ. - Moi, je suis rassuré parce que, dans mon groupe, ce matin, j'ai fait le tour, et il n'y a personne qui m'a dit qu'il déjeunait au glyphosate et, ça, j'en suis rassuré. Par contre, le glyphosate, on en a parlé hier sur l'hydraulique. On en a reparlé dans Néo Terra et on nous redemande effectivement de voter une motion. On va la voter, bien évidemment, mais, en même temps moi j'aurais été content hier que vous nous votiez la feuille hydraulique, parce que, justement, dans la feuille hydraulique, on interdisait le glyphosate. À un moment donné, rappeler, rappeler, c'est très bien. Il y a la responsabilité de l'Europe, c'est très bien, on le sait, il n'y a pas photo là-dessus, on va voter, mais, à un moment donné, ce n'est pas rabâchant et rabâchant que les choses vont se faire. Surtout que j'ai discuté avec un agriculteur dimanche qui me disait que ceux qui utilisent le plus de glyphosate, aujourd'hui, ce ne sont pas les agriculteurs, mais les jardiniers du dimanche que nous sommes parce que l'on ne respecte aucune dose.

M. LE PRÉSIDENT. - Je démens absolument, Alain. Je n'ai pas une molécule de glyphosate dans mon jardin depuis 20 ans.

M. BACHÉ. - Mais moi j'en connais plein.

M. TRIFILETTI. - C'est interdit la vente de glyphosate aux particuliers, cher Alain, tu le sais, j'espère ? Fabien...

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de poursuivre la discussion à déjeuner.

M. TRIFILETTI. - Simplement lui dire avec beaucoup d'amitié que l'Europe a été prise en compte.

M. LE PRÉSIDENT. - On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? La motion est adoptée.

Quelques applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, ce n'est pas un jeu. Vous voyez qu'en faisant ces applaudissements, vous faites de la politique politicienne qui n'a rien à voir avec le fond.

M. COLOMBIER. - Alain, toi, tu n'en fais jamais ?

M. LE PRÉSIDENT. - Toi, ne prends pas la défense des écolos, s'il te plaît. C'est moi qui le fais.

Vote sur la motion « Réaffirmation de la sortie des pesticides, y compris du glyphosate, en Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : PS/Place Publique/Apparentés (2)**

ADOpte A LA MAJORITE

*Pour information :
Vote « Abstention » de Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD et de Madame Lydia HERAUD - Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés (2)*

QUESTIONS ORALES

Question orale présentée par le groupe Écologiste, Solidaire et Citoyen :

« HARMONISATION DE L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS DANS LES UNIVERSITES DE LA REGION »

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite il y a une question sur Harmonisation des frais de scolarité des étudiants étrangers dans les universités d'Aquitaine. Mais, en dehors de mon intervention personnelle ou de celle de Gérard BLANCHARD, qu'est-ce qu'on y peut quoi ? Cela suffit de vouloir faire de la geste, comme ça. Tout le monde sait le faire.

M. DIALLO. - Monsieur le Président, ce n'est pas vraiment une geste, ce sont des étudiants de l'université de Pau, les étudiants de notre région qui nous demandent de réfléchir à la nécessité d'une harmonisation.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous me demandez, Karfa, vous me dites « il y a un problème », et j'essaie de téléphoner au président de l'université. Mais transformer ça en question orale ou en je ne sais pas quoi, cela n'a pas de sens.

M. DIALLO. - C'est un sujet de mobilisation, Président, il y a une mobilisation depuis plusieurs semaines à l'université de Pau d'étudiants qui ne comprennent pas que, dans la région, Bordeaux, Poitiers, Limoges, acceptent l'exonération et que...

M. LE PRÉSIDENT. - Je verrai ça. Mais je ne vous propose pas de voter. C'est de la démagogie totale.

Mme SEGUINAU. - Il n'y a pas de vote, c'est une question orale.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah, c'est une question orale. Je prends le point, Karfa, et je vous tiendrai au courant. J'aurai le président de l'université.

Mme BOURDIN. - Cela concerne aussi l'université de La Rochelle, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je téléphonerai aux présidents d'universités.

M. DIALLO. - Ce que nous proposons, c'est une réunion entre les présidents d'université, la Région, pour voir dans quelle mesure on peut harmoniser l'accueil des étudiants. C'est un vrai sujet puisque ce sont des frais d'inscription qui sont multipliés par 15. Donc, cette inégalité est inacceptable, notamment pour le rayonnement de notre université.

Mme LARROUY. - Monsieur le Président, s'il vous plaît. J'ai très vite fait. Pourquoi cette question est importante ? C'est vrai que les étudiants extracommunautaires de l'UPPA se retrouvent actuellement dans une situation sociale, financière, administrative insoutenable.

Les réponses apportées, parce que le Président de l'université de Pau a déjà été sollicité par plusieurs canaux, sont un premier pas, mais elles restent insuffisantes. Dans un contexte mondial de crise présente et future, la France doit peser de tout son poids pour former les futurs cadres des pays émergents. Or, cette discrimination sociale et financière élimine de l'accès au savoir et à la formation des jeunes issus des classes moyennes et plus modestes de ces pays. C'est se tirer une balle dans le pied que de continuer à appliquer cet arrêté inclus dans la stratégie cyniquement nommée « bienvenue en France ». Par ailleurs, il y a quelque chose d'absurde puisque des formations fermeraient si on se passait de ces étudiants. Les universités françaises sont à l'agonie depuis la loi LRU. Nous n'avons pas à faire payer les conséquences de cette politique aux étudiants français ou étrangers, alors même que la France est un pays riche. Dans l'immédiat, il faut mettre tous les moyens pour que les étudiants concernés de l'UPPA n'aient pas à payer les droits différenciés. Ils ont été leurrés par une mauvaise information de la plateforme d'inscription et, dans le futur, c'est ce que nous demandons aussi avec nos collègues du groupe écologiste solidaire et citoyen, c'est soutenir les présidents des universités et en particulier celles de Nouvelle-Aquitaine, pour qu'ils appliquent tous le principe d'égalité, comme cela se fait à Bordeaux-Montaigne, à Toulouse et dans quasiment toutes les grandes universités de France. Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien, je prends le point. On verra ça avec Gérard BLANCHARD et les présidents d'université. On a d'autres questions orales.

Question orale présentée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« REVISION DES MODALITES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX PASTORAUX »

M. VERRIERE. - Les Pyrénées-Atlantiques regroupent 50 % du cheptel transhumant. Et 60 % du chiffre d'affaires lié au pastoralisme sur toute la chaîne des Pyrénées. Cette activité est l'un des joyaux de nos montagnes, développant l'économie de nos vallées, l'entretien des sites de pâturage ainsi qu'un attrait touristique indéniable. Pourtant, les acteurs locaux sont inquiets face aux nouvelles modalités de financement des travaux pastoraux proposés par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en sa qualité d'autorité de gestion des Fonds européens agricoles pour le développement rural. Alors que toutes les charges inhérentes aux travaux pastoraux, l'hélicoptage, le carburant et les matériaux ont subi une augmentation significative, que les multiples contraintes constructives, architecturales, environnementales ainsi que celles liées à la construction de bases de vie pour les travaux importants engendrent des surcoûts, il est apparu que les nouvelles règles, avec des plafonds appliqués au mètre carré n'étaient pas compatibles avec le maintien du taux d'accompagnement

annoncé à 70 %. Entre 2018 et 2022, 40 % des travaux du programme départemental ont eu un taux de subvention réduit, donc inférieur à 70 %. L'intégralité des dossiers plafonnés depuis 2018 sont sur le Haut-Béarn et particulièrement en territoire IPHB. Ainsi, l'autofinancement des collectivités s'en est trouvé augmenté, conduisant en 2022 deux collectivités à ajourner leur projet. Le syndicat mixte du Haut-Béarn a délibéré lors de la séance du 15 juin dernier afin de demander au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine de bien vouloir réviser les modalités de financement des travaux pastoraux dès 2024 et d'ajuster les plafonds unitaires minimum comme proposés par la cellule pastorale départementale. Monsieur le Président, allez-vous prendre les mesures nécessaires en révisant les modalités de financement des travaux pastoraux pour véritablement soutenir nos montagnes et ceux qui y travaillent ?

M. SAINTE-MARIE. - Chers collègues, une réponse en trois minutes, ou peut-être même moins. Je tiens tout d'abord ici à rappeler l'importance que nous accordons au pastoralisme, une activité qui est essentielle pour nos montagnes, nos vallées et notre patrimoine. Le pastoralisme est non seulement un pilier économique, mais aussi un garant de la préservation de nos paysages et de notre biodiversité. Concernant les inquiétudes ou les insinuations soulevées par la question orale, je tiens à apporter quelques précisions, tout d'abord par rapport à la révision des modalités de financement, nous sommes conscients des défis auxquels sont confrontés les acteurs du pastoralisme, notamment en ce qui concerne les coûts croissants des travaux pastoraux. C'est pourquoi un travail technique a été engagé avec la profession pour examiner les plafonds d'aide, en particulier pour les cabanes desservies par les pistes qui sont particulièrement présentes comme l'a dit Monsieur VERRIERE en Haut-Béarn, mais pas que. Une consultation des partenaires est actuellement d'ailleurs en cours dans le cadre du comité de suivi du PSR, du plan stratégique régional pour la version deux de ce PSR.

Par rapport à l'augmentation des plafonds et les conséquences, il est essentiel, je crois, de comprendre que toute augmentation des plafonds d'aide aurait pour conséquence mathématique de réduire le nombre des projets aidés à moins de prendre d'autres mesures. C'est un équilibre délicat à trouver entre le soutien à des projets individuels et le soutien à l'ensemble de la communauté pastorale. Par rapport aux investissements du pastoral, pour mettre un peu en perspective l'enveloppe dédiée aux investissements pastoraux pour la période 2023-2027 s'élève à 8 330 000 euros qui sont donc crédits Région et FEADER à égalité. Soit 1 660 000 euros par an. En comparaison, toujours, pour la période 2015-2020, cette enveloppe était de 7 860 000 euros, soit 1 310 000 euros par an. Cela représente donc non pas une baisse, mais une augmentation de 360 000 euros par an pour les seuls investissements pastoraux de la période 2023-2027.

En conclusion, je tiens à rassurer les acteurs du pastoralisme que nous sommes pleinement engagés à le soutenir. Quel n'aurait été votre courroux, Monsieur VERRIERE, en 2017 ou 2018, quand le taux d'intervention pastoralisme du FEADER et de l'Europe était non pas de 70, ni de 60, ni de 50, mais de 40 %. Et c'est bien nous, majorité politique de la Région, avec Alain ROUSSET qui avons négocié et ferraillé avec Bruxelles pour quasiment doubler le taux de financement FEADER pastoralisme. Et tout cela, les acteurs du pastoralisme le savent, que ce soit en Haut-Béarn, en Limousin, en Dordogne ou en Pays basque. Et, Messieurs et Mesdames du RN, tout cela juste pour affirmer encore ici et toujours, et haut et fort, que, ici comme ailleurs, point de politique pastoralisme et de politique montagne sans l'Europe, sans un partenariat quasi quotidien avec Bruxelles et Strasbourg. J'en ai terminé.

Question orale présentée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

**« INQUIETUDES ET INTERROGATIONS SUR LA GESTION DES LYCEES EN REGION :
LE CAS ALARMANT DU LYCEE CABANIS »**

M. ELOPHE. - La question porte plus exactement, Président, sur le bâtiment Jouvenel. Le lycée Cabanis a une particularité, c'est un bâtiment autant général que professionnel. Je tiens aujourd'hui à exprimer une préoccupation qui touche l'ensemble des utilisateurs de ce bâtiment. Monsieur le Vice-président, vous êtes en charge des lycées, nous y sommes allés ensemble et vous avez été le témoin, comme moi de la situation préoccupante de ce bâtiment. Cependant, aujourd'hui, nous, le Rassemblement National, votre première et seule véritable opposition, nous nous trouvons exclus des conseils d'administration, privés de la possibilité d'être au fait des difficultés de nos établissements et donc d'exercer pleinement notre mandat et de faire entendre notre voix. C'est pour cela que je vous interpelle aujourd'hui.

Monsieur le Vice-président, nous vous demandons si vous comptez entreprendre des travaux d'urgence pour mettre aux normes le bâtiment Jouvenel et, par extension, l'ensemble de nos établissements scolaires qui en auraient besoin. Nos enfants méritent un environnement sûr et propice à l'apprentissage. Nos professeurs méritent des conditions de travail décentes et notre personnel mérite un cadre professionnel respectueux de leur bien-être. Et je vous ai entendu hier avec attention, lors de la délibération 12, vous avez dit que les populations qui viennent dans l'apprentissage professionnel sont les populations qui concentrent le plus de difficultés. Vous avez dit « les plus défavorisés du système scolaire ». Vous avez parlé aussi du fait que vous aviez « un devoir ». Ce sont vos termes. Et que vous étiez guidés par un souci d'assurer l'ascenseur social. Moi, je me pose la question parce que, dans un même bâtiment, dans un même établissement, vous avez d'un côté le lycée

général qui est en parfait état de fonctionnement et ce bâtiment professionnel.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien, on a compris.

M. ELOPHE. - Moi j'ai les photos à disposition.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais, nous, on a plein de photos, aussi, de vous, dans le lycée.

M. ELOPHE. - Donc le lycée est vraiment professionnel et je me pose une question, et je n'ai pas fini mon temps de parole, j'ai encore 10 secondes, mais je vais aller vite. Comment voulez-vous que nos élèves n'aient pas un sentiment de déclassement dans ce bâtiment et également sur l'ensemble des bâtiments ?

M. LE PRÉSIDENT. - C'est insultant, ce que vous faites.

M. ELOPHE. - Non, ce n'est pas insultant, Monsieur le Président. Allez voir le lycée.

M. NEMBRINI. - Monsieur ELOPHE, vous posez des questions auxquelles vous avez la réponse. Vous étiez avec moi et vous savez très bien que je suis allé dans ce lycée pour voir la succession des travaux singulièrement en faveur des lycées professionnels. Nous avons visité ensemble un atelier dont nous avons engagé la rénovation, avec un peu plus de 7 millions d'euros, fondée sur les priorités arrêtées par l'établissement. Et nous avons engagé les travaux sur le fameux bâtiment dont vous parlez, à hauteur de 1,2 million d'euros de plus. Je parle de mémoire. Vous le savez très bien. Avant la dernière CP, je suis venu vous voir, ici, en vous disant « mais qu'est-ce que c'est ? » Vous aviez fait un article, vous aviez pris un journaliste et vous l'avez fait pleurer avec vous. Je me suis dit « il a compris ». Et non. Vous n'avez pas compris. Vous posez une question à laquelle vous avez la réponse. Alors, moi, je vais vous dire quelle est ma philosophie de tous les matins quand je me regarde dans la glace et que je me rase. Et oui, et je me rase partout, vous l'avez vu ? Et je prends le temps de réfléchir. Et je vous renvoie à une pensée que je me répète tous les matins d'Alfred Édouard OUSMANE, un philosophe, poète anglais mort, dans les années 30. « Sage est le garçon qui, craignant les chimères, s'éloigne à pas furtifs d'une gloire éphémère ». Et j'espère bien que vous en tirerez la leçon.

M. ELOPHE. - Moi j'espère que ceux qui utilisent le bâtiment vont voir des améliorations. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous ai pas donné la parole et on ne la prend pas tout seul. Ce sont des votes importants. La région investit plus de 200 millions d'euros par an sur l'ensemble des plus de 300 lycées. De temps en temps, les travaux mettent un peu plus de temps. De temps en temps la programmation issue du Conseil d'administration n'est pas celle qu'on aurait souhaité mais, en tout cas, on ne peut pas critiquer le travail que mène la Région dans ce domaine-là. Il y a un chiffre qui dont il faut que vous vous souveniez. Peut-

être que, là aussi, tout cela pourra être recentralisé. Les Régions financent en euros constants 6 fois plus pour les lycées que ce que faisait l'État lorsqu'il en avait la responsabilité. C'est à notre honneur.

Chers collègues, ne partez pas tout de suite. Vous savez qu'on avait évoqué cette prime de pouvoir d'achat liée à un décret. Vous avez le texte.

20 – PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE POUR CERTAINS AGENTS PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Mme DERVILLE. - C'est la délibération 20 de cet ordre du jour qui vous a été adressée sur vos tablettes dans les temps, mais nous attendions jusqu'à aujourd'hui parce que vous avez dû constater que, dans les visas, le visa relatif au décret est vide. On pensait qu'il serait publié aujourd'hui au Journal officiel dans la mesure où il a été adopté par les différentes instances, à la fois le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, le 5 octobre, et le Conseil national de l'évaluation des normes du 6 octobre. La publication du décret est imminente, mais il n'a pas été publié. Il va l'être puisqu'il a été adopté en CNEN. Ce que l'on vous propose, c'est donc de voter cette délibération relative à la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ici au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine. Bien sûr, nous ferons référence au décret dès qu'il sera publié. Si le décret, pour une raison qui m'échappe et qui serait, je pense, quelque chose de totalement inédit, venait à être différent de ce qu'il prévoit, ce qui a été adopté en CNEN, on revotera ici lors de la prochaine séance.

Quand même vous dire, rapidement, chers collègues, que cette prime pouvoir d'achat concerne 86 % de nos agents. Elle s'adresse aux agents qui ont perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023. Et, donc, elle concerne l'ensemble des agents publics, titulaires, stagiaires et contractuels de droit public qui remplissent les conditions telles que prévues par le décret. Ce sont les mêmes conditions que les conditions dans la fonction publique d'État et dans la fonction publique hospitalière. Cela concerne donc, comme je vous le disais, près de 7 000 agents de la Région, dont 6 000 agents CREPS et Lycées et nous vous proposons d'appliquer, pour chaque tranche de rémunération définie par le décret, le montant plafond de la prime, c'est-à-dire le montant unique appliqué dans la fonction publique d'État et dans la fonction publique hospitalière, par souci d'équité avec les agents de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière. Donc, dès que le décret sera paru, nous légaliserons la délibération en le mentionnant.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Donc, cette délibération ne sera pas envoyée immédiatement à la préfecture en attendant le décret parce qu'on risquerait de se faire retoquer. Mais je crois que c'est un point important dans cette période où le pouvoir d'achat est malmené pour nos agents.

Mme DIAZ. - On voulait intervenir sur cette délibération qui est la bienvenue. On le dit sans détour, au Rassemblement National, nous sommes favorables pour rendre du pouvoir d'achat aux Français et donc aux Néo-Aquitains et donc aux agents. Je disais que cette délibération est la bienvenue parce que même si les agents ont bénéficié de la revalorisation du point d'indice il y a quelques mois, de 1,5 %, quelque chose comme ça, c'est bien en deçà de l'inflation qui est aux alentours de 5 %. Et d'après plusieurs syndicats de la fonction publique, il est même dit que les agents ont perdu 16 % de pouvoir d'achat depuis 2010. Nous sommes d'autant plus favorables à cette délibération que, au moment du vote du prochain projet de loi de finances, il a été indiqué qu'il y aurait 17 milliards d'euros supplémentaires qui seraient prélevés sur les Français. Pour autant, cette délibération a un coût, c'est 4 millions d'euros. Et, donc, nous, nous vous appelons à la plus grande vigilance. On a travaillé hier sur les OB, on sait qu'il y a une augmentation de la dette, une diminution des recettes, une explosion des dépenses d'énergie et, donc, nous vous appelons à entendre les alertes du Rassemblement National quand nous vous demandons de faire des économies sur des dépenses culturelles qui, finalement, ne subventionnent pas du tout la culture, mais plutôt une idéologie, sur les politiques de préférence étrangère que vous appliquez ou encore sur les politiques de la ville.

M. LE PRÉSIDENT. - Ne refaites pas le discours des OB.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, je voulais vous dire aussi que, si nous saluons votre envie de rendre du pouvoir d'achat à vos agents, ce n'est qu'une goutte d'eau et, moi, je vous appelle à être cohérent, vous et vos amis de la NUPES à voter en faveur... Ah oui, depuis ce matin, c'est vrai, les socialistes avaient un Conseil national ce matin... Ce soir. Ah oui, il y a beaucoup de socialistes encore ici, il y a plus de socialistes dans l'hémicycle que dans les urnes.

M. LE PRÉSIDENT. - Arrêtez.

Mme DIAZ. - Ce que je voulais vous dire c'est que, quand, au Rassemblement National, on propose la baisse de la TVA sur les produits de première nécessité, quand on propose...

M. LE PRÉSIDENT. - Mais ce n'est pas nous.

Mme DIAZ. - Mais quand on propose aussi de supprimer la TVA sur un panier de produits de 100 premières nécessités, on ne propose pas ça n'importe comment.

M. LE PRÉSIDENT. - Ne refaites pas ce match.

Mme DIAZ. - On le propose parce que c'est nécessaire. Vous savez, Président, ce weekend, c'était le weekend de collecte...

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme DIAZ. - Non, c'est 4 minutes, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas 4 minutes.

Mme DIAZ. - C'était la délibération 20, c'est l'article 16 ou 17 du règlement intérieur, c'est 4 minutes. Et, là, vous venez de me faire sauter 15 secondes. Ce que je voulais vous dire, c'est que ce weekend...

M. LE PRÉSIDENT. - Je trouve que vous devriez parler un peu plus d'immigrés, là, parce que ça manque là. Moi, ça me manque.

Mme DIAZ. - Président, vous êtes peut-être fatigué, vous avez peut-être faim, mais je veux dire que, là, on parle d'un budget de 4 millions d'euros sur les finances publiques. Et je voulais vous dire.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est très rigolo.

M. COLOMBIER. - Mais laisse parler. C'est la démocratie. C'est même la politesse.

M. LE PRÉSIDENT. - On propose cette prime pouvoir d'achat. Madame DIAZ dit qu'elle est d'accord, mais elle en profite pour digresser pendant 4 minutes. Cela m'agace, je suis désolé. Et cela agace tout le monde.

Mme DIAZ. - Mais nous disons aussi que vous n'êtes pas cohérent avec vous-même, vous n'êtes pas cohérent avec vous-même. Quand on propose la suppression de TVA sur un panier de produits de 100 produits de première nécessité, il faut nous accompagner là-dedans. Ce weekend, c'était le weekend du Secours populaire et quand j'ai été faire mes courses, on m'a tendu le sac.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez que ce sont des gauchistes, des NUPES.

Mme DIAZ. - J'ai demandé : « de quoi avez-vous besoin en priorité ? » On m'a dit « des produits d'hygiène ». Oui, parce qu'il faut prendre en considération qu'il y a 7 % de nos compatriotes qui n'utilisent pas de dentifrice quand ils se lavent les dents. Donc, ce que je veux vous dire, c'est que ce que vous faites c'est bien, mais c'est insuffisant. C'est une goutte d'eau dans l'océan parce que, derrière, il y a les 17 milliards d'euros d'impôts qui vont être pompés parce que le prix de l'électricité, vos amis à l'Assemblée nationale ont refusé de le baisser et ça coûte 160 euros de plus aux Français. Donc, Monsieur le Président, ce que vous faites c'est bien, mais c'est largement insuffisant et moi je vous appelle à la raison et

surtout à la cohérence. Vous êtes très embêtés, mais on vous dit la vérité.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous vous ridiculisez. Vous avez le plaisir d'être à l'Assemblée. 98 % de votre discours, c'est pour l'Assemblée. Par ailleurs, 4 millions d'euros ont été prévus et votés à la DM. Vous avez voté contre la DM. On le dira aux agents.

Mme DIAZ. - Vous savez très bien tout ce qu'on conteste comme politique.

M. MELLIER. - Je veux bien que Madame DIAZ nous donne des leçons, mais il me semble que son groupe à l'Assemblée nationale a systématiquement voté contre toutes les augmentations du SMIC. Donc je veux bien que vous veniez aujourd'hui nous donner des leçons. C'est extraordinaire. Et je vous avoue que n'avez peur de rien en citant le Secours populaire alors que vos amis, dans vos mairies que vous gérez, on fait tout pour faire disparaître le Secours populaire qui vient en aide régulièrement aux populations en difficulté. Alors s'il vous plaît, de la modestie et de l'humilité.

M. ROBERT. - Extrêmement brièvement pour rester uniquement sur ce sujet et ne pas chercher à me faire plaisir, en l'occurrence, nous votons pour ce projet. Loin de la gloire et des chimères, nous votons pour ce projet qui nous paraît être bon et, évidemment, on est d'accord avec la question de l'envoi un peu plus tardif à la préfecture. On vous soutient dans cette démarche pour les agents de la collectivité.

M. FLORIAN. - Pour vous dire on va voter et pour le coup, je m'écarte un peu du débat. On a vu depuis une heure qu'on se fait plaisir, les uns les autres. C'est très sympathique, on s'applaudit, on s'invective, mais tout ça reste quand même très puénil. Mais j'y prends ma part, il n'y a pas de sujet. Moi j'ai proposition à vous soumettre, Monsieur le Président, de réunir peut-être rapidement les présidents de groupe ou, si ce n'est pas vous un de vos représentants pour qu'on revoie le périmètre des motions et des questions. Souvent on ne le fait que pour avoir une audience. Mais la presse n'est plus là, « tout le monde s'en fout ». Je n'ai pas vu, depuis 20 ans, un seul gouvernement appeler un président d'un exécutif quel qu'il soit pour dire « Monsieur, c'est formidable votre motion, comment je fais de suite pour la mettre en application ? » Cela ne s'est jamais vu. Je vous propose qu'on se réunisse pour revoir le périmètre. J'ai déjà une première idée : pourquoi pas réserver une séance avec une fréquence à déterminer où c'est un débat ouvert, tout simplement, sans base documentaire. C'est juste un débat où chacun puisse s'exprimer. Et là, cela intéresserait sûrement nos concitoyens et la presse.

M. LE PRÉSIDENT. - Je prends le point, Nicolas. Est-ce que vous me laissez mettre aux voix ? Qui est pour ? Quel bonheur de terminer avant midi sur une unanimité. Bon appétit.

N° 20

Vote sur «PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE POUR CERTAINS AGENTS PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE MODIFICATION DE L'ARTICLE 77 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL RÉGIONAL PORTANT SUR LA MODULATION DES INDEMNITÉS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Décret n°2023-1006 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale publié le 31 octobre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h04.

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	Renaissance
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	Renaissance
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National

EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ETCHEÇAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National

GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	Renaissance
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ^{ème} Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8 ^{ème} Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LENOIR Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	Renaissance

MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	Renaissance

PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RECHAGNEUX Julie	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIJOLET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche

Bordeaux, le **2 8 SEP. 2023**

Objet : Convocation Séance Plénière du 16 octobre 2023

Madame la Conseillère Régionale,
Monsieur le Conseiller Régional,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil Régional qui aura lieu le :

Lundi 16 octobre 2023 à 10h00
(et son prolongement éventuel le mardi 17 octobre 2023)

Hôtel de la Région
14 rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX
Salle 225 - Jacques CHABAN-DELMAS – 2^{ème} étage

Cette séance sera organisée exclusivement en présentiel.

Vous voudrez bien trouver ci-annexé l'ordre du jour détaillé de cette séance.

La présente convocation ainsi que les projets de délibérations seront accessibles sur votre tablette en version dématérialisée.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Respectueusement

Le Président du Conseil Régional



Alain ROUSSET

VERSION POUR LA SP

SEANCE PLENIERE du CONSEIL REGIONAL de NOUVELLE-AQUITAINE

LUNDI 16 OCTOBRE 2023

et son prolongement éventuel le mardi 17 octobre 2023

<i>Saisine du CESER : titres des dossiers en gras</i>		Commissions
	Approbation du procès verbal de la séance précédente	
01	Rapport Néo Terra 2023 portant sur l'année 2022, valant rapport Développement Durable de la Région Nouvelle-Aquitaine	Toutes
02	Clôture des budgets annexes "Régie du Cinéma" et "Agence Régionale de l'Innovation"	Toutes
03a	Décision Modificative 2023 - Budget Principal	Toutes
03b	Décision Modificative 2023 - Budget Annexe Fonds Européens Poitou - Charentes PO 2014 – 2020	Toutes
03c	Décision Modificative 2023 - Budget Annexe Régie Cinéma	Toutes
04	Orientations budgétaires 2024	Toutes
05	TICPE GRENELLE : Fixation des tarifs 2024 pour la fraction perçue en métropole sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons	1
06	Modification du Règlement Budgétaire et Financier	1
07	Actualisation des durées d'amortissements dans le cadre du passage à la M57	1
08	Rapports annuels des administrateurs de Sociétés d'Economie Mixte et Sociétés Publiques Locales Liquidation pour insuffisance d'actifs de la SEM MELUSAYEN Dissolution anticipée de la SAEM FELLETIN ENERGIES	1
09	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles 2023 - 2028	2, 3
10	Label "Espace Régional d'Information de Proximité en Nouvelle-Aquitaine "	2, 3
11	Prorogation et nouveaux signataires du contrat régional de filière "Métiers de la Formation"	3
12	Programme Départemental d'insertion et d'inclusion de Gironde et Pacte Territorial d'Insertion de Haute-Vienne	3
13	Programme d'Investissement d'Avenir : Avenant N°3 à la convention de subvention d'investissement conclue entre la Région et la Caisse des Dépôt pour l'édification d'Aérocampus	2, 3
14	Contrat Cadre d'Objectifs et de Moyens Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine 2024-2026 - AEROCAMPUS	2, 3

15	Accord de consortium pour accompagner le développement du Campus des Métiers et des Qualifications du Numérique pour la Formation Professionnelle 4.0 Excellence en Nouvelle-Aquitaine	2, 3
16	Création du réseau des tiers de confiance pour la mise en œuvre de l'orientation dans les territoires	2
17	Lycées et autres établissements : Modification de la Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement 2023 - Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement 2024	2
18	Agriculture et Eau : Règlement d'intervention régional en faveur de l'hydraulique agricole	8, 9
19	Tableau des emplois	1
20	Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale	1
20b	Règlement d'application du temps de travail amendé	1
21	Indemnités de fonction des conseillers régionaux	1
22	Fonctionnement du Conseil régional : délégation de pouvoir du Conseil régional à son Président concernant les décisions d'admissions en non-valeur de titres de recettes	1
23	Fonctionnement du Conseil régional : délégations du Conseil régional à sa commission permanente — modifications	1
23b	Fonctionnement du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Commissions et Commissions "GIA" - modifications (5)	1
24	Communication : délégation du président pour ester en justice au nom de la région Nouvelle-Aquitaine et accepter les indemnités d'assurance	1
25	Règlement d'intervention en faveur du spectacle vivant, principes, modalités et dispositifs	10
26	Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine	10
27	Service public télévisuel régional : prolongation d'une année supplémentaire (2024) des Contrats d'objectifs et de moyens 2021-2023	4, 10
28	Accompagnement des OPAH-RU des communautés de communes Convergence Garonne, Lot et Tolzac, Bastides en Haut-Agenais Périgord, Réolais en Sud Gironde, Charente Limousine, Lavalette Tude Dronne	6
29	Convention cadre entre la Région et les collectivités porteuses Natura 2000	9
30	Rapport d'observations définitives de la CRC relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la région Nouvelle-Aquitaine – enquête sur la gestion du trait de côte <i>Confidentiel_Envoyé aux seuls Conseillers Régionaux avec la convocation à la séance</i>	9
31	Approbation du Contrat de partenariat public d'aménagement pour le Littoral à Seignosse (Landes)	5, 9

32	Conventions-cadres de partenariat avec les organismes consulaires : CRMA- NA et CCI- NA	5
33	Modification du règlement d'intervention régional sur l'aménagement et l'équipement des points d'arrêts de transports collectifs régionaux	7
34	Modification des conditions de vente et d'utilisation sur les lignes d'autocars interurbaines	7
35	Modification du Règlement régional des transports scolaires	7
36	Saisine de l'Autorité de Régulation des Transports (ART) à propos d'un différend avec SNCF Réseau	7

Amendement présenté par les élus des groupes :

UDI et Territoires

Renaissance

Centre et Indépendants



Conseil régional de Nouvelle - Aquitaine

Séance Plénière des 16 et 17 octobre 2023

Amendement à la délibération n°6

Dans le cadre du passage en M57, le Conseil Régional doit actualiser son règlement budgétaire et financier.

Afin d'améliorer la transparence financière et le suivi des décisions prises par l'assemblée délibérante, le groupe Union des démocrates et indépendants propose un amendement.

Pour notre groupe, les autorisations de programme et d'engagement doivent être systématiquement assorties d'un calendrier prévisionnel d'exécution. En l'état, aucune information n'est prévue sur les échéanciers de réalisation des autorisations de programme et d'engagement. Il est donc important de renforcer la vision pluriannuelle de l'articulation entre les autorisations et les crédits de paiement.

Pour mémoire, les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant un exercice budgétaire pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations correspondantes.

Aujourd'hui, lors des séances budgétaires, nous avons une visibilité des crédits de paiement uniquement sur ceux déjà payés et sur ceux de l'exercice en cours.

Pour résumer la problématique par un exemple concret, aujourd'hui, l'assemblée délibérante décide dans le cadre d'une autorisation de programme, la création ou la rénovation d'un lycée. Nous autorisons Monsieur le Président à signer le marché, mais nous ne savons pas quand cette autorisation sera effective ni à quel exercice budgétaire seront associés les crédits engagés. Les travaux sont-ils réalisés dans le budget 2024, dans le budget 2025 ou dans le budget 2026 ?

Cette transparence existe dans de nombreuses communes et de nombreux départements. Pour notre groupe, il est important que notre région progresse sur ce sujet. Notre amendement s'inspire donc

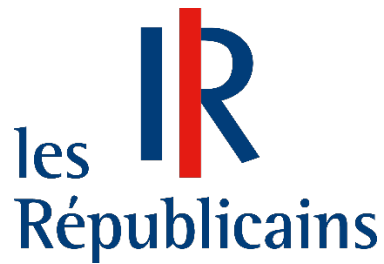
« des bonnes pratiques » d'autres collectivités locales.

Cet amendement propose donc de renforcer les informations sur le calendrier d'exécution des autorisations de programme et d'engagement. Nous souhaitons une transparence financière exemplaire afin que les élus puissent rendre compte de l'action de la région à leurs administrés citoyens.

Il est proposé d'ajouter à la fin du paragraphe 2.2.6 « Information des élus sur la gestion des engagements », le paragraphe suivant :

c) Lors des séances plénières dédiées aux votes du Budget Primitif et du Compte Administratif, une communication est effectuée sur le calendrier prévisionnel d'exécution des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. À ce titre, un document précise la répartition prévisionnelle des crédits de paiement afférents aux autorisations de programme et d'engagement pour les prochains exercices budgétaires. En effet, il est important que l'assemblée délibérante puisse connaître le calendrier prévisionnel d'exécution par exercice budgétaire des engagements pris au titre des autorisations de programme et d'engagement.

Cette information pourra s'effectuer dans le cadre de la mise en place du nouvel outil financier dont la collectivité devra se doter et pourra être effective dès le Budget Primitif 2025.



Séance plénière des 16 et 17 octobre 2023

Amendement n°1 sur la délibération 18 – Agriculture et eau : Règlement d'intervention régional en faveur de l'hydraulique agricole

Dispositif

Au « 2. » des Projets éligibles page 8 de la délibération, ajouter les mots suivants « Amélioration des réseaux et des stations de pompage dans les masses d'eau en état moins que bon pour les rendre plus économes en eau et énergie en exigeant une réduction effective des volumes prélevés de 10 % ».

Exposé des motifs

La gestion durable de l'eau est au cœur de nos préoccupations. Lors de la présentation du nouveau règlement d'intervention régional en faveur de l'hydraulique agricole en commission « agriculture, alimentation pêche, aquaculture, forêt, montagne », l'incompréhension des élus du groupe Les Républicains a été soulevée concernant les conditions d'amélioration des infrastructures collectives d'irrigation. Il est essentiel d'améliorer l'efficacité des infrastructures d'irrigation pour les rendre plus économes en eau et en énergie.

Cependant, nous proposons d'exclure les espaces de stockage de cette proposition, nous nous concentrerons sur les réseaux et les stations de pompage. De plus, conformément à la réglementation européenne et dans un souci de gestion durable, nous proposons une baisse de volume prélevé de 10%. Cet amendement vise donc à modifier l'alinéa qui concerne ces projets éligibles au Règlement d'intervention pour garantir une gestion durable de l'eau tout en améliorant l'efficacité de nos infrastructures d'irrigation.

Séance plénière des 16 & 17 octobre 2023

Amendements à la délibération n°18

Agriculture et Eau : Règlement d'intervention régional en faveur de l'hydraulique agricole

présentés par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

NB : les amendements adoptés dans la délibération devront se traduire par les modifications correspondantes des annexes 1 et 2

page 3

Amendement n°1

- **dans** "Une ressource qui se raréfie et se dégrade", 3^{ème} paragraphe

remplacer :

"Cette dégradation de la qualité des eaux souterraines, transversale pour l'environnement, la santé et le territoire vient rendre plus aigu encore l'enjeu sur le volet quantitatif, de gérer l'eau comme un bien commun afin de répondre aux besoins alimentaires de la population, dans le respect des écosystèmes et des autres usages."

par :

*"Cette dégradation de la qualité des eaux souterraines, transversale pour l'environnement, la santé et le territoire vient rendre plus aigu encore l'enjeu sur le volet quantitatif de gérer l'eau comme un bien commun **dans le respect du livre II du code de l'environnement, notamment la 2^{ème} partie de l'article L.211-1 énonçant les priorités importantes :***

- 1. satisfaire en priorité les exigences de santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable de la population,**
- 2. puis satisfaire les exigences de la vie biologique du milieu récepteur et de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations,**
- 3. et un principe de conciliation entre tous les autres usages dans les activités humaines dont l'agriculture."**

Exposé des motifs : la Région confirme ainsi, au-delà du seul besoin alimentaire, sa capacité à prendre en compte dans cette nouvelle politique l'ensemble des enjeux relatifs à la préservation de l'eau, dont le tout premier reste la quantité et la qualité d'eau potable dont dépend la survie et la santé humaines, tel qu'indiqué dans la résolution de l'ONU sur le droit à l'eau potable du 28 juillet 2010. Car sans apport hydrique, le corps humain ne peut pas espérer survivre plus de trois jours. La référence au Code de l'environnement assoit cette déclaration sur des textes officiels. C'est ce qui a été rappelé jeudi 12 octobre à Bordeaux lors des 3e rencontres de France Eau publique, qui ont été clôturées par notre président de Région.

page 4

Amendement n°2

- **dans** "les enjeux de l'irrigation", 2^{ème} paragraphe

"Les chiffres clés de l'irrigation en Nouvelle-Aquitaine en 2020

13 422 exploitations irrigantes (21% des exploitations de Nouvelle-Aquitaine)

410 587 hectares irrigués, soit 11% de la Surface agricole utile de Nouvelle-Aquitaine

644 millions de m³ prélevés pour l'irrigation"

ajouter à la suite :

"290 000 hectares irrigués pour la production de maïs grain et semences, soit plus de la moitié de la surface irriguée totale du bassin Adour-Garonne

35 % du maïs irrigué français en Nouvelle-Aquitaine

Sources : Agreste "Irrigation Bassin Adour-Garonne", septembre 2023 - Agreste - Statistique agricole annuelle (2017) - Agreste Recensement agricole 2010"

Exposé des motifs : afin de pouvoir accompagner au mieux vers la sobriété en eau les exploitations agricoles les plus utilisatrices, la Région démontre ainsi dès ce préambule qu'elle prend en compte pleinement les données concernant les principales productions utilisatrices de l'eau d'irrigation sur son territoire.

page 4

Amendement n°3

- **dans** "Les enjeux de l'irrigation", 3^{ème} paragraphe

remplacer :

"Deux préalables aux pratiques d'irrigation vertueuses :

- *l'irrigation doit permettre de sécuriser les démarches de transition agroécologique qui permettent de limiter en particulier l'utilisation des intrants et de reconquérir la qualité des masses d'eau.*
- *l'irrigation doit être, sur le plan quantitatif, sans impact négatif sur les milieux aquatiques."*

par :

"Deux préalables aux pratiques d'irrigation vertueuses :

- *l'irrigation doit permettre de sécuriser les démarches de transition agroécologique, qui permettent de limiter en particulier l'utilisation des intrants, **notamment les engrais et pesticides de synthèse**, et de reconquérir la qualité des masses d'eau.*
- *l'irrigation doit être, sur le plan quantitatif et qualitatif, sans impact négatif sur les milieux aquatiques **et sur la biodiversité.**"*

Exposé des motifs : la Région confirme ainsi les principaux impacts négatifs de l'irrigation sur la préservation de la qualité et quantité de l'eau, ainsi que sur la biodiversité, enjeu tout aussi important que le changement climatique pour l'activité agricole, comme l'a démontré le rapport Ecobiose rédigé avec l'aide de plus de 150 scientifiques dans le précédent mandat.

page 5

Amendement n°4

-dans “faciliter et accélérer le transfert des résultats de recherches auprès du monde agricole”, 1^{er} paragraphe

remplacer :

“La structuration collective des acteurs permet d’assurer le transfert et l’appropriation des connaissances entre pairs et avec les organisations professionnelles agricoles, les instituts techniques et de recherche, les consommateurs et le territoire. Cette structuration peut se faire à différentes échelles : au sein d’une filière (Vitirev, feuille de route ovins...), d’une coopérative (NéoCoop), ou autour de solutions alternatives (feuille de route et cluster biocontrôle, AB)”.

par :

*“La structuration collective des acteurs permet d’assurer le transfert et l’appropriation des connaissances **et innovations agronomiques** entre pairs et avec les organisations professionnelles agricoles, les instituts techniques et de recherche, les consommateurs et le territoire. Cette structuration peut se faire à différentes échelles : au sein d’une filière (Vitirev, feuille de route ovins...), d’une coopérative (NéoCoop), ou autour de solutions **d’avenir** (feuille de route et cluster biocontrôle, **Pacte d’Ambition bio**)”.*

Exposé des motifs : la Région confirme ainsi la cohérence entre ce règlement et le Pacte Ambition Bio 2023-2027 récemment adopté en séance plénière.

page 7

Amendement n°5

- **dans** "Politique régionale en faveur de l'hydraulique agricole - Objectif",
2^{ème} paragraphe

remplacer :

"Les projets d'hydraulique agricole concernent les investissements liés au pompage, à la distribution à l'entrée de la parcelle, au pilotage de la consommation d'eau et le cas échéant au stockage de l'eau à destination de l'irrigation agricole."

par :

*"Les projets d'hydraulique agricole concernent les investissements liés au pompage, à la distribution à l'entrée de la parcelle, au pilotage de la consommation d'eau et le cas échéant **au stockage multi-usage de l'eau, selon les engagements fixés dans les PTGE élaborés et pilotés localement par des acteurs représentatifs des trois priorités d'usage (eau potable, milieux, activités économiques, dont l'agriculture) du livre II du code de l'environnement, et de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques**".*

Exposé des motifs : Dans sa définition des projets d'hydraulique agricole qu'elle aidera, la Région cible ceux qui seront élaborés à l'issue de concertations avec tous les usagers de l'eau et qui permettront des usages multiples.

page 7

Amendement n°6

- **dans** "Politique régionale en faveur de l'hydraulique agricole - Objectif",
3^{ème} paragraphe

remplacer :

"Cette politique cible les projets agroécologiques (économiques en intrants, permettant un usage efficace de l'eau et améliorant la réserve utile du sol)".

par :

*"Cette politique cible les projets agroécologiques (économiques en intrant, permettant un usage efficace de l'eau et améliorant la réserve utile du sol) **et donne la priorité à la conversion et la production en agriculture biologique. L'agriculture biologique est en effet la principale démarche agroécologique reconnue par la Région en cohérence avec le Pacte Ambition Bio, dont les pratiques sont garanties par une réglementation de niveau européen contrôlée par une liste d'organismes certificateurs agréés par le ministère de l'Agriculture.**"*

Exposé des motifs :. par cet ajout, ce règlement permet ainsi à la Région de confirmer que l'ensemble de ses feuilles de route doivent permettre l'atteinte des nouveaux objectifs fixés dans le plan Bio, à savoir pour 2027 18% de la surface agricole et 25% des exploitations en bio, et par an 30 % des installations en bio.

page 7

Amendement n°7

- **dans** "Politique régionale en faveur de l'hydraulique agricole - Objectif",
3^{ème} paragraphe

remplacer :

"En outre, cette politique favorise les projets qui intègrent le partage de l'eau (projet d'installation, projets collectifs), proposent une gestion publique des ouvrages et concourent à la résilience des exploitations et la souveraineté alimentaire (priorité au maraîchage, arboriculture, légumineuses et cultures protéiques, cultures nécessaires à l'autonomie fourragère, semences).

par :

*En outre, cette politique **cible** les projets qui intègrent le partage de l'eau (projet d'installation, projets collectifs), proposent une gestion publique des ouvrages, et concourent à la résilience des exploitations et la souveraineté alimentaire (priorité au maraîchage, arboriculture, légumineuses et cultures protéiques, cultures nécessaires à l'autonomie fourragère, semences - **en excluant la production de maïs grain et semence**)"*

Exposé des motifs : dans l'objectif d'améliorer la résilience des exploitations agricoles, la Région fait le choix plus clair par cette formulation d'investir les financements publics dont elle dispose dans les projets hydrauliques qui accompagnent la diversification des cultures hors maïs, en lien avec les besoins alimentaires néo-aquitains. Ce recentrage de l'aide publique sur les productions répondant aux besoins alimentaires néo-aquitains garantira également une meilleure sécurité économique à long terme des exploitations agricoles dans le contexte du dérèglement climatique.

page 7

Amendement n°8

- **dans** "Politique régionale en faveur de l'hydraulique agricole - Objectif",
4^{ème} paragraphe

remplacer :

"Ainsi, le soutien de la Région permettra de :

- *réutiliser les eaux usées pour des usages agricoles,*
- *rendre plus économes en eau et en énergie les systèmes d'irrigation existants,*
- *faciliter l'accès à l'eau pour les nouveaux irrigants et la diversification des productions."*

par :

*"Ainsi, le soutien de la Région **pour les projets répondant aux critères suscités** permettra de :*

- *réutiliser les eaux usées pour des usages agricoles, **en prenant garde :***
 - **de conserver une part importante à rejeter directement dans le milieu naturel en respectant les débits d'objectif d'étiage et les débits d'objectif biologique**
 - **à ce que l'utilisation de ces eaux ne se fasse dans le cadre de cultures inadaptées aux conditions climatiques comme le maïs grain**
 - **que la gouvernance de cette réutilisation soit une instance démocratique ouverte**
 - **que la sobriété et les économies d'eau soit un préalable à convoquer en amont de toute décision de réutilisation**
 - **que des contrôles qualité puissent être systématiquement mis en œuvre systématiquement**
- *rendre plus économes en eau et en énergie les systèmes d'irrigation existants,*
- *faciliter l'accès à l'eau pour les nouveaux **installés** et la diversification des productions **et l'allongement des rotations."***

Exposé des motifs : la Région va s'appliquer à innover sur une réutilisation des eaux usées responsable qui s'intègre au grand cycle de l'eau.

Amendement n°9

- **dans** "Eco-conditionnalités et engagements agroécologiques", 1^{er} paragraphe

remplacer :

Dans le prolongement des objectifs fixés dans Néo Terra, la politique hydraulique régionale vise à accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles. Ainsi, les éco-conditionnalités pour accéder aux aides hydrauliques régionales sont basées sur les critères suivants :

- *atteinte du niveau supérieur ou du niveau spécifique à l'Agriculture Biologique de l'éco-régime du premier pilier de la Politique Agricole Commune : ce niveau garantit des pratiques favorables à la biodiversité, améliore les sols agricoles et réduit, voire supprime l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse (rotations des cultures, prairies permanentes, certifications environnementales, infrastructures agroécologiques...) - voir Annexe 4 ;*
- *couverture des sols ;*
- *protection de la biodiversité (infrastructures agroécologiques, jachères...) ;*
- *suppression des produits phytosanitaires CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) ;*

par :

*Dans le prolongement des objectifs fixés dans Néo Terra, la politique hydraulique régionale vise à accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles **et la conversion à grande échelle à l'agriculture biologique**. Ainsi, les éco-conditionnalités pour accéder aux aides hydrauliques régionales sont basées sur les critères suivants :*

- **priorité à l'atteinte du niveau spécifique à l'Agriculture Biologique de l'éco-régime** du premier pilier de la Politique Agricole Commune : ce niveau garantit des pratiques favorables à la biodiversité, améliore les sols agricoles et **supprime** l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse - voir Annexe 4 ;
- *couverture des sols ;*
- *protection de la biodiversité **et préservation du climat** (infrastructures agroécologiques, **prairies permanentes**, jachères...) ;*
- *suppression **à terme des intrants de synthèse, notamment** CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques), **avec des plans chiffrés de sortie de ces intrants ;**"*

Exposé des motifs : les intrants de synthèse, engrais et pesticides, sont l'une des causes principales de la contamination des eaux en France et dans notre région. En indiquant clairement dans les éco-conditionnalités la priorité à l'agriculture biologique et à la suppression des intrants de synthèse, la Région confirme qu'elle prend en compte concrètement dans ce règlement les résultats des travaux des chercheurs d'Acclimaterra exposés plus haut, à savoir que tel que cité "64% des masses d'eau ne sont pas en bon état écologique, et que 33% des masses souterraines ne sont pas en bon état chimique, les produits phytosanitaires et les nitrates constituant les deux premiers paramètres déclassants."

page 8

Amendement n°10

- **dans** "Eco-conditionnalités et engagements agroécologiques"
2^{ème} paragraphe

remplacer :

"Ces conditions sont vérifiées sur la base d'un diagnostic d'exploitation et d'un engagement à mettre en place le cas échéant les changements de pratiques nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Des contrôles sur place assureront la réalisation effective des engagements et des sanctions seront appliquées en cas de non-respect."

par :

*"Ces conditions sont vérifiées sur la base d'un diagnostic d'exploitation et d'un engagement à mettre en place le cas échéant les changements de pratiques nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Des contrôles sur place assureront la réalisation effective des engagements. **Ces diagnostics et contrôles seront effectués par des organismes de certification indépendants, agréés par le Ministère de l'agriculture. Le solde des subventions est conditionné au résultat du contrôle sur place. En cas d'écart, même mineur, le remboursement des aides déjà versées sera exigé.**"*

Exposé des motifs : pour garantir la réalité de l'adoption des pratiques agroécologiques listées en éco-conditionnalités, la Région fait le choix dans son règlement même d'un mode de contrôle par une tierce-partie neutre et indépendante.

page 8

Amendement n°11

- **dans** "projets éligibles" au point 3.

remplacer :

"3. le développement de l'irrigation individuelle et collective pour les nouveaux irrigants et la diversification des productions"

par :

*"3. **l'accès à l'irrigation individuelle et collective pour les nouveaux installés, la diversification des productions et l'allongement des rotations**"*

Exposé des motifs : dans un objectif de sobriété en eau agricole, avec cet amendement, la Région décide de ne financer que les projets individuels ou collectifs incluant une majorité de nouveaux installés dont le système de production ne peut fonctionner sans irrigation dans les productions citées plus haut : maraîchage, arboriculture, légumineuses et cultures protéiques, cultures nécessaires à l'autonomie fourragère, semences - en excluant la production de maïs grain et semence. Il s'agit pour la Région de ne pas financer avec des fonds publics des projets qui accompagnent le développement de cultures dépendantes de l'irrigation dans des exploitations agricoles existantes. En parallèle, comme précisé dans la délibération, d'autres dispositifs de la Région existent pour aider ces agriculteurs à la transition agroécologique et la mise en place de productions sans irrigation et pour autant rémunératrices car à forte valeur ajoutée.

page 8

Amendement n°12

- **dans** "projets éligibles", avant-dernier paragraphe

rajouter :

"La Région mettra à jour à mi-période (soit pour fin 2025) l'ensemble des cartes des masses d'eau présentées en annexe 3, auprès de la DREAL ou par la mobilisation de ressources en propre."

Exposé des motifs : les cartes de masse d'eau présentées risquent d'évoluer rapidement, sachant que La Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique - comme indiqué dans la feuille de route Néo Terra -. La Région confirme donc se donner les moyens pour prendre en compte les effets de l'accélération du changement climatique sur les masses d'eau de son territoire et les protéger au mieux sans attendre 2027.

Amendement n°13

- **dans** "projets éligibles", dernier paragraphe

"Concernant les réserves de substitution (espaces de stockage permettant de remplacer des prélèvements existants à l'étiage par un remplissage en période hivernale), la Région ne finance pas les ouvrages qui sont par ailleurs soutenus par les Agences de l'eau dans le cadre des Plans Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE).

Pour ces projets, la Région prévoit des aides au conseil et à l'investissement pour permettre la transition agroécologique des exploitations (réduction des intrants, biodiversité, solutions basées sur la nature, couverture des sols, ...) selon les engagements fixés dans les protocoles ou PTGE élaborés localement. Cet accompagnement s'appuie sur d'autres dispositifs d'aide ouverts dans le Plan Stratégie Régional (Plan Végétal des Exploitations, aide au conseil...)"

supprimer :

"protocoles ou"

ajouter :

*"Concernant les réserves de substitution (espaces de stockage permettant de remplacer des prélèvements existants à l'étiage par un remplissage en période hivernale), la Région ne finance pas les ouvrages, **qu'ils soient ou non** par ailleurs soutenus par les Agences de l'eau dans le cadre des Plans Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE). Pour ces projets de réserve de substitution, la Région prévoit des aides au conseil et à l'investissement pour permettre la transition agroécologique des exploitations (réduction des intrants, biodiversité, solutions basées sur la nature, couverture des sols,...) selon les engagements fixés dans les PTGE élaborés **à condition qu'ils soient pilotés localement par des acteurs représentatifs des trois priorités d'usage de la loi LEMA (eau potable, milieux, activités économiques, dont l'agriculture)**. Cet accompagnement s'appuie sur d'autres dispositifs d'aide ouverts dans le Plan Stratégie Régional (Plan Végétal des Exploitations, aide au conseil...).*

Enfin, au vu des constats et enjeux présentés et des objectifs fixés pour la politique régionale concernant l'hydraulique agricole, la Région décide de tout mettre en œuvre à travers ses différentes politiques et sa participation aux instances de gouvernance de l'eau pour que les autres financeurs publics tels que l'Agence de l'Eau, l'Etat et les autres collectivités territoriales ne financent pas non plus de réserves, ou tout au moins ne financent pas de tels projets dans les zones en état quantitatif moins que bon telles que présentées en annexe 3."

Exposé des motifs : la Région montre ainsi qu'elle prend en compte dans sa politique l'ensemble des éléments de diagnostic présentés dans cette délibération concernant l'état préoccupant de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine. Comme présenté la semaine dernière au comité de bassin Adour-Garonne, les réserves dites "de substitution" peuvent sembler à première vue une des solutions "faciles" au ralentissement du cycle de l'eau. Cependant, le bureau d'études démontre aussi les grandes incertitudes liées à la connaissance du climat du futur pour l'intérêt écologique et économique de ces réserves à long terme, que ce soit en terme de remplissage au vu des précipitations de plus en plus aléatoires, ou du maintien de la qualité de l'eau stockée alors même que les cas de contaminations aux cyanobactéries se multiplient dans les eaux de surface avec l'augmentation des températures.

Les réserves dites "de substitution" entraînent des coûts d'investissement très importants et des coûts de fonctionnement liés au coût de l'énergie. Elles mettent donc en insécurité économique les exploitations agricoles qui en dépendent à court, moyen et long terme dans un contexte de dérèglement climatique.

L'infiltration et la rétention naturelle de l'eau dans les sols et sous-sols même, par des pratiques agroécologiques adaptées, restent la seule véritable piste pour le maintien d'une agriculture de qualité économiquement viable sur nos territoires.

Avec cet amendement, tout comme tous les amendements précédents, la Région prend ainsi pleinement ses responsabilités pour le bon usage des financements publics, pour la préservation de l'eau, potable comme agricole, et pour l'avenir de l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 16 OCTOBRE 2023

Amendement à la délibération n°35 :

Modification du règlement régional des transports scolaires

Ajouter « *temporairement* » (ou « *temporaire* ») :

Dans la partie « II. Emport des vélos à bord des cars scolaires », après :

- « *Pour des raisons de sécurité, il est proposé de déroger [temporairement]* » ;
- « *Aussi, afin de garantir les bonnes conditions de circulations dans les transports scolaires, il est donc proposé de déroger [temporairement]* ».

Dans le délibéré, après :

- « *Le Conseil régional décide de déroger [temporairement]* » ;
- « *Le Conseil régional décide d'approuver la dérogation [temporaire]* ».

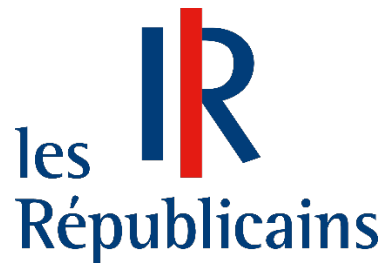
Ajouter, à la fin de la partie « II. Emport des vélos à bord des cars scolaires » :

« Avant de statuer définitivement sur l'emport des vélos à bord des cars scolaires, un travail sera mené au sein du Conseil régional pour envisager prioritairement des solutions permettant la poursuite de ce dispositif tout en garantissant la sécurité des enfants. »

Exposé des motifs :

Dans la délibération, il est fait état de *raisons de sécurité* motivant la décision de déroger à l'obligation d'équiper les autocars neufs d'un système pour transporter au minimum cinq vélos non démontés.

En effet, il est absolument nécessaire d'assurer la sécurité des enfants. Mais il est aussi essentiel de continuer à encourager le recours à l'usage du vélo pour les trajets du quotidien. Et la Région ne peut pas se contenter de considérer que, par principe, les deux sont incompatibles. Aussi, avant d'en arriver à une disposition aussi définitive, nous souhaitons que soient précisées à l'assemblée régionale les circonstances dans lesquelles les accidents sont intervenus (nombre d'incidents, de vélos emportés, lieux, manœuvres...) afin d'envisager des solutions alternatives à la suppression nette de ce dispositif.



Motion

« Oui à l'accès au ferroviaire pour tous, mais pas à n'importe quel prix »

Tout en félicitant les régions qui œuvrent pour l'accès pour tous au ferroviaire, le Ministre des Transports, Clément Beaune, a affirmé sa volonté récente de vouloir proposer une offre attractive pour tous et ce, avec l'appui de tous les acteurs concernés.

Qui dit ferroviaire, dit compétence des régions. Le Président de la République, dans une interview, a d'ailleurs précisé qu'il avait chargé son Ministre des Transports de discuter de la mise en place d'un « Pass Rail » avec toutes les régions qui seraient prêtes à se lancer.

Ce dispositif est déjà bien développé en Europe. C'est notamment le modèle allemand en la matière qui a inspiré l'idée à Emmanuel Macron. En effet, depuis le 1er mai 2023, les Allemands peuvent désormais voyager pour la somme de 49€ par mois, sur l'ensemble des réseaux régionaux du pays. Cette mesure, l'Etat allemand la finance conjointement à 50% avec les Lander et coûte 3 milliards d'euros par an jusqu'en 2025.

Sur le papier, cette idée fait rêver en France. Ce « Pass rail », pour l'ensemble du réseau des Intercités et TER et ce, de manière illimitée, serait un vrai gain pour l'usager.

Mais se pose rapidement la question de son financement. En effet, la diminution de la part financée par le voyageur ne va pas forcément être compensée par une augmentation de fréquentation. De plus, les régions connaissent déjà depuis quelques temps une réduction drastique de leurs recettes et des dotations de l'Etat. Si Clément Beaune a évoqué une participation de l'Etat au financement de cette nouvelle mesure, nous sommes en droit d'en connaître le détail.

Il est impensable, au vu de la nécessité d'inciter les Français à prendre le train, que cette mesure se fasse au détriment du développement du réseau, mais surtout de sa rénovation dont il a tant besoin (et pour lequel l'Etat est compétent même si la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage avec volontarisme). Car oui, les enquêtes auprès de nos concitoyens confirment systématiquement la tendance : les freins à l'usage ne sont pas exclusivement liés aux tarifs, mais bien à l'accès à une offre renforcée et de qualité.

Les transports collectifs ferroviaires, mais aussi urbains, sont indispensables pour les trajets du quotidiens, pour les Néo-Aquitains qui travaillent et qui étudient. Aussi, nous ne pouvons être que favorables à une telle ambition.

C'est d'ailleurs pour cela que la Région Nouvelle-Aquitaine et les autorités organisatrices des mobilités se sont engagées dès 2018, en créant le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités. Depuis, les innovations se succèdent et les résultats sont d'ores et déjà probants autour de la marque Modalis : Le calculateur d'itinéraires permet à tous d'accéder à l'ensemble des offres de transport régionales et urbaines. Plus de 22 000 000 recherches sont faites tous les ans. Il est également possible d'acheter les titres de transports de 14 des 26 réseaux urbains membres, de tous les cars régionaux et le Pass Abonné TER. Dès la fin 2023 et progressivement jusqu'en 2025, la gamme TER complète sera disponible sur Modalis, ainsi que le réseau TBM et l'ensemble des réseaux urbains.

Pour créer ce Pass Rail, finalement, ce dont Modalis a besoin aujourd'hui, c'est la possibilité de vendre TGV et Intercités à ses usagers. L'Etat doit donc diligenter cette possibilité en passant au-dessus des questions techniques et financières.

Aussi, nous appelons collectivement de nos vœux le Gouvernement à lancer une grande concertation avec les élus régionaux sur ce sujet, mais aussi et surtout à contribuer financièrement à la réalisation de ce « Pass rail » pour en faire une grande réussite et non une nouvelle contrainte pour les régions.

Le Conseil régional, réuni en séance plénière le 16 octobre 2023 :

Soutient le projet d'un « Pass rail » pour un usage illimité des Intercités, des TGV et du TER en France

Demande au Gouvernement une concertation élargie et éclairée avec les autorités organisatrices des mobilités sur les modalités de mise en place de ce dispositif dans un délai raisonnable

Demande au Gouvernement de diligenter la possibilité de vendre TGV et Intercités sur l'outil Modalis

Demande au Gouvernement une participation financière à la réalisation d'une telle mesure, afin de ne pas en faire supporter le poids aux régions

Motion : Pour la défense de nos pêcheurs en Nouvelle-Aquitaine

Rapporteur : M. Pascal MARKOWSKY

Le 22 septembre dernier, le secrétaire d'Etat à la Mer, M. Hervé Berville, a annoncé aux Assises de la Pêche à Nice la fin de l'aide carburant pour les marins pêcheurs français, aide qui avait été mise en place à partir du 17 mars 2022 par le gouvernement Castex.

Cette aide, finalement prolongée jusqu'au mois de décembre, plongeant une nouvelle fois nos pêcheurs dans l'angoisse et les incertitudes.

Cette situation précaire porte atteinte à la filière de la pêche artisanale, déjà confrontée à un certain nombre de contraintes : multiplication des réglementations, diminution des quotas de pêche, prix des carburants, augmentation des matières premières, développement de l'éolien marin, etc.

Comme le soulignait M. Olivier Le Nezet, président du Comité National des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), « cette filière est au bout du bout. Le soutien n'est pas à la hauteur. » Il dénonce également un « cataclysme » à venir, alors que la filière « joue sa survie. » En effet, l'Etat se désengage très clairement du soutien apporté à la pêche française.

La pêche artisanale, comme l'agriculture, représente un enjeu fort pour la souveraineté alimentaire de notre pays, particulièrement en Nouvelle-Aquitaine. En Charente-Maritime, par exemple, département qui concentre plus de 50 % des navires de pêche néo-aquitains, la situation des pêcheurs s'avère très critique. Avec un gazole à 90 centimes du litre, il devient de plus en plus difficile de rentabiliser une marée. Cette contrainte pèse sur la rémunération des matelots et, à terme, sur l'employabilité de la filière. A noter, un emploi en mer génère environ trois emplois à terre non délocalisables.

Aujourd'hui, l'ensemble de la filière pêche est en danger ! Les marins pêcheurs constituent le maillon essentiel de toute une filière : marins-pêcheurs, criées, mareyeurs, poissonniers, mécaniciens... et leurs familles dépendent d'eux. Sans action de notre part, la petite pêche artisanale disparaîtra au profit de la seule pêche industrielle intensive et importée.

En conséquence, la Région Nouvelle-Aquitaine, réunie aujourd'hui en séance plénière, s'engage à intervenir d'urgence auprès des services de l'Etat afin de mettre en place les solutions appropriées à la sauvegarde de notre filière pêche artisanale sur le littoral néo-aquitain, notamment en pérennisant l'aide de 20 centimes minimum à l'achat du gasoil aussi longtemps que la situation l'exigera.

**Motion : La Région Nouvelle-Aquitaine solidaire du peuple arménien***Rapporteur : Mme. Edwige Diaz*

L'Arménie vit l'une des pages les plus tragiques de son histoire. Affamées, rationnées en énergie et privées de nombreux médicaments pendant plus de neuf mois par le régime azéri, les populations civiles arméniennes de la province du Haut-Karabakh sont désormais chassées de cette terre où elles vivaient depuis deux millénaires par une offensive militaire d'une rare violence.

En quelques semaines, plus de 85% de la population arménienne du Haut-Karabakh a fui cette région face à un processus qui s'apparente de plus en plus à une épuration ethnique et religieuse. Cet exode massif risque de provoquer une crise politique, sociale et humanitaire en Arménie à laquelle les autorités locales et organisations non gouvernementales peineront à répondre sans un appui fort de la communauté internationale. Pourtant, celle-ci tarde à s'organiser. Au-delà des enseignements géostratégiques, notamment quant au rôle joué par la Turquie et de la question des sanctions à prendre contre le régime de Bakou, l'enjeu est d'envoyer un signal fort au peuple arménien au nom des liens d'amitié historiques qui nous lient.

A ce titre, à l'instar de leur mobilisation en faveur de l'Ukraine, les collectivités territoriales ont le devoir de participer à cet élan de solidarité. Certaines, comme la Région Hauts-de-France, ont déjà pris position et voté en faveur d'une aide humanitaire.

Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 17 octobre 2023, solidaire du peuple arménien, s'engage à débloquer une aide financière exceptionnelle en soutien aux actions humanitaires envers les populations civiles affectées par le conflit du Haut-Karabakh.



Séance plénière des 16 et 17 octobre 2023

Faire de la santé mentale des jeunes une cause régionale

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Faire de la santé mentale des jeunes une cause régionale

A l'heure où l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine s'apprête à clôturer son Plan Régional de Santé et définit les orientations prioritaires pour améliorer la santé des néo aquitains pour la période 2023-2028, il apparaît indispensable d'attirer l'attention et d'engager une véritable prise en charge d'une problématique majeure : la santé mentale de la jeunesse.

Après les nombreuses alertes du corps médical, après l'interpellation de la Défenseure des droits en juin 2022 réclamant à la Première ministre, la mise en place d'un plan d'urgence pour la santé mentale des jeunes, c'est au tour de la Cour des comptes d'alerter sur ce sujet. Elle estime qu'environ 1,6 millions d'enfants et adolescents souffrent d'un trouble psychiatrique en France.

Bien que les chiffres de prises en charge explosent, la pédopsychiatrie demeure un parent pauvre de la médecine. A cette triste réalité s'ajoute celui des situations de détresse psychologique non prises en charge. En effet les statistiques officielles restent aveugles à l'envergure du phénomène qui explique l'augmentation des passages aux urgences pour gestes suicidaires, des idées suicidaires, des troubles de l'humeur et troubles psychotiques conduisant à des troubles de la scolarité, des addictologies ou à la consommation massive de médicaments psycho actifs.

Les écarts entre l'offre et les besoins se creusent jour après jour, conduisant à des inégalités sociales et territoriales dans les parcours de santé mentale, rendant souvent inaccessible l'accès aux soins mais surtout l'accès au diagnostic.

Ce constat sonne comme un manquement aux droits fondamentaux comme les droits à la santé, à l'éducation et ou à la protection des enfants.

Si le recrutement massif d'infirmiers et médecins scolaires serait le levier le plus évident, l'inertie de l'État sur cette question nous oblige à prendre nos responsabilités.

Des dispositifs efficaces existent, c'est le cas des Permanences d'évaluation clinique (PEC) qui existent depuis plus de 20 ans dans le département de la Vienne à travers des permanences hebdomadaires dans les collèges et les lycées. Fruit d'un partenariat étroit entre le Centre hospitalier spécialisé Laborit et l'Education nationale, ce dispositif facilite les diagnostics et permet l'orientation des jeunes vers les parcours de soin les plus appropriés, il est plébiscité dans la Vienne par les établissements scolaires et les professionnels.

Tous les ans, de nouvelles demandes d'établissements sont faites auxquelles il n'est pas possible de répondre faute de financement publics.

Alors que la Région travaille ses orientations budgétaires et priorise ses dossiers, c'est le moment d'engager pour 2024 un grand plan d'action pour la santé mentale des jeunes néo-aquitains en favorisant l'accès aux soins, en facilitant le diagnostic et surtout en prenant une part active à la prévention dans les lycées.

Dans ce contexte, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- inscrire la santé mentale des jeunes comme une priorité régionale et à décliner des mesures opérationnelles dans sa feuille de route santé ;**
- mener des campagnes de prévention dans tous les lycées et proposer des formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM) ;**
- demander à l'Agence régionale de Santé de débloquer des moyens nécessaires pour la généralisation des Permanences d'Évaluation Clinique (PEC) dans les lycées, en articulation avec les contrats territoriaux de santé ;**
- soutenir la création des unités médico-psychologiques des adolescents et jeunes adultes comme le centre Abadie à Bordeaux ou le centre Laborit à Poitiers;**
- soutenir et initier des programmes de recherches, dans nos universités.**



Séance plénière des 16 et 17 octobre 2023

Réaffirmation de la sortie des pesticides, y compris du glyphosate, en Nouvelle-Aquitaine

Motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Considérant l'importance des enjeux liés à l'utilisation des pesticides, notamment les pesticides Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR) y compris ainsi que le glyphosate, pour la santé humaine, la biodiversité, la qualité de l'eau,, notamment potable, et l'environnement,

Rappelant les engagements pris par la région Nouvelle-Aquitaine dans sa feuille de route Néo Terra en vue de réduire progressivement l'utilisation des pesticides,

Conscient des conclusions du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'OMS, qui qualifie le glyphosate de "cancérogène probable" depuis 2015, et des études récentes confirmant cette classification,

Compte-tenu qu'un comité d'experts du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, organisme créé par le gouvernement, vient de retenir « la possibilité d'un lien de causalité entre la pathologie d'un enfant et l'exposition aux pesticides durant la période prénatale.",

Notant l'augmentation des cas de lymphome non hodgkinien liée à l'exposition au glyphosate selon l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm),

Relevant les nombreux effets néfastes du glyphosate sur la santé humaine, notamment en tant que perturbateur endocrinien, métabolique, reprotoxique, modificateur épigénétique et neurotoxique, comme indiqué par des recherches de l'INRAE,

Soulignant l'impact préoccupant du glyphosate sur la biodiversité, confirmé par des études scientifiques et l'opinion unanime des chercheurs,

Déplorant l'influence des études réalisées par les fabricants de pesticides sur certaines agences de réglementation, telles que l'EFSA, créant des conflits d'intérêts et remettant en question leur crédibilité,

Rappelant que la majorité des études scientifiques indépendantes concluent à la génotoxicité du glyphosate,

Reconnaissant la nécessité de protéger la santé publique, la biodiversité et l'environnement en application du principe constitutionnel de précaution,

Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine réuni en assemblée plénière décide :

- **De demander au gouvernement d'exiger la sortie immédiate du glyphosate au niveau de l'Union européenne**
- **de réaffirmer l'engagement de la région Nouvelle-Aquitaine à sortir des pesticides CMR et du glyphosate, d'ici 2025, conformément à la feuille de route Néo Terra ;**
- **d'encourager la recherche et l'innovation pour développer des pratiques agricoles alternatives et durables, réduisant la dépendance aux pesticides et promouvant des méthodes respectueuses de la santé humaine et de l'environnement ;**
- **de soutenir activement les initiatives visant à sensibiliser et informer les citoyens, agriculteurs et acteurs de l'agroalimentaire sur les dangers des pesticides de synthèse, sur des bases scientifiques, ainsi que sur les alternatives disponibles ;**
- **de plaider au niveau national et européen en faveur de réglementations plus strictes pour l'évaluation des pesticides, excluant les études des fabricants et se basant uniquement sur des études indépendantes publiées par des scientifiques. »**



Question orale : Révision des modalités de financement des travaux pastoraux

Monsieur le président,

Rapporteur : François Verrière

Les Pyrénées-Atlantiques regroupent 50% du cheptel transhumant et 60% du chiffre d'affaires lié au pastoralisme sur toute la chaîne des Pyrénées. Cette activité est l'un des joyaux de nos montagnes, développant l'économie de nos vallées, l'entretien des sites de pâturages ainsi qu'un attrait touristique indéniable.

Pourtant, les acteurs locaux sont inquiets face aux nouvelles modalités de financement des travaux pastoraux proposées par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en sa qualité d'autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

Alors que toutes les charges inhérentes aux travaux pastoraux, l'hélicoptère, le carburant et les matériaux ont subi une augmentation significative ; que les multiples contraintes, constructives, architecturales, environnementales ainsi que celles liées à la construction de « bases de vie » pour les travaux importants engendrent des surcoûts, il est apparu que les nouvelles règles, avec des plafonds appliqués au mètre carré, n'étaient pas compatibles avec le maintien du taux d'accompagnement annoncé à 70%.

Entre 2018 et 2022, 40% des travaux du programme départemental ont eu un taux de subvention réduit (inférieur à 70%). L'intégralité des dossiers plafonnés depuis 2018 sont sur le Haut-Béarn et particulièrement en territoire IPHB (Institution Patrimoniale du Haut-Béarn). Ainsi l'autofinancement des collectivités s'en est trouvé augmenté conduisant, en 2022, deux collectivités à ajourner leur projet.

Le syndicat mixte du Haut-Béarn a délibéré lors de la séance du 15 juin dernier afin de demander au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine de bien vouloir réviser les modalités de financement des travaux pastoraux dès 2024 et d'ajuster les plafonds unitaires minimum comme proposé par la cellule pastorale départementale.

Monsieur le Président, allez-vous prendre les mesures nécessaires, en révisant les modalités de financement des travaux pastoraux, pour véritablement soutenir nos montagnes et ceux qui y travaillent ?



**Question orale : Inquiétudes et interrogations sur la
gestion des lycées en région : le cas alarmant du
lycée Cabanis**

Rapporteur : Valéry Elophe

Monsieur le vice-président en charge de l'éducation,

À la suite de la visite d'une délégation d'élus au lycée Cabanis de Brive le 14 septembre, nous avons constaté l'état très dégradé du bâtiment d'enseignement professionnel Jouvenel, avec des classes insalubres, des fenêtres qui ne s'ouvrent pas et laissent entrer l'eau, sans oublier l'isolation défectueuse qui entraîne des chaleurs insupportables en période de beau temps.

Ces conditions sont indéniablement indignes pour nos élèves, le corps enseignant et ne constituent pas un environnement d'apprentissage acceptable. Elles renforcent le sentiment de déclassement de l'enseignement professionnel par rapport à l'enseignement général.

Plus généralement, nous nous inquiétons de l'état global de l'immobilier des lycées dans notre Région. Alors que vous vous présentez comme un modèle de gestion en la matière, cette visite et les témoignages de parents d'élèves que nous recevons semblent nous indiquer le contraire. Et, comme nous ne siégeons pas au sein des conseils d'administration, il nous est parfois difficile de vérifier ces informations.

Quoi qu'il en soit, cette situation devrait vous alerter sur votre modèle de gestion des lycées. Comment avez-vous pu passer à côté d'une situation aussi grave que celle du lycée Cabanis ? Ce dernier ne serait-il pas plutôt l'arbre qui cache la forêt ?

Puisque vous avez reconnu vous-même lors de cette visite que l'état actuel du lycée Cabanis est intolérable, pouvez-vous nous informer si vous avez l'intention de respecter au plus vite votre engagement, en initiant dès maintenant des travaux d'urgence pour remédier à cette situation critique au sein de l'établissement ?

Harmonisation de l'accueil des étudiants étrangers dans les universités de la Région

Question orale posée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Monsieur le Président,

Nous avons été interpellé-es par les étudiant-es de l'université de Pau et des Pays de l'Adour à propos des frais de scolarité de leurs collègues étrangers hors Union-européenne.

Cette tarification différenciée entraîne des difficultés importantes pour ces jeunes simplement mus par la volonté de bénéficier de l'excellence académique française. Ne pouvant réussir à s'en acquitter, elles et ils ne peuvent poursuivre les autres démarches administratives nécessaires au bon équilibre de leur vie étudiante.

Cette inégalité entre les jeunes est un vrai sujet. En effet, les montants de ces frais de scolarité sont 10 fois supérieurs au montant demandé aux étudiants européens, variant de 2 770 à 3 770 euros selon que l'étudiant est en licence ou en master.

L'arrêté du 19 avril 2019 a mis en place des droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extracommunautaires dans le cadre de la Stratégie malnommée "Bienvenue". De nombreuses universités se sont engagées à ne pas appliquer ces frais supplémentaires.

Dans notre région, Bordeaux, Poitiers et Limoges ont décidé d'appliquer le principe d'égalité par une exonération partielle permettant aux étudiants extra-européens de s'acquitter d'un montant de droits égal à celui des étudiants européens. A contrario, l'Université de Pau a décidé d'appliquer sévèrement cette règle.

La Nouvelle-Aquitaine mène une politique de coopération et de rayonnement international incluant ses universités. La Région pourrait-elle organiser une réunion sur le sujet avec les présidences d'université, les élu-es de la commission ainsi que les associations étudiantes pour trouver une sortie de crise ?



AVIS

Rapport du Conseil régional - réf n° 2885176

Rapport de développement durable Néo Terra

Séance plénière des 10 et 11 octobre 2023

Le CESER apprécie le format encore amélioré du rapport de développement durable donnant à voir des indicateurs clés et des exemples détaillés de projets soutenus. Il regrette cependant que le périmètre d'analyse de celui-ci ne porte que sur une partie des politiques régionales (40 % des montants des subventions), et n'intègre pas les enjeux de gouvernance partagée (citoyenneté, etc.) et les objectifs sociaux (pauvreté, éducation, santé, travail décent, égalité femmes-hommes, etc.) qui conditionnent la réussite des objectifs. L'Assemblée consultative invite donc le Conseil régional à mieux identifier dans les futurs rapports les effets des politiques menées par la Région sur le territoire et sur les grands enjeux de développement durable, et ce sur l'ensemble des actions menées par la collectivité, y compris les effets de la mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités.

Le CESER rappelle également son souhait de voir ce rapport participer à éclairer les réflexions menées dans le cadre des débats sur les orientations budgétaires. Il souhaite ainsi qu'une synergie soit opérée avec la démarche engagée par ailleurs par l'exécutif régional de mise en place d'un budget vert (à titre expérimental pour le budget primitif 2024 et appliqué à l'ensemble du budget pour 2025) pour permettre à la société civile d'apprécier les trajectoires, et aux élu.es de tirer des enseignements en termes d'orientation et d'action politique.

Un rapport qui gagnerait à considérer les éléments de contexte et les dynamiques d'évolution au regard de l'atteinte des objectifs

Le présent rapport Néo Terra, valant rapport de développement durable de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2022, fait état du bilan d'activité de la collectivité en faveur des transitions et s'inscrivant dans les 11 ambitions édictées par la feuille de route Néo Terra.

Ce document présente, en plus d'exemples illustrant la concrétisation des ambitions Néo Terra par les politiques régionales, un bilan chiffré du nombre de dossiers et du volume financier correspondant. Ainsi, le rapport fait état d'un total de **5 696 dossiers votés en Commission Permanente du Conseil régional** portant sur les 11 ambitions de la feuille de route (soit 33 % du total des dossiers retenus), pour un montant de plus de 489 M€, **représentant ainsi 40 % du montant des subventions accordées par la collectivité au titre de l'année 2022.**

Si la lecture et l'analyse de ce nouveau rapport de développement durable sont, cette année encore, facilitées et améliorées du fait de l'évolution du format donnant à voir des indicateurs clés, déclinés par ambition et par année, ainsi que des exemples détaillés de projets soutenus, le CESER regrette que ce rapport ne porte que sur une partie des politiques régionales (40 % des subventions), **ne permettant pas une lecture de l'impact de la globalité des politiques régionales sur le développement durable.**

De plus, il insiste à nouveau sur la nécessité de dépasser le format « bilan d'activité » afin **d'apprécier les trajectoires régionales au regard des objectifs initiaux de Néo Terra en s'appuyant sur des indicateurs de réalisation**, a fortiori alors que la future feuille de route Néo Terra 2 est en cours de finalisation. Le CESER considère qu'ainsi, le rapport exposerait mieux **les effets – directs et indirects – des politiques menées par la Région sur le territoire et sur les grands enjeux de développement durable** (décarbonation, protection de la biodiversité, etc.). De cette façon, l'Assemblée consultative souhaite la **mise en perspective des forces, des faiblesses, des axes et marges de progression possibles dans chaque domaine de compétence de la collectivité**, qui permettrait d'éclairer les réflexions et les décisions des élu.es, et participerait à la définition d'engagements précis.

Ainsi, le CESER s'interroge par exemple sur la dégradation de certains indicateurs et en particulier les données concernant la vente de pesticides classés cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques¹, ainsi que la quantité de déchets ménagers et assimilés produite² pour lesquels des éléments d'analyse seraient nécessaires afin de comprendre l'origine de ces évolutions et donc d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

- **Le CESER invite le Conseil régional à dépasser le format « bilan d'activité » du rapport de développement durable pour mieux donner à voir les effets – directs et indirects – des politiques menées par la Région sur le territoire et sur les grands enjeux de développement durable.**
- **Il insiste également sur l'intérêt d'élargir le champ sur lequel s'applique ce rapport afin que l'analyse porte sur l'ensemble des actions menées par la collectivité.**

Dépasser le strict cadre de Néo Terra 1 pour une approche plus globale du caractère « durable » des politiques du Conseil régional

Sur un plan plus général, le CESER s'interroge sur la pertinence de limiter le rapport de développement durable aux seules ambitions portées par Néo Terra, notamment en raison de leur **caractère centré principalement sur les aspects de transition énergétique et écologique**. En effet, ce cadre d'analyse laisse donc des champs d'actions identifiés encore ignorés alors qu'ils sont pourtant identifiés dans les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies³ et qu'ils participent bel et bien aux objectifs de « durabilité » ou de « soutenabilité ». Il s'agit en particulier **de gouvernance partagée** (citoyenneté, etc.) et **d'objectifs sociaux** (pauvreté, éducation, santé, travail décent, égalité femmes-hommes, etc.) qui conditionnent la réussite des objectifs. Cette restriction ne permet également pas de rendre compte du bilan de l'action régionale dans toutes les dimensions du développement durable avec leurs aspects positifs mais également leurs contradictions.

En ce sens, et dans la perspective de la présentation de la nouvelle feuille de route Néo Terra 2 à venir en novembre, **l'Assemblée consultative invite le Conseil régional à enrichir ce rapport à la faveur des révisions qui seront opérées, et notamment l'intégration des volets sociaux qui sont présagés, comme l'a souhaité le CESER au travers de sa feuille de route Néo Societas**. Il insiste également sur la nécessité que les prochains rapports rendent compte des résultats d'application des éco-socio-conditionnalités des interventions de la collectivité qui sont un levier d'accélération systémique et transversal des transformations et des transitions au regard des enjeux de développement durable.

Par ailleurs, dans une logique d'amélioration continue des politiques publiques, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'intérêt d'engager, dès l'amont, une démarche d'évaluation de la future feuille de route Néo Terra 2.

- **Le CESER préconise d'enrichir les futurs rapports de développement durable en y intégrant des objectifs sociaux et d'étendre l'analyse à l'ensemble des dimensions du développement durable.**
- **L'Assemblée socio-professionnelle invite le Conseil régional à intégrer les résultats de la mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités dans les futurs rapports de développement durable.**

¹ 2 933 unités en 2019, 2 800 unités en 2020 et 3 217 unités en 2021 en lien avec l'engagement de l'arrêt de l'utilisation des substances CMR dès 2025.

² 671,48 tonnes en 2019, 652,71 tonnes en 2020 et 698 tonnes en 2021 au regard de l'engagement qui consiste à Réduire de 10 % les déchets ménagers en 2020, puis de 12 % en 2025 et de 14 % en 2031 par rapport à 2010.

³ Cf. [Objectifs de développement durable \(un.org\)](https://www.un.org/fr/development/digital-library/library)

La nécessité d'une synergie entre le rapport de développement durable et la mise en place d'un budget vert

Enfin, et à l'instar des avis précédents, **le CESER rappelle son souhait de voir ce rapport participer à éclairer les réflexions menées dans le cadre des débats sur les orientations budgétaires**, desquels il est concomitant, pour y tenir pleinement compte des enjeux de développement durable.

Dans ce sens, **l'Assemblée socio-professionnelle souhaite qu'une synergie soit opérée entre les éléments présentés dans ce rapport et la démarche engagée par ailleurs par l'exécutif régional et pilotée par le pôle Finances du Conseil régional concernant l'expérimentation⁴ – et la mise en place à termes – d'un budget vert**. Cette démarche, conçue pour identifier l'impact de l'action du Conseil régional en matière

environnementale, **s'envisage comme un véritable outil d'aide à la décision** en ce qu'il consistera à classer l'ensemble des dépenses régionales au regard de leur participation à l'atteinte d'enjeux environnementaux selon les critères définis (favorable, défavorable, sans impact, etc.). La combinaison de ces deux exercices permettrait ainsi aux élu.es de **tirer des enseignements en termes d'orientation et d'action politique**.

Le CESER souhaite qu'une synergie soit opérée entre le rapport de développement durable et la démarche engagée par ailleurs par l'exécutif régional sur la mise en place d'un budget vert afin de permettre aux élu.es de tirer des enseignements en termes d'orientation et d'action politique.



Proposition de la Commission B « Évaluation des politiques régionales »
Président : Julien RUIZ, Rapporteur : Christian CHASSÉRIAUD

Avec les contributions des commissions :

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU, Rapporteur : Éric ROUX



⁴ L'expérimentation menée pour 2023 et qui sera intégrée au budget primitif 2024 sera conduite sur une partie restreinte du budget (8 directions ont été désignées comme expérimentatrices : environnement, énergie-climat, numérique, performance industrielle, tourisme, culture, moyens généraux (frais de déplacement – mobilité) et transports routiers de voyageurs pour une valeur de 20% à 25% du budget. L'analyse portera en 1^{er} lieu sur la compatibilité des dépenses au regard des enjeux liés au changement climatique. L'objectif étant d'étendre cette analyse à l'ensemble du budget de la Collectivité dès 2024 et selon plusieurs axes d'analyse (notamment impact sur la biodiversité, etc.). Ce travail s'appuie sur une méthode développée par l'institut I4CE et déjà éprouvée par les Régions Occitanie et Bretagne.

Vote sur l'avis du CESER

« Rapport de développement durable Néo Terra »

144 votants

2 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Décision Modificative – Exercice 2023

Séance plénière des 10 et 11 octobre 2023

Synthèse

Cette décision modificative (DM) apporte les ajustements d'usage.

Pilier 1 - Développement économique et Emploi

Une difficulté à se prononcer sur l'ampleur des dépenses annulées au niveau du PACTE

Au niveau du PACTE, il est constaté un fort différentiel entre recettes et dépenses. Le CESER se questionne sur les facteurs explicatifs de cette non-exécution des dépenses prévues.

Étant donné l'ampleur du décalage entre recettes et dépenses réalisées, on peut s'interroger sur l'adéquation des politiques publiques mises en œuvre avec les besoins des usagers et des territoires.

Le CESER rappelle l'intérêt d'un suivi pluriannuel de ces dispositifs. L'Assemblée constate à nouveau avec regret que l'absence d'un tel suivi l'empêche d'émettre un avis étayé à ce sujet.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Deux principaux éléments ont particulièrement retenu l'attention du CESER sur les ajustements de dépenses proposés :

- L'annulation de 5 M€ de crédits de paiement (4 M€ en CP/AP et 1 M€ en CP/AE) au titre de la politique contractuelle. Un certain nombre de projets ont été remis en cause par la période COVID et la crise énergétique. Si revisiter un certain nombre de projets de territoires n'est pas en soi problématique, encore faut-il s'assurer que les territoires soient accompagnés dans la démarche par une ingénierie adaptée. Le CESER note surtout le décalage en 2024 d'acquisitions prévues en 2023 dans le cadre du projet Ferrocampus (- 2,8 M€ en CP/AP). Dans ce domaine des transports au cœur des transitions à mener, le CESER incite à la plus grande vigilance dans la mise en œuvre de ce projet dont il reconnaît tout l'intérêt. Dans cette perspective, il pourrait être intéressant de connaître les raisons ayant justifié le report présenté.*
- L'annulation de 16,5 M€ en CP/AE au titre de la contribution d'exploitation TER : le solde a été moindre que prévu en raison, pour partie, de l'impact du mécanisme de partage énergie électrique « deal énergie » : alors que les crises énergétiques pourraient être amenées à se reproduire à l'avenir, il serait intéressant de connaître les mécanismes de ce dispositif qui a permis une économie non négligeable.*

Cette décision modificative apporte les ajustements d'usage :

(Hors dette)	BP 2023	Avec ajustements du BS 2023	Avec ajustements DM 2023
Recettes de fonctionnement	2,57 Mds€	2,69 Mds€	2,64 Mds€
Recettes d'investissement	262,94 M€	264,48 M€	259,76 M€
Dépenses de fonctionnement	2,2 Mds€	2,23 Mds€	2,18 Mds€
Dépenses d'investissement	1,11 Md€	1,1 Md€	1,03 Md€

Pour un budget de 3,56 Mds€ (BP 2023), les données financières présentées dans le cadre de cette décision modificative résultent :

En recettes :

- de recettes nouvelles, pour un montant de 25,11 M€
- de l'annulation de recettes pour un montant de 75,84 M€
- de l'annulation de 76,97 M€ d'emprunt au budget 2023.

En dépenses :

- de l'inscription de 50,89 M€ de dépenses nouvelles
- de l'annulation de dépenses pour un montant de 178,6 M€.

Décision Modificative : quelle articulation entre le taux de réalisation 2023 et les prévisions 2024 sur les investissements ?

Le CESER note un taux de réalisation des crédits de paiement ouverts au cours de l'exercice de 54,98 % à date (*annexe, page 48*) alors que les Orientations budgétaires prévoient une réalisation prévisionnelle à 95 % (*page 36*). Quelles sont les explications ? Est-ce trop optimiste ? Contradictoire ? D'autant plus que le changement de nomenclature comptable (passage de la M71 à la M57) aura pour conséquence une clôture des comptes anticipés

1. Les recettes régionales

1 – Les annulations de recettes

Les recettes à annuler sur 2023, hors emprunt, s'élèvent à **75,84 M€** :

- **16,74 M€ au titre de la section d'investissement**
- **59,1 M€ au titre de la section de fonctionnement.**

La plus grande partie de ces annulations (57,1 M€) s'explique par une anticipation d'un plus faible taux d'exécution des conventions annuelles avec l'État pour le financement du PACTE. Le Conseil régional ne souhaite pas solliciter le versement intégral des conventions afin d'éviter de reverser une partie de l'avance de trésorerie.

Il y a également des annulations de recettes liées à des retards d'exécution et de traitement de paiement.

2 – Les recettes supplémentaires

Les nouvelles recettes s'élèvent à **25,11 M€** :

- **12,02 M€ au titre de la section d'investissement**
- **13,09 M€ au titre de la section de fonctionnement.**

3 – Les annulations d'emprunt

La prévision d'emprunt établie lors du Budget Primitif est ajustée à la baisse (- 76,97 M€).

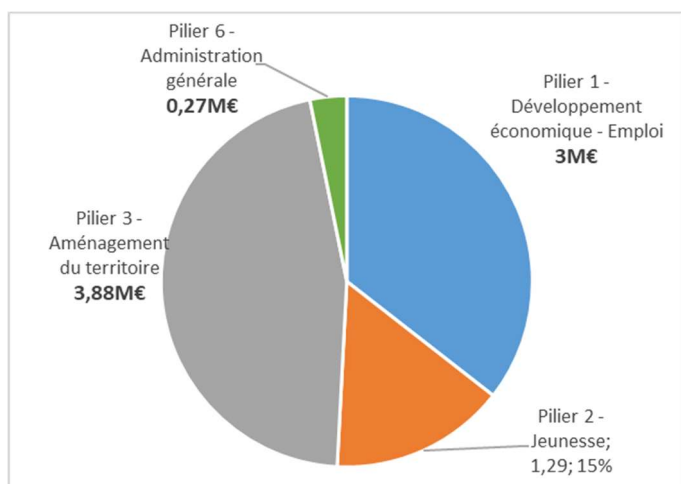
Pour mémoire :

	Emprunts nouveaux annoncés au BP	Avec ajustements (DM et BS)	Utilisation effective des emprunts nouveaux (CA)	Ratio entre ce qui est annoncé au BP et ce qui est utilisé (en %)
2018	585 M€	401,14	201 M€	34,36
2019	523,3 M€	241,89	150 M€	28,66
2020	579 M€	588	456 M€	78,76
2021	588,7 M€	479,63	385 M€	65,4
2022	654,31 M€	424,78	340 M€	51,96
2023	724,48 M€	626,23		

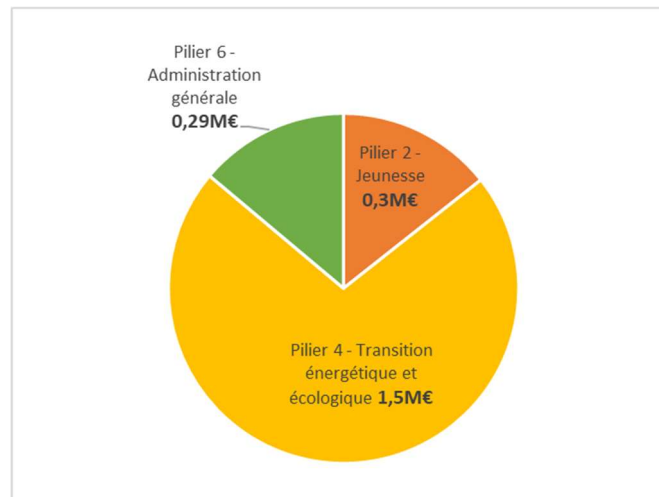
2. Les ajustements de dépenses par piliers

- Répartition des nouvelles affectations en Autorisations de Programmes (AP) et en Autorisations d'Engagement (AE)

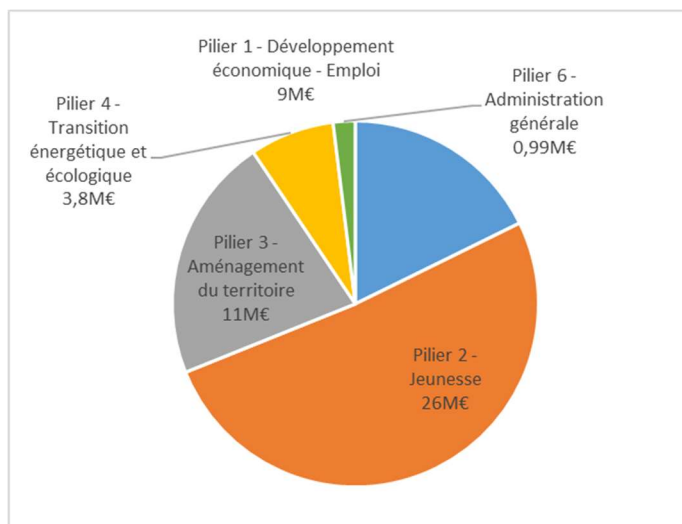
En AP



En AE



- Répartition des affectations en nouveaux Crédits de paiement (CP) (50,89 M€),



Pilier 1 – Développement économique et Emploi

Le montant des AP et des crédits de paiement de ce pilier s'élève respectivement à 3 M€ et 9 M€.

Une difficulté à se prononcer sur l'ampleur des dépenses annulées au niveau du PACTE

Au niveau du PACTE, il est constaté un fort différentiel entre recettes et dépenses. Le CESER se questionne sur les facteurs explicatifs de cette non-exécution des dépenses prévues.

Étant donné l'ampleur du décalage entre recettes et dépenses réalisées, on peut s'interroger sur l'adéquation des politiques publiques mises en œuvre avec les besoins des usagers et des territoires.

La réponse souvent avancée à cette problématique des dépenses annulées est le non-remplissage des formations. Bien que le Conseil régional ne soit pas organisateur de ces formations, le CESER s'interroge sur les raisons pour lesquelles les formations proposées ne sont pas remplies.

Le CESER rappelle l'intérêt d'un suivi pluriannuel de ces dispositifs, comme cela a été demandé depuis plusieurs années dans les avis sur les Orientations budgétaires, Budgets prévisionnels, Décisions modificatives et Comptes administratifs. L'Assemblée constate à nouveau avec regret que l'absence d'un tel suivi l'empêche d'émettre un avis étayé à ce sujet.

De nombreuses dépenses annulées dont les causes manquent de clarté

Le texte explicatif sur l'annulation de nombreuses dépenses dans les domaines de la formation professionnelle continue, de l'emploi et de l'évolution professionnelle, de l'orientation et de l'accompagnement à l'insertion économique (*pp. 15 à 17 : HSP, AFEST, 2I, formations collectives...*), ne permet pas au CESER de se faire une idée claire des raisons de ces annulations.

L'analyse des besoins auxquels visaient à répondre ces actions a-t-elle été menée avec la rigueur nécessaire ? La complexité de l'accès aux dispositifs évoqués (multiplicité des appels à projets, technicité du montage des dossiers, coûts d'ingénierie, conditions de financement et d'éligibilité...) peut par ailleurs limiter la possibilité de bénéficier de ces derniers pour un certain nombre de structures et d'usagers visés.

Pilier 2 – Jeunesse

Un dispositif « action éducative et lutte contre le harcèlement en milieu scolaire » à préciser et structurer

Le CESER est interpellé par le cadre plus global et la politique éducative dans lesquels s'inscrit ce dispositif. S'agit-il d'abonder des dossiers existants ou de mettre en place un nouveau plan d'action ?

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Deux principaux éléments ont particulièrement retenu l'attention du CESER sur les ajustements de dépenses proposés :

- L'annulation de 5 M€ de crédits de paiement (4 M€ en CP/AP et 1 M€ en CP/AE) au titre de la politique contractuelle. Un certain nombre de projets ont été remis en cause par la période COVID et la crise énergétique. Si revisiter un certain nombre de projets de territoires n'est pas en soi problématique, encore faut-il s'assurer que les territoires soient accompagnés dans la démarche par une ingénierie adaptée.

Le CESER note surtout le décalage en 2024 d'acquisitions prévues en 2023 dans le cadre du projet Ferrocampus (- 2,8 M€ en CP/AP). Dans ce domaine des transports au cœur des transitions à mener, le CESER incite à la plus grande vigilance dans la mise en œuvre de ce projet dont il reconnaît tout l'intérêt. Dans cette perspective, il pourrait être intéressant de connaître les raisons ayant justifié le report présenté.

- L'annulation de 16,5 M€ en CP/AE au titre de la contribution d'exploitation TER : le solde a été moindre que prévu en raison, pour partie, de l'impact du mécanisme de partage énergie électrique « deal énergie » : alors que les crises énergétiques pourraient être amenées à se reproduire à l'avenir, il serait intéressant de connaître les mécanismes de ce dispositif qui a permis une économie non négligeable.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :
1 - « Éducation, Formation, Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU
2 - « Développement des territoires et Mobilité »
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER
« **Décision modificative – Exercice 2023** »

150 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Orientations budgétaires – Exercice 2024

Séance plénière des 10 et 11 octobre 2023

Synthèse

1/ Cadrement financier

Les orientations budgétaires 2024 du Conseil régional offrent l'illustration d'un exercice fortement contraint notamment au regard de la confiscation opérée par l'État de toute marge de décision et d'ajustement fiscal pour les Régions et leur dépendance désormais quasi intégrale à des transferts de fiscalité dont elles ne maîtrisent ni la nature, ni les taux, ni les bases, outre les baisses opérées des dotations d'État.

Dès lors, leurs seules capacités d'ajustement reposent sur les restrictions budgétaires (en dépenses de fonctionnement), sur le recours à l'emprunt (en dépenses d'investissement) avec, à terme, le risque d'abandon de politiques jugées non prioritaires car hors champ de compétence ou relevant de compétences partagées avec d'autres collectivités territoriales. La perpétuation d'une telle dépendance constitue une impasse et une atteinte fondamentale à la fois à l'autonomie de ces collectivités et à l'esprit du principe constitutionnel de leur libre administration (art. 72-2).

Au regard de la volonté de restauration des équilibres budgétaires, la question de la capacité de la Région à répondre à l'ambition affichée, à développer son action pour accélérer et accompagner les transitions se pose de plus en plus. L'équation pourrait se révéler de plus en plus complexe, voire impossible, à tenir dans les prochaines années sans évolution du modèle de financement régional.

C'est cette réflexion éminemment politique sur la hiérarchisation des interventions à conduire, des arbitrages à opérer, que le CESER invite le Conseil régional à mener. Sur quelles bases orienter les choix ? La Région doit-elle se réorienter sur son cœur de compétences, pour assurer le fonctionnement des services publics (éducation-formation, transports...) dont les fondamentaux mêmes pourraient sinon être menacés ?

Le Conseil régional prévoit de réguler la situation de l'endettement. En effet, pour atteindre 8 ans de capacité de désendettement en 2028, le Conseil régional souhaite dégager une épargne et donc maintenir les dépenses de fonctionnement en nominal. Au regard de l'inflation présente et attendue pour les prochaines années, ces dépenses nominales devraient être en baisse en termes réels. Bien que le niveau d'investissement reste élevé, il a été réévalué à la baisse en projection dans l'objectif de rétablir ce ratio.

Le CESER s'interroge à la fois sur la méthode de prévision financière et sur les données utilisées, en particulier l'appui sur les années de crises 2021 et 2022, et sur la capacité d'atteinte des objectifs annoncés en termes de capacité de désendettement.

2/ Orientations politiques

Les défis environnementaux, climatiques, énergétiques, mais aussi sociaux, nécessiteront une action forte de la Région dont Néo Terra doit être la « boussole ». Pour ne prendre que l'exemple du transport ferroviaire, des investissements massifs de l'État et de la Région seront nécessaires pour en faire une alternative attractive à l'automobile et ainsi véritablement impulser le report modal.

Au-delà de la recherche d'une performance ou « soutenabilité » budgétaire, la collectivité confirme sa volonté de faciliter les transitions (écologique, économique et sociale) dans le cadre de ses compétences. De ce point de vue, le CESER prend acte avec intérêt de l'affirmation d'une ambition de justice sociale et d'une prise en compte explicite de la précarisation d'une partie de la population régionale.

Pilier 1 - Développement économique et Emploi

Sur le plan économique, les tensions inflationnistes persistent. Certains indicateurs traduisent une fragilisation d'une partie du tissu économique (cf. la hausse du nombre de défaillances d'entreprises) et si les perspectives à court terme paraissent bien orientées, certains secteurs subissent plus sévèrement les effets de la hausse des coûts combinés à celle du crédit (ex : bâtiment). Cette conjoncture pèse aussi sur la consommation et sur la situation des ménages, en particulier ceux déjà les plus précaires contraints à des privations récurrentes.

Pilier 2 - Jeunesse

L'augmentation des dépenses de restauration à la charge des familles dans les lycées vise à limiter les effets de la hausse des prix des denrées alimentaires. Elle peut être compensée par l'application de tarifs différenciés visant à soulager les ménages les plus modestes, par exemple en se basant sur les quotients familiaux.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Transports

Le CESER note la poursuite des actions régionales en faveur de l'intermodalité, qui sont en effet indispensables pour offrir aux voyageurs, quels que soient les modes de transport utilisés, un déplacement le plus fluide possible. Il note en particulier avec intérêt le déploiement d'un titre de transport unique sur le périmètre de la métropole bordelaise, qui marque une réelle avancée avec les dispositifs de juxtaposition tarifaire qui existaient jusqu'alors.

Le CESER est en revanche plus interrogatif sur le déploiement du système d'information multimodal Modalis, malheureusement limité au périmètre néo-aquitain, et qui ne semble pas aujourd'hui offrir une expérience satisfaisante à l'utilisateur.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur le périmètre de la société publique locale SPIIT1. S'il comprend l'intérêt d'une formulation large en termes de souplesse d'évolution des missions de la SPL, le CESER souhaiterait savoir si d'autres missions sont anticipées à moyen terme, au-delà des opérations identifiées à ce jour concernant les matériels roulants ferroviaires, et qui pourraient avoir une incidence financière.

Grandes orientations et feuilles de route régionales

Au vu des tensions existantes du budget régional, le CESER s'interroge sur l'opportunité d'une mobilisation particulière de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)

¹ Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports.

concernant les perspectives de financements publics territorialisés et sur les mesures d'articulation susceptibles de permettre une performance d'action publique socialement acceptable, autrement dit sans effet préjudiciable sur le tissu économique et social dans les territoires.

Dans le prolongement de sa contribution relative à « Néo Societas », le CESER encourage le Conseil régional à intégrer cette dimension sociale dans la déclinaison de ses feuilles de route (dont « Néo Terra 2 ») et politiques sectorielles.

Pilier 4 - Transition énergétique et écologique

Les projections des dépenses de fonctionnement, en particulier pour les lycées ne devraient pas s'appuyer uniquement sur le prix de l'énergie mais prendre en compte également la baisse des consommations grâce aux opérations de maîtrise de l'énergie.

Le CESER salue le choix de la Région d'expérimenter la mise en place du budget vert qui témoigne du fait qu'on ne peut plus continuer à ignorer l'impact environnemental des politiques régionales. Le CESER s'interroge sur l'articulation entre le budget vert et les financements verts : des impacts du budget vert sont-ils attendus sur les financements régionaux ? La question peut aussi se poser pour les organismes de notation et sur les investissements verts. Le budget vert influencera-t-il le Conseil régional sur ses choix de partenaires financiers, notamment des banques ?

Des orientations pour faire du budget de notre Région un outil pour l'égalité

Garantir la soutenabilité de la trajectoire de notre Région implique d'allouer les ressources nécessaires et suffisantes aux efforts visant l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les discriminations liées à l'origine, au genre, à l'identité et l'orientation sexuelles, au handicap, etc.

1/ Cadrage budgétaire et financier pluriannuel

I- Des perspectives inquiétantes d'évolution des ressources régionales

- ❖ **Les recettes réalisées en 2024** devraient s'établir à 2 582,2 M€ en fonctionnement et 301,4 M€ en investissement (hors emprunt). Les perspectives de ressources sur les exercices suivants sont synthétisées ci-après :

en M€	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Fonctionnement	2 483,1	2 582,2	2 619,4	2 624,9	2 674,8	2 723,7
		4,0%	1,4%	0,2%	1,9%	1,8%
		99,1	37,2	5,5	49,9	48,9
Investissement	268,4	301,4	239,0	227,9	232,1	234,1
		12,3%	-20,7%	-4,7%	1,9%	0,9%
		32,9	-62,3	-11,2	4,3	2,0
TOTAL	2 751,5	2 883,6	2 858,4	2 852,7	2 906,9	2 957,8

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

Les orientations budgétaires 2024 du Conseil régional offrent l'illustration d'un exercice fortement contraint, avec le souci de respecter des règles d'équilibre budgétaire et de rétablissement progressif de ratios comptables relativement dégradés par les crises successives. Le CESER a en effet souligné au cours de ces dernières années l'équation de plus en plus intenable d'élaboration et d'adaptation d'un budget régional dans ce contexte.

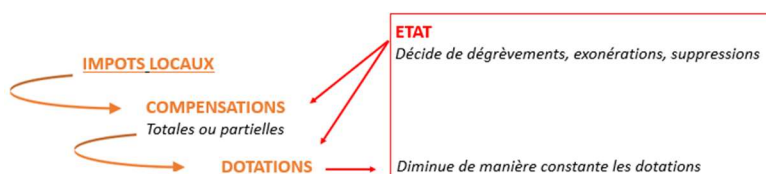
Les orientations budgétaires 2024 du Conseil régional confirment cette analyse, notamment au regard de la confiscation opérée par l'État de toute marge de décision et d'ajustement fiscal pour les Régions et leur dépendance désormais quasi intégrale à des transferts de fiscalité dont elles ne maîtrisent ni la nature, ni les taux, ni les bases, outre les baisses opérées des dotations d'État. Dès lors, leurs seules capacités d'ajustement reposent sur les restrictions budgétaires (en dépenses de fonctionnement), sur le recours à l'emprunt (en dépenses d'investissement) avec, à terme, le risque d'abandon de politiques jugées non prioritaires car hors champ de compétence ou relevant de compétences partagées avec d'autres collectivités territoriales. La perpétuation d'une telle dépendance constitue une impasse et une atteinte fondamentale à la fois à l'autonomie de ces collectivités et à l'esprit du principe constitutionnel de leur libre administration (art. 72-2).

Comme le soulignent ces Orientations budgétaires 2024, en substituant des fractions de fiscalité nationale, sur lesquelles les collectivités territoriales ne disposent pas de pouvoir de taux, à des recettes de fiscalité locale, les réformes fiscales successives ont retiré des marges de manœuvre financières aux collectivités. Avec la fin programmée du vote de la TICPE Grenelle par les Conseils régionaux, la taxe sur les immatriculations sera le seul impôt local régional. En outre, si la Région n'avait pas de pouvoir de taux sur la CVAE, elle pouvait accroître l'assiette si elle dynamisait le tissu économique local.

Le CESER, dans chacun de ses avis sur les documents budgétaires régionaux, réprovoque les différentes réformes de la fiscalité régionale tendant non seulement à une perte de dynamisme des recettes mais aussi à la contradiction entre les sources de financement de la Région (TVA, TICPE, taxe sur les cartes grises) et ses objectifs environnementaux (en particulier de décarbonation).

S'ajoute à cela, une constante fragilisation des recettes régionales de la part de l'État avec :

- La recentralisation des sources de recettes associée à une baisse constante des dotations²



- La mise en place d'un système manquant de lisibilité et de prévisibilité, en particulier par l'aspect rétroactif des reprises sur la fraction de TVA-CVAE induites par des estimations très optimistes de la consommation dans un contexte d'inflation et d'appauvrissement de la population. Le Conseil régional est resté toutefois prudent en élaborant ses prévisions de recettes sur des estimations plus réalistes. En effet, pour 2023, alors que le PLF tablait sur une croissance de la TVA de plus de 5 %, le Conseil régional n'avait inscrit au budget primitif qu'une hausse de + 4,1% de TVA.
- L'exclusion de la collectivité régionale du dispositif de bouclier énergétique, alors que ses ressources ont été fortement impactées par l'inflation des coûts énergétiques (lycées, transports).

Au regard de la volonté de restauration des équilibres budgétaires, la question de la capacité de la Région à répondre à l'ambition affichée, à développer son action pour accélérer et accompagner les transitions se pose de plus en plus. L'équation pourrait se révéler de plus en plus complexe, voire impossible à tenir dans les prochaines années sans évolution du modèle de financement régional. Maîtrise des dépenses de fonctionnement hors coûts de l'énergie, retour à un niveau plus mesuré d'investissement, quoique supérieur à son niveau d'avant crise : les marges de manœuvre budgétaires seront limitées. Face à l'ampleur des besoins, tout ne pourra être fait ; des choix devront être opérés.

C'est cette réflexion éminemment politique sur la hiérarchisation des interventions à conduire, des arbitrages à opérer, que le CESER invite le Conseil régional à mener. Sur quelles bases orienter les choix ? La Région doit-elle se réorienter sur son cœur de compétences, pour assurer le fonctionnement des services publics (éducation-formation, transports...) dont les fondamentaux mêmes pourraient sinon être menacés ? Quels seront les besoins indispensables dans le monde de demain auquel il faudra répondre ? Quels seront les projets qui répondront le plus à l'utilité sociale qui sera alors attendue ?

² Exemple de l'évolution de la taxe professionnelle : elle devient une compensation en 2010, puis une dotation (DCRTP) en 2011. À partir de 2017, elle devient une variable d'ajustement pour les Régions. Elle est minorée en 2021 et 2022.

Autant de questions que le Conseil régional pourrait être amené à se poser dans le passage en revue de ses politiques, avec comme options possibles :

- d'identifier les politiques, les actions ou dispositifs à imaginer, à pérenniser ou encore à développer pour répondre aux priorités définies ;
- de revisiter des dispositifs existants : afin d'éviter toute dispersion de l'action régionale, il pourra par exemple s'agir de réorienter certains dispositifs pour répondre à un nombre restreint d'objectifs déterminés par la Région : Transitions écologique et énergétique (sur cette thématique, accompagne-t-on sur tous les sujets, ou selon un angle particulier, tels que la sobriété et l'efficacité énergétiques, notamment par la rénovation des habitations, des bâtiments collectifs..., installations photovoltaïques ou éoliens ? Quel parcours pour que l'accompagnement soit accessible pour toutes et tous ?), Développement équilibré des territoires ? Développement économique ?... Dans d'autres cas, ce sont d'autres manières de faire qui pourraient être recherchées ;
- d'étaler dans le temps certaines actions, par exemple perçues comme moins structurantes à court terme, afin qu'elles puissent être plus facilement absorbées financièrement ;
- ou encore de renoncer à d'autres interventions, certes importantes, mais répondant par exemple à des besoins jugés moins essentiels dans le monde de demain.

Quels que soient les arbitrages, nécessairement délicats, qui seront opérés par le Conseil régional, les choix retenus devront être cohérents et lisibles, en identifiant clairement les objectifs fixés. L'enjeu est d'importance pour les acteurs qui bénéficient du soutien régional : si des évolutions sont envisagées dans l'accompagnement de tel ou tel projet, encore faut-il que les acteurs concernés en soient informés suffisamment en amont afin de pouvoir l'anticiper et s'y préparer.

- Les fractions de TVA attribuées à la Région

en M€	CA	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Fraction de TVA "CVAE"	842,3	869,0	899,4	930,8	959,7	988,5	1 018,1
Évolution		3,2%	3,5%	3,5%	3,1%	3,0%	3,0%
Dynamique		26,6	30,4	31,5	28,9	28,8	29,7
Reprise 2023 sur CA 2022	-7,7						
Fraction de TVA "DGF"	473,1	492,6	509,8	527,7	544,0	560,3	577,1
Évolution		4,1%	3,5%	3,5%	3,1%	3,0%	3,0%
Dynamique		19,5	17,2	17,8	16,4	16,3	16,8
TOTAL	1 307,7	1 361,5	1 409,2	1 458,5	1 503,7	1 548,8	1 595,3

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

- Fiscalité carbonée : TICPE et cartes grises

La chute des ventes automobiles et la baisse de consommation de carburants impactent les recettes régionales. Un maintien de recettes à hauteur de 200 M€ repose sur la hausse tarifaire des certificats d'immatriculation, accompagnée d'une révision de l'exonération totales des véhicules « dits propres ».

- Recettes relatives aux PACTE et Plan Jeunes

Projections aux OB 2022

en M€	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PACTE - Plan Jeunes	103,4	108,6	124,4	73,1	28,5		

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

Projections aux OB 2023

en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes PACTE + Plan Jeunes	62,9	69,7	79,7	64,0	63,9	15,9

Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

en M€	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes PACTE + Plan Jeunes	12,6	32,8	2,8			

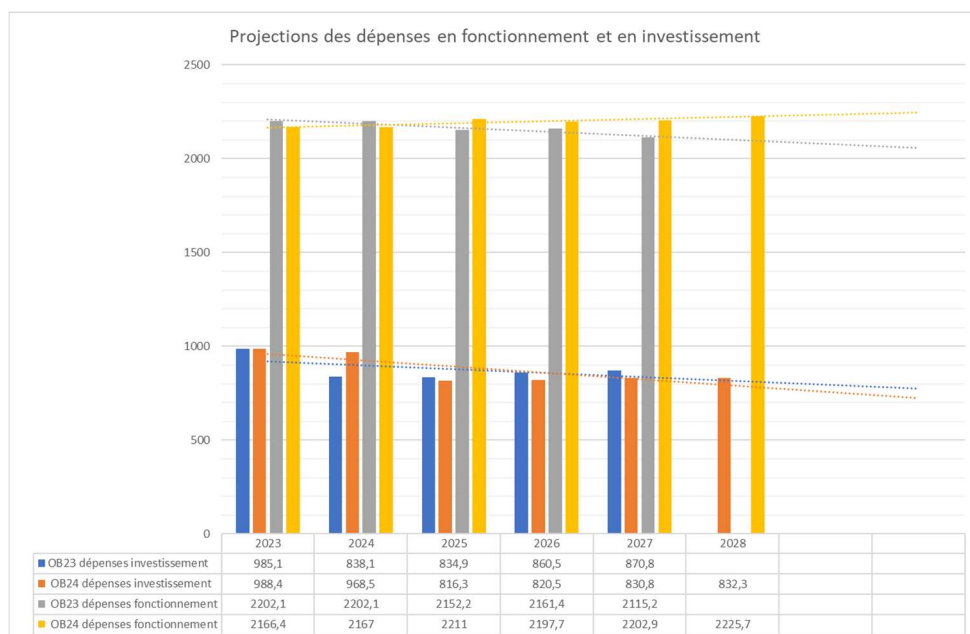
Le CESER s'étonne d'une telle baisse dans les projections de recettes d'une année sur l'autre. Il réitère ses demandes de bilans concernant les dispositifs Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et PACTE, d'autant plus qu'il n'y a aucun élément de contexte qui expliquerait ces projections.

II- Une trajectoire budgétaire changeante

Les projections des Orientations 2023 semblaient montrer que le Conseil régional avait pour ambition de maintenir ses investissements sans accroître le taux d'endettement. Pour cela, le Conseil régional prévoyait à partir de 2024 d'améliorer son épargne nette par une stabilisation des dépenses de fonctionnement en euro courant.

Or, pour ces orientations 2024, le Conseil régional revoit à la hausse ses dépenses de fonctionnement et un rétablissement de son épargne brute bien plus faible que prévu.

Les dépenses d'investissement sont légèrement plus faibles en prévision, même si leur montant reste supérieur au niveau d'avant crise. Le niveau d'investissement régional a en effet augmenté de près de 40 % entre 2019 et 2023.



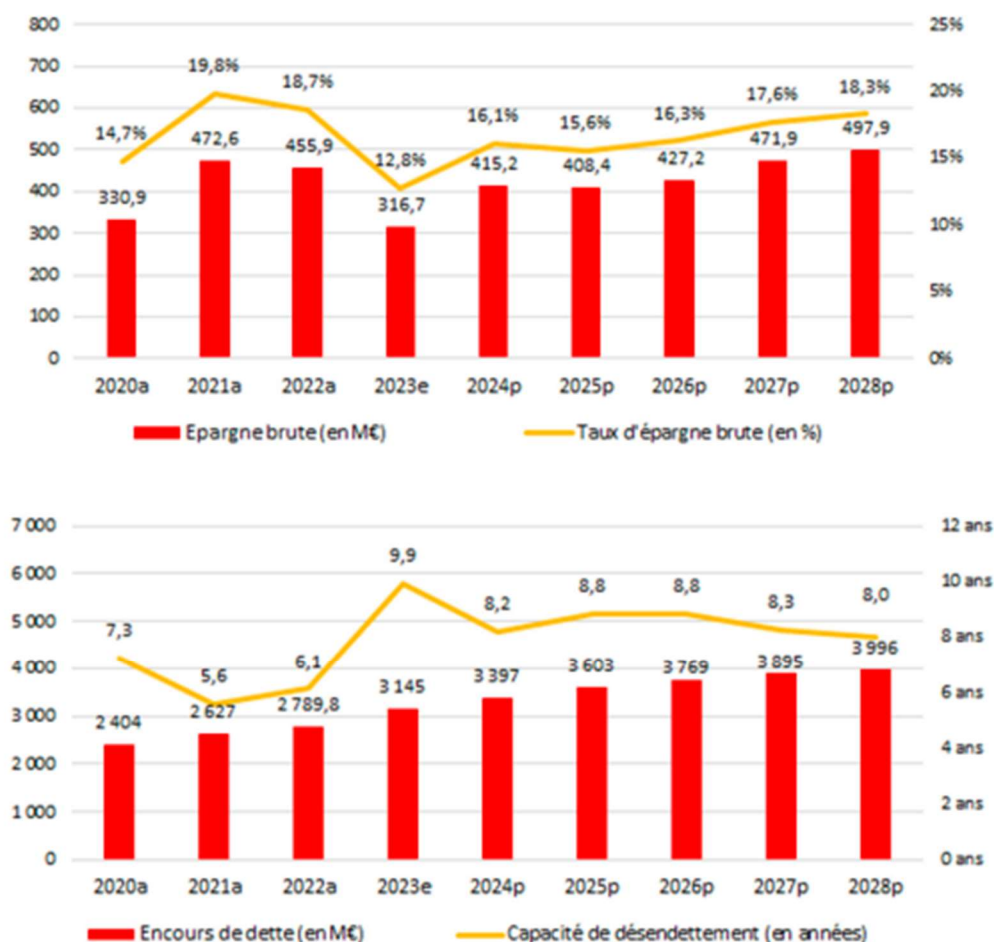
La capacité de désendettement devrait s'établir en 2023 à un niveau record de 9,9 ans. Si le Conseil régional prévoyait l'année dernière de ramener sa capacité de désendettement à 5,8 ans pour 2027, la projection est aujourd'hui de 8,3 ans.

Le Conseil régional prévoit de réguler la situation de l'endettement. En effet, pour atteindre 8 ans de capacité de désendettement en 2028, le Conseil régional souhaite dégager une épargne et donc maintenir les dépenses de fonctionnement en nominal. Au regard de l'inflation présente et attendue pour les prochaines années, ces dépenses nominales devraient être en baisse en termes réels. Bien que le niveau d'investissement reste élevé, il a été réévalué à la baisse en projection dans l'objectif de rétablir ce ratio. Le CESER s'interroge à la fois sur la méthode de prévision financière et sur les données utilisées, en particulier l'appui sur les années de crises 2021 et 2022, et sur la capacité d'atteinte des objectifs annoncés en termes de capacité de désendettement.

III- Un fort besoin d'emprunt associé à une hausse du coût de la dette

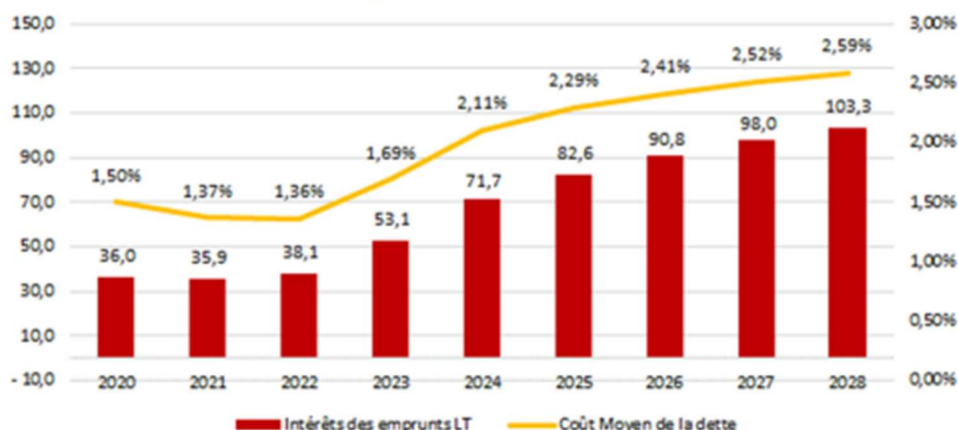
La hausse de l'endettement va être accompagnée par une hausse des charges d'intérêts de la Région en raison de la très forte remontée des taux d'intérêts.

Trajectoire d'évolution de l'épargne brute et des indicateurs d'endettement



Note : a = CA voté ; e = CA estimé ; p = CA prévisionnel

Evolution des charges d'intérêts et du coût moyen de la dette



Extrait du rapport de présentation du Conseil régional

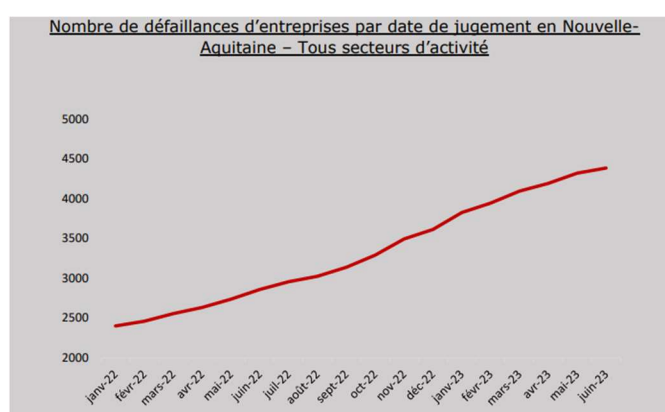
Si le remboursement de la dette bancaire s'étire dans le temps, la dette obligataire se rembourse in fine, ce qui entraîne des pics de remboursement. Il serait intéressant d'intégrer visiblement dans une trajectoire de la Région ces pics de remboursement.

Les défis environnementaux, climatiques, énergétiques, mais aussi sociaux, nécessiteront une action forte de la Région dont Néo Terra doit être la « boussole ». Pour ne prendre que l'exemple du transport ferroviaire, des investissements massifs de l'État et de la Région seront nécessaires pour en faire une alternative attractive à l'automobile et ainsi véritablement impulser le report modal³ : remise à niveau et modernisation du réseau structurant et de maillage, développement des services express régionaux métropolitains (SERM), « choc d'offre » TER. Rien que dans le domaine du transport ferroviaire, des crédits très importants devront être mobilisés. Au-delà des services publics dont la collectivité régionale a la charge, l'accompagnement des habitants, des acteurs des territoires dans leurs démarches de transition supposera un engagement massif de sa part.

L'établissement de ces orientations budgétaires pour 2024 s'inscrit dans un contexte toujours aussi préoccupant, tant du point de vue économique que social, environnemental et démocratique. Ce contexte place nombre d'acteurs dans un climat d'inquiétude, en particulier des acteurs associatifs d'ores et déjà confrontés à des difficultés qui menacent leur équilibre économique, leur modèle social et les emplois qui lui sont associés. Au-delà de la recherche d'une performance ou « soutenabilité » budgétaire, la collectivité confirme sa volonté de faciliter les transitions (écologique, économique et sociale) dans le cadre de ses compétences. De ce point de vue, le CESER prend acte avec intérêt de l'affirmation d'une ambition de justice sociale et d'une prise en compte explicite de la précarisation d'une partie de la population régionale.

➤ Pilier 1 – Développement économique et Emploi

Sur le plan économique, les tensions inflationnistes persistent même si l'on observe une décélération des prix au cours des derniers mois. En outre, certains indicateurs traduisent une fragilisation d'une partie du tissu économique (cf. la hausse du nombre de défaillances d'entreprises) et si les perspectives à court terme paraissent bien orientées, certains secteurs subissent plus sévèrement les effets de la hausse des coûts combinés à celle du crédit (ex : bâtiment).



Extrait du Rapport du Conseil régional

Cette conjoncture pèse aussi sur la consommation et sur la situation des ménages, en particulier ceux déjà les plus précaires contraints à des privations récurrentes. L'amélioration constatée du « marché de l'emploi » ne peut à cet égard masquer un autre constat : celui de l'aggravation parallèle des difficultés d'un nombre croissant de personnes ou de familles comme en atteste l'augmentation des files actives de l'aide alimentaire ou celle des demandes en logement social.

Sur ce dernier aspect, le CESER alerte les autorités publiques sur les difficultés de plus en plus criantes d'accès à un logement décent à un prix abordable, avec des parcours résidentiels de plus en plus compromis du fait du caractère hautement spéculatif du marché immobilier dans les territoires les plus tendus, alimentant des phénomènes de ségrégation socio-spatiale et rejetant toujours plus à la marge les populations les plus précaires, y compris parmi les actifs. En cela, les travaux récents du collectif « sans-abrisme » animé par la délégation régionale de la Fondation Abbé Pierre sont révélateurs d'une crise structurelle du logement assimilable à une bombe sociale à retardement. Face à cela, la baisse continue du rythme de constructions et les difficultés d'investissement des bailleurs sociaux n'augmentent aucune amélioration alors que les enjeux, aussi bien économiques que sociaux et environnementaux, sont considérables. Un tel constat devrait suffire à convaincre les autorités publiques de la nécessité d'un plan d'investissement massif qui ne semble guère d'actualité.

³ Sur ce point, voir notamment la contribution du CESER sur le volet « mobilité » du Contrat de Plan État-Région présentée lors de la séance plénière des 10 et 11 octobre 2023.

➤ Pilier 2 – Jeunesse

L'augmentation des dépenses de restauration à la charge des familles dans les lycées, un nécessaire point de vigilance

Cette augmentation prévue vise à limiter les effets de la hausse des prix des denrées alimentaires. Elle ne doit pas avoir lieu au détriment de la qualité des repas.

Elle peut être compensée par l'application de tarifs différenciés visant à soulager les ménages les plus modestes, par exemple en se basant sur les quotients familiaux.

➤ Pilier 3 - Aménagement du territoire

Deux observations plus spécifiques dans le domaine des transports

Le CESER note la poursuite des actions régionales en faveur de l'intermodalité, qui sont en effet indispensables pour offrir aux voyageurs, quels que soient les modes de transport utilisés, un déplacement le plus fluide possible. Il note en particulier avec intérêt le déploiement d'un titre de transport unique sur le périmètre de la métropole bordelaise, qui marque une réelle avancée avec les dispositifs de juxtaposition tarifaire qui existaient jusqu'alors.

Le CESER est en revanche plus interrogatif sur le déploiement du système d'information multimodal Modalis, malheureusement limité au périmètre néo-aquitain, et qui ne semble pas aujourd'hui offrir une expérience satisfaisante à l'utilisateur. Compte tenu des ressources nécessaires pour en particulier proposer un calculateur d'itinéraires performant et accessible au plus grand nombre, le CESER souhaiterait connaître les raisons qui ont amené la Région à développer son propre outil plutôt que de s'appuyer sur les outils existants. Dans l'attente de l'amélioration de Modalis, ne serait-il pas envisageable pour la Région d'ouvrir les données de l'ensemble des transports dont elle a la charge, dont les transports routiers interurbains, afin qu'elles puissent être utilisées par des calculateurs d'itinéraires tiers ?

Le CESER s'interroge par ailleurs sur le périmètre de la société publique locale SPIIT⁴, qui a pour objet « de participer au développement du système des transports, notamment ferroviaire de voyageurs, pour le compte de ses actionnaires ». S'il comprend l'intérêt d'une formulation large en termes de souplesse d'évolution des missions de la SPL, le CESER souhaiterait savoir si d'autres missions sont anticipées à moyen terme, au-delà des opérations identifiées à ce jour concernant les matériels roulants ferroviaires, et qui pourraient avoir une incidence financière.

Intégrer les enjeux sociaux et démocratiques dans les grandes orientations et feuilles de route régionales

Les ambitions affichées dans ces orientations budgétaires marquent le signe d'une préoccupation accrue et partagée de prise en compte de la dimension sociale des transitions à accomplir. Pour le CESER, cette prise en compte est d'autant plus logique que le Conseil régional, même s'il ne dispose pas d'une compétence dans le domaine de l'action sociale, déploie déjà dans ses politiques sectorielles des dispositifs permettant de répondre à des situations de fragilité spécifiques de diverses catégories de population et/ou de territoires. C'est aussi ce que le CESER démontre dans son rapport récent sur la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine⁵.

Au vu des tensions existantes du budget régional, le CESER s'interroge sur l'opportunité d'une mobilisation particulière de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) concernant les perspectives de financement public territorialisés et sur les mesures d'articulation susceptibles de permettre une performance d'action publique socialement acceptable, autrement dit sans effet préjudiciable sur le tissu économique et social dans les territoires. Dans l'hypothèse d'un abandon de certaines politiques, le CESER invite le Conseil régional et les autres collectivités à un dialogue préalable et suffisamment en amont avec les acteurs potentiellement concernés afin d'étudier les modalités d'ajustement ou d'adaptation dans le temps.

C'est la raison pour laquelle, dans le prolongement de sa contribution relative à « Néo Societas »⁶, le CESER encourage le Conseil régional à intégrer cette dimension sociale dans la déclinaison de ses feuilles de route (dont « Néo Terra 2 ») et politiques sectorielles.

⁴ Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports.

⁵ « **Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine : à partir de l'expression des personnes en situation de pauvreté et de leur expertise** », CESER Nouvelle-Aquitaine, mars 2023.

⁶ « **Néo Societas : combler les fractures, ouvrir de nouvelles lignes d'horizon – Projet la Nouvelle-Aquitaine dans une nouvelle ambition de transformation sociale** », CESER Nouvelle-Aquitaine, juin 2022

➤ **Pilier 4 - Transition énergétique et écologique**

Dépense de fonctionnement : les projections des dépenses énergétiques des lycées

Les projections des dépenses de fonctionnement, en particulier pour les lycées ne devraient pas s'appuyer uniquement sur le prix de l'énergie mais prendre en compte également la baisse des consommations grâce aux opérations de maîtrise de l'énergie.

Dépenses d'investissement : des priorités budgétaires définies par les éco-socio-conditionnalités qui devront servir les transitions écologiques

Le CESER note que pour relever le défi économique et de l'emploi, le Conseil régional indique qu'il lui faut « *plus que jamais, s'appuyer sur le capital humain, avec comme ligne de conduite ses éco-socio-conditionnalités.* »

Le CESER comprend ici que le capital humain ne se résume pas aux seules forces de travail mais qu'il s'exprime davantage en termes de capacités d'initiatives individuelles et collectives émanant des territoires. Le CESER estime que c'est grâce à l'intervention de ses forces vives, que les défis pourront être relevés. Les éco-socio-conditionnalités doivent être par ailleurs considérées comme un outil permettant de définir des priorités d'action notamment dans un contexte budgétaire contraint qui nécessitera des arbitrages politiques. Ceux-ci doivent traduire les ambitions affichées en matière de transition écologique.

Budget vert : une avancée avec quelles conséquences sur les financements verts ?

Le CESER salue le choix de la Région d'expérimenter la mise en place du budget vert qui témoigne du fait qu'on ne peut plus continuer à ignorer l'impact environnemental des politiques régionales. Le CESER s'interroge sur l'articulation entre le budget vert et les financements verts :

Des impacts du budget vert sont-ils attendus sur les financements régionaux ? La question peut aussi se poser pour les organismes de notation et sur les investissements verts.

Le budget vert influencera-t-il le Conseil régional sur ses choix de partenaires financiers, notamment des banques ?

➤ **Des orientations pour faire du budget de notre Région un outil pour l'égalité**

Garantir la soutenabilité de la trajectoire de notre Région implique d'allouer les ressources nécessaires et suffisantes aux efforts visant l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les discriminations liées à l'origine, au genre, à l'identité et l'orientation sexuelles, au handicap...

Le Haut Conseil à l'Égalité se saisit de ces expériences concrètes pour plaider à faveur d'un financement public au service de l'égalité. Comme le mentionne son guide « *Pas d'argent public sans égalité* »⁷, pour le HCE : « *l'argent public doit impérativement devenir un moyen de lutter contre les stéréotypes et égaliser les conditions de chacun·e dans l'économie : pour y parvenir, l'égaconditionnalité des dispositifs incitatifs ad hoc et la budgétisation sensible au genre (BSG) sont des instruments efficaces et qui ont fait leur preuve ailleurs. Il ne s'agit pas seulement d'une contrainte réglementaire mais surtout d'une opportunité socio-économique pour corriger les injustices et relancer notre système productif* ».

Les expériences déjà mises en place et l'existence d'un grand nombre de guides et d'outils concrets guidant les collectivités territoriales dans la mise en place de budgets sensibles à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, facilitent leur mise en œuvre.



⁷ HCE, 2022, Pas d'argent public sans égalité ! Plaidoyer pour un financement public au service de l'égalité.

Proposition de la commission A « Finances régionales »
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation, Emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2- « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX



Vote sur l'avis du CESER
« Orientations budgétaires – Exercice 2024 »

150 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

ANNEXES

Orientations Budgétaires 2023

Trajectoire budgétaire 2019-2027

	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif	Compte Administratif simulé 2022	Compte Administratif simulé 2023	Compte Administratif simulé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027
Recettes de fonctionnement	2 478,0	2 243,3	2 387,7	2 441,4	2 576,9	2 640,7	2 660,7	2 745,3	2 722,1
Dépenses de fonctionnement	1 999,9	1 912,4	1 915,1	2 000,0	2 202,1	2 220,6	2 152,2	2 161,4	2 115,2
Epargne brute	478,1	330,9	472,6	441,4	374,7	420,1	508,5	583,9	606,9
Taux d'épargne brute	19,3%	14,7%	19,8%	18,1%	14,5%	15,9%	19,1%	21,3%	22,3%
Remboursement contractuel du capital de la dette	129,7	135,8	162,6	175,2	169,9	178,8	170,3	187,8	169,2
Epargne nette	348,4	195,1	310,0	266,2	204,8	241,3	338,2	396,1	437,7
Recettes propres d'investissement	190,5	202,5	237,1	221,2	253,4	259,2	228,7	224,9	233,1
Dépenses d'investissement hors dette	702,4	841,8	876,6	932,1	985,1	838,1	834,9	860,5	870,8
Remboursements préfinancements européens				0,0	0,0	12,7	20,0	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	26%	31%	31%	32%	31%	27%	28%	28%	29%
Besoin d'emprunt	-163,5	-444,2	-329,5	-444,8	-526,8	-350,2	-287,9	-239,6	-200,0
Nouveaux emprunts	150,0	456,0	385,0	342,2	526,8	350,2	287,9	239,6	200,0
Encours de dette	2 084	2 404	2 627	2 794	3 151	3 322	3 440	3 492	3 522
Capacité de désendettement	4,4	7,3	5,6	6,3	8,4	7,9	6,8	6,0	5,8
Variation fonds de roulement	-13,5	11,8	55,5	-102,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NB : Il s'agit d'une projection de comptes administratifs annuels, sur la base de taux de réalisation identiques à ceux de l'année 2022 qui sert d'année de départ à cette trajectoire.

Orientations Budgétaires 2024

Trajectoire budgétaire 2024-2028

	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif simulé 2023	Compte Administratif simulé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028
Recettes de fonctionnement	2 243,3	2 387,7	2 443,9	2 483,1	2 582,2	2 619,4	2 624,9	2 674,8	2 723,7
Dépenses de fonctionnement	1 912,4	1 915,1	1 988,0	2 166,4	2 167,0	2 211,0	2 197,7	2 202,9	2 225,7
Epargne brute	330,9	472,6	455,9	316,7	415,2	408,4	427,2	471,9	497,9
Taux d'épargne brute	14,7%	19,8%	18,7%	12,8%	16,1%	15,6%	16,3%	17,6%	18,3%
Remboursement contractuel du capital de la dette	135,8	162,6	177,1	173,2	184,2	177,9	197,8	182,3	184,9
Epargne nette	195,1	310,0	278,8	143,5	230,9	230,4	229,4	289,6	313,1
Recettes propres d'investissement	202,5	237,1	236,7	268,4	301,4	239,0	227,9	232,1	234,1
Dépenses d'investissement hors dette	841,8	876,6	914,8	988,4	968,5	816,3	820,5	830,8	832,3
Remboursements préfinancements européens			0,0	0,0	0,0	37,3	0,0	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	31%	31%	32%	31%	31%	27%	27%	27%	27%
Besoin d'emprunt	-444,2	-329,5	-399,3	-576,5	-436,2	-384,1	-363,3	-309,1	-285,1
Nouveaux emprunts	456,0	385,0	344,7	528,5	436,2	384,1	363,3	309,1	285,1
Encours de dette	2 404	2 627	2 789,8	3 145	3 397	3 603	3 769	3 895	3 996
Capacité de désendettement	7,3	5,6	6,1	9,9	8,2	8,8	8,8	8,3	8,0

NB : Il s'agit d'une projection de comptes administratifs annuels, sur la base de taux de réalisation identiques à ceux de l'année 2023 qui sert d'année de départ à cette trajectoire.

Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)

Séance plénière des 10 et 11 octobre 2023

Le CESER adhère aux principaux axes structurant le contrat de plan : permettre des choix professionnels éclairés, émancipateurs et durables ; préparer les compétences aux emplois d'aujourd'hui et aux enjeux de demain ; sécuriser et fluidifier les parcours professionnels.

La démarche participative ayant marqué l'élaboration du CPRDFOP est positive et renforcée par rapport au précédent schéma.

Le lien emploi-formation, souvent envisagé de manière principalement quantitative, pourrait être davantage approfondi et complexifié, en particulier en creusant la prise en compte des besoins des bénéficiaires de l'offre de formation et en introduisant une réflexion plus fine sur l'évolution du rapport au travail. Le décalage observé entre ouvertures de formations et taux de remplissage insatisfaisants pourrait ainsi être compris et comblé.

Certains publics, comme les jeunes en décrochage, sont insuffisamment pris en compte dans la réflexion. Des activités qui ne sont pas de l'emploi, mais toutefois pourvoyeuses de richesse (bénévolat, création d'entreprises) seraient également à considérer.

Le CESER insiste sur deux thématiques transverses à ne pas négliger : les métiers s'inscrivant au sein de plusieurs filières de par leur caractère transversal, et les impacts du développement de l'intelligence artificielle sur la formation et l'emploi, qui doivent faire l'objet d'un débat démocratique large.

La Nouvelle-Aquitaine étant membre de l'eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre (NAEN), les enjeux d'emploi-formation dans les territoires transfrontaliers sont à prendre en compte dans ce contrat de plan.

Il est impératif qu'une vision prospective de long terme, et une volonté de faire évoluer les mentalités dans certains domaines guide le CPRDFOP, qui doit être un document politique et stratégique. L'égalité professionnelle entre les femmes et les

hommes, dans l'accès à la formation notamment, doit faire l'objet de mesures concrètes, telles que la désignation de référentes et référents égalité F/H et discrimination au sein des organismes de formation.

Le CESER regrette que la version actuelle du document propose des actions trop morcelées en réaction à des manques constatés ponctuellement, plutôt qu'en prévention et en anticipation d'évolutions globales à venir.

Enfin, l'assemblée alerte sur les modalités de gouvernance et d'évaluation des politiques emploi-formation en général et du CPRDFOP En particulier, qui seraient à renforcer et à faire évoluer.

Sur la méthode – Une démarche participative et collaborative qui s'affirme et peut être consolidée

Au niveau du Conseil régional : un renouvellement de contrat élaboré avec un effort de concertation des actrices et des acteurs

Le CESER apprécie l'effort du Conseil régional pour élaborer ce renouvellement de Contrat dans la durée, en concertation avec un maximum d'acteurs et actrices. La démarche partenariale initiée lors du précédent CPRDFOP a ainsi été reprise et approfondie.

Le processus de concertation s'est tenu d'octobre 2022 à mai 2023, il a associé des parties-prenantes de différentes natures et à différentes échelles : représentant.es des filières, Conseils départementaux, associations, groupes politiques au Conseil régional, commissions et bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), CESER... Ce processus est passé par des vecteurs variés : consultation en ligne, conférences régionales (2) et territoriales (5), rencontres (12) et réunions notamment. Il a réuni plus de 600 participants et contributeurs.

Les représentant.es du CESER ont été convié.es aux conférences régionales et territoriales auxquelles, lorsque cela était possible, elles et ils ont participé.

Un dialogue entre CESER et Conseil régional émaillant toute la durée du processus

La Commission 1 « éducation, formation et emploi » a été, *via* son Bureau notamment, l'interlocutrice du Conseil régional sur ce dossier, auquel elle a été associée depuis l'automne 2022. Des points réguliers ont été organisés avec les services du Conseil régional en amont de la rédaction du document définitif, clôturés par un échange avec la Vice-Présidente en charge du dossier, Karine DESROSES.

- Échange entre MM. David BÉVIÈRE et Yvan DAVIDOFF, et le Bureau de la commission 1 le 23 février.
- Échange entre Mme Karine DESROSES, Vice-Présidente en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Monsieur Sébastien SAUDINOS, Délégué régional formation et emploi, et l'ensemble des membres de la Commission 1 qui étaient disponibles, le 27 avril 2023.

Lors de ces échanges, ont été évoqués :

- Les enjeux du CPRDFOP pour la Région
- La méthode du Conseil régional : bilan des conférences territoriales ;
- Le projet de contenu du CPRDFOP

En interne au CESER : une analyse approfondie des actrices et acteurs, enjeux et attentes autour du renouvellement du contrat

Parallèlement aux échanges avec le Conseil régional, le CESER a mené une série d'audition avec différent.es actrices et acteurs concerné.es par le renouvellement du CPRDFOP afin de comprendre précisément leurs enjeux et attentes. Ont été auditionné.es :

- Les représentants des services du Conseil régional, MM. David BÉVIÈRE, Directeur emploi et évolution professionnelle et Yvan DAVIDOFF, Chargé de mission emploi et évolution professionnelle, le 20 septembre 2022 ;
- Au niveau de l'État sur le volet travail, le Chef adjoint du pôle « Entreprises, emploi, économie » (3E) à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), M. Éric LABADIE, le 24 novembre 2022 ;
- Les représentants des entreprises au Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientations professionnelles (CREFOP), le 26 janvier 2023 :
 - o M. Bertrand DEMIER (vice-président du CREFOP) pour la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;
 - o M. Dominique BISSON pour le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Nouvelle-Aquitaine ;
 - o M. Laurent BAUDINET pour l'Union des entreprises de proximité (U2P), n'a pas pu se rendre disponible mais a laissé le soin à ses deux homologues de remonter ses remarques et propositions.
- Les représentant.es des salarié.es au Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientations professionnelles (CREFOP), le 20 avril 2023 :
 - o M. Pascal MICHEL (vice-président du CREFOP) pour la confédération générale du travail (CGT) ;
 - o M. David VALLAPERTA pour la confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
 - o Mme Michelle HEIMROTH Pour la Confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (CFE-CGC), était excusée ;
 - o M. Henri LALOUETTE pour Force ouvrière (CGT-FO) ;
 - o Mme Fabienne FREI pour la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).
- Au niveau de l'État sur les volets éducation et agriculture, ont été rencontrés conjointement le 26 mai :
 - o Le Délégué de région académique à la formation professionnelle initiale, continue et à l'apprentissage (DRAFPICA) au sein du rectorat, M. Thierry KESSENHEIMER ;
 - o Le Chef du service régional de la formation et du développement à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) : MM. Laurent HERBRETEAU, et le chargé de mission au service régional de la formation et du développement au sein de la DRAAF, Laurent JAMME.
- Une audition complémentaire avec monsieur Thierry KESSENHEIMER a eu lieu le 6 juillet 2023.

Le CESER salue la proposition du Conseil régional de contribuer en amont à l'élaboration du contrat de plan, ainsi que le fait d'avoir été régulièrement informé des avancées du processus. Cela a permis de réaliser un travail amont de prise de connaissance du projet de document, d'échanges et d'auditions avec les acteurs et actrices en charge du projet et / ou concerné.es par ce dernier.

L'assemblée socioprofessionnelle a fait le choix de remettre un avis plutôt qu'une contribution sur ce contrat de plan afin d'offrir au Conseil régional une analyse complète basée sur une vue d'ensemble du document et du processus ayant conduit à son élaboration. Le but était par ailleurs d'éviter les interférences entre le rôle du CESER et celui du CREFOP dans l'élaboration de ce document.

Une démarche globalement positive

Le CESER prend acte de la philosophie générale de ce contrat de plan, telle que formulée à travers les trois priorités clés :

- « Permettre à chaque néo-aquitain de faire des choix professionnels éclairés, émancipateurs et durables »
- « Préparer les compétences des néo-aquitains aux emplois d'aujourd'hui et aux enjeux de demain »
- « Sécuriser et fluidifier les parcours professionnels des néo-aquitains ».

Cet avis vise, en entrant dans le détail des priorités, objectifs et engagements de ces différents axes, à soulever un certain nombre de points de questionnement et d'amélioration.

Une vision quantitative du lien emploi-formation insuffisante pour rendre compte de la complexité des parcours et des besoins

Les besoins des publics visés ne doivent pas être négligés

Le fil rouge du CPRDF, ancêtre du CPRDFOP, était l'élévation du niveau de qualification des personnes. Ce fil a été remplacé dans les CPRDFOP et plus spécifiquement dans ce projet 2023-2028 par un propos axé sur les difficultés de recrutement. Cette orientation correspond à une vision portée par l'État.

Le CESER avait rappelé, dans son avis sur le CPRDFOP 2018-2023, que la relation emploi – formation ne peut relever d'une adéquation absolue. La construction de formations ne peut pas se réduire aux seuls besoins immédiats de chaque secteur professionnel. Elle doit s'inscrire dans une perspective à court, moyen ou long terme et répondre également aux besoins des personnes lors des différentes étapes de leur parcours de vie. La réforme en cours des formations professionnelles, qui vient supprimer un certain nombre de formations sur les territoires, risque de limiter les choix en matière de formations.

La question des « tensions de recrutement » ne peut être la seule variable déterminant les objectifs politiques et stratégiques

Sur cette question, le décalage a été important entre les propos recueillis en auditions et le contenu final du texte proposé pour avis au CESER.

L'assemblée apprécie que le Contrat de plan prenne en compte les remarques formulées de longue date par le CESER sur la prépondérance trop marquée de la conception adéquationniste du lien emploi-formation.

De nombreux cursus de formation continue s'ouvrent, sur demande de certaines organisations professionnelles en particulier, mais tous ne se remplissent pas. Il existe ainsi un décalage parfois important entre les besoins et attentes des personnes qui viennent se former et ceux des structures employeuses prenant part aux consultations nationales et régionales pour définir l'offre de formation sur le territoire. L'objectif du CPRDFOP doit être d'apporter des réponses à ce décalage témoignant d'une stratégie pas toujours efficace : prise en compte des besoins des publics bénéficiaires ainsi que de ceux de secteurs non majoritaires au sein des branches et filières professionnelles consultées. Le CESER rappelle qu'une branche est paritaire et inclut les représentant.es des salarié.es du secteur concerné.

Le CESER ne nie pas les difficultés de recrutement ni l'existence de métiers en tension. Une stratégie globale serait nécessaire pour répondre à ces enjeux, plutôt qu'une réflexion morcelée.

Le risque est en effet important qu'en dirigeant les formations essentiellement vers des métiers en tension, la diversité professionnelle de la société s'étiolle à moyen et long terme. Des pans entiers de la vie culturelle, de la créativité, et avec elles de l'esprit critique pourraient disparaître si l'offre de formation devenait trop uniforme. En outre, de nombreux métiers vont disparaître et d'autres se créer, il est important de prendre ce phénomène en compte, comme le suggère le document du Conseil régional.

L'évolution du rapport au travail, une donnée capitale à prendre en compte pour élaborer une stratégie de formation efficace

Le postulat selon lequel les personnes qui n'ont pas d'emploi manqueraient seulement de la formation nécessaire, mérite d'être questionné.

Il est en particulier impératif d'introduire dans la réflexion le rapport au travail, pour une meilleure compréhension des choix des personnes. L'un des objectifs fixés par le Conseil régional dans le projet de CPRDFOP est formulé comme suit : « définition et diffusion de valeurs communes socles autour de l'orientation donnant envie et tenant compte des nouveaux rapports au travail ; approche famille de métiers et pas seulement métiers, pour ouvrir les possibles ; ouverture sur les compétences transférables, sociales ; intégration de la dimension environnementale dans les parcours d'orientation avec une communication positive porteuse de sens et une sensibilisation dès le collège ; innovations dans les modalités de découverte et d'attractivité des métiers. »

En effet, introduire une réflexion sur les valeurs poussant les publics bénéficiaires à se former et à travailler, leurs aspirations, apparaît capital pour nourrir en particulier l'axe visant à permettre aux individus « des choix éclairés, émancipateurs et durables. » Les situations de travail pénibles ou exigeantes à l'extrême, dévalorisantes financièrement (salaire, rythme) comme symboliquement (sens, image), déconnectées des valeurs des travailleuses et des travailleurs, sont en effet fréquentes. Il s'agit d'un problème qui concerne aussi bien les salariés que les indépendants.

Envisager la question du travail comme une donnée à part entière des politiques d'emploi-formation permettrait d'enrayer la dégradation de la qualité de vie au travail et la perte d'appétence pour le travail qui peuvent être constatées dans des milieux et situations divers. C'est ainsi une stratégie préventive qui pourra être mise en place plutôt que des actions ponctuelles réparatrices d'un malaise beaucoup plus profond.

Un public « décrocheur » et des activités à ne pas laisser de côté dans la réflexion

Il existe un volant de personnes auxquelles il faut prêter attention, jeunes ou pas, en décrochage pour des raisons diverses.

Le CESER souligne le caractère déterminant de l'action publique en termes d'emploi, formation et orientation, à un moment où 170 000 jeunes néo-aquitains de 16 à 30 ans ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation, et ce malgré l'obligation de formation des 16-18 ans. On observe également une aggravation de la précarité des personnes privées d'emploi, de déclassement des emplois occupés en particulier chez les jeunes diplômés, d'augmentation de la pauvreté y compris parmi les actifs salariés.

Ils et elles peuvent être pris en charge de différentes manières. Ces personnes peuvent être très nombreuses, y compris dans des territoires avec un taux de chômage bas.

L'extrême complexité des politiques publiques marquées par l'enchevêtrement des niveaux territoriaux et des dispositifs peut nuire à la lisibilité d'ensemble et à la compréhension d'un système d'intervention y compris pour celles et ceux qui en sont les potentiels bénéficiaires. Il est nécessaire de mieux articuler les politiques ou dispositifs publics visant à favoriser à la fois l'inclusion sociale et professionnelle des personnes, plus particulièrement de celles les plus éloignées de l'emploi, ainsi que les synergies territoriales entre acteurs. C'est la raison pour laquelle le CESER propose au Conseil régional de demander le lancement d'une expérimentation, conformément aux dispositions prévues par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, par la loi organique d'avril 2021 et la loi « 3DS » de février 2022. L'objectif de cette expérimentation consisterait d'une part à mieux garantir l'accès au travail et à l'emploi et d'autre part à sécuriser les parcours d'insertion professionnelle¹...

Par exemple la difficulté d'accès à des spécialistes du langage (orthophonistes) et / ou le manque de suivi, notamment de la part d'accompagnants d'enfants en situation de handicap, peut avoir des effets sur la suite du parcours. Arrivées au niveau de l'apprentissage, de plus en plus de personnes sont en situation de handicap, notamment pour des difficultés de langage et / ou de compréhension. L'accompagnement supplémentaire requis pour de tels profils n'est pas pris en compte dans la formation des formateurs ni dans le financement des accompagnements.

Par ailleurs, poser la question en seuls termes d'emploi peut être réducteur. De multiples activités produisent de la richesse sans être de l'emploi : bénévolat, aidants familiaux, création

¹ Pour davantage de précisions chiffrées et de préconisations concrètes sur cette question, le rapport du CESER *Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine*, de septembre 2023, peut être utilement consulté.
Avis – Séance plénière des 10 et 11 octobre 2023

d'entreprises²... L'enjeu de la formation sur le territoire régional va au-delà de procurer un emploi pour toutes et tous. L'objectif visant à « Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'acquisition de compétences et de qualifications socles » et ses déclinaisons est en ce sens crucial.

Au-delà, l'objectif doit être de redonner confiance à ces publics en eux-mêmes et en la société. Cela ne passe pas uniquement par de la formation au sens strict du terme mais par différentes pratiques, comme par exemple le sport et toute activité permettant de développer des projets et de l'espoir dans l'avenir.

L'assemblée appelle enfin l'attention de la collectivité sur certaines pratiques de recrutement de jeunes diplômés du supérieur en apprentissage mais déclassés et sous-rémunérés. Elle émet aussi un point d'alerte envers les jeunes « orphelins de l'apprentissage » infra-bac inscrits en Centre de formation des apprentis (CFA), mais qui ne trouvent pas d'employeurs. C'est pourquoi la commission invite le Conseil régional à une attention particulière sur cet aspect au titre des éco-socio-conditionnalités dans le cadre du régime d'aide aux entreprises.

Le CESER demande une expérimentation dont l'objectif consisterait d'une part à mieux garantir l'accès au travail et à l'emploi et d'autre part à sécuriser les parcours d'insertion professionnelle.

Prendre en compte l'ensemble des actrices et acteurs, y compris les associations qui prennent en charge les (multiples) personnes en décrochage, dans les solutions / dispositifs opérationnels proposés dans le CPRDFOP.

Systematiser la conception des formations dans une logique de socles de compétences visant à donner accès à la qualification et non uniquement à l'emploi.

Mettre en place, parallèlement aux formations, des activités permettant aux publics en difficulté de développer projets et espoir dans l'avenir.

Des thématiques transverses à ne pas négliger

Le CESER relève la volonté du Conseil régional de valoriser les possibilités de transfert de compétence d'un secteur à un autre (engagements 12 et 16).

Il alerte toutefois sur les risques liés à la faible prise en compte de la situation des métiers transverses : par exemple, les métiers de comptabilité ou de secrétariat s'exercent dans l'industrie, dans le commerce, dans le tertiaire, dans l'artisanat, dans l'Économie sociale et solidaire (ESS), dans l'agriculture...

L'assemblée souhaite par ailleurs qu'une réflexion particulière soit menée sur le développement de l'Intelligence artificielle (IA).

La question des emplois supprimés, modifiés et créés par l'introduction et l'évolution de l'IA est également à considérer finement.

Au-delà de l'indispensable accompagnement des personnes dont les métiers sont impactés, il est nécessaire de mener un débat démocratique sur le contenu, les modalités de création et sur les usages de ces nouvelles technologies.

Enjeux d'emploi-formation dans les territoires transfrontaliers : des perspectives internationales à prendre en compte pour le CPRDFOP

La nouvelle aquitaine est membre de l'eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre (NAEN). Les thématiques traitées dans le CPRDFOP sont en lien avec un certain nombre d'enjeux et d'opportunités liés à cette coopération transfrontalière. Ce sujet particulièrement important fait l'objet d'une annexe au présent avis.

La diversité et l'égalité, des thématiques cruciales à intégrer de façon structurante

Dans ses propos introductifs, le document du nouveau CPRDFOP 2023-2028 annonce le choix de placer l'humain, les femmes et les hommes de Nouvelle-Aquitaine au cœur des politiques régionales d'orientation et de formation professionnelle. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans l'accès à la formation notamment, et l'engagement à garantir l'inclusion et la non-discrimination (discriminations liées à l'âge, à l'origine, au genre, à l'orientation sexuelle, à la religion ou au handicap) font partie des principes fondamentaux actés par les signataires du Contrat de plan. Plusieurs rapports récents tirent la sonnette d'alarme sur la persistance, voir l'aggravation du sexisme et des discriminations en France et dans nos territoires.

Ce contrat de plan doit encourager ce changement des mentalités, par l'impulsion de programmes de gestion de la diversité de l'égalité dans les organisations, dans les entreprises et dans les organismes de formation³.

La nécessité d'anticiper les réformes nationales et évolutions locales à venir à court et moyen terme

Dans une logique de long terme consistant à accompagner les choix sur la longue durée, la clause de revoyure prévue dans le CPRDFOP apparaît nécessaire. Elle l'est d'autant plus que se profilent des réformes pouvant avoir un impact important sur les conditions de la formation, l'orientation et l'emploi à l'échelle régionale : France travail, formation professionnelle, France VAE, Pacte et loi d'orientation agricoles, etc.

Une autre évolution annoncée dans les mois à venir concerne la modification des cartes des formations professionnelles initiales et continues, à la fois dans leur contenu et dans leur méthode d'élaboration. Auparavant, le Conseil régional recevait les demandes des branches professionnelles et réalisait les cartes scolaires. Le nouveau format prévoit que des représentant.es de l'État accomplissent ce travail avec les branches.

Les ambitions et objectifs du CPRDFOP, élaborés par le Conseil régional, s'inscrivent dans cette politique étatique, prévoyant notamment une diminution conséquente de l'offre de formation sur les territoires et un raccourcissement des formations professionnelles.

Au niveau de l'enseignement agricole, il peut être souligné que les formations achetées par les établissements dans le cadre des habilitations de services public (HSP) délivrées par le Conseil régional sont par ailleurs insuffisamment adaptées aux profils des publics très éloignés de l'emploi auxquels elles s'adressent et aux besoins locaux de main-d'œuvre.

Un outil dont il est nécessaire de se saisir dans une vision prospective et stratégique, et une recherche de connaissance fine des acteurs des territoires

Le processus de concertation mis en place pour l'élaboration du contrat a montré que les acteurs de terrain ont besoin de se rencontrer et d'échanger régulièrement. Pour ce faire, l'utilisation des outils structurants tels que les contrats de filière, ainsi qu'une connaissance fine des actrices et acteurs des territoires, sont nécessaires. Cette connaissance est à entretenir tout au long de la durée du CPRDFOP.

Le CPRDFOP est un document n'émanant pas exclusivement du Conseil régional. À ce titre, son objet n'est pas de présenter un catalogue des bonnes pratiques et des outils existants.

À la question du rôle opérationnel du CPRDFOP, le CESER attend une vision prospective, des lignes stratégiques claires et un accompagnement global. Il devrait s'agir d'un texte politique davantage que technique.

Il existe aujourd'hui un décalage dans la temporalité, notamment pour les formations initiales, entre la conception d'une nouvelle formation et sa mise en place. Il s'écoule en général quatre à cinq ans

³ Un texte plus détaillé sur les enjeux des thématiques d'égalité et de lutte contre les discriminations est annexé au présent avis.
Avis – Séance plénière des 10 et 11 octobre 2023

entre ces deux étapes (davantage s'il s'agit d'un changement de diplôme), soit le temps d'un CPRDFOP... Ce constat plaide en faveur d'une conception prospective et stratégique du CPRDFOP.

En ce sens, la première partie de la priorité « préparer les compétences des néo-aquitains aux emplois d'**aujourd'hui** et aux enjeux de demain » correspond à une approche trop restrictive de l'orientation et de la formation. Une telle vision risque d'amener à privilégier des formations courtes, au détriment des compétences pouvant favoriser l'adaptation aux mutations du monde du travail et aux besoins de terrain.

Mettre en place des mesures concrètes, telles que la désignation de référentes et référents égalité F/H et discrimination au sein des organismes dispensant des formations financées par la Région. Cela permettrait de sensibiliser le personnel aux violences faites aux femmes mais également de créer les conditions de l'expression des violences subies par les victimes (femmes, personnes LGBT+, etc.).

Mettre effectivement en œuvre les rendez-vous réguliers sur le territoire prévus, dès le lancement du nouveau contrat de plan, avec l'ensemble des actrices et acteurs, dans la continuité des actions de concertation engagées pour la mise en place du CPRDFOP.

L'étape de revoyure ne doit pas être qu'une étape administrative. La faire intervenir rapidement si nécessaire au vu des évolutions et réformes à venir. Pour ce faire, poser dès le démarrage du CPRDFOP des rendez-vous par rapport aux éléments structurants qui sont connus aujourd'hui, c'est-à-dire au moins les quatre grandes réformes citées ci-dessus.

Des inquiétudes sur la gouvernance et l'évaluation

Une gouvernance quadripartite à maintenir et à compléter

Le caractère quadripartite qui fait la spécificité du CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine, d'une instance comme le CREFOP et de la gouvernance de certaines politiques emploi-formation en Région est légitime et à défendre.

Plusieurs questions se posent sur l'évolution de cette gouvernance spécifique : quel sera le devenir de l'instance CREFOP ? Comment vont s'articuler les politiques régionales et nationales dans le contexte de France travail ?

Il est important parallèlement d'avoir à l'esprit que si les représentant.es des différentes structures participant à cette gouvernance défendent des intérêts : les leurs et / ou ceux de leur organisation, la somme de ces intérêts particuliers ne peut pas être confondue avec l'intérêt général.

Cela est d'autant plus nécessaire que, le nombre de branches professionnelles étant très important, tous les secteurs ne peuvent pas être représentés au CREFOP.

Des modalités d'évaluation à renforcer

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le fait que le travail d'évaluation concernant les schémas et projets est souvent insuffisant. Quelles mesures ont été votées, réalisées, à qui cela a-t-il profité ? Ce questionnement n'est généralement pas posé.

Concernant le CPRDFOP en particulier, des indicateurs sont listés pour évaluation. La plupart sont précis et strictement quantitatifs. Certains sont très larges et il est peu évident de savoir comment ils seront évalués. C'est le cas notamment de 1) la relation entre la formation professionnelle suivie et la nature de l'emploi obtenu 2) l'impact des transitions numériques et environnementales dans les modes d'organisation de l'appareil de formation et dans les formations.

Ces objectifs sont de court terme et ont vocation à être rapidement et facilement évaluables selon les critères identifiés, souvent quantitatifs. Ils peuvent s'avérer insuffisants pour une évaluation complète et objective.

Les objectifs pensés par le Conseil régional ne tiennent notamment pas compte de :

- La durée prévue pour remplir l'objectif, excepté pour celui qui concerne l'insertion professionnelle des apprenants à 6 mois ;

- Sa réponse aux aspirations des personnes formées.

L'Assemblée souhaite également rappeler que le processus d'évaluation doit respecter un certain nombre de principes : neutralité, présence de critères qualitatifs aux côtés du quantitatif, discutés en amont de l'évaluation avec différentes parties-prenantes...

Lors de la structuration de l'offre de formation, prendre en compte les secteurs moins à même de remonter de façon formelle leurs besoins en formation auprès du Conseil régional dans le cadre du CREFOP : tertiaire, métiers transverses, emploi public, économie sociale et solidaire...

Introduire des critères qualitatifs pour l'évaluation des objectifs, concernant notamment les besoins et attentes des publics bénéficiaires de l'offre de formation. Définir et discuter ces critères en amont avec les acteurs et actrices concernés.es.

Prévoir une évaluation externe du dispositif, et non uniquement par les commissions du CREFOP, tout au long de sa mise en œuvre.

Annexe 1 – La formation professionnelle, une opportunité pour lutter en amont contre la violence sexiste et sexuelle et contre les discriminations

Dans ses propos introductifs, le document du nouveau CPRDFOP 2023-2028 annonce le choix de placer l'humain, les femmes et les hommes de Nouvelle-Aquitaine au cœur des politiques régionales d'orientation et de formation professionnelle.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans l'accès à la formation notamment, et l'engagement à garantir l'inclusion et la non-discrimination (discriminations liées à l'âge, à l'origine, au genre, à l'orientation sexuelle, à la religion ou au handicap) font partie des principes fondamentaux actés par les signataires du Contrat de Plan. Le groupe de référent.es « EGAETDIS » s'en félicite. En effet, dans le contexte actuel, s'éduquer, choisir son orientation, son métier et sa formation, développer ses compétences, sont des choix cruciaux non seulement pour répondre aux réalités du marché de l'emploi mais, surtout et avant tout, pour permettre aux individus de s'émanciper tout en accompagnant les nécessaires transitions écologiques, sociales et culturelles qui s'imposent. L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations ne peuvent pas être des effets de style dans les textes de politiques publiques mais bien des objectifs prioritaires des transitions. Autrement, les sociétés à venir ne seront ni justes ni démocratiques.

Or, plusieurs rapports récents tirent la sonnette d'alarme sur la persistance, voire l'aggravation du sexisme et des discriminations en France et dans nos territoires.

Ainsi, le rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France du Haut conseil à l'Égalité⁴ alerte sur l'apparition de phénomènes nouveaux : violence en ligne, virulence accrue sur les réseaux sociaux, barbarie dans de très nombreuses productions de l'industrie pornographique, affirmation d'une sphère masculiniste et antiféministe.

Le secteur de la pornographie est lui largement mis en cause, notamment par la marchandisation des corps, l'illégalité de nombreuses activités, le caractère systémique des violences sexistes et sexuelles, la négation du droit à l'oubli et des lois non respectées au sein de ladite industrie⁵. Ces constats sont particulièrement présents chez les jeunes. Ainsi, seuls 48 % des hommes entre 15 et 34 ans considèrent que l'image des femmes véhiculée par les contenus pornographiques est problématique contre 79 % des hommes âgés de 65 ans et plus.

Comme explique le rapport du HCE, les stéréotypes et les clichés sexistes entraînent des conséquences tangibles en termes de violence symbolique, physique, sexuelle et économique. Les femmes restent victimes d'actes et des propos sexistes dans des proportions importantes. Les suicides des très jeunes personnes, victimes de harcèlement à l'école en raison de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle, n'est que la pointe de l'iceberg de graves violences LGBTphobes⁶.

Tout cela pointe la nécessité de saisir toutes les opportunités pour renforcer les interventions auprès des élèves et en assurant la formation des enseignantes et enseignants afin de lutter contre le sexisme et les

⁴ Rapport n°2023-01-23-STER-55, publié le 23 janvier 2023.

⁵ Ainsi a été constaté grâce à l'ouverture, en 2022, l'instruction de procédures et de rapports publics d'information, comme celui publié par le Sénat le 28 septembre 2022.

⁶ Selon *Le Monde*, en 2021 les services de police et de gendarmerie ont enregistré 3790 atteintes commises « en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre », soit une augmentation de 22% par rapport à 2020 (« Les personnes LGBTphobes deviennent de plus en plus virulentes », *Le Monde* 16 mai 2022).

discriminations, y compris dans le domaine de la formation professionnelle et l'orientation.

Le CESER invite les signataires du CPRDFOP à :

- **Intégrer dans la formation professionnelle des modules sur les contenus numériques pour prévenir, et lutter contre le cybersexisme (sextorsion et diffusion de nues, revenge porn, etc.) et la prolifération de contenus sexistes, racistes et LGTBphobes ; ainsi que pour promouvoir une éducation affective et sexuelle parmi les jeunes et lutter contre toutes les formes de violence sexiste et sexuelle ;**
- **Mettre en place des mesures concrètes, telles que la désignation de référentes et référents Égalité F/H et discrimination au sein des organismes de formation dispensant des formations financées par la Région. Cela permettrait de sensibiliser le personnel aux violences faites aux femmes mais également de créer les conditions de l'expression des violences subies par les victimes (femmes, personnes LGBT+, etc.).**

Annexe 2 – La formation professionnelle et ses enjeux transfrontaliers

Synthèse

Le texte du CPRDFOP reconnaît que la formation professionnelle est appelée à jouer un rôle important, à la fois pour l'émancipation des individus et pour l'adaptation des sociétés face aux défis à venir.

Les travaux du CESER montrent que la mobilité transfrontalière, européenne et internationale peut être une source d'épanouissement pour les individus et une ressource pour les territoires. Au-delà d'un prisme exclusivement économique et de l'accent sur le marché de l'emploi, la mobilité transfrontalière, européenne et internationale en lien avec la formation professionnelle est une stratégie de coopération permettant aux territoires de faire face aux défis communs.

La Commission « Coopérations - Europe » regrette que la mobilité transfrontalière, européenne et internationale en lien avec la formation professionnelle ne soit pas prise en compte dans la stratégie du CPRDFOP et ce malgré le fait que notre Région participe activement dans des espaces de coopération au sein desquels celle-ci est un axe important.

La Commission « Coopérations - Europe » incite le Conseil régional à intégrer dans sa planification en matière de formation professionnelle et d'orientation, la coopération en matière de mobilité, formation et emploi et à faire de sorte que tous les territoires néo-aquitains puissent en bénéficier.

La formation professionnelle et l'orientation, un domaine de la coopération transfrontalière, européenne et internationale de la Région Nouvelle-Aquitaine, ayant vocation à s'intégrer à la stratégie du CPRDFOP

Le texte du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) qui sera examiné par les élus et les élus du Conseil régional lors de la séance plénière du 16 octobre 2023, reconnaît que « *s'éduquer, choisir son orientation, son métier et sa formation, développer ses compétences et acquérir une certification deviennent des choix cruciaux non seulement pour permettre aux individus de s'émanciper, de trouver un emploi et d'évoluer professionnellement mais également pour accompagner l'adaptation rapide des sociétés et de leurs économies aux effets des révolutions écologiques, technologiques et numériques qu'elles traversent aujourd'hui* ».

Par ailleurs, dans son rapport « *La mobilité transfrontalière en lien avec la formation et l'emploi* » (2020), le CESER a souligné l'importance de la coopération dans le domaine de la mobilité transfrontalière - ainsi qu'européenne et internationale - en lien avec la formation professionnelle.

Or, si le document CPRDFOP évoque la vision de l'Union européenne et l'importance des instruments tels que le Fonds social européen dans la promotion de l'emploi et l'inclusion sociale, aucune référence n'est faite à la coopération transfrontalière et européenne et ce, malgré le fait que :

- La formation professionnelle est l'une des lignes prioritaires de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine, Euskadi, Navarre⁷. Dans un contexte européen qui place la formation professionnelle au centre de

⁷ Plan stratégique 2021-2027 du Groupement européen de coopération territoriale GECT in <https://www.euroregion-naen.eu/wp-avis>
Avis – Séance plénière des 10 et 11 octobre 2023

nombreux programmes et initiatives tels que l'Espace européen de l'éducation, le Plan d'action pour l'éducation numérique ou le Pacte pour les compétences, l'Eurorégion NAEN vise à jouer un triple rôle dans la configuration d'un espace eurorégional de formation professionnelle : en encourageant des innovations en la matière, en participant à sa diffusion et en faisant la promotion d'un modèle transfrontalier de formation en alternance.

- La Région Nouvelle-Aquitaine s'est également dotée d'un protocole de coopération avec Erasmus+ sur les projets de mobilité (échanges de jeunes, corps européen de solidarité) pour soutenir des projets et expérimentations en innovation pédagogique et mobilité pour salariés, enseignants, formateurs, stagiaires).

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient la mobilité vers l'Europe et l'international, notamment des jeunes (étudiants, lycéens, apprentis). Elle reconnaît que « *partir à l'étranger représente l'opportunité de développer ses compétences linguistiques mais aussi sa capacité d'adaptation et sa prise d'initiative. Ces acquis font la différence dans les futurs parcours d'insertion* ». Par ailleurs, elle s'inspire également des échanges avec d'autres pays et régions dans le cadre de ses programmes de coopération décentralisée et de solidarité internationale, pour identifier des apprentissages et des bonnes pratiques en matière de formation professionnelle.

Dans son rapport « *La mobilité transfrontalière en lien avec la formation et l'emploi* » (2020), le CESER met en exergue les effets positifs de la mobilité transfrontalière, européenne et internationale. Pour les jeunes, mener des études et bénéficier d'une expérience de travail à l'étranger sont une expérience porteuse d'épanouissement, d'insertion, d'employabilité, d'apprentissage d'autres langues et d'ouverture interculturelle. Pour une région à dimension européenne comme la Nouvelle-Aquitaine, la promotion du plurilinguisme devrait être une priorité, dans une optique d'accès à l'apprentissage des langues pour toutes et pour tous. Or, trop souvent, l'apprentissage des langues n'est offert que par des entreprises privées avec un coût financier qui le rend inaccessible pour le public de la formation professionnelle. La mobilité transfrontalière et internationale en lien avec la formation professionnelle est également source d'innovation pour les territoires. En effet, face aux défis posés par les nécessaires transitions environnementale, sociale et économique, la coopération autour de la mobilité en lien avec la formation et l'emploi, peut permettre aux différents partenaires d'apporter des réponses adaptées à leurs territoires.

La Commission « Coopérations - Europe » s'étonne donc de ne pas retrouver le volet de la coopération transfrontalière et européenne en lien avec la formation professionnelle dans le dossier examiné, alors que celle-ci a incontestablement vocation à s'intégrer avec la stratégie du CFRDFOP 2023-2028.

La formation professionnelle et l'orientation, un domaine d'action de l'Union européenne

Les membres de la Commission « Coopérations - Europe » rappellent que, au-delà d'un prisme exclusivement économique de la formation professionnelle axé sur le marché de l'emploi, la mobilité transfrontalière, européenne et internationale est une stratégie de coopération permettant aux territoires de faire face aux défis communs. Elle est un outil de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités et les discriminations. Elle est aussi avantageuse pour les individus puisqu'elle améliore les perspectives d'emploi, contribue à l'ouverture au monde et à l'épanouissement personnel, et renforce la citoyenneté.

Pour la Commission C, la dimension européenne et transfrontalière de notre Région mérite que la planification régionale en matière de formation professionnelle et d'orientation favorise les échanges en matière de mobilité, formation et emploi, les inscrivant dans une dynamique européenne et en élargissant leur portée géographique. Assurément, il est certainement envisageable que tous les territoires néo-aquitains prennent part aux initiatives de coopération en matière de mobilité en lien avec la formation professionnelle. L'échelle locale de coopération reste tout de même très importante.



Proposition de la commission 1 « Éducation, formation & emploi »

Président : Olivier CHABOT, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

Avec les contributions des commissions :

4 – « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

5 – « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU, Rapporteur : Éric ROUX

C - « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe »

Présidente : Rita SILVA VARISCO, Rapporteuse : Brigitte LAVIGNE

Et du groupe « égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations »

Animation : Anne COUVEZ et Ahmed SERRAJ



Vote sur l'avis du CESER

« Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles »

148 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Règlement d'intervention régional en faveur de l'hydraulique agricole

Séance plénière des 10 et 11 octobre 2023

La situation préoccupante de la ressource en eau, tant au niveau qualitatif que quantitatif, impose des politiques d'adaptation qui prennent en compte l'ensemble des enjeux.

Le CESER alerte sur la nécessité d'une gestion quantitative de l'eau en tenant compte de l'ensemble des usages et regrette que le règlement d'intervention régional en faveur de l'hydraulique agricole ne soit pas resitué plus globalement parmi les autres aides régionales en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Par ailleurs, il estime que ce règlement constitue une avancée par rapport au précédent en ce qu'il conditionne les aides au respect de critères agroécologiques. Le CESER s'interroge néanmoins sur le niveau d'exigence attendu en la matière et souhaite que la priorité soit donnée aux exploitations engagées en bio. Il attire aussi l'attention sur l'importance de la réalisation effective et l'absolue nécessité des contrôles prévus pour s'assurer du respect des engagements.

Une autre de ses interrogations porte sur la cohérence entre le règlement d'intervention régional et les aides des agences de l'eau pour ce qui concerne le stockage de l'eau : le règlement d'intervention régional constitue-t-il un complément au règlement d'intervention des agences ou un contournement des règles fixées au niveau du bassin, crainte soulevée par une partie des Conseiller.ères ?

Enfin, le CESER rappelle qu'il souhaite que les questions sur l'eau soient discutées largement et reste attaché à cet égard aux PTGE qui assurent un cadre de concertation intégrant l'ensemble des acteurs et des usages sous l'égide des pouvoirs publics.

Une ressource sous tension qui appelle à une gestion quantitative respectueuse de l'intérêt général

La situation de la ressource en eau est aujourd'hui, comme partout en France, préoccupante en Nouvelle-Aquitaine. 64 % des masses d'eau de surface ne sont pas en bon état écologique, 33 % des masses d'eau souterraine ne sont pas en bon état chimique et une grande partie du territoire est en déséquilibre quantitatif, c'est-à-dire que les prélèvements y excèdent les ressources disponibles¹.

¹ AcclimaTerra, Le Treut, H. (dir). Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires. Éditions Région Nouvelle-Aquitaine, 2018, 488 p

Cette situation est aggravée par le changement climatique : celui-ci génère notamment une augmentation du besoin en eau des plantes du fait d'une augmentation de l'évapotranspiration, une réduction des débits moyens annuels des cours d'eau de - 40 %, voire de - 50 % dans certains territoires des étiages plus sévères et prolongés sur l'ensemble des cours d'eau, une augmentation de la concentration en polluants des milieux aquatiques en raison d'une diminution des débits des cours d'eau... Le changement climatique fait ainsi peser un risque d'aggravation des tensions sur l'eau, qui est un bien commun qui devrait être inaliénable.

Le CESER rappelle qu'il a émis un avis défavorable aux deux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)² Adour-Garonne et Loire-Bretagne qui concernent la Nouvelle-Aquitaine car ils ne prévoient pas l'atteinte de bon état des eaux en 2027.

Aucun des deux n'ambitionne d'atteindre en 2027 les objectifs qui auraient dû être réalisés en 2015, soit 12 ans plus tôt. Ils reportent au contraire globalement à horizon 2027 les objectifs qu'ils s'étaient fixés pour 2021.

Dans ce contexte, le CESER est conscient de l'importance pour la profession agricole des enjeux liés à l'accès à l'eau, notamment pour aider à la transmission des exploitations et favoriser la souveraineté alimentaire tout en faisant face à des situations de sécheresse de plus en plus récurrentes et parfois inédites. Il alerte cependant sur la nécessité d'une gestion quantitative de l'eau au service de l'intérêt général, c'est-à-dire au service des populations dans le respect des écosystèmes et en tenant compte de l'ensemble des usages.

À cet égard, il regrette que le règlement d'intervention régional en faveur de l'hydraulique agricole ne soit pas resitué plus globalement parmi les autres aides régionales en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Un règlement en faveur de l'hydraulique agricole qui met l'accent positivement sur l'agroécologie

La politique régionale en faveur de l'hydraulique agricole est établie dans le cadre du règlement européen de Développement Rural et du Programme Stratégique National (PSN) de la France pour la prochaine Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027. Ce programme fixe les possibilités et conditions de tout financement public en faveur des investissements dans l'irrigation pour la période 2023-2027. La Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion régionale pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), décline les aides non surfaciques de la PAC au travers du Plan Stratégique Régional (PSR). Dans ce cadre, elle est responsable de l'élaboration des orientations régionales pour la mobilisation des crédits européens du FEADER qui lui sont confiés.

Le règlement d'intervention présenté permet ainsi d'accompagner les projets d'hydraulique agricole qui concernent les investissements liés au pompage, à la distribution à l'entrée de la parcelle, au pilotage de la consommation d'eau et le cas échéant au stockage de l'eau à destination de l'irrigation agricole. Les matériels d'irrigation à la parcelle (goutte à goutte, tuyaux, enrouleurs...) ne sont pas concernés par les mesures d'hydraulique agricole. Cette politique cible les projets agroécologiques (économiques en intrant, permettant un usage efficace de l'eau et améliorant la réserve utile du sol) et se décline en trois grands objectifs qui cadrent les modalités d'intervention :

- Réutiliser les eaux usées traitées pour des usages agricoles.
- Améliorer les infrastructures hydrauliques collectives pour les rendre plus économiques en eau et en énergie.
- Faciliter l'accès à l'eau pour les nouveaux irrigants et la diversification des productions (deux dispositifs existants : l'un visant le développement de l'irrigation sans point de prélèvement dans les masses d'eau, et l'autre avec prélèvement).

Le nouveau règlement d'intervention en faveur de l'hydraulique agricole constitue une évolution notée positivement par rapport au règlement précédent en proposant de coupler la gestion de l'eau avec la transition agroécologique.

² Avis du CESER Nouvelle-Aquitaine sur les projets de SDAGE et de PGRI 2022-2027 des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Séance plénière du 16 juillet 2021

Pour le Ministère de l'agriculture³, « l'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à **préserver les ressources naturelles**. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement ». Le CESER tient à mettre en valeur la nécessité d'intégrer la production agricole dans le fonctionnement même des écosystèmes naturels dans la limite du respect de leurs équilibres et capacités de renouvellement.

La délibération du Conseil régional précise que « sur le plan quantitatif, la rareté de la ressource en eau demande de mieux utiliser l'eau de pluie et tendre vers une agriculture moins gourmande en visant notamment à favoriser la recharge d'eau dans le sol (augmentation de la réserve utile des sols) grâce aux pratiques agroécologiques qui ralentissent l'écoulement dynamique de l'eau ».

L'agroécologie implique le recours à un ensemble de techniques qui considèrent l'exploitation agricole dans son ensemble. C'est grâce à cette approche systémique que **les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en améliorant les performances environnementales**.

Partant de cette définition, le CESER s'interroge sur le niveau d'exigence attendu en matière d'agroécologie dans le règlement d'intervention (niveau supérieur ou spécifique à l'agriculture biologique de l'éco-régime du premier pilier de la PAC). Le CESER souhaite que la priorité soit donnée aux exploitations engagées en bio. Une majorité des membres propose même qu'une bonification des aides puisse leur être accordée. Le « niveau supérieur » a des exigences moindres.

L'agriculture biologique a des bienfaits sur la qualité de l'eau notamment grâce à l'émission restreinte de polluants et elle a aussi besoin d'être plus sécurisée pour assurer le maintien des exploitations.

Le CESER attire aussi l'attention sur l'importance de la réalisation effective et l'absolue nécessité des contrôles prévus pour s'assurer du respect des engagements.

Une interrogation concernant le soutien aux retenues d'eau : complément ou contournement des aides des agences de l'eau ?

La politique de l'eau en France est encadrée par la directive-cadre européenne sur l'eau de 2000 qui fixe pour tous les États membres un objectif de « bon état des eaux ». À cette fin, dans chaque grand bassin hydrographique, le comité de bassin, instance délibérative rassemblant toutes les parties prenantes, établit un SDAGE auquel sont associés un programme de mesures et un programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau.

Par ailleurs, l'État encourage l'émergence de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) au regard des enjeux quantitatifs (territoires en déséquilibre quantitatif, en tension, territoires faisant l'objet d'un projet de stockage relevant d'une autorisation environnementale...) ou des besoins de dialogue entre acteurs afin d'anticiper les enjeux d'avenir et de co-construire un projet fédérateur pour y parvenir. L'élaboration d'un PTGE conditionne l'obtention d'un financement des Agences de l'eau pour la création de réserves de substitution (stockage de l'eau en hiver). Le CESER a à plusieurs reprises souligné l'importance des PTGE.

Or le règlement d'intervention proposé indique que « *la Région ne finance pas les ouvrages qui sont par ailleurs soutenus par les Agences de l'eau dans le cadre des Plans territoriaux de gestion de l'eau* ». Le choix du Conseil régional est donc de financer des retenues ne s'inscrivant pas dans le cadre des PTGE et ne pouvant bénéficier de ce fait des subsides des agences.

Certains membres du CESER considèrent que le règlement d'intervention proposé par le Conseil régional constitue un complément utile au règlement d'intervention des agences permettant de répondre rapidement à la nécessité de sécuriser les besoins en eau agricole. Les autres membres s'interrogent : ne s'agit-il pas là de contourner les règles fixées collégialement au niveau du bassin puis dans chaque projet de territoire au bénéfice d'une catégorie d'usagers ?

...

³ Qu'est-ce que l'agroécologie ? | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Le CESER se questionne donc sur la cohérence entre le règlement d'intervention régional et les aides des agences de l'eau telles que définies par les exigences des comités de bassin.

Le CESER rappelle qu'il souhaite que les questions sur l'eau soient discutées largement et reste attaché à cet égard aux PTGE qui assurent un cadre de concertation intégrant l'ensemble des acteurs. Dès lors que des projets de retenues d'eau mobilisent de l'argent public, il apparaît souhaitable qu'ils soient portés par des acteurs publics.



Proposition de la commission 3 « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

Avec la contribution de la commission :

4 - « Économie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse Valérie FRÉMONT



Vote sur l'avis du CESER
« Règlement d'intervention régional en faveur de l'hydraulique agricole »

148 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Règlement d'intervention en faveur du spectacle vivant

Séance plénière des 10 et 11 octobre 2023

Le CESER souligne l'intérêt du soutien apporté par le Conseil régional aux acteurs du spectacle vivant en région, confrontés à de multiples difficultés depuis la crise Covid. Tout en soulignant la démarche de concertation ayant accompagné l'élaboration de ce dispositif, le CESER formule diverses interrogations et remarques relatives aux ambitions, principes, objectifs et modalités structurant ce règlement d'intervention. Tout en partageant la tonalité générale de ces derniers, il invite le Conseil régional à la plus grande vigilance sur les impacts de ce nouveau règlement et sur la cohérence entre les modalités pratiques de soutien et certains des objectifs mentionnés, notamment en matière d'équité territoriale.

Il appelle par ailleurs l'attention de la collectivité sur les modalités inégales de prise en compte de certains principes ou axes transversaux de priorités régionales (ex : égalité femmes-hommes, transition environnementale, droits culturels) selon les dispositifs et selon la nature des acteurs.

Il insiste sur la nécessité d'une évaluation chemin faisant à court terme de ce règlement, compte tenu de ses effets potentiels et des évolutions esquissées (ex : orchestres). Il invite le Conseil régional à rechercher une articulation entre ce règlement d'intervention et d'autres dispositifs de la politique culturelle ou d'autres volets de la politique régionale, susceptibles de contribuer à la réalisation des ambitions affichées.

Enfin, il encourage le Conseil régional à une approche élargie de son action publique en matière culturelle, considérant les dimensions culturelles et démocratiques comme indissociables d'une ambition de transition de la société régionale.

Le CESER insiste en préalable sur l'intérêt du soutien apporté par le Conseil régional aux acteurs culturels du spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine, non sans rappeler que ces derniers ont subi de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire COVID-19 et qu'ils n'échappent pas aux répercussions de la hausse des prix. Cette fragilité est accentuée, pour les artistes et techniciens concernés, par les modalités particulières d'exercice de leurs activités qui les placent dans une relative précarité. Par conséquent, le CESER considère que les concours publics mobilisés en faveur de la création, de l'accompagnement des productions et de leur diffusion constituent des conditions déterminantes de l'effectivité de la liberté d'expression artistique tout autant que de sa diversité sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine. En cela, elle accueille favorablement le principe d'un cadre qui détermine les modalités de soutien de la collectivité régionale aux compagnies et structures concernées du spectacle vivant.

Un règlement d'intervention renouvelé dont les adaptations suscitent quelques interrogations

En premier lieu, le CESER salue la démarche de concertation qui a accompagné le processus d'élaboration de ce règlement d'intervention.

L'ambition affichée de la collectivité dans ce domaine répond à une volonté d'articulation avec plusieurs piliers de l'action régionale : emploi, jeunesse, aménagement du territoire et environnement en lien avec la feuille de route Néo Terra. Si le CESER comprend ce souci d'articulation, il appelle l'attention du Conseil régional sur le fait que le sens même de l'activité portée par le spectacle vivant relève d'un autre registre : celui de la création artistique et de la liberté d'expression artistique, à savoir d'un regard ou d'une expression esthétique et parfois critique sur la société. Pour l'assemblée socioprofessionnelle, il importe que la collectivité ne perde pas de vue cette dimension spécifique, laquelle recouvre une responsabilité de l'action publique comme garante de la préservation d'une liberté fondamentale adossée aux droits culturels.

En cela, l'objectif central du règlement d'intervention mentionné dans le propos introductif de la délibération apporte un éclairage opportun qui appelle à être effectivement pris en compte dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Par ailleurs, le CESER relève la diversité des « ambitions », « principes » et « objectifs » déclinés dans ce règlement d'intervention, laquelle a pour effet de nuire quelque peu à la clarté ou lisibilité des attentes de la collectivité, selon qu'ils.elles renvoient ou non à des modalités d'intervention (ex : ajuster les niveaux d'intervention des équipes artistiques et orchestres en fonction de leur budget, enclencher l'harmonisation des taux d'intervention) ou à des formes plus ou moins affirmées d'incitation (ex : rayonnement régional, transition environnementale, droits culturels, égalité femmes-hommes).

Au titre des objectifs, ce règlement d'intervention exprime d'une part la volonté « *d'encourager l'habitation des forces artistiques sur les territoires* » et d'autre part, au titre des grands principes, de « *promouvoir l'équité des territoires* ». Si le CESER ne peut que souscrire à cette volonté, il s'interroge cependant sur les effets concrets d'application du nouveau régime d'intervention qui pourraient se traduire par une réduction notable des financements apportés aux acteurs concernés dans certains territoires parmi les plus ruraux. C'est pourquoi il invite le Conseil régional à faire preuve de la plus grande vigilance à ce sujet de façon à assurer la plus grande cohérence entre l'objectif affiché et la réalité du soutien apporté. C'est aussi pourquoi il accueille favorablement les dispositions prévues pour la jeune création (aide forfaitaire de 5 000 € par an durant 3 ans) et apprécie le principe d'un amortisseur en cas de baisse significative de l'aide régionale.

Le CESER partage par ailleurs les autres principes de l'action publique régionale portée dans ce règlement d'intervention en matière de transition environnementale, de mise en pratique des droits culturels et d'égalité femmes-hommes. Toutefois, la déclinaison de ces principes suscite plusieurs observations complémentaires :

- Les modalités spécifiées d'intervention en faveur des équipes artistiques et ensembles musicaux comportent des incitations particulières à la prise en compte de certains axes transversaux de la politique régionale (égalité femme-hommes, droits culturels, transition environnementale, équité territoriale), assorti d'une aide maximale de 2 000 € à 6 000 € selon les cas. Il relève que ces aspects ne sont pas traités dans les mêmes termes dans le dispositif dédié aux lieux culturels de proximité et labels d'État ou assimilés (seule l'équité femmes-hommes étant considérée dans ce cadre). Le CESER estime que ce choix semble pour le moins surprenant si l'on considère que la vocation première des artistes ou équipes artistiques consiste d'abord à créer des œuvres et à les produire alors que les lieux culturels paraissent plus à même de répondre à ce type d'attentes dans le cadre de leur fonctionnement.
- Dans le même sens, il est aussi étonnant de constater que cet engagement attendu des équipes artistiques et ensemble musicaux ne soit pas proposé pour les orchestres, lesquels bénéficient par ailleurs d'un dispositif de soutien plus avantageux (45 % du budget de référence au lieu de 5 % à 20 % pour les autres). Le CESER relève néanmoins que le Conseil régional prévoit d'harmoniser à terme le taux d'intervention régionale des orchestres sur celui des lieux de production, création et diffusion.
- Par ailleurs, le CESER note que les bénéficiaires d'une aide régionale au titre de ce règlement d'intervention seront invités à signer une charte d'engagements adossée à l'actuelle feuille de route Néo Terra, s'agissant d'engagements exclusivement liés à la transition environnementale. Compte tenu des remarques qui précèdent, faut-il comprendre que seules les équipes artistiques et ensembles musicaux seront concernés ou bien l'ensemble des bénéficiaires ? En ce cas, il convient de s'interroger sur le mode d'incitation ou d'accompagnement que cela recouvre au-delà d'un engagement de principe des bénéficiaires et sur la cohérence avec les modalités d'intervention spécifiées.
- Enfin, le CESER invite le Conseil régional à ajuster cette charte d'engagements aux évolutions potentielles de la feuille de route Néo Terra, considérant les différents enjeux adossés aux transitions à venir.

Un règlement d'intervention dont la mise en œuvre nécessitera une évaluation au regard de ses impacts prévisibles et des adaptations annoncées

Le CESER constate d'une part que ce règlement d'intervention ne comporte aucune indication sur sa période d'application, alors même qu'il comporte des indications laissant entendre des évolutions ou adaptations à un terme non défini (ex : harmonisation du taux d'intervention régionale des orchestres et des lieux de production, création et diffusion). D'autre part, les modifications apportées au regard du règlement d'intervention existant sont susceptibles de générer des effets variables sur le tissu des acteurs culturels concernés.

Aussi, le CESER invite le Conseil régional à compléter ce nouveau dispositif par une démarche d'évaluation chemin faisant et à court terme (2 ans), adossée aux objectifs affichés et en lien avec les représentants des acteurs culturels concernés.

Une articulation à rechercher avec d'autres cadres d'intervention en matière culturelle ou de portée plus générale

Pour le CESER, il importe que ce nouveau règlement d'intervention puisse trouver son articulation avec d'autres volets de la politique culturelle régionale (ex : manifestations culturelles, valorisation du patrimoine, langues et cultures régionales, missions confiées à l'Office Artistique) ou plus largement avec d'autres priorités de l'action régionale (ex : jeunesse, éducation, transition environnementale, emploi et formation professionnelle, aménagement du territoire et politique contractuelle...). Il considère que cette articulation est de nature à contribuer à la réalisation des objectifs ou ambitions affichées dans ce règlement d'intervention.

Quelle place pour les artistes et acteurs culturels dans une transition qui est aussi de portée culturelle et démocratique ?

L'examen de ce règlement d'intervention incite le CESER à soulever la question de la place des artistes, auteurs et acteurs culturels dans une ambition générale de transition dont il importe de mesurer aussi les dimensions culturelles et démocratiques. Cette question vient aussi en écho aux résultats de l'étude récemment publiée par l'agence A du Conseil régional¹, interrogeant la place que devrait occuper la culture dans la société, comme « *facteur d'émancipation et de démocratie* ». Cette question était aussi au cœur du rapport remis par le CESER en 2020 sur les droits culturels².

L'action publique en matière culturelle est un domaine de compétence partagée entre l'État et l'ensemble des collectivités territoriales et, de ce fait, trop perçue comme un domaine jugé « non essentiel » de l'action publique. Il n'en demeure pas moins un fait essentiel de toute société humaine et constitutif de ce qui fait humanité. Or, les défis multiples auxquels les sociétés humaines sont aussi diversement qu'universellement confrontées comportent une composante culturelle majeure : celle des représentations du monde tel qu'il est, tel qu'il pourrait être ou ne plus être. Cette composante culturelle convoque aussi bien les expressions artistiques ou culturelles, que les sciences et l'éducation considérée au sens large.

Cette question amène le CESER à encourager le Conseil régional à une approche plus exhaustive de ce qui fonde le sens et la portée de son action publique en matière culturelle, à la faveur des transitions qu'il entend promouvoir.



Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec les contributions des commissions :

3 - « Environnement » :

Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteur : Valérie FRÉMONT



Vote sur l'avis du CESER

« Règlement d'intervention en faveur du spectacle vivant »

149 Votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

¹ « *D'une crise à l'autre : comment les secteurs culturels réinterrogent-ils leurs pratiques et leur fonctionnement post Covid-19 ?* », L'A, juin 2023

² « *Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique* », CESER Nouvelle-Aquitaine, mars 2020.

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>